

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

*Université Mouloud Mammeri
Faculté du Génie de la construction
Département d'Architecture*



MEMOIRE DE MAGISTER EN ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT DURABLE
Option : Architecture & Patrimoine

Intitulé du mémoire :

***Dynamique urbaine et mutations du paysage en zone
de montagne : Cas d'Ain El Hammam***

Présenté par :
AIT-LHADJ ZOULIKHA

Devant le jury de soutenance composé de :

Mr. DAHLI Mohamed	Maître de conférences « A »	U.M.M.T-O	Président
Mr. SALHI Med Brahim	Professeur	U.M.M.T-O	Rapporteur
Mr. TESSA Ahmed	Professeur	U.M.M.T-O	Examineur
Mr. AICHE Boussad	Maître de conférences « B »	U.M.M.T-O	Examineur

Soutenu le: 27/06/2013

RESUME

L'urbanisation progressive et les recompositions spatiales et paysagères qui animent la zone de montagne revêtent des formes peu compatibles, à même, méconnues pour cet espace qui relève d'une 'spécificité montagne'. Centrée sur les notions d'identité et de patrimoine, la problématique principale, du présent travail de recherche, met, ainsi, en rapport le territoire, l'identité et le paysage dont le dernier est considéré comme le symbole de l'identité territoriale. Plus particulièrement, elle s'articule autour de la montagne face aux effets de la pression du développement urbain, qui affectent le paysage. Ce dernier paraît hétérogène, façonné par le concours de nombreux facteurs relevant du contrainte topographique, de la densité de population, de la mobilité, de plus en plus, croissante et, surtout, des conditions socio-économiques très inégales. Aussi, les conséquences de ce processus de développement sont nombreuses, à même, génériques à d'autres villes de montagnes auxquelles n'échappe pas celle de Ain El Hammam. Cette thématique a fait émerger la vulnérabilité du milieu accentuée par l'état du foncier, encore, problématique pour le développement de ce territoire et a permis de déboucher sur les limites des politiques publiques, en matière de gestion et de maîtrise du développement et de l'aménagement urbains, s'avérant monolithiques et non adaptés aux équilibres territoriaux dans lesquels ils s'inscrivent.

Mots clés : dynamique urbaine, paysage, zone de montagne, processus d'urbanisation, villes de montagne, politique publique, Ain El Hammam.

SUMMARY

The progressive urbanization and spatial and landscape reconstructions that animate the mountain area are of low-compatible forms, even unknown to the space that is part of a 'specific mountain'. Centered on the notions of identity and heritage, the main problem of this research work provides and in relation territory, identity and landscape, the latter is regarded as the symbol of local identity. More specifically, it focuses on the mountain facing the effects of urban development pressure, affecting the landscape. It seems heterogeneous, shaped by the assistance of many factors under the topographic forcing, the population density, mobility, increasingly, growing and, most importantly, very unequal socio-economic conditions. Also, the consequences of this development process are numerous, capable, generic to other cities mountains which does not escape the Ain El Hammam. This theme brings out the vulnerability exacerbated by the state of the land, still problematic for the development of this region and has lead to the middle of the limits of public policy, management and control of the development and the of urban development, proving monolithic and not adapted to territorial balance in which they occur.

Keywords: *urban dynamic, landscape, mountain areas, urbanization, mountain towns, public policy, Ain El Hammam.*

ملخص

التحضر التدريجي وإعادة تشكيل المشهد المكاني التي تحرك المنطقة الجبلية يتبعان أشكال غير متوافقة و غير مألوفة حتى لهذا الفضاء الخاص 'بالجبل تحديدا'. متركز على مفاهيم الهوية والتراث،الإشكال الرئيسي لهذا العمل البحثي يجمع بين الإقليم ، الهوية والمناظر الطبيعية باعتبار الأخيرة رمزا للهوية المحلية. تحديدا، يدور حول موضوع الجبل الذي يواجه آثار ضغط التنمية الحضرية، مما يؤثر على المناظر الطبيعية. الأخيرة تبدو غير متجانسة يجري تشكيلها بمساعدة العديد من العوامل منها الطبوغرافية بتضاريس مقيدة، الكثافة السكانية، التنقل المتزايد، والأهم، الظروف الاجتماعية والاقتصادية غير المتكافئة جدا. أيضا، فإن عواقب هذه العملية التنموية عديدة، حتى عامة إلى المدن الجبلية الأخرى التي لا تستثنى منها عين الحمام. هذا الموضوع يبرز ضعف البيئة بفعل حالة العقار، الذي لا يزال إشكالية للتنمية وساهم في تقييد الإدارة العامة في سياسة "التنمية الحضرية"، التي تبدو متجانسة و غير ملائمة للتوازنات الإقليمية التي تحدث فيها.

كلمات البحث: الدينامية الحضرية، المناظر، المنطقة الجبلية، التحضر، البلدات الجبلية، السياسة العامة، عين الحمام

Avant-propos

La montagne comme le paysage sont des systèmes de convergence et de confluence de toute sorte de notions, à la fois, réfèrent à la nature, aux valeurs, aux symboles, à l'identité et aux jeux d'acteurs. De ce fait, travailler sur le thème du « paysage », même si les perspectives pour lesquelles il est appréhendé sont évidentes, n'est pas, du tout, chose facile. Aussi, il est irréfutable que le travail sur un espace, encore, sensible que la montagne algérienne soit confronté à un certain nombre de contraintes et de limites sur lesquelles nous souhaiterions, en préambule, avancer certaines réalités.

Tout en demeurant perspicace des enjeux, parfois, des limites et sans juger de la qualité et de l'exhaustivité des données récoltées, une très grande partie de ce travail s'est basée, essentiellement, sur le traitement et l'analyse de données vulgarisées, au terme des différents recensements, par l'Office National des Statistiques (O.N.S.) algérien. A défaut, de certains chiffres, en rapport direct avec l'espace communal d'A.E.H., notre travail nous a imposé de faire appel à d'autres sources d'informations, dont services de l'A.P.C d'A.E.H. et de D.P.A.T de Tizi-Ouzou, afin de pallier aux carences constatées, notamment, à l'échelle plus locale, où certaines données essentielles par zone de dispersion, sont inexistantes.

Les données statistiques, produites par ces différents organismes datent de 1987, 1998 et 2008 (date du dernier recensement).

Remerciements

Ce travail n'aurait pas pu être mené à son terme sans le soutien de nombreuses personnes.

En premier lieu, j'ai pu compter sur les orientations, les remarques pertinentes et les suggestions du *Professeur SALHI Mohamed Brahim* qui a accepté de diriger ce travail. Son regard clairvoyant, ses nombreux conseils m'ont permis de traiter d'un sujet qui m'était autant difficile que confus au départ.

Je tiens, notamment, à remercier les membres de jury qui se prêteront à l'évaluation de ce travail.

En outre et tout particulièrement, tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour l'élaboration de ce modeste travail, à commencer par *M^r NAIT DJOUDI Oulhadj* chargé de cours au département d'Architecture de Tizi-Ouzou, tout le collectif du *BET ADS Progress* d'Azazga ; à leur tête *M^r AOUDJ*, *M^r OULD FELLA Mourad* et *M^r HOUAS* ; pour toute la documentation qui m'ont fournie, sans oublier de citer le *Service Technique de l'APC d'Ain El Hammam*, à leur tête *M^r BEN ABDESLAM Toufik*.

Je pense, également, à tous mes camarades de post-graduation « *promotion 2008-2009* », à tous nos enseignants qui se reconnaîtront, ainsi qu'aux collectifs des deux bibliothèques du Département d'Architecture de l'Université Mouloud Mammeri ; *Habitat & Tamda*.

Enfin à tous mes amis et amies mais, surtout, à ma famille pour tout ce qu'elle fait pour moi, qui grâce à son soutien et celui du bon Dieu, bien sur, j'essaye, tant bien que mal, d'arriver à bout de ce que j'entreprends et si Dieu le veut je continuerais mon chemin qui n'est qu'à ses débuts.

Mille et une fois, merci beaucoup pour tout et que le tout puissant vous protège et vous garde pour d'autres succès, votre fille, Zoulikha, qui vous aime tant.

SOMMAIRE

Introduction générale.....	1
 Première Partie : Territoires En Recomposition & Dynamique Des Paysages	
Chapitre I- Lectures de paysages, espaces et temps	13
Chapitre II- Maîtrise et gestion de l'aménagement et de l'évolution du paysage dans le droit algérien.....	34
 Deuxième partie : Des Mutations Suite Aux Evolutions Complexes de L'urbanisation d'A.E.H.	
Chapitre III- Les particularismes montagnards : structure, contraintes et enjeux.....	45
Chapitre IV- Les dynamiques de la situation actuelle de la commune d'A.E.H.....	67
Chapitre V- Les dynamiques internes de l'espace de l'A.C.L d'A.E.H.....	99
Chapitre VI- La dynamique urbaine et mutations du paysage.....	121
Conclusion générale.....	146
Bibliographie.....	149
Annexes.....	157

« Chaque ville est différente de toutes les autres et pourtant toutes les villes sont semblables dans les éléments de définition que nous utilisons (...). Les problématiques urbaines répondent toutes aux mêmes entrants (...) et cependant chacune est particulière »¹

INTRODUCTION GENERALE

Les transformations rapides que connaissent la majorité des pays, du tiers monde en particulier, dans les domaines économique, social et culturel ont des impacts spatiaux influant sur les rapports qu'entretient la population avec son territoire. Faisant partie de l'identité des territoires et placés à l'aboutissement des dynamiques spatiales, les paysages, en effet, enregistrent en continu leurs mutations, en tant que pourvoyeurs d'informations traduisant, à la fois, les caractéristiques et les dynamiques territoriales.

Un complexe de facteurs et d'enjeux stratégiques interagissant, relevant de la centralité géo-économique et de la fluidité croissante des liaisons et de mouvement des biens et des personnes, dynamisent les territoires. Ceux-ci, façonnent le paysage qui leur est, à la fois, support et miroir ; matière première et produit final ; tantôt, en l'évoluant, tantôt, en le dégradant². Etant donné que, le renouvellement de la forme architecturale du bâti, conforté par la recherche du bien-être, du surplus et du luxe, accompagne, toujours, tout processus de développement urbain qui se déclenche et accentue, subséquent, des croissances urbaines multifformes qui affectent le paysage³. *« De ses nouveaux attributs, le territoire apparaît chargé d'enjeux majeurs et de conflits à l'encontre des intérêts individuels et collectifs car, lieu des différentes formes d'habitat, il est également un ensemble de territoires quotidiens où l'individu accomplit son mode d'exister entre concurrences et ententes, entre pratiques et représentations territoriales et entre inscription spatiale et mobilité »⁴.*

Le thème du paysage incite les différents acteurs à se soucier de l'avenir de leur territoire et autour duquel pourrait surgir la réelle problématique du processus de développement. Ainsi, ce présent travail tentera, à travers l'étude d'un exemple où la question de paysage est pesante, de mettre en relief sa dynamique d'évolution et le faisceau de mutations qui reconfigure, de manière profonde, ses structures sociales, économiques et donc spatiales, que cet espace portait en héritage. Partant du fait que, nos paysages de montagne sont plus que d'autres, sensiblement, affectés par les mutations liées à la pression du processus de développement urbain.

¹ **WOLFF J.-P.**, 1996 in « *Ville, Pouvoir, Fonctions* », Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Caen – UFR des Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional, 3 T.

² « *Paysage & Aménagement Urbain* », Note de synthèse Atelier Pierre Girardin Aménagement et Nature- Mars 2001, p.4

³ Cité par **MESSAOUDI K.**, in « *L'habitat et l'habiter en territoire rural: Inscription spatiale et mutation - exemple de la vallée du Saf-Saf –Nord-Est de l'Algérie* », Thèse de Doctorat, Université Mentouri – Constantine. **Ibn Khaldoun** (édition de 1965), « *Le Rationalisme d'Ibn Khaldoun* », in Labica. G, « *Extraits de la Muqaddima* », centre Pédagogique Maghrébin, Hachette. Alger

⁴ **MESSAOUDI K.**, Ibid, Op.cit.3

Problématique générale

Le territoire constitue un objet complexe, mû par de constantes évolutions et recompositions. Il se transforme, mais dont la forme et l'identité sociale ne coïncident plus, exactement, étant confronté, aujourd'hui, aux problèmes d'**identité** et d'**identification**. « *La ville a une territorialité qui lui vient de par son système et ses effets s'inscrivant dans l'espace et dans le temps. La notion de territoire relève de la géographie politique et de l'institution, faisant ainsi du territoire un artefact, non une donnée naturelle et du sol un simple support* »⁵. Le concept de « **territorialité** » permet d'évoquer cette relation dynamique des individus à leur territoire, relation par laquelle se construisent dans un même mouvement systémique, le territoire et les acteurs.

« *Autant réalité naturelle que sociale, le territoire ne se laisse pas décomposer, [...] Milieu, pratiques, représentations et organisation sociopolitique constituent un système dont les parties sont par nature interdépendantes : il s'agit du système territorial* »⁶. Aujourd'hui, la quête d'un système territorial où les notions d'identité, de patrimoine et de partenariat entre acteurs sont fortement valorisées⁷. La recherche d'approches intégrées, fondées sur le patrimoine et ses valeurs ; en rapport avec les référentiels à mobiliser dans la construction de la singularité et de l'identité ; est devenue une réalité acclamée. D'autant plus, que l'action sur la montagne oscille entre ces deux concepts que sont **la modernité et l'identité**, et dont la plus grande préoccupation, demeure le maintien de cette identité montagnarde.

a- Dynamiques urbaines peu maîtrisées

« *La notion de ville implique l'agglomération d'une population, dont concentration de l'habitat et des activités qui se distinguent de l'exploitation directe du sol, [...] un aménagement des espaces impliquant une organisation collective* »⁸. Définition récente admettant un certain niveau de densité de population et de concentration, somme d'éléments de qualification des agglomérations urbaines, tellement, la ville a évolué. Depuis longtemps, les villes ont été considérées comme des lieux aux formes circonscrites, reposant sur des principes d'opposition (centre/périphérie, ville/campagne). Actuellement, de par l'urbanisation rampante ne ménageant aucun territoire, nous sommes confrontés à des difficultés dans la définition de ce qu'est la ville, tant les processus contemporains de réseaux et de métropolisation brouillent les référents territoriaux. D'ailleurs, qualifier la ville et lui définir un périmètre, est devenu tâche pas du tout facile. Car, à mesure qu'elle progresse et s'étale, elle souffre de la dissolution de ses

⁵ RONCAYOLO M., 1990 in « *La ville et ses territoires* », Gallimard- folio-essai, 285 p.

⁶ GUMUCHIAN H. (BARRUET J. & GUIMET L. dir.), 1995 in « *Montagne laboratoire de la diversité* », CEMAGREF, 293 p., p.44

⁷ Idem, p.50

⁸ RONCAYOLO M., 1990, Op.cit.5, p.27

limites, sa forme n'est plus figée, mais, constamment, liée à un nouveau territoire et à une limite qui se déplace. De nouveaux paysages se dessinent avec l'étalement urbain caractérisant, essentiellement, la dynamique de l'habitat en milieu rural et instaurent, ainsi, de nouveaux équilibres entre le rural et l'urbain. Les composantes architecturales, paysagères ou routières ne semblent guère maîtrisées, ni sur le plan quantitatif ni bien, souvent, sur le plan qualitatif. Etant donné que, les objets construits à usage d'habitation ou autre et les infrastructures de liaison se déploient de la même façon dans le milieu urbain et dans ce qui fut, jadis, le milieu rural⁹.

b- Diversités et complexité du paysage urbain

Depuis les années 1960, Tizi-Ouzou et sa région ont connu des transformations urbaines allant de pair avec un développement économique, non moins soutenu, par la mise en place du couloir industriel allant de la métropole d'Alger, traversant Tizi-Ouzou jusqu'à Bougie. Ces mutations se sont affirmées par les importants travaux d'infrastructures à travers toute la région. Et face au développement de la mobilité, les espaces urbanisés se sont donc étalés, accompagnés d'un processus de dégradation des espaces verts ouverts et de fragilisation des ressources naturelles, se traduisant par la modification, aussi bien, de la morphologie que de l'organisation spatiale du territoire de la ville et des villages qui l'entourent¹⁰.

L'étalement urbain contemporain, en déphasage avec les structures anciennes et en rupture, totale, avec l'implantation traditionnelle du bâti, ne correspond plus aux ambiances paysagères traditionnelles. Cet étalement urbain et la complexité croissante à identifier une image spécifique à la catégorie 'ville de montagne' participent au sentiment de sa perte d'identité. En effet, quelles que soient les définitions prises en compte de cet espace, nous observons des évolutions, tout à fait, comparables ; à savoir une diminution du périmètre de l'espace rural, sous l'effet d'une augmentation de sa population et de la présence de certaines fonctions qui le font basculer dans une catégorie « urbaine », qualifiée de **micro-urbanisation**¹¹. « Car, à mesure que se spécialisent les fonctions, un nouvel urbanisme, fortement consommateur d'espaces, prend de l'ampleur. La séparation des fonctions, l'importance accordée aux lieux de déplacement et d'échanges (routes, aires de stationnement, de stockage, de distribution...), l'émergence de nouvelles formes d'habitat entraînent un étalement, de plus en plus problématique, tandis que l'hétérogénéité des formes, souvent, mal agencées déstructure progressivement les paysages produits »¹².

⁹ « Paysage & Aménagement Urbain », Op.cit.2, p.6

¹⁰ « Villes et paysages au Maghreb, de la réflexion au projet », Colloque international- Tunis- 10-11&12 Décembre 2010

¹¹ PONCET J. F. & BELOT C., 2008 in « Nouvel espace rural français », Rapport d'information, SENAT n° 468, 150 p., p.14

¹² « Paysage & Aménagement Urbain », Op.cit.2, p.16

Notre problématique concernera la zone de montagne kabyle, essentiellement, centrée sur les notions d'identité et de patrimoine face au développement urbain actuel. Cette zone, caractérisée par des lieux qui évoluent, mais qui subissent des changements et des mutations dont il s'agira de déterminer les processus. Autrement dit, les questions qui guideront cette recherche sont les suivantes :

X *Quelle est la spécificité des territoires de cette zone de montagne? En quoi cette spécificité est-elle à même de favoriser la dynamique? Et quelles sont les répercussions de cette dynamique sur le paysage et paysage produit?*

1- Problématique spécifique

«...chaque fois qu'il s'agit de définir une agglomération, un problème de méthode se pose pour les administrateurs et qui d'essence géographique, celui de la fixation des limites. Il est rare, en effet que la progression urbaine s'arrête nette surtout dans le cas d'une urbanisation multi nucléaire à partir de villages suburbains, la question est donc de savoir à partir d'où commence la campagne...»¹³.

La commune d'Ain El Hammam, à l'instar de toutes les communes de zone de montagne kabyle qualifiées d'agglomérations « **micro-urbaines** », adopte un nouveau mode de vie 'hors agriculture' et se caractérise par une extension du bâti dans des espaces difficiles sur le plan topographique, à même, dans des espaces à risque, faisant émerger de nouvelles formes d'occupation de l'espace. Ce foisonnement du cadre bâti, appuyé par la production courante de l'aménagement urbain qui manque d'attention, de sensibilité et de pertinence, aux niveaux des agglomérations chef-lieu, secondaires et même dans la zone éparse, brouillent les limites entre ces différentes entités, leurs caractéristiques et affectent le paysage.

Dans ce concours de conjonctures, nous allons tenter d'apporter un regard croisé, pluridisciplinaire, sur cette localité, en tant qu'objet de réflexion, **sur sa réalité locale, ses mutations morpho-fonctionnelles politiques et paysagères, ses capacités à s'autonomiser et à se repositionner.** Dont les éléments clefs, à mettre en exergue, gravitent, essentiellement, autour des questionnements suivants :

X *Quelles sont alors les modalités de l'élaboration de cet objet géographique?*

X *Comment la Ville de montagne a-t-elle été construite comme catégorie?*

X *Quel est l'ampleur de la croissance de cette entité urbaine et quels en sont les facteurs ?*

X *Comment évolue l'organisation interne de l'agglomération en croissance ?*

X *Quelles en sont les mutations du paysage s'y opérant ?*

X *Quels problèmes environnementaux pose le fonctionnement de l'agglomération ?*

¹³ GEORGE P., 1974 in « Précis de géographie urbaine », PUF Paris, p.96

2- Hypothèses

A partir d'une réflexion en rapport avec les formes d'occupation de l'espace, ce travail propose une analyse des relations entre la dynamique d'évolution et les mutations dont l'espace, en question, en est l'objet. Référant, simultanément, à deux profils dont un, plus local et particulariste, qui ne prend sens que d'une territorialité montagnarde, et un autre, plus global, référant à la civilisation urbaine nationale.

La première hypothèse est à caractère générique relative au statut mal défini de ville de montagne, en tant que catégorie ou strate urbaine, et ses actuelles tendances qu'affichent ses formes d'occupation animant et stimulant sa dynamique d'évolution, la pressant et poussant, en même temps, à développer un caractère d'entité urbaine autonome.

Cette hypothèse nous invite à analyser le territoire de la commune d'A.E.H dans sa globalité, en vue de saisir l'ampleur de sa dynamique et pouvoir identifier les forces interagissant sur son espace. Notre objectif de cette analyse, sera de présenter les sources permettant de reconstituer le vécu à l'intérieur de ce paysage, à travers l'évolution des structures spatiales de la socio-économie, en vue de saisir l'évolution des fonctions d'échange et des faits de mobilité s'inscrivant dans ce paysage et contribuant, de ce fait, à 'l'identifier'. A l'aide de recensements, nous saisirons l'évolution de l'activité agricole, du croît démographique, de la propriété foncière, du profil socio-professionnel des habitants et des fonctions d'échange en général. « *Réellement, l'accent est mis sur les dynamiques des interactions entre société et espace. Dans cette conception la notion d'espace a été redéfinie ; elle est désormais conçue comme le résultat d'interaction entre processus naturels, formes physiques, pratiques sociales et représentations* »¹⁴.

L'essentiel de la mutation des paysages est fait et produit de l'urbanisation, qu'elle soit planifiée ou à caractère informel. Pour cela, la deuxième hypothèse cible la qualité de l'aménagement de l'espace, réduisant le territoire à un support amorphe, objet de déploiement de stratégies d'aménagement sans dialogue avec leur contexte. Cela se ressent, surtout, en agglomération chef-lieu dotée d'instruments de gestion et de contrôle, dont l'espace normalisé, soumis aux seules exigences techniques et réglementaires, ne cesse de bouleverser les particularismes morphologiques et culturels. Rajouté à l'abandon du patrimoine rural et des vieux quartiers urbains, qui sont autant d'éléments incitant à soulever la réelle problématique de l'aménagement de l'espace, pour retrouver la continuité des lieux dans une approche globale du paysage.

« *Le site est tout à la fois, il est nature en sa phase première, il est paysage en sa phase ultime, il devient, alors, attribut du sensible pour sa perception et son évolution, bien qu'aujourd'hui, cette*

¹⁴ RAFFESTIN C., 1980 in « *Pour une géographie du pouvoir* », Paris, LITEC

évolution dépende presque, essentiellement, d'une structuration scientifique qui tente d'asservir le sensible dans des normes de moins en moins objectives, voire consensuelles... »¹⁵.

Par cette hypothèse nous essayerons de mettre, en relief, la manière dont s'organise, se développe la structuration du territoire, sa maîtrise et sa gestion dans l'espace et dans le temps, pour pouvoir déceler les impacts sur le paysage. En termes de risques et d'enjeux, sachant que, par l'image qu'il donne du territoire, le paysage est l'aboutissement du processus de construction territoriale. Elle visera, donc, l'étude du paysage perçu, objectif à notre sens, ne faisant pas appel aux représentations des acteurs, pour les raisons que nous développerons ultérieurement.

« Le paysage a de tout temps été considéré comme étant la représentation de l'espace visible ou imaginé par les hommes, elle peut donc constituer une représentation mentale personnalisée, individualisée ou voire même collective, ou bien faire partie des productions culturelles d'une société. Elle oscille de ce fait, entre réalisme et idéalisme, entre ce qui est interprété et ce qui devrait l'être, entre l'art, la science ou la technique... ».¹⁶

La troisième hypothèse, est relative aux référentiels à mobiliser dans la construction de la singularité et de l'identité, en patrimonialisant l'aménagement en fonction des territoires d'appartenance. Autrement dit, la mobilisation du patrimoine comme référent pour permettre la différenciation spatiale. *« La parenté entre patrimonialisation et territorialisation a déjà été mise en évidence. Guy Di Méo ayant travaillé sur les thèmes de la territorialisation et de la patrimonialisation, analysant à la fois l'analogie et la parenté entre ces deux processus socio-spatiaux (1995; 1996). Déclinant que le patrimoine et le territoire sont constitués de formes ou d'éléments matériels et idéels. Ils peuvent être tous deux vecteurs d'identité pour un groupe et par conséquent, devenir l'objet de représentations et de transmission. Territoire et patrimoine sont par conséquent synonymes dans une large mesure »¹⁷.*

Par le biais de cette hypothèse constituant, en fait, un élément de réponse à la problématique d'identité et d'identification de la ville et des territoires, nous voudrions avancer que leur distinction ne pouvant plus être que matérielle et fonctionnelle, mais doit être centrée sur le patrimoine à travers le processus de patrimonialisation devenu incontournable. Enfin, semble être très intéressante, pour nous, l'approche de patrimonialisation de l'aménagement et des différentes manières de « faire territoire », tout en

¹⁵ « Paysage Et Aménagement Urbain », Op.cit.2

¹⁶ « Villes et paysages au Maghreb, de la réflexion au projet », Op.cit.10

¹⁷ **PAULHIAC F.**, 2002 in « Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et Montréal » Thèse de Philosophie Doctor (Ph.D.) en études urbaines de l'INRS-UCS et l'UQAM et de doctorat en Aménagement de l'espace et Urbanisme de l'Université de Bordeaux.

distinguant la localité, développée par d'autres chercheurs tels Samuel Périgois & Florence Paulhiac, pour qui, le fait de relier patrimoine et mise en patrimoine, qu'est la patrimonialisation, comme construction sociale, c'est se positionner en continuité avec les travaux menés par Alain Bourdin, Michel Rautenberg¹⁸ et d'autres.

« *La patrimonialisation viserait à renforcer la cohésion par des symboles mais aussi à « faire ville »* »¹⁹.

3- Objectifs

Il ne s'agit pas d'une étude détaillée de l'espace communal d'A.E.H., ni même de l'évaluation de sa profonde mutation, mais une contribution sur le rôle du paysage dans le processus de développement dont l'objet est de saisir dans leur contexte spatial, économique et social, la dynamique et les transformations qui brouillent la vie et le paysage. L'analyse d'A.E.H sous les angles géographique et patrimonial, entre autres, paysagers permet de mieux comprendre le mode de transformation de ce territoire face aux pressions urbaines. De ce fait, l'objectif principal viserait une sensibilisation de tous les acteurs concourants, quant à l'amélioration de la qualité d'aménagement urbain, afin d'aboutir ;

X A des paysages urbains identitaires, respectant les différents équilibres territoriaux dans lesquels ils s'inscrivent ;

X A une architecture appropriée aux spécificités locales techniques ou culturelles.

4- Méthodologie d'approche

La réflexion menée, dans le cadre de ce travail, articule deux conceptions complémentaires. La première correspond à une dimension descriptive et analytique du territoire d'A.E.H qui vise à en mettre en exergue les structures et les processus. Tout en la prolongeant, la seconde se fonde sur la première, pour engager une réflexion de fond sur les mutations du paysage. Elle se rapporte aux liens qui existent entre la dynamique urbaine et les recompositions des paysages, en s'appuyant sur une vision intégrée des interactions entre dynamiques spatiales et développement urbain. Le paysage y constitue, finalement, un système spatial d'activités complexes, perçu comme le résultat de l'action humaine sur le milieu naturel²⁰.

Ce parcours de recherche est balisé par deux étapes permettant de consolider ces deux approches. La première vise à traiter de la notion du paysage, de son émergence, de ses évolutions et, surtout, de son intégration dans le domaine de l'aménagement de l'espace, avec une tentative de définition de la sous

¹⁸ Cités par PÉRIGOIS S., 2006 in « *Patrimoine et construction d'urbanité dans les petites villes, les stratégies identitaires de la requalification des centres-villes en Isère* » thèse de Doctorat en Géographie de l'Université Joseph Fourier - Grenoble I.

¹⁹ Idem

²⁰ BERTRAND N. & VANPEENE-BRUHIER S., in « *Les paysages périurbains montagnards à la croisée des regards des sciences écologiques et des sciences socio-économique* », R.G.A [En ligne], 95-4| 2007

catégorie de la ville, en particulier, « la ville de montagne ». Celle-ci concernera, en fait, le contexte théorique avec les présentations et définitions de concepts. La seconde partie de notre parcours de recherche est plus importante, consiste en une mise en relief des spécificités structurantes des territoires de montagne. Nous développons le contexte d'étude visant à considérer les impacts des mutations passées et en cours sur le territoire d'A.E.H. Nous abordons la diffusion du fait urbain et ses conséquences sur l'évolution de ce territoire. Ceci dit, le poids du déterminisme géographique et historique, l'influence du politique sur l'organisation spatiale et la mise en dynamique de ce territoire, par les biais démographique et migratoire, constituent les éléments que nous souhaitons mettre en lumière, pour appréhender les étapes de la structuration progressive du territoire d'A.E.H. La question du caractère endogène et/ou exogène de cette urbanisation et ses répercussions sur l'environnement, plus particulièrement, sur le paysage. Le plan du contexte théorique n'étant pas utilisé comme canevas pour le contexte d'étude, mais comme cadrage général et support de concepts. L'analyse de la dynamique d'évolution concernera la période 1998-2008 correspondant aux R.G.P.H. respectifs, à défaut de données et de statistiques, cette période a été extrapolée de dix à vingt ans, à savoir 1987-2008, sachant qu'une zone dynamique se définit comme espace régional connaissant sur 10 à 20 ans une croissance démographique, économique et sociale.

Une fois de plus, ce présent travail peut être une contribution à la mise à niveau des informations, de par le manque d'investigations concernant A.E.H. Aussi, l'interaction entre rural et urbain proposée, a permis de distinguer un type de relation concomitant aux relations fonctionnelles ; référent aux pressions socio-économique de diversification des espaces et d'interconnexion entre les différentes fonctions localisées ; les relations structurelles. Ces dernières témoignent des formes d'utilisation de l'espace liées à l'organisation de l'urbanisation et de la distribution spatiale de la population²¹.

Enfin, à travers la réflexion menée sur les mutations du paysage, un questionnement de fond s'est imposé, en rapport aux problématiques de planification urbaine et de gestion territoriale du pays, restant, toujours, éloignées et non appropriées aux réalités et identités locales. Tant qu'aucune **stratégie de patrimonialisation de l'aménagement** ne soit prononcée, et dont une question demeure, ainsi, engagée à savoir : « *compte tenu des spécificités locales (économique, sociale et culturelle), peut-on parler de paysage culturel pour nos villes ?* »²².

²¹ BERTRAND N. & VANPEENE-BRUHIER S., Op.cit.20

²² La question reprise nous paraît contextualisée et très pertinente, ayant fait objet d'un appel à communication pour ce colloque, relativement aux projets rattachés aux paysages urbains, sur la manière dont ils sont décidés, conçus et réalisés. Ces projets sont-ils compatibles avec les systèmes de production de territoire des villes maghrébines ?, que nous pouvons adopter pour le contexte algérien, dans une large mesure, in « Villes et paysages au Maghreb, de la réflexion au projet », Op.cit.10

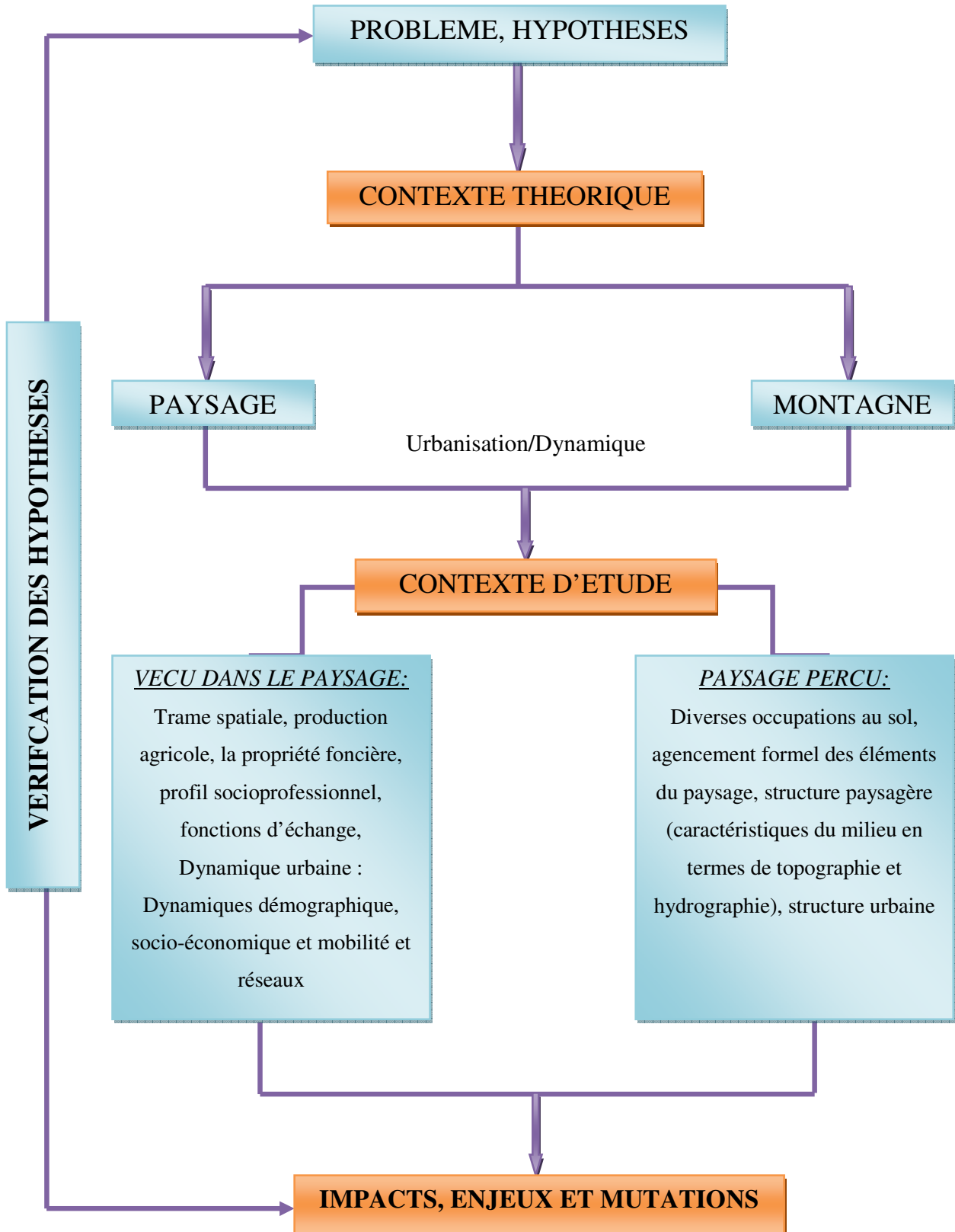


Figure 1: Parcours de recherche

/- Définition des concepts

*** Patrimonialisation**

« La patrimonialisation est une « mise en patrimoine », c'est un processus où des objets matériels ou non, élus par un groupe social, un collectif, sont érigés en « objets patrimoniaux », et dont les liens sociétaux, politiques, symboliques, économiques, etc. avec le groupe patrimonialisant sont renforcés »²³. De ce fait, elle constitue, à la fois, un mode d'intervention et une appropriation des objets consacrés comme patrimoniaux. Elle est une construction de sens, une attribution de valeur, faisant passer un espace, parfois, banal dépourvu de particularités à un statut exceptionnel, ou, du moins, très connoté symboliquement. Définition d'Henri Ollagnon : « le patrimoine est l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par adaptation en milieu évolutif. [...] Il n'y a pas de patrimoine en soi, sans relation patrimoniale à un titulaire qui l'investi »²⁴, nous paraît très pertinente.

*** Urbanisation**

Le développement du fait urbain se rapporte à deux choses, selon que l'on se place du point de vue de l'espace ou de la population. L'urbanisation peut être conçue comme l'extension au milieu rural environnant des caractères urbains ou des fonctions urbaines. Dans la zone urbaine, il y a un noyau (la ville) et la périphérie par laquelle on passe, insensiblement, de l'urbain au rural.

*** Rurbanisation**

Néologisme, que certains jugent peu élégant, doit être distinguée de la périurbanisation qui suppose la continuité physique de l'espace bâti aux franges des villes et des agglomérations. La rurbanisation désigne l'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées, résultat du processus d'urbanisation rampante de l'espace rural. Elle s'organise autour des noyaux de l'habitat rural avec des discontinuités de l'espace bâti. L'habitat nouveau, lié à la généralisation du recours à l'automobile, se développe, parfois, à l'écart du bourg initial et pose certains problèmes dont le mitage des espaces 'naturels' ou agricoles et la consommation énergétique.

*** Développement**

Action de développer, de s'étendre, prendre une plus grande extension. Se rapportant à l'accroissement du potentiel économique des agglomérations ou de l'augmentation de leur rôle institutionnel²⁵.

²³ PÉRIGOIS S., 2006, Op.cit.18

²⁴ OLLAGNON H., 1984 in « Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels », *Aménagement et Nature*, n°74, p.2

²⁵ PANERAI P., 1999 in « Analyse urbaine », Parenthèses, 189 p.

* *Fonctions urbaines*

Le sujet proposé met, donc, en relation fonctions urbaines et espace montagnard se matérialisant dans des faits d'occupation spatiale et d'organisation par des flux et des dynamiques. La notion de « **fonctions urbaines** » pour le Dictionnaire de la Géographie de Pierre George, est « *l'application des activités urbaines à un cadre spatial correspondant à l'aire d'influence de la ville : fonctions locales liées à la vie quotidienne de la population urbaine ; (...) fonctions régionales, concernant un espace directement dominé par la ville et associant campagnes et autres villes ; fonctions nationales et internationales des grandes métropoles à rayonnement continental et universel* ».

* *Dynamique*

Ayant rapport aux forces et au mouvement qui lui sont conséquences, les notions d'espace et de temps lui sont, inéluctablement, associées. « *La dynamique est l'ensemble des forces qui concourent à un processus, accélèrent une évolution. L'évolution est considérée comme la transformation graduelle et continue* »²⁶. La croissance urbaine, ou plutôt la dynamique urbaine est un phénomène affectant tout ensemble urbain en gestation. Le mouvement d'évolution est saisi au travers des forces de diverses natures, agissant dans le sens de son évolution que sont :

- ✘ **La densité**, car le développement urbain se traduit à la fois par des phénomènes de concentration et de dispersion des biens et des personnes ;
- ✘ **Les flux**, car la logique de mise en réseau, mesurée par des déplacements quotidiens et les accessibilités, est indissociable du phénomène urbain ;
- ✘ **La dynamique**, car la croissance et le développement urbains ne peuvent se comprendre que sur une certaine durée.

A partir de ces derniers, nous construisons des indicateurs d'analyse du phénomène urbain à travers :

- ✘ *La population*, par les indicateurs de variation d'effectifs et de densité ;
- ✘ *Le logement*, par des indicateurs de variation et de densité de différentes catégories de logements, collectif/individuel ;
- ✘ *L'emploi*, notamment les variations des emplois par C.S.P ;
- ✘ *La mobilité de l'emploi*, déplacements pendulaires, là nous analyserons la variation des déplacements domicile-travail afin d'identifier le degré d'attractivité du chef-lieu, vis-à-vis de l'emploi ;
- ✘ *L'occupation du sol* ; les transformations dans l'occupation du sol entre naturel/artificiel, c'est ainsi dire le processus d'**artificialisation du sol**.

²⁶ CHOAY F. & MERLIN P., 2005, in « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », Paris, PUF, 902 p.

Première partie :

TERRITOIRES EN RECOMPOSITION

ET DYNAMIQUE DES PAYSAGES

Introduction à la première partie

L'espace sociogéographique reflète les civilisations qui l'ont signé, créé par l'homme, ce dernier persiste à le modifier, à l'adapter et le réadapter aux rythmes de ses comportements et de son mode de vie. Indissociables du paysage, les structures socioculturelles, en interrelation avec cet espace, s'y inscrivent, tout en générant des effets qui lui sont spécifiques. Rémy et Voyé écrivent à ce sujet : « *l'inscription dans l'espace d'un certain mode de vie sociale, c'est-à-dire sa concrétisation dans la vie quotidienne, a par exemple, une incidence sur la stabilité et sur les rythmes du changement ; on a, de ce fait, un indice de la spécificité des structures spatiales. Celles-ci apparaissent comme étant dotées de temporalités spécifiques en ce qui concerne leurs transformations, et elles jouent un rôle particulier à travers la concrétisation dans le cadre de vie, en tant qu'elles constituent une condition matérielle d'existence* »²⁷. Définition porteuse de sens qui dénote, visiblement, cette relation d'inter connectivité entre espace « **anthropisé** »²⁸ et mutation ou évolution du paysage qui s'interpénètrent selon une dialectique subtile.

Dépendant du temps et conditionné par les faits économiques et les règles sociales de l'espace qui l'ont formé, le paysage constitue la physionomie lisible dévoilant le faciès construit de cette formation combinée, enregistre les dynamiques et les dysfonctionnements du système milieu-société et affirme l'identité du sujet²⁹. « *A partir du moment où l'on admet la double composante culturelle et naturelle des paysages, ceux-ci deviennent un patrimoine mixte* »³⁰.

Ceci dit, l'étude du paysage ne se limite pas, exclusivement, aux formes historiques et esthétiques, à travers leurs évolutions passées et en cours, mais doit aboutir à la formulation des questions essentielles à propos des mutations qu'il enregistre³¹.

Pour cela, cette partie sera, donc, consacrée au concept paysage, certes, mais sans en décliner toute la pléthore d'auteurs et de travaux lui afférant. Car l'objectif, étant de cerner la notion de paysage appropriée à la montagne en évolution, pour en déterminer la portée du changement mais, aussi, ses facteurs. Ainsi, en s'appuyant sur une vision intégrée des interactions entre dynamiques spatiales et développement urbain, ce volet mettra, au clair, les liens existants entre la dynamique des territoires de montagne et les recompositions de leurs paysages. Du fait, que ces derniers constituent, finalement, des systèmes spatiaux complexes, perçus comme le résultat de l'action humaine sur les milieux naturels³².

²⁷ REMY J. & VOYE L., 1974 in « *La ville et l'urbanisation* », Duculot, Bruxelles, p.36

²⁸ « **Anthropisé** » : *humanisé et approprié, qualifié par des dénominations, des utilisations, des représentations et des fréquentations.*

²⁹ MORIN S., 2001 in « *Montagnes tropicales : identités, mutations, développement* », DYMSET n° 16, p.p.323-352, p.325

³⁰ MORIN S., Ibid, p.p.323-352, p.325

³¹ MORIN S., Ibidem, p.p.323-352, p.324

³² BERTRAND N. & VANPEENE-BRUHIER S., 2007, Op.cit.20

Chapitre 1- Lectures de paysages, espaces et temps

Introduction

Le fait que le mot appartienne au langage courant, contribue, davantage, à nourrir les difficultés de traiter du paysage³³ qui semble, ainsi, être une source intarissable de débats rendant confuse la définition même du concept du paysage. Car, outre de représenter ce que l'on voit et que nous appréhendons, essentiellement, par le regard, la notion de paysage désigne un concept polysémique échappant à tout consensus interdisciplinaire³⁴. Etant très répandue et familière à différentes disciplines ayant trait à la nature, à la peinture, à l'architecture, à la géographie, à la philosophie, à la sociologie et à la photographie, celle-ci revêt un caractère polysémique, dont l'exploration paraît des plus difficiles, non pas des moindres, à aborder. Cette notion a du subir, au fil du temps, depuis sa formulation originale à nos jours, une notable évolution, en passant d'une vision, essentiellement, contemplative à une vision dynamique, à la fois, complexe en étroite relation avec l'évolution du territoire. Le paysage invention du regard, est devenu, de plus en plus, révélateur de crises et de tensions entre une société et son territoire³⁵, et sa structure change en rapport, étroit, avec les conditions de ses différents milieux physique et social. L'ensemble de ces modifications et ces altérations représentent, en fait, la dynamique des paysages affectant leur structure.

Enfin de nos jours, outre d'afficher les formes et image du territoire, le paysage occupe une place importante dans le processus de construction et de reconstruction territoriale, en devenant ce compromis socio-spatial capable de favoriser la production de représentations identitaires.

1-1. Patrimoine et Patrimonialisation : de l'objet au territoire

Avant de dresser les multiples facettes du patrimoine culturel, dont paysage compris dans cette frange, nous présentons un petit aperçu de la notion, même, de patrimoine vulgarisé au terme de la quête de valeurs et d'identités révolues. Isac Chiva, écrit à ce sujet : « *le terme est entré dans le vocabulaire de la vie quotidienne, il passe des études de notaire aux guichets des banques pour atteindre les bureaux des élus locaux et des animateurs culturels. Les spécialistes des sciences humaines ont cherché à voir ce qui se cachait derrière ce terme devenu vague et envahissant, lieu de conflits, support de revendications identitaires, très locales, prétexte à la quête d'imaginaires racines* »³⁶.

Au départ, le patrimoine signifiait une relation particulière entre un groupe juridiquement défini, la famille, et certains biens matériels. La naissance de l'idée de patrimoine date de la seconde moitié du

³³ AVOCAT C., in « *Lire le paysage, lire les paysages* », Actes du Colloque du 24 – 25 Novembre 1983 [S.L], p.12

³⁴ AVOCAT C., Ibid, p.11

³⁵ POUULLAOUEC-GONIDEC P., in « *Vivre & habiter le paysage* », Actes du Colloque du 7 – 8 Juin 2001, Rabat-Maroc, p.59

³⁶ CHIVA I., Avril 1994 in « *Une Politique Pour Le Patrimoine Culturel Rural* », p.5

XVIII^{ème} siècle, et est due au constat du progrès jugé préjudiciable aux monuments témoins du « génie de chaque période »³⁷. Le regain d'intérêt pour la protection du patrimoine s'est enclenché, suite aux dommages de la Révolution française. Ses réformes et ses excès attisèrent la naissance d'une politique de conservation, afin de préserver des biens confisqués à l'aristocratie et au clergé devenus, en fait, communs à l'ensemble des citoyens³⁸. L'évolution particulière du terme patrimoine au sens « d'héritage artistique et monumental » débuta vers 1830 et se développa dans le sens de l'affirmation de la conscience « nationale »³⁹ à travers son histoire⁴⁰.

Au fur et à mesure, la notion évolua pour recouvrir plusieurs types dont, naturel, culturel matériel et culturel immatériel, en passant d'une conception se préoccupant de témoignages du passé, pour leur beauté, authenticité et rareté, à celle d'une collection d'artefacts, ne cessant de s'alourdir, qui témoignent de genres et modes de vie quotidiens⁴¹. L'autre élément remarquable à signaler, est le passage d'une protection en termes de monument isolé à une protection d'ensemble avec la prise en considération de l'environnement et l'émergence de la notion de paysage urbain. Cette élargissement, du monument au périmètre et aux abords puis au paysage, permis d'étendre spatialement le champ du patrimoine par le critère de patrimonialisation. Et la notion de patrimoine revêtit, progressivement, un vif intérêt par ce lien qu'il permet entre le passé, le présent et le futur et/ou un support de l'identité, au lieu de demeurer un simple objet de conservation de biens matériels⁴².

De nos jours, le patrimoine est devenu un agent important de la vie culturelle et tend à devenir un agent économique⁴³. Selon Alain Bourdin, « *la notion de patrimoine se compose, se décompose, se recompose sans cesse, dans des configurations très spécifiques selon les contextes, mais à partir d'éléments de définitions de plus en plus largement partagés. Les outils avec lesquels on le définit, aujourd'hui, sont devenus universels* »⁴⁴. Enfin, le patrimoine peut être caractérisé comme un processus de « **filiation inversée** »⁴⁵, (Jean Pouillon, cité par Jean Davallon), activant cette relation à l'autre - dans le temps et dans l'espace – au moyen d'un objet, aussi, la patrimonialisation évoque cet ensemble de procédures et démarches, doté de valeurs sociales et symboliques permettant de matérialiser cette 'filiation inversée'⁴⁶.

³⁷ CHIVA I., 1994, Op.cit.36, p.5

³⁸ Idem, p.5

³⁹ *Référence au contexte Français, après la prise de conscience envers les monuments démolis lors de la révolution française*

⁴⁰ CHIVA I., 1994, Op.cit.36, p.5

⁴¹ Idem, p.6

⁴² POULOT D. (dir.), 1998 in « *Patrimoine et modernité* », L'Harmattan, Paris, 311 p., p.p.7-67

⁴³ DESVALLEES A. in POULOT D. (dir.), 1998, Op.cit.42, p.p.89-105

⁴⁴ BOURDIN A., 1996 in « *Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ; professionnels et citoyens face aux témoins du passé* », les annales de la recherche urbaine n°72, p.p.6-7

⁴⁵ « **Filiation inversée** », en opposé à la tradition, ce n'est pas les pères qui engendrent les fils, mais les pères naissent des fils. Ce n'est pas le passé qui produit le présent, mais le présent façonne le passé. Définition reprise de J. Pouillon.

⁴⁶ DAVALLON J., 2006 in « *Le don du patrimoine* », Hermès- Science- Lavoisier, 222 p., p.27

D'ailleurs, ci-bien éclairé à travers ces propos de Jean Davallon : « *c'est « nous » qui décidons que tels outils, telles usines, tels paysages, tels discours ou telles mémoires doivent acquérir le statut du patrimoine* »⁴⁷, et d'Isac Chiva : « *c'est à la société d'indiquer ce qu'elle considère comme essentiel, quels sont les objets marqueurs d'identité qu'elle a l'intention de conserver et valoriser pour se sentir bien chez elle et continuer à y vivre, tout en y accueillant d'autres groupes* »⁴⁸.

1-1-1. Parenté dialectique entre patrimoine et territoire

D'après Guy Di Méo. Imprégné de la filiation collective, le patrimoine paraît endosser la perspective d'une transmission future, en vue d'un avenir stratégique où se déploient des enjeux de type social, culturel, économique, symbolique et, bien sûr, territorial. Territoire et patrimoine n'existent pas à priori, tous deux sont objet de jeux de constructions, dont l'effort de la patrimonialisation débordante, renforce la proximité des concepts de patrimonialisation de l'espace et de spatialisation du patrimoine. Soulignant cette effervescente extension des valeurs patrimoniales, intégrant des espaces de plus en plus vastes, Guy Di Méo se demande s'il s'agit, réellement, de territorialisation du patrimoine ou bien, inversement, d'une patrimonialisation des territoires. Le territoire, comme le patrimoine confèrent aux réalités sociales une consistance matérielle, à travers les signes et les symboles investis dans des objets, des lieux et des paysages. Guy Di Méo confirme, aussi, que les paysages, figurent parmi les symboles les plus tenaces de l'identité territoriale, inscrivant les groupes sociaux dans une continuité historique, séquencée et découpée, qui contribue à les singulariser⁴⁹.

1-2. Concept du paysage : qu'entend-on par paysage ?

Dans les éditions récentes, la définition de la notion du paysage a intégré la représentation picturale, essentiellement, de site naturel, moins souvent de site urbain. D'ailleurs, le Larousse le définit comme « étendue de terre, qui s'offre à la vue, caractérisée par son aspect, paysage montagneux, urbain » et le Robert comme « partie d'un pays que la nature présente à un observateur ». La première semble réduire la notion de paysage à la vue panoramique et la seconde à la nature. La nouvelle école française de géographie, met en avant le 'milieu', pour qui le paysage renvoie à la globalité des rapports entre éléments physiques et humains appelée **milieu**, où l'homme devient constituant du paysage et contribuant à son évolution, puis **l'espace** pour les géographes des années 60, où s'affrontent des forces économiques et politiques. Raffestin introduit une nouvelle notion de 'pouvoir' dans la définition du paysage⁵⁰. La notion d'espace des géographes disparaît, cédant, ainsi, la place à **l'environnement**, à la

⁴⁷ DAVALLON J., 2006, Op.cit.46, p.97

⁴⁸ CHIVA I., 1994, Op.cit.36

⁴⁹ DI MEO G., in « *Processus de patrimonialisation & de construction des territoires* »

⁵⁰ VILLENEUVE L., in « *Paysage, mythe et territorialité : Charlevoix au XIX^{ème} S.* », Presses de l'Université de Laval, 337 p.

fois, nature, campagne, cadre de vie et paysage, dans le contexte du paradigme du développement durable, relativement à l’empreinte écologique⁵¹. Selon Augustin Berque, il est significatif que le terme ‘paysage’ désigne, à la fois, l’environnement et sa représentation picturale⁵². Suscitant dans ses débuts, une conception privilégiant le ‘Vu’, la notion du paysage a évolué en intégrant une nouvelle dimension, à partir de la décennie 1980-1990, le définissant, ainsi, comme une ‘image culturelle’, en fonction du vécu des sociétés qui l’occupent et la façon avec laquelle il est perçu, représenté, structuré et symbolisé⁵³. Ce que Kevin Lynch exprime ci-bien, à travers ce propos : « *chaque paysage habité constitue un milieu de communication, les messages qu’il comporte peuvent, ainsi, être explicites ou implicites, simples ou subtils* »⁵⁴. Chemin faisant, le paysage renvoie, de plus en plus, à un produit et construit socioculturel lié à un territoire vu, vécu et occupé qu’à une donnée naturelle brute et le rôle du ‘naturel’ dans le paysage est, ainsi, relégué au second rang par rapport au ‘social’⁵⁵. « *Le paysage est signé, il porte la marque des systèmes socio-économiques qui l’ont engendré, transformé, entretenu en tant que paysage ‘fonctionnel’* »⁵⁶.

Enfin, les paysages sont conçus dans des dimensions qui ne sont plus, simplement, esthétiques mais, aussi, économiques, politiques, juridiques et sociaux⁵⁷. Cela, leur attribue, ainsi, toutes les valeurs patrimoniales qui soient naturelle, écologique, historique, identitaire, culturelle, touristique ou économique, pouvant se présenter, simultanément, avec des intensités variables⁵⁸. De nos jours, le paysage dans toutes ses formes naturelle, urbaine, périurbaine ou rurale exprime cette étroite relation du type physique, sentimental et intellectuel entre l’homme et son environnement. Il est, ainsi, devenu problématique de la majorité des débats touchant à l’identité et à la mémoire des lieux⁵⁹.

Les deux grands types de paysages humanisés, à savoir le paysage rural et le paysage urbain ne sont pas sans rapport. Il s’avère que le premier précède, toujours le second et tous les deux sont le produit de jeux d’acteurs et de combinaison de facteurs. A la fois naturels, techniques, socio-économiques et juridiques, ces facteurs se succèdent avec un rapport de force, parfois, facteurs d’inertie ou agents de transformation, expliquant l’état d’équilibre ou de déséquilibre dans lequel se trouve chaque paysage⁶⁰. Dans ce qui suit, nous présenterons les catégories de paysages illustrées par des exemples du contexte d’étude⁶¹.

⁵¹ CHIVA I., 1994, Op.cit.36, p.7

⁵² VILLENEUVE L., Op.cit.50

⁵³ Idem

⁵⁴ LYNCH K., 1982 in « *Voir et planifier : l’aménagement qualitatif de l’espace* », Dunod, 215 p., p.30

⁵⁵ AVOCAT C., Op.cit.33, p.18

⁵⁶ Idem, p.18

⁵⁷ BESSE J.M., in « *Le paysage, espace sensible, espace public* », META, 2010, Vol. II, n° 2, p.p. 259-286, p.260

⁵⁸ AVOCAT C., Op.cit.33, p.18. « *A signaler que notre cas d’étude présente toutes ces valeurs patrimoniales* ».

⁵⁹ KADIRI J., in « *Vivre & habiter le paysage* », Actes du Colloque du 7 – 8 Juin 2001, Rabat-Maroc, p.52

⁶⁰ BASTIE J., in « *Le sol, élément primordial du paysage urbain* », Annales de Géographie. 1965, t. 74, n°406, p.p.708-713

⁶¹ *Les définitions, ci-après exposées, in KADIRI J., Op.cit.59, p.p.52-55*

1-2-1. Paysages naturels

Constituant les propres données de la nature, ils évoquent l'histoire même de la terre et de son évolution géologique, à travers le relief, l'hydrographie, la faune et la flore.

Photo 1:

Vue sur le massif, paysage ouvert A.E.H



1-2-2. Paysages bâtis et construits

1-2-2-1. Paysages urbains

En fondant villes et villages, les hommes ont du se servir de la matrice naturelle et des éléments géographiques du paysage naturel tels point particulier (culminant), ligne de crête, promontoire pour une raison ou une autre, en créent un ensemble cohérent, caractérisé par l'unité et l'équilibre.

Photo 2:

Vue sur village Ouaghzen et A.C.L d'A.E.H, perchés sur lignes de crêtes



1-2-2-2. Paysage rural

La campagne est construction de l'homme et le paysage rural prend sens avec le travail de l'homme par l'ingéniosité et les défis de ses réalisations, dans sa capacité d'adaptation à son environnement.

Photo 3:

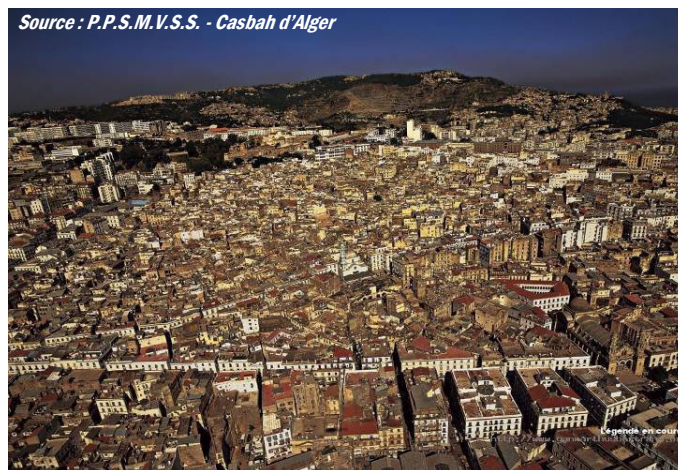
Vue sur village Ighil Bougni, A.E.H



1-2-3. Paysage culturel

Les caractères artistiques ou légendaires évoquent le paysage esthétique et culturel, le pittoresque poussant ainsi ces paysages naturels ou urbains à être classés patrimoine culturel.

Photo 4:
Casbah d'Alger, patrimoine universel



1-3. Villes et paysages constructions spatiales et sociales

« La ville est de prime abord une agglomération de population dans une étendue limitée, un espace formel perçu et approprié par des habitants, des passants, des actifs... »⁶². Le paysage constitue, pour sa part, l'ensemble des éléments visibles formant un territoire rural, urbain ou naturel combinant à la fois, identité esthétique et sensible et dimensions socio-économiques⁶³.

Tous investis d'intérêts, de logiques et d'objectifs, État, entreprises, associations et citoyens participent, ainsi, aux « jeux d'acteurs » décisifs dans la construction des territoires. De ce fait, les aménagements et les usages des territoires dépendent de leurs différentes stratégies apposées et animées par des alliances, des conflits et des compromis, s'affichant, à travers, leurs pratiques socio-spatiales de ces territoires. Le paysage comme les villes sont une production collective des lieux, dont la finalité est de distinguer son appartenance et d'affirmer l'identité de son territoire⁶⁴. « Le paysage est devenu, en quelque sorte, le référent culturel et social d'une idée de territoire.[...] Les profondes mutations que subissent nos territoires sont porteuses d'inventions paysagères »⁶⁵. Il est la résultante de conquêtes matérielles et symboliques d'acteurs imposant leurs choix d'aménagement et de développement au cœur de cette dynamique d'appropriation territoriale, faisant, ainsi, du territoire en enjeu politique, économique, social et culturel.

De ce fait, le paysage est indissociable de la structuration du territoire se construisant et évoluant d'une manière systémique, tous deux pratiqués, remaniés, remodelés et marqués par l'homme, qui détient la clef de voûte quant à leur valorisation et/ou dévalorisation en fonction de ses empreintes s'y inscrivant.

⁶² FIJALKOW Y., 2002 in « Sociologie des villes », La Découverte, 111 p.

⁶³ « Vivre & habiter le paysage », Actes du Colloque du 7 – 8 Juin 2001, Rabat-Maroc, 99 p., p.35

⁶⁴ POULLAOUEC-GONIDEC P., Op.cit.35, p.62

⁶⁵ Idem, p.63

« L'aménagement une fois réalisé, est « absorbé » par le substrat géographique qui redevient, ainsi, l'objet potentiel d'une nouvelle appréciation et d'une nouvelle émergence paysagère. Mais certains aménagements peuvent en effet compromettre les émergences paysagères, par exemple en « gommant » certains caractères spécifiques d'un lieu au profit d'une valorisation de surface auto-référencée »⁶⁶.

Enfin, l'urbanisme, pour englober les actions d'aménagement, est, ainsi, devenu cet art pour qui, il lui est difficile de concilier la croissance et le renouvellement de nos milieux. Dans le respect et la sauvegarde des héritages culturels et naturels qui nous ont été légués et que nous désirons transmettre, à notre tour, aux générations futures.



Photo 5: Vue sur patrimoine colonial, A.E.H (Brd Amirouche), en état de désaffection



Emergence de constructions hors échelle. Ces immeubles sont implantés à l'intérieur du périmètre du noyau colonial et, ce, après démolition d'anciennes bâtisses.

Photo 6: Vue d'immeubles de haut gabarit, A.C.L. d'A.E.H (Rue Bounouar M'henna)

⁶⁶ « Paysage urbain et environnement », Colloque du 17 – 19 Octobre 2002 à Montréal

1-4. Lectures du paysage

Le paysage renvoie au sujet qui l'appréhende et aux structures économiques et sociales qui lui ont donné naissance, et contribuent, ainsi, à l'entretenir et le modifier ou à l'abandonner⁶⁷.

« Clair et obscur objet du désir, jeu et enjeu du désir et du plaisir, lieu du proche et du lointain, lieu de mémoire et de jouvence, lieu d'appartenance et objet de convoitise, lieu d'enracinement et d'aliénation, de propriété, de pouvoirs, objet de contemplation et de transformations, le paysage appelle une lecture plurielle et de ce fait perd, tout en le gardant, son statut d'identité singulière, il appelle une évaluation multiple à redéfinir les rapports entre nature et culture, être et histoire, permanence et devenir »⁶⁸.

La topographie des sites, les occupations urbaines ou rurales et les objets marquant comme des repères, constituent, à la fois, des éléments de lecture des grands paysages et de reconnaissance des entités qui les composent. Mais les paysages ne se réduisent pas, seulement, à une collection d'éléments, ils sont plus complexes tels des systèmes, des ensembles dont les relations comptent, au moins, autant que les éléments qui les composent⁶⁹. *« Le paysage vécu, perçu, observable par tout un chacun, est, à la fois, la réalité d'une image et l'image d'une réalité »⁷⁰*, cette complexité du paysage peut se résumer dans le schéma suivant, qui décompose le système du paysage en trois sous-ensembles :

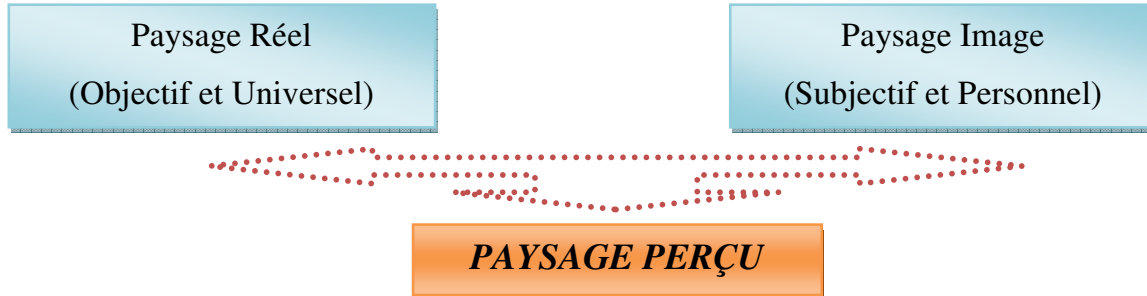


Figure 2: le système du paysage⁷¹

Ceci dit, le paysage perçu admet diverses façons de l'appréhender, à la fois, l'objet perçu constituant l'image réelle et la manière de le percevoir se rapportant à cette image retenue, qui est, forcément, différente en fonction des personnes qui l'appréhendent. À l'ordre du jour, les paysages sont devenus moins, immédiatement, lisibles, de par les multiples interrogations conceptuelles qu'ils suscitent pour

⁶⁷ AVOCAT C., Op.cit.33, p.13

⁶⁸ « Lire le paysage, lire les paysages », Actes du Colloque du 24 – 25 Novembre 1983 [S.L], p.5

⁶⁹ AVOCAT C., Op.cit.33, p.13

⁷⁰ Idem, p.14

⁷¹ « Lire le paysage, lire les paysages », Op.cit.68, p.5

leur compréhension. Catherine Dubois a classé cette lecture en trois modes, en corrélation avec le type du regard porté par l'observateur à l'égard des paysages. Tout en précisant que pour le regard formé, tous les milieux sociaux ont formé leur regard, à travers, les cartes postales, les médias, sauf que pour le milieu populaire, il lui serait difficile à parler du paysage. Quant au regard initié, il correspond, en fait, au regard intime, se rattachant à l'affectif, à l'identitaire à travers la pratique du territoire et les souvenirs gardés⁷². C'est ce que nous avons essayé de synthétiser sous la figure suivante.

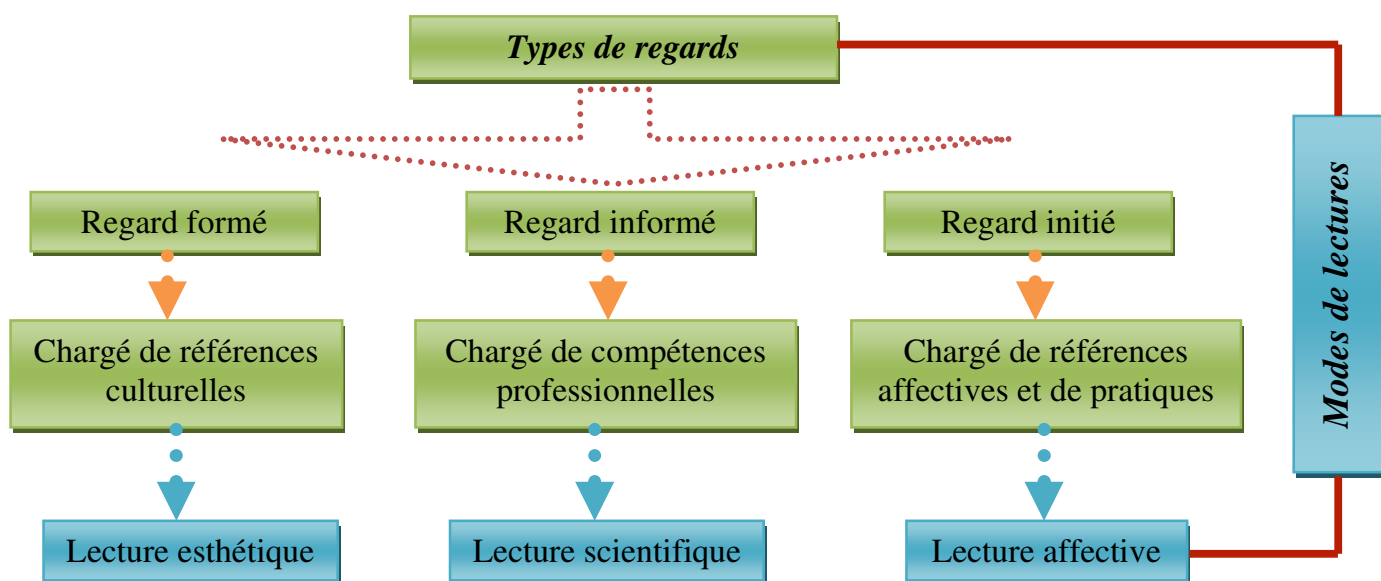


Figure 3: Modes de lecture du paysage corrélés aux types de regard

Pour sa part, Jean-Marc Besse soulève la problématique des conséquences d'élargissement des objets paysagers, brouillant, ainsi, la lisibilité des paysages et la définition, même, du concept de paysage. Il la renvoie à la pléthore de pôles théoriques et problématiques, autour et à partir desquels, se déploient les discours paysagers. Cela, lui a permis d'en distinguer cinq grandes orientations discursives, ci-dessous présentées, constituant, en fait, autant de paradigmes paysagers animant le débat théorique, voire la controverse⁷³.

X La première est culturaliste, étant la plus répandue, aujourd'hui, elle définit le paysage comme représentation culturelle relativement au système de valeurs sociales, culturelles, économiques, politiques, scientifiques et esthétiques qui l'ont produit ;

⁷² DUBOIS C., in « *Le paysage, enjeu et instrument de l'aménagement du territoire* », BASE, 2009, 13 n°2, p.p.309-316, p.314

⁷³ BESSE J.M., Op.cit.57, p.p.261-264

- ✘ La seconde a trait aux pratiques de production et des usages culturels organisant le paysage, plus que sur les représentations elles-mêmes. Ainsi, l'évolution des paysages correspond aux évolutions des pratiques et des modes d'organisation de l'espace, dont évolution fait allusion aux changements. Très présente chez les anthropologues, les géographes, mais, aussi, les historiens, qui conçoivent le paysage comme un espace éthique et politique ;
- ✘ La troisième approche se rapportant aux domaines de l'aménagement, s'articule autour du paysage systémique dans le cours de sa construction, et met en relation les temporalités et spatialités humaines avec temporalités et spatialités naturelles ;
- ✘ La quatrième orientation est « phénoménologique », à caractère psychologique et philosophique, s'interrogeant sur la manière dont les êtres humains de rattachent par leur corps et leur sensibilité au mode les accueillant ;
- ✘ La cinquième et dernière orientation, nous concernant nous architectes et aménageurs en général, considère le paysage comme projet. De par la dynamique du paysage, il s'agira de capter ces forces agent de transformations ; qu'elles soient naturelles, économiques ou sociales ; et les formes qui les expriment, afin, de maîtriser et de canaliser leurs orientations. Cela, se concrétise, surtout, par un mode de conception et de projection qui tient compte des particularités des sites.

De ce fait, pour ce qui nous concernant, le paysage, perçu objet du présent travail, sera une lecture de l'image réelle du contexte d'étude, un diagnostic de l'évolution de son paysage qui va s'opérer à travers l'analyse des données naturelles, matérielles, statistiques et symboliques de l'utilisation de l'espace. Une grille d'éléments a été dressée, en se basant sur le travail de Charles Avocat⁷⁴ mettant, en avant, une fiche paysagère qui structure ce type d'analyse dont les impératifs à prendre, sont les suivants :

- ✘ La structure naturelle dont climat, relief, végétation et réseau hydrographique, visant à apporter un complément d'informations et explications nécessaires à la compréhension du paysage global ;
- ✘ La structure paysagère visant à définir une ambiance paysagère régnant, avec ses composantes matérielles, ses textures et son degré de lisibilité ;
- ✘ Caractères du paysage référent, à la fois, aux notions d'espace et de temps, à travers l'identité, la stabilité et les mutations visant à définir le caractère dominant qui ressort de cette analyse ;
- ✘ Composantes socio-économiques, de par l'habitat, les activités, les infrastructures, les pratiques et usages (par la mobilité et la fréquentation en ces lieux), visant à définir la valeur culturelle du paysage.

⁷⁴ AVOCAT C., Op.cit.33, p.p.15-23

Cela dans le but, de déceler les mutations qui bouleversent le paysage, de ce fait, notre travail peut se résumer dans la figure qui suit :

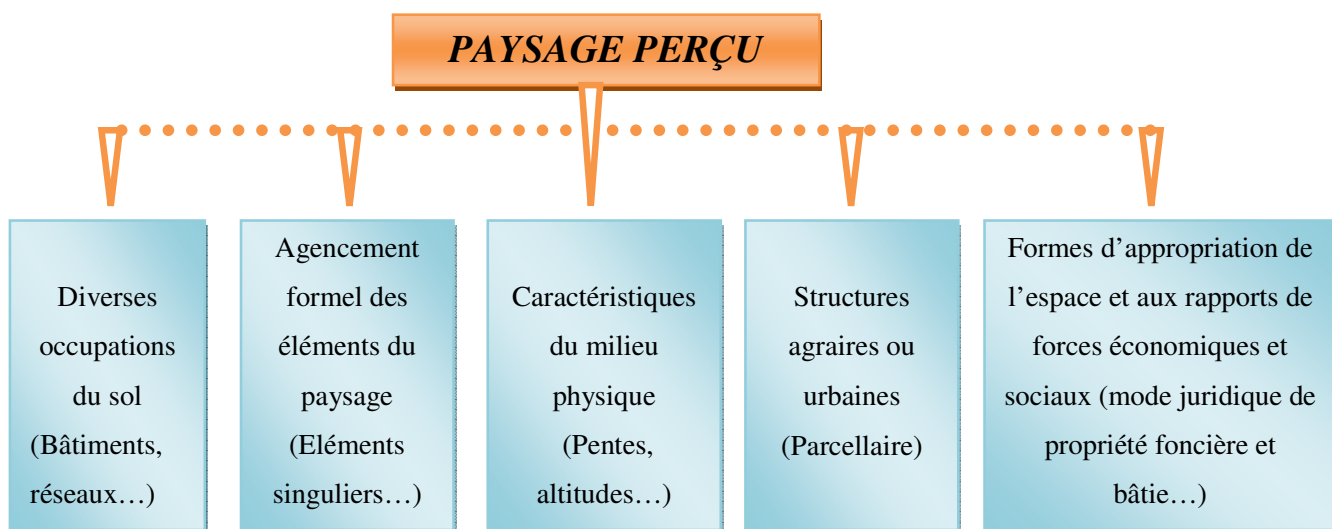


Figure 4: Lecture du système du paysage (établi par l'auteur du mémoire)

La notion de paysage englobe relief, végétation, le naturel et le construit, aussi, l'agencement de ces formes et leurs rapports sociaux apparents⁷⁵.

1-4-1. le relief, fondement-même du paysage

Il est le support, le substrat et la structure, même, du paysage tel qu'il soit, naturel ou transformé. C'est pour cela que le paysage est devenu une entité dynamique, car en plus qu'il projette une image, il l'absorbe de lui-même. Ses composantes variées permettent, finalement, de souligner les caractéristiques du milieu physique (géologie, relief, hydrographie, végétation...) et l'adaptation à ce milieu des structures anthropiques (réseau viaire, répartition et implantation de l'habitat).

1-4-2. L'occupation du sol et ses textures

Après le relief, viennent les formes d'occupation du sol qui font émerger les variations du paysage. « Si le relief en est le support, l'occupation du sol en constitue l'épiderme visible »⁷⁶. Les textures naturelles et urbaines, en surface, donnent une lecture des formes d'occupation. Par leurs 'épaisseurs', elles jouent

⁷⁵ FOURNEAU F., LUGINBUHL Y. & ROUX B., in « Evolution du paysage et aménagement du territoire en Andalousie », Caza De Vazquez, vol.11, p.13

⁷⁶ « Le paysage d'Ile-De-France », Les CAHIERS, 1997, n°117-118, p.49

de la poésie de l'espace, selon leur importance, et ce en ouvrant, parfois, en fermant les paysages et, surtout, en créant des ambiances paysagères de types minérales, végétales et autres.

1-4-3. La géométrie structure sous-jacente organisatrice de l'occupation du sol

La lecture du paysage exige d'en connaître les principes d'organisation qui ordonnent les surfaces ou les formes d'occupation, ainsi que, les objets qui le composent, à travers la trame spatiale, les réseaux viaires, les parcellaires (agricole ou urbain), etc...

1-4-4. Agencement formel des éléments ; éléments singuliers

Le paysage présente un ensemble de sites, de lignes et de points remarquables. L'agencement de ces éléments permet de le structurer, de le ponctuer avec des éléments singuliers et de le hiérarchiser. Ces éléments structurants se démarquant par un intérêt particulier esthétique, historique et d'identité, contribuent à la lisibilité du paysage et à hiérarchiser les vues. D'autres éléments peuvent affecter le paysage et se démarquent par leur effet, particulièrement, dégradant, « *ils sont qualifiés de « points noirs » paysagers* »⁷⁷.

1-5. Les tendances d'évolution du paysage au regard de l'urbanisation

Chaque paysage représente les différents modes de son occupation par l'homme qui les façonnent, les fait évoluer et, parfois, les dégradent. Ils ne sont pas figés, ils changent et sont en constante évolution, corrélés aux vitesses et dynamiques du milieu. Pour ces raisons, certains paysages s'avèrent plus dynamiques, connaissent des changements permanents, tandis que, d'autres montrent une plus grande inertie ou ont même tendance à régresser. La dynamique animant les paysages se lit dans les changements générés par la conjonction de diverses actions anthropiques sur leur structure. A cet effet, Georges Bertrand signale que : « *le paysage est un système vivant qui ne se conserve que s'il fonctionne, donc il est, normalement, inséré dans un processus économique et social* »⁷⁸. De ce fait, la dynamique du paysage est corrélée à la dynamique urbaine, et toutes les deux stimulées par un faisceau d'enjeux, de stratégies et de défis sociétaux, économiques, naturels et politiques.

L'observation de ces changements devrait nous permettre d'apprécier le poids de ces divers facteurs responsables de la genèse d'un nouveau type de paysage.

⁷⁷ « *Le paysage d'Ile-De-France* », Op.cit.76, p.57

⁷⁸ Cité par FOURNEAU F., LUGINBUHL Y. & ROUX B., Op.cit.75, p.14

1-5-1. La dynamique paysagère

« Tout bouge, flotte, se compose, se décompose autour de nous, ce flux en perpétuel mouvement dans le temps social, dans celui de l'histoire des hommes existe, aussi, avant elle à une autre échelle du temps, celui de l'univers physique et cosmique »⁷⁹. « Le paysage supporte avec résignation toutes sortes de comparaison. On le dit, parfois, semblable à un patchwork, parfois, semblable à un tissu dont on devine plus qu'on la voit, la trame, mais dont la surface peut être couverte de broderies »⁸⁰.

S'inscrivant, toujours, dans un contexte de dynamique temporelle et de processus socio-économique, le paysage est, souvent, différent de celui qui l'a précédé, qui témoignait des traits caractéristiques relatifs à l'organisation de l'espace, à l'économie traditionnelle et à l'organisation sociale particulière et spécifique de son temps. « On évoque, parfois, un palimpseste »⁸¹ signifiant le manuscrit où l'on retrouve sous l'écriture la plus récente la marque des anciens textes.

De par l'urbanisation touchant la quasi-totalité des territoires, aussi, ceux de montagne semblent être pris dans une toile d'araignée, de nouveaux éléments distinguent le paysage. Des interventions, incohérentes entre elles, perturbent l'occupation du sol, le paysage et les indicateurs socio-économiques qui leur sont liés. « Les ajustements complexes qui définissaient les singularités des lieux sont en train de s'estomper dans un mouvement d'ouverture qui n'est pas, toujours, facile, brisant des identités et dissolvant des formes de vie, anciennement, définies »⁸². C'est toute la structure de l'espace géographique qui devient hétérogène, comparée à l'homogénéité et à l'harmonie que constituaient les paysages dits 'traditionnels'. Le cadre de vie est dépouillé de ses significations historiques, il est sémiologiquement pauvre et structurellement instable.

« L'ordre éternel des champs ne relèverait, donc, que de la fiction poétique et il faut substituer à cette image celle d'une instabilité paysagère, particulièrement, sensible aujourd'hui »⁸³.

Le paysage par son caractère mouvant est, aussi, devenu partie prenante des dynamiques territoriales et instrument, particulièrement, pertinent pour l'analyse de ces dynamiques. Et il ne peut être appréhendé que dans sa dynamique. Pour évaluer la portée du changement, il importe d'en déterminer les facteurs.

⁷⁹ MARCEL O., 2000 in « Temps et paysage », Tarabuste, centre d'art et du paysage, p.29

⁸⁰ BEDARD M., [S.D] in « Le paysage, un projet politique », Presses universitaires du Québec

⁸¹ Idem

⁸² MARCEL O., Op.cit.79, p.23

⁸³ BEDARD M., Op.cit.80

1-5-2. Facteurs de recompositions territoriales et paysagères

La rudesse de la nature et de la topographie des montagnes n'influent pas sur leur dynamisme, l'homme a, bien, su 'dompter' cette nature contraignante. La charge humaine, à son tour, ne peut être considérée comme facteur décisif de la vitalité d'une montagne pouvant, aussi, être renvoyée à un héritage révolu, plus, qu'un équilibre actuel. D'autres données sont, bien, plus déterminantes à savoir ; la structure qualitative de la population, jeunesse ou vieillesse et, surtout, les tendances migratoires positives ou négatives (négatives, comme fut le cas de montagne kabyle, avec l'émigration précoce, mais cela ne l'a pas empêché d'être pourvoyeur de fonds pour les familles restées au pays, ayant contribué à l'amélioration de leurs conditions de vie). Les principaux facteurs du développement en montagne, ci-dessous dénombrés, interviennent conjointement, mais selon une combinaison variable en fonction de leur situation. Les héritages historiques, les stimulations du bas-pays et la diversification économique sont très déterminants dans la vitalité des montagnes, mais le rôle d'interventions politiques de développement devient, beaucoup, plus probant, fructueux, là, où ces précédentes conditions font défaut, surtout, si elles sont introduites et conduites avec détermination, en collaboration avec les divers acteurs locaux. En définitive, quatre facteurs clés peuvent alors être mis en évidence dont ;

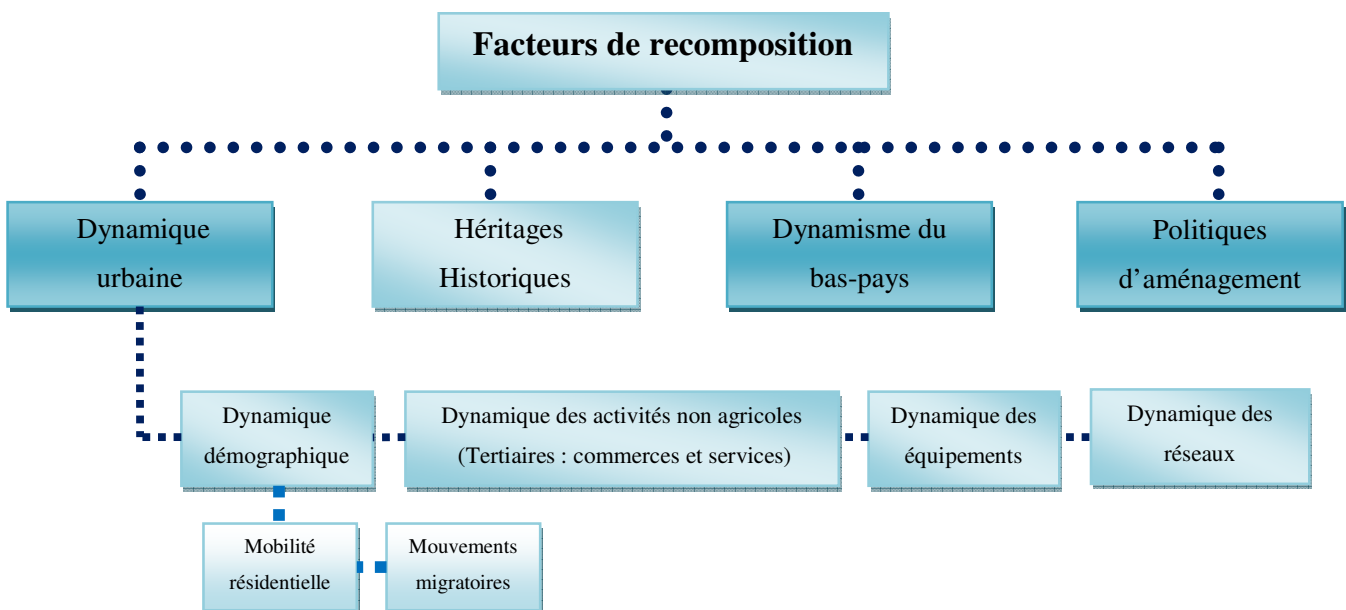


Figure 5: Facteurs enclenchant la dynamique des mutations (établi par l'auteur du mémoire)

1-5-2-1. Les politiques d'aménagement

La planification urbaine est un outil d'encadrement de l'évolution, par le biais d'instruments d'urbanisme qui ont pour objectif la maîtrise de la croissance, dont même la montagne en est dotée. Ces

politiques influent de façon capitale sur la dynamique des montagnes. En fournissant certains services et activités, quelques agglomérations promeuvent en pôles fonctionnels locaux ou régionaux et assurent, de ce fait, le rôle de pôles locaux ou régionaux prenant en charge leur arrière-pays. Généralement, ce sont les A.C.L. de communes ou de daïras qui assurent cette position.

1-5-2-2. Les héritages historiques

Les comportements traditionnels influent, directement, sur les pratiques contemporaines. Il existe deux grandes catégories de massif conditionnées par les usages du passé, celle des montagnes agricoles, trop rattachées au terroir et aux valeurs de la terre, celle des montagnes industrielles ou touristiques (ceci concernerait des montagnes européennes) dépourvues au contraire d'âme paysanne.

Au final, l'influence des héritages historiques s'avère très puissante, pouvant être négative, si elle s'oppose aux changements ou positive en accompagnant le changement.

1-5-2-3. Les influences du bas-pays

Si des zones de montagne sont prospères, cela dépend des besoins de la demande exprimée par les plaines voisines. Cette interrelation représente, ainsi, le facteur le plus déterminant de l'animation et de survie des montagnes. Les proliférations et renforcement des échanges, la concentration des populations et des activités motrices dans le bas-pays, n'ont fait que croître le dynamisme des massifs environnants. Pour une part considérable, le devenir des montagnes est assujéti à la vitalité du couple montagne/avant-pays, « *là où l'avant-pays n'est pas assez actif [...] la montagne n'est pas en mesure de trouver une solution à ses problèmes* » (Scaramellini).

La répartition de la population est, de ce fait, dépendante du dispositif bas-pays (plaine) / montagne. Les agglomérations urbaines, aussi, les principales activités économiques se concentrant dans la plaine, sont autant d'éléments attirant investissement et population migrante ou mobile, surtout, quand les distances espace-temps sont raccourcies. Ces connivences permettent de fixer les populations sur les massifs⁸⁴.

1-5-2-4. La dynamique urbaine

La dynamique, active dans certaines montagnes, a stabilisé un nombre important de ruraux sur place, en leur fournissant de 'l'emploi' et des services nécessaires, tout, en tissant des relations interactives avec d'autres agglomérations urbaines, en témoigne l'accroissement des flux d'échange dans les deux

⁸⁴ ACHERARD S., in « *La mobilité dans les montagnes du tell oriental algérien : organisation territoriale et transformations sociales* », Colloque de l'ASRDLF Clermont-Ferrand, 6-8 juillet 2009 « *Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ?* »

sens (mouvements de la population, marchandises, capitaux...). Aucune agglomération n'a d'existence autonome, aussi, tous les rythmes de ses transformations démographiques, économiques et sociales procèdent d'une appartenance à des ensembles plus élargis⁸⁵. C'est pour cela, qu'au niveau du contexte d'étude, nous aurons à développer deux échelles d'analyse, celle de la commune et celle de l'A.C.L. Le moteur de la dynamique urbaine est constitué de forces exogènes et endogènes, où l'espace déjà bâti n'est pas, exclusivement, ouvert à des forces externes, car de par ses propres composants et son contenu fonctionnel engendre, aussi, sa propre dynamique interne pouvant être différente de celle de l'ensemble, auquel, il appartient⁸⁶.

Cette dynamique d'évolution transformant démographiquement, économiquement et socialement les territoires de montagne ne cesse de reconfigurer de manière profonde leurs paysages.

1-5-2-4-1. La dynamique et la diversification des activités économiques

S'impose comme condition capitale pour la vitalité et le dynamisme d'un massif. Les agglomérations qui suscitent le plus de déplacements sont celles qui offrent le plus de services, sans occulter la centralité historique et économique. L'existence d'un support d'activités économiques dans un milieu urbain, contribue à le faire évoluer et le transformer⁸⁷. « *Toutefois, il est clair que les fonctions administratives, naguère déterminantes, sont devenues, aujourd'hui, moins significatives que les forces proprement économiques, pour rendre compte de la dynamique des milieux urbains* »⁸⁸.

– La dynamique des activités tertiaires

L'émergence des activités tertiaires, en plus qu'elle a favorisé la création d'emplois, a contribué à l'évolution des fonctions et leur spécialisation. Phénomène caractérisant notre contexte d'étude, dont concentration d'activités composées, essentiellement, de commerces et de services. Cette dynamique d'évolution s'est traduite par une densification du tissu, ainsi que, par une extension spatiale.

Alain Prenant affirme, à ce propos, que certaines localités en mutation en Kabylie, correspondant à des petits noyaux urbains, connaissent une croissance particulière. Initiée par l'accroissement de la

⁸⁵ CHALINE C., 1980 in « *La dynamique urbaine* », Presses universitaires de France 206 p., p.11

⁸⁶ Idem, p.11

⁸⁷ CHALINE C., 1980, Op.cit.85, p.22

⁸⁸ Idem, p.22

population, la présence des activités tertiaires, leur situation par rapport aux infrastructures et leur appartenance au réseau urbain régional, comme ce fut le cas de L.N.I, Azazga, Maatkas⁸⁹.

1-5-2-4.2. La dynamique des équipements

La présence d'équipements constitue un stimulant pour la dynamique d'un milieu urbain, incitant, à la fois, à la concentration des populations, des activités et des services et à leur concurrence. La dynamique des activités tertiaires, désignées par le commerce et services divers, est, en fait, entraînée par l'existence d'équipements structurants en ce milieu, avec l'afflux des populations les fréquentant. Les activités de service tendent à se regrouper en foyer ou places centrales occupant, ainsi, en fonction de leur importance, un rang dans l'organisation spatiale. Pour être viable, chacune de ces activités requiert un seuil minimum de population⁹⁰.

1-5-2-4.3. La dynamique des réseaux

Claude Chaline définit la dynamique des réseaux par ces forces exogènes, exercées par un ensemble d'espaces polarisés sur ses divers composants. A travers les connectivités et les interrelations qui se nouent entre les différentes entités qui le composent leur dictant, ainsi, les rythmes de transformation.

Pour ce faire, nous avons essayé, d'abord, de rappeler l'importance des infrastructures routières dans la vie en montagne, sachant que, de nouveaux visages de ces territoires se dessinent, conséquence du déploiement de ces infrastructures. Devenus acteurs du quotidien des montagnards, ces réseaux atténuent les inégalités dans l'accès aux services et à l'emploi et en encouragent la fixation locale des populations.

Ainsi, fixation et réseaux se traduisent, généralement, par une plus grande mobilité⁹¹. Les habitants de la montagne très mobiles, aidés par les moyens de transport adaptés au contraindre topographique, occupent et consomment plus de territoire, poussant, ainsi, les agglomérations à s'étendre, à s'étaler et à adopter un profil de centre de services, sous la pression du croît démographique et des flux migratoires locaux et extra-locaux. Ce que Claude Chaline a, ci-bien, soulevé à travers ce questionnement : « *comment des agglomérations à fonctions administratives étant, tout d'abord, plaquées sur un milieu rural, puis avec l'essor économique, ce réseau imposé évolue en centre de services bénéfiques ?* »⁹².

⁸⁹ PRENANT A., « Aspects de la croissance des petits centres urbains en Algérie », cité par HAMDANI D. in mémoire de magister, Architecture, « perspectives d'évolution de la ZHUN Sud de T-O, la Nouvelle Ville », p.47

⁹⁰ CHALINE C., 1980, Op.cit.85, p.33

⁹¹ ACHERARD S., 2009, Op.cit.84

⁹² CHALINE C., 1980, Op.cit.85, p.33

Via la « sous-traitance urbaine » qui contribue à l'évolution de la montagne, ce réseau d'agglomérations micro-urbaines participe, ainsi, à un mouvement d'urbanisation favorisant, à la fois, la fixation et la mobilité tout en repoussant l'attraction exercée depuis, toujours, par la grande ville⁹³.

1-5-2-4-4. La dynamique démographique

Les habitants de la montagne circulent, occupent, ménagent et consomment plus de territoire, et l'un des objectifs, assignés à ces montagnes, à travers l'affinement des opérations d'équipement, est la fixation et le maintien des populations locales. D'ailleurs, malgré les insuffisances dont souffrent ces territoires, la montagne continue à susciter de l'intérêt et demeure 'attractive', surtout, pour les populations locales. Celles-ci ne cessent de croître et les densités enregistrées dans certains endroits rivalisent, parfois, avec celles de la ville. « *Les populations montagnardes vivent dans ce qui peut être qualifié de territoires au quotidien, envers lesquels le sentiment d'identification relève de la territorialité et reflète le rapport étroit qui lie une société à son territoire, rapport marqué, notamment, par la relation entretenue par les groupes humains avec le milieu naturel, ses contraintes et ses ressources exploitables, principalement, la terre, qui n'a pas de valeur marchande ; le mode d'appropriation du sol (statut traditionnel à caractère privatif et indivis); la relation entre l'organisation sociale et l'organisation territoriale* »⁹⁴.

– La mobilité

La mobilité constitue une composante majeure de notre pratique et de notre appréhension du territoire, et les différents modes de déplacements nous donnent une lecture, un regard sur ses transformations. « *En Algérie, la pauvreté a été, depuis fort longtemps à l'origine de la mobilité migratoire. Aujourd'hui encore, elle en reste un facteur essentiel, mais la migration n'est plus une fatalité à l'aire où les réseaux et la technologie facilitent l'établissement des liaisons. Néanmoins, si la migration n'est plus un choix subi, se pose aux populations la problématique de l'inégalité d'accès à la mobilité, génératrice de nouvelles disparités* »⁹⁵. Les populations de montagnes, kabyles en particulier, sont qualifiées de très mobiles, et c'est ce que nous essayerons de vérifier, par le biais, **d'une enquête effectuée sur le transport à A.E.H.**

Cette enquête, ainsi, que d'autres travaux sur la mobilité en montagne, ont mis en relief le facteur 'âge', évalué à l'appréciation physique des voyageurs dans notre cas, comme très déterminant dans l'accès à la mobilité. Les jeunes/adultes, entre 19 et 50 ans, aptes physiquement à se déplacer, à travailler et à étudier, détiennent la part de lion de la population mobile. Rajouté au système structurel d'organisation

⁹³ ACHERARD S., 2009, Op.cit.84

⁹⁴ Idem

⁹⁵ Ibidem

et d'occupation de l'espace particulier à la montagne kabyle marqué par une mobilité accrue. Où une inter-connectivité et une interdépendance se solidarisent entre les différents points de ce système, en allant du plus petit maillon au plus grand. Ce qui est expliqué par Hichem Yesguer, à travers ceci : « dans chaque commune, on trouve un ou deux villages qui émergent et assurent le rôle de pôle socio-économique local. Dans une commune sur deux ou trois, on trouve un grand village qui domine le reste des agglomérations, et au fur et à mesure qu'on change d'échelle apparaissent de nouveaux pôles plus importants et plus dominants, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les agglomérations tournent autour de la ville de Tizi-Ouzou, chef-lieu de wilaya »⁹⁶, et Sabrina Acherard par cela : « la mobilité introduit bien « une rupture dans les conditions d'appropriation de l'espace au Quotidien » en passant d'une logique de découpage de « territoire et son chef-lieu » à une logique de polarisation « pôle et son attractivité ». Cette organisation est structurée à la base par les agglomérations micro urbaines qui aspirent la mobilité rurale locale avant de la distribuer sur les autres niveaux »⁹⁷.

Les réseaux, dont le transport en particulier, polarisent et poussent les habitants à se déplacer, de plus en plus, tout en les fixant chez-eux. Ils participent, ainsi, à un mouvement d'urbanisation qui stimule la mobilité et encourage la fixation des populations. Encore une fois, Hichem Yesguer le confirme à travers ce passage : « l'urbanisation de l'espace kabyle ne répond pas au modèle d'extension radiale. On assiste de plus en plus au développement de ce que quelques géographes appellent des archipels urbains, un ensemble de lieux formant système, mais séparés les uns des autres dans l'étendue. C'est ce type d'organisation spatiale que l'on remarque en Kabylie, influençant la création et l'extension des réseaux routiers »⁹⁸

A demeurant, les **impacts des transports** peuvent avoir, aussi, d'autres répercussions se rapportant aux valeurs foncières qui montent en flèche, en dépend du poids de l'agglomération, favorisant, ainsi, le déclenchement de la spirale vertigineuse de la **spéculation foncière et immobilière**.

Enfin, en plus des bienfaits de la mobilité et des déplacements sur la montagne et son environnement, ils sont, aussi, nuisibles par leur récurrence se répercutant sur les milieux urbains locaux et supérieurs (agglomérations rurales et villes). Ils les poussent, ainsi, à s'étaler et à consommer du territoire et de l'énergie, au détriment des espaces verts et forestiers et l'allongement des distances, rajouté, aux impacts sur l'environnement, dont bruit, congestion et pollutions.

⁹⁶ YESGUER H., in « Les incidences du système de transport sur l'ouverture des zones rurales isolées. Le cas de la Kabylie (Algérie) », Cahiers Scientifiques du Transport N° 54/2008, p.p.125-146, p.129

⁹⁷ ACHERARD S., 2009, Op.cit.84

⁹⁸ YESGUER H., 2008, Op.cit.96, p.128

Ce que nous avons essayé de reprendre sous forme de schéma ci-dessous présenté.



Figure 6: Impacts de la mobilité sur le milieu urbain

(Établi par l'auteur du mémoire d'après tout le travail de terrain, surtout sur la mobilité)

1-5-2-4.5. La dynamique sociale

Pouvant porter le risque d'une crispation identitaire, le territoire peut, également, être producteur et propulseur de nouvelles citoyennetés, lorsqu'il fait objet d'actions collectives et solidaires. De ce fait, une autre composante, implicite, se présente comme une nouvelle force participant au processus de transformation des espaces urbains et de leurs territoires. A savoir, le développement d'approches concertées⁹⁹, pas systématiquement participatives, qui permettent la réduction des conflits autour du territoire et de son processus d'humanisation, que font naître, d'une part, les stratégies d'acteurs et leurs divergences. Et pour représenter cela, nous ne pouvons trouver meilleur exemple que la montagne kabyle, à travers le rôle prépondérant des comités de villages et villageois eux-mêmes.

⁹⁹ **Consultation** : ne nécessite qu'une écoute (comme registre de doléances) ; **Concertation** : consulter des citoyens élus et/ou choisis pour orienter le cours des décisions ; **Participation** est perçue comme une menace pour la démocratie représentative classique. Définitions tirées in FIJALKOW Y., 2002, Op.cit.62

Conclusion

Le paysage a connu une nette évolution, depuis ses débuts, qui suscitait une conception privilégiant le « **Vu** », puis devenu une « **image culturelle** », en fonction du **vécu des sociétés**. Aussi, la dichotomie entre naturalistes et culturalistes tendent à s'effacer pour une conception plus globale et non dualiste du paysage devenu en même temps « réalité et apparence de la réalité »¹⁰⁰, en rapport, aux dimensions physiques, mais, aussi, avec la dimension sensible et symbolique du milieu et de ses acteurs. Le paysage est, ainsi, situé dans les relations réversibles entretenues par les individus avec l'environnement extérieur dans la façon avec laquelle, il est perçu, structuré, construit et symbolisé. D'ailleurs Michel Bassand confirme cela, simplement, en désignant le paysage par la forme : « *la forme se transforme, continuellement, en fonction du système des acteurs. Cette forme est, donc, un cadre spatial qui suscite, parfois, des émotions esthétiques et qui génère des pratiques sociales et des représentations collectives. Mais jamais à elle seule. Toujours, par l'intermédiaire d'acteurs* »¹⁰¹.

Le paysage est devenu un concept dynamique, un système global où s'interfèrent les notions d'évolution, d'identité, de territorialité, d'échange et de représentations.

Ce chapitre avait, donc, pour objectif l'identification des forces motrices endogènes et exogènes interagissant, à caractère socio-économique, démographique, spatiale et politique, stimulant l'évolution urbaine de la montagne, en particulier, et modifiant le paysage. Née sur un terreau de fortes densités rurales, cette micro-urbanisation consolide la place des montagnes, essentiellement, comme pôles démographiques. **Dont le mouvement d'urbanisation appelle la mobilité, encourage la fixation locale des populations et transforme le paysage.** Ce dernier, qu'il soit abandonné ou structuré, constitue, de ce fait, un acteur accompagnant les rythmes de vies, « *une sorte de condensateur d'histoire et fait sans cesse imaginer le dessous des tables ou l'envers du décor* »¹⁰². Il s'adapte à différents types de vitesse, se transforme, se fige et se cristallise, afin de s'accorder aux multiples dynamiques du contexte qu'elles soient urbaine, socio-économique, politique et géographique.

¹⁰⁰ **BERQUE A.**, 2000 in « *Introduction à l'étude des milieux humains* », Ecoumène, Paris, Berlin, 272 p.

¹⁰¹ **BASSAND M.**, 2007 in « *Cités, Villes, Métropoles, le changement irréversible de la ville* », Presses polytechniques et universitaires Romandes, 229 p., p.33

¹⁰² **SANSON P.** (dir.), 2007 in « *Le paysage urbain : Représentations, Significations, Communications* », L'harmattan, 368 p.

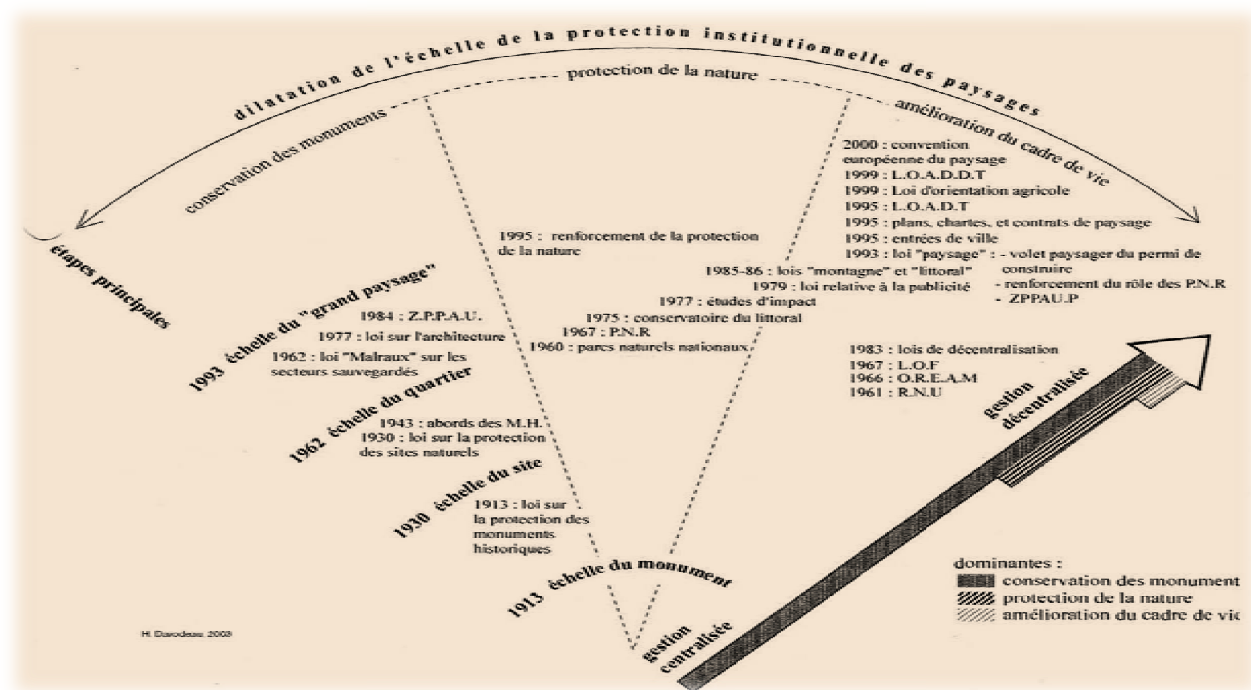
Chapitre 2- Maîtrise et gestion de l'aménagement et de l'évolution des paysages dans le droit algérien

Introduction

L'évolution des paysages est constante, ainsi, les protéger ne suffit pas à les conserver tels quels, mais à accompagner et organiser leur transformation. A cet effet, leur maîtrise et leur gestion doivent, impérativement, être associées aux politiques d'urbanisme. Illico, l'aménagement du territoire intègre, progressivement, la gestion environnementale et paysagère, pas très affirmée, encore, pour le contexte national, où le droit semble figer les paysages par les lois n'encadrant que leur préservation dans un large éventail. Du fait que, le concept de paysage, en Algérie, semble être un fourre-tout et pas, du tout, distingué de la notion de l'environnement, exception faite, pour les sites classés patrimoine, dont une loi spécifique leur est consacrée. Comparé à d'autres pays, la France¹⁰³ en particulier, imposant l'intégration obligatoire dans les études d'aménagement, des inventaires patrimoniaux et volets paysagers aux documents réglementaires, en plus, d'un arsenal juridique intensifié et diversifié, en fonction des situations particulières¹⁰⁴.

¹⁰³ En dépit de la polyvalence de sa législation, demeure insuffisante : « La lecture des textes de loi, en France, montre une vision patrimoniale et esthétique du territoire : le paysage ne favorise pas, toujours, la prise en compte des dynamiques biophysiques ni même l'intégration des modes d'habiter. En définitive, il existe de multiples décalages entre des observations valorisant les aspects fonctionnels des lieux et celles mettant en évidence les aspects naturalistes ou encore esthétiques ». **BLANC N. & GLATRON S.**, in « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », Espace Géographique 2005-1, p.p.65-80, p.79

¹⁰⁴ **Figure 7:** Evolution de la législation du paysage en France, établie par, **MANOLA T.**, in « Le sensible chez les habitants, le rôle du paysage », Journées Scientifiques de l'Environnement, 2008 Val-de-Marne



2-1. Dispositifs législatifs à l'aube de l'indépendance

A l'aube de l'indépendance, les tendances à l'urbanisation encouragées par des stratégies de développement, essentiellement, industrielles ont relégué, au second rang, les exigences de préservation de l'environnement et du paysage.

La volonté de protection de l'environnement et du paysage affichée, au début des **années 1980**, est imposée par le droit international pour être au diapason des autres nations développées. L'adhésion et **la ratification par l'Algérie des conventions et protocoles internationaux**, relatifs à la protection de l'environnement, lui imposaient d'inscrire son développement dans une perspective durable et globale.

Aussitôt fait, en 1983 arrive le texte, le plus important, régissant la protection de l'environnement dans son ensemble, en l'occurrence **la loi cadre n°83-03 du 5 février 1983**¹⁰⁵. Cette loi réduit la définition du paysage et de l'environnement aux seules composantes physiques, sans engager les aspects formels, esthétiques, culturels et historiques et limite, ainsi, son champ d'application qui n'a trait, strictement et simplement, qu'à la **protection des ressources naturelles (faune, flore, terre), milieux récepteurs (atmosphère, eau, mer) et nuisances**.

D'autres lois plus spécifiques apparues, plus tard, intégreront certaines composantes évacuées par la **loi n°83-03**, à travers la protection des sols et des sites naturels. Il s'agit, notamment, de la **loi n°90-25 portant orientation foncière pour les sols**, de la **loi n°87-03, relative à l'aménagement du territoire** et la **loi n°90-29, relative à l'aménagement et à l'urbanisme**, pour **les sites naturels** en particulier. Quant au **patrimoine culturel** (matériel et immatériel), la loi **n°98-04**¹⁰⁶ spécifique lui sera consacrée.

2-2. Dispositifs législatifs post développement durable

A partir de 2001, les nouvelles lois insistent, davantage, sur la nécessaire protection du paysage et de l'environnement, dans le cadre d'un développement durable, et remédient, ainsi, à certaines défaillances des lois précédentes. L'ordre chronologique de leur promulgation n'a pas été respecté, nous avons cité, d'abord, celle ressortant de la protection de l'environnement, puis celles en relation avec l'aménagement du territoire.

/*La loi n°03-10 du 19 juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ; signale que l'État, et à lui seul, que revient le droit de contrôler les différentes composantes de l'environnement. En rapport direct au paradigme du développement durable, mettant en exergue la protection de l'environnement et la bonne gouvernance, ceci reste sans apport sur la **loi de**

¹⁰⁵ « Loi n°83-03 du 5 février 1983, relative à la protection de l'environnement »

¹⁰⁶ « Loi n°98-04 du 15 janvier 1998, relative à la protection du patrimoine culturel »

1983. Si ce n'est, les grands slogans de sensibilisation, d'information et de promotion et la mise en place d'un instrument nouveau, il s'agit du plan national d'action environnementale et de développement durable (**P.N.A.E.D.D.**).

*/*La loi n°01-20 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ; retient comme une de ses finalités « la protection et la valorisation des espaces écologiquement et économiquement sensibles, la protection, la mise en valeur et l'utilisation des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles et leur préservation pour les générations futures ».*

*/*La loi n° 04-03 du 23 juin 2004, relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable, en rapport aux prescriptions applicables en matière de protection, d'habilitation et d'aménagement des zones de montagnes et de leur développement durable. (Définition, prescriptions d'aménagement et conditions de prise des zones de montagnes).*

En définitive, à travers ces derniers textes, nous percevons une évolution dans la prise en charge et la protection de l'environnement, se traduisant par l'intégration des nouvelles préoccupations, de par le monde, à savoir l'environnement et le développement durable. C'est ainsi, que sont mis, en évidence, des concepts nouveaux, tels que **développement durable, gouvernance, concertation et participation** dans la protection et la prise en charge de l'environnement. **Nonobstant, les différentes lois se rapportant aux ressources naturelles, au littoral, aux déchets, au tourisme et à la prévention des risques, cependant, faute de définition précise, le paysage, en tant que composante de l'environnement, n'est jamais, clairement, retenu ou mis en évidence.**

2-3. « ville de montagne », paysage potentiel non identifié

Par le biais de ce qui suit, nous voulons présenter, au travers de l'intégration de la montagne dans le système de développement urbain, un aperçu de son évolution, en rapport à la ville de montagne comme catégorie à part entière.

Malgré le contraindre topographique, la place que tenait la montagne dans la société précoloniale, était très considérable et portait des densités supérieures à celles des plaines. L'économie coloniale concentrée dans les basses-terres, a déclenché un glissement d'infrastructures, d'activités et de populations, même si les montagnes restent, toujours, habitées et le centre de gravité est passé, ainsi, au cœur des dépressions.

L'urbanisation coloniale était, avant tout, littorale en rapport avec la métropole, tandis que l'urbanisation post-indépendance a été impulsive et a concerné tout le pays, dont les effets d'entraînement sont, assez,

considérables. « *Pendant que les villes littorales voyaient leur population doubler, celles de l'intérieur voyaient la leur multiplier par trois ou quatre* »¹⁰⁷. L'évolution démographique considérable, le baby-boom, et le processus d'urbanisation, intervenus en zone de montagne, au lendemain de l'indépendance, ont attisé le développement de petites agglomérations de service qui ont, ainsi, atténué l'isolement des populations locales. Malheureusement, ces opérations d'aménagement, à caractère monolithique aux quatre coins du pays, n'ont pas été sensibles et attentives aux particularités du milieu, comme manière de produire l'espace urbain. Ainsi, l'action territoriale qui s'offre à cet espace le pousse à développer une construction multiforme.

Il importe de conclure qu'en Algérie, post-indépendance, les agglomérations urbaines se caractérisent par une grande concentration de population, sans développement équivalent de la capacité productive¹⁰⁸ et n'affichent aucun, ou presque, signe de distinction.

2-3-1. Essai de définition de la catégorie « ville de montagne »

Les publications dénotent, sensiblement, le manque d'intérêt porté pour les petites agglomérations, étant donné que l'image dominante a, toujours, été celle de la grande ville, de la métropole, assimilée à « la Ville » par excellence. Au sein des territoires urbanisés, élargis et fragmentés, la 'ville de montagne'¹⁰⁹ s'avère n'ayant pas un caractère d'évidence. Elle apparaît comme un objet relégué au second rang puisqu'elle est prise sous l'angle de plus petite que la « petite ville »¹¹⁰. Déjà en 1968, Germaine Veyret-Verner soulignait que : « *la petite ou moyenne ville, c'est-à-dire l'échelon le plus bas de la pyramide, a tendance à être négligée, son intérêt sous-estimé* »¹¹¹.

La définition de la sous-catégorie de la ville tenait, essentiellement et exclusivement, des dimensions démographiques et fonctionnelles. Ce n'est qu'après, que la « petite ville » connaît une évidence, du fait, de 'l'attraction' qu'elle exerce sur son arrière-pays, souvent, à caractère rural. Favorisée par l'intégration dans la définition de la ville des relations qu'elle entretient avec son espace environnant, pôle et son territoire d'attraction.

Pour Fernand Braudel, pour qui, l'urbain est l'affirmation d'une domination, tente de le confirmer à travers ce propos : « *mais avant tout une ville, c'est une domination. Et ce qui compte pour la définir, pour la jauger, c'est sa capacité de commandement, l'espace où elle l'exerce[...]. Le bourg est,*

¹⁰⁷ COTE M., 1988 in « *L'Algérie ou l'espace retourné* », Géographes Flammarion, 348 p.

¹⁰⁸ « *Système urbain et développement au Maghreb* », Actes du colloque Hammamet Tunis, Cérés Productions, 1983

¹⁰⁹ *N'est pas évident par rapport au contexte local, car ailleurs, la ville de montagne est une ville à part entière, disposant d'une assise industrielle et générant, à son tour, une périurbanisation, à la seule différence du contraindre topographique.*

¹¹⁰ *Tenant compte des définitions avancées sur la « petite ville » qui est de plus grande échelle que notre ville de montagne, relativement aux auteurs consultés, où s'avère que cette dernière est de la catégorie du bourg.*

¹¹¹ Cité par PÉRIGOIS S., 2006, Op.cit.18. Veyret-Verner G., 1969 in « *Plaidoyer pour les moyennes et petites villes* »

essentiellement, domination : il règne sur un canton rural qui a besoin de ses services, mais dont il vit, sans lequel il n'existerait pas lui-même »¹¹². En a organisé, pour autant, en un « Système Villages-Bourgs-Villes » l'armature urbaine.

Dans les sociétés rurales, paysannes, les petites villes comme les bourgs-centres, étaient des lieux d'échange, marchés en particulier. Par la suite, ce rôle commercial s'est vu étoffé et diversifié, par l'intégration d'autres rôles d'ordre politique, religieux, militaire dans le sens d'encadrer l'arrière-pays ou campagnes voisines.

A partir des années 90, en lui reconnaissant un rôle d'animation de l'espace rural, ainsi, qu'une fonction commerciale de petite envergure, la recherche géographique s'est intéressée au bourg. Dans le cadre du déferlement du phénomène urbain, espaces ruraux compris, que les recherches de Valérie Jousseume¹¹³ abordent, par une approche socio-économique, ces questions de polarisation : « *les bourgs et petites villes sont-ils toujours des pôles élémentaires d'échange et de production, comme ils ont pu l'être il y a quelques décennies, structurant l'espace rural ?* ».

Sans occulter les aspirations de positionnement urbain, rendant ces petits pôles élémentaires, en tout ou en partie, réceptifs à tous les programmes incitatifs, qu'ils soient porteurs d'actions proposant, à la fois, des situations urbaines et rurales, et ce malgré qu'aucun ne leur est, proprement, réservé ou destiné.

Enfin et suite à cet état de fait, nous remarquons que les travaux se sont, en fait, focalisés sur les petites villes, en aucun cas, sur la ville appelée, faussement, de montagne. Alors, par analogie à ce concours d'idée, nous pouvons affirmer que la ville de montagne 'algérienne', à l'image de celle d'A.E.H., est du rang de bourg.

2-4. « villes ou Ville ! » face au processus d'urbanisation

Le passage à l'urbanisation généralisée a conduit à l'effacement progressif du couple ville-campagne, où même la montagne semble n'ayant pas été épargnée. Equipés d'un certain nombre de services et d'équipements, les anciens villages coloniaux ont été promus en centres urbains locaux, dans le contexte de l'urbain revêtant une définition, de plus en plus, statistique. Défini par l'agglomération d'une population, concentration de l'habitat et des activités hors exploitation directe du sol, en plus d'un aménagement des espaces incitant une organisation collective¹¹⁴.

En Algérie, la définition des territorialités repose, essentiellement, sur des données statistiques affinées au terme de chaque recensement. L'Office National des Statistiques algérien propose, à chaque occasion

¹¹² Cité par PÉRIGOIS S., 2006, Op.cit.18. Braudel F., 1986 in « *L'identité de la France – Espace et Histoire* »

¹¹³ Cité par PÉRIGOIS S., 2006, Op.cit.18. Jousseume V., 1998 in « *L'ombre d'une métropole, les bourgs-centres de Loire-Atlantique* »

¹¹⁴ RONCAYOLO M., 1990, Op.cit.5

du R.G.P.H., des critères de définition de l'urbain. A travers l'analyse de l'évolution des définitions proposées, lors des différents recensements (1966, 1977, 1987, 1998 et 2008), se lit une certaine volonté d'apporter des éléments d'analyse de la réalité des processus d'urbanisation et des dynamiques urbaines. A ces débuts, la stratification se basait sur le *statut du chef-lieu de commune*, et c'est ainsi que, les trois premières agglomérations urbaines en Grande Kabylie à savoir **Tigzirt, A.E.H** et **L.N.I** ont été promues. En 1977, l'unité urbaine est, désormais, définie par l'agglomération en dégage, ainsi, un réseau de 211 agglomérations stratifié en cinq classes¹¹⁵. « *La strate urbaine, strate suburbaine, strate semi-urbaine, strate semi-urbaine potentielle et agglomérations non classées ailleurs* ». Cette dernière étant définie comme un groupement de constructions au moins égal à la centaine, dont la contiguïté doit être inférieure à 200 m. Cette évolution de la définition du fait urbain, entre 1966 et 1977, dénote l'émergence de *l'agglomération morphologique et fonctionnelle*, mais, aussi, l'abstraction faite, parfois, des limites administratives. Cette démarche dans la définition et la classification fut conservée en 1987. Une réelle continuité du caractère urbain de l'agglomération entre les recensements de 1977 et 1987, traduit par un taux d'actifs agricoles inférieur à 25% du total de la population active de l'agglomération, et la présence de certains équipements relevant de l'urbain (intérêt public, centre de loisirs et VRD). Aussi, la typologie des agglomérations urbaines de 1987 reprend les mêmes strates créées en 1977. Entre 1987, 1998 et 2008, le critère quantitatif des 5 000 habitants est conservé avec l'existence potentielle d'une population de 1 000 actifs. Le nombre d'actifs du secteur primaire doit, toujours, être inférieur à 25% de la population active. « *Le rang administratif n'a pas été pris en considération comme critère déterminant* » du statut urbain de l'agglomération, contrairement, aux deux précédents recensements. Les deux strates S.U.P. et N.C.A furent supprimées, les trois strates urbaine, suburbaine et semi urbaine¹¹⁶ ont été pérennisées, tandis qu'une nouvelle fit son apparition, celle de l'urbain supérieur.

En définitive, au-delà, de la difficulté à identifier ce qu'est la ville, aujourd'hui, l'interrogation se pose, aussi, pour ce qui fait et rend, ainsi, distinguable la « petite ville » et la « ville de montagne ». L'approche monolithique adoptée dans les définitions, si essentielles pour la gestion et l'aménagement de l'espace, paraît des moins évidentes. En conséquent, persister à définir des systèmes territoriaux en fonction du nombre d'habitants ou de la nature des fonctions de production, n'est plus suffisant, à l'ombre de la quête de constructions territoriales identitaires. Comme conclusion, pour palier à cela, nous soulevons la **nécessaire définition de nouvelles approches associant paysage, patrimoine et acteurs, à même, d'impulser une véritable dynamique socio-économique des différents territoires.**

¹¹⁵ O.N.S., 1998 & 2008

¹¹⁶ Au sein de laquelle ont été insérées bon nombre d'agglomérations des strates, Semi-urbaine potentielle (SUP) et Non classée ailleurs (N.C.A.) de 1987

2-5. Le foncier composant-moteur du processus d'urbanisation

La gestion du foncier, au terme de toutes les lois lui afférant, s'avère un critère très important dans le processus, constituant le substrat ou le support mais surtout le moteur. Selon Karima Messaoudi¹¹⁷, les réserves foncières communales de 1974 à 1990¹¹⁸ constituent le principal moteur de l'urbanisation en Algérie, notamment, en milieu rural, particulièrement, en matière d'industrie et d'habitat. A demeurant, cela n'a pas été sans effets négatifs, conséquence du monopole de la gestion foncière, qui ont conduit et incité la prolifération de formes d'urbanisation échappant aux circuits officiels, essentiellement illicites.

2-5-1. Libéralisation de la politique foncière après 90

Avec la loi portant orientation foncière¹¹⁹ et la loi relative à l'aménagement et à l'urbanisme¹²⁰, la relation des terres urbanisées et urbanisables est, clairement, établie avec l'aménagement urbain, notamment, le P.D.A.U., les définissant et les distinguant du reste du territoire. Ainsi, celles-ci seront dotées d'une valeur marchande plus importante, représentant le plus grand enjeu pour les acteurs de l'urbanisation.

Sur ces terres classées comme telles, des mesures d'expropriation-dans un cadre précis, structuré et conditionné par l'existence d'instruments d'urbanisme justifiant ces utilité publique et intérêt général, rajouté au droit de préemption, seront exercés au profit de l'état et des collectivités locales. Cette politique de foncier libéral a permis l'acquisition de terrains à des fins de projets de développement et de protection du patrimoine culturel et naturel.

2-6. Nécessité d'une nouvelle lecture de la ville de montagne ; l'identité comme expression du processus d'identification

La différence permet, d'abord, d'individualiser puis d'afficher et d'affirmer son appartenance et son identité. L'identité est ce qui fait la personnalité et l'unicité d'un lieu ou d'un objet.

« L'identité (qu'elle soit individuelle ou collective) s'offre ainsi dans le paradoxe d'être ce qui rend à la fois semblable et différent, unique et pareil aux autres, [.....], « identifier » et « s'identifier » sont deux dimensions du processus identitaire construisant symboliquement, socialement, l'identité. La première est liée à la définition, à l'attribution d'une appartenance à une catégorie. La seconde renvoie

¹¹⁷ MESSAOUDI K., Op.cit.3

¹¹⁸ « Ordonnance 74-26 du 20 Février 1974, portant sur la constitution des réserves foncières au profit des communes »

¹¹⁹ « Loi 90-25 du 18 Novembre 1990, portant orientation foncière »

¹²⁰ « Loi 90-29 du 01 Décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme »

plutôt à l'identité « pour soi », la façon de percevoir des appartenances, intérioriser et revendiquer des valeurs »¹²¹.

L'évolution du phénomène urbain de l'Algérie indépendante et de sa gestion, traduites par l'affinement progressif du maillage administratif, aussi, par une déconcentration des pouvoirs de l'État et les politiques volontaristes engagées, n'ont fait que remodeler l'espace, montagnard compris, devenu marqué par une polarisation de la vie de la montagne dans les agglomérations urbaines. Cependant, ces dernières n'affichent aucun signe de distinction des autres espaces urbains, sur le plan formel (paysage), parfois, même sur le plan morphologique. Se présentant comme des noyaux stables de logements, de certains emplois et services, elles assurent la desserte, polarisent, tout, en favorisant les déplacements des populations. Ces agglomérations micro urbaines aident le montagnard à s'urbaniser, tout, en restant chez lui, et émergent comme acteurs majeurs dans la structuration des territoires de montagne, repoussant l'attraction des grandes villes et introduisant, ainsi, de nouvelles dynamiques territoriales, économiques et sociales¹²².

La question des identités territoriales dans les territoires de montagne, en particulier, émerge de plus en plus sous les effets conjugués des politiques territoriales et des dynamiques économiques motrices et stimulatrices des stratégies de différenciation des territoires. De ce fait, l'identification et l'identité de la 'ville de montagne' demeurent floues, loin d'être prospectées et ses aptitudes à s'autonomiser suscitent, toujours, des interrogations quant à son devenir, à savoir :

X *Comment et peut-on faire du patrimoine un référent permettant la différenciation spatiale ?*

X *Le tourisme et l'artisanat sont-ils la panacée, salvatrice, capable de redynamiser la vie socio-économique de la 'ville de montagne' et produit moteur de la sauvegarde et de l'identification patrimoniale ?*

En définitive, des interrogations persistent, à ce jour, quant à sa définition, à son existence en tant qu'entité urbaine autonome, à ses caractéristiques spécifiques ; évolution de la population, équilibre fonctionnel, morphologie et étalement spatial, etc.... ; à sa place, aussi bien, dans les réseaux urbains que dans les systèmes de gestion des territoires et d'aménagement de l'espace¹²³.

¹²¹ PÉRIGOIS S., 2006, Op.cit.18

¹²² ACHERARD S., 2009, Op.cit.84

¹²³ « L'avenir des petites villes », Actes du Colloque International, Novembre 2002, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires-Blaise Pascal, p.5

Conclusion

La notion de paysage urbain se développe. A la fois, patrimoine et objet de construction de normes et de consensus, le paysage relève et soulève, ainsi, des enjeux culturels et politiques¹²⁴.

*« Tenant compte des multitudes définitions, souvent, spécifiques du paysage et devant la demande politique et sociale d'une gestion paysagère démocratique, le concept de paysage tient une double position en aménagement du territoire. Il est, tantôt, un objet commun à aménager, tantôt, un support de discussion et de visualisation des problèmes. Il est donc, aussi bien, un des enjeux de l'aménagement du territoire ... »*¹²⁵.

A travers le processus du développement urbain de l'Algérie, dressé en haut, de l'urbanisation de la montagne et du problème d'identité et d'identification de la 'ville de montagne', s'affiche une réalité pesante relative à l'inexistence d'aménagement de territoire spécifique à la montagne. Ce « milieu spécifique » n'a pas favorisé un aménagement qui lui est particulier. De ce fait, la mutation du paysage est, ainsi, fonction et dépendante de la décision politique sans négliger les actions de tout un chacun. L'aménagement du territoire inscrit et spécifique à un espace, suppose la reconnaissance d'un espace individualisé, et donc pour ce qui nous concerne, relève d'une spécificité montagne¹²⁶. Confirmant, indiscutablement, l'hypothèse d'une construction de la singularité et de l'identité au travers des opérations d'aménagement fondées sur le patrimoine et ses valeurs comme alternative.

¹²⁴ **BEDARD M.**, [S.D]. Op.cit.39

¹²⁵ **DUBOIS C.**, Op.cit.72, p.315

¹²⁶ **BAUSSON C.**, in « Y-a-t-il une spécificité de l'aménagement du territoire en montagne ? », PQ de géographie thématique : « La montagne, objet géographique »

Conclusion à la première partie

Dans cette partie nous avons abordé le concept de paysage et dynamique des paysages, en général, puis appropriés et reliés à la dynamique d'évolution et de recomposition en œuvre en montagne. Le paysage est le reflet des processus qui l'ont produit. Selon Marcel Roncayolo : « *le paysage est une sorte de condensateur d'histoire et fait sans cesse imaginer le dessous des tables ou l'envers du décor* »¹²⁷. Le paysage comme le territoire, ne sont porteur de 'sens', que s'ils s'inscrivent dans un contexte de dynamique temporelle et de processus socio-économiques. Pour cela, nous avons essayé d'identifier les **forces motrices endogènes et exogènes**, à différents caractères interagissant en faveur de l'évolution urbaine, du fait que la **croissance urbaine** est soumise aux effets de la **dynamique urbaine** distinguables dans les transformations et **mutations du paysage urbain**.

Il n'est pas un hasard si, toutefois, les notions d'espace urbain dans la montagne - espace rural par excellence- et de paysage urbain reviennent le long de ce corpus théorique. La montagne kabyle, comme nous l'avons confirmé, plus haut, est constituée de plusieurs agglomérations urbaines, alors, présentant les mêmes « **caractères** », avec une différence d'ampleur et d'échelle, et, de ce fait, partageant les mêmes **problématiques liées à l'urbain** en général.

C'est dans ce sens, que nous avons voulu orienter notre travail, en présentant, ultérieurement dans ce qui suivra, d'abord le milieu identitaire chargé en significations, qu'est la **montagne** comme **patrimoine culturel et naturel**. Partant du fait, que la particularité de la montagne réside dans la valeur patrimoniale liée au bâti vernaculaire, aux rapports sociaux d'appropriation de l'espace qui lui sont spécifiques, mais, aussi, le site est, également, inscrit dans un contexte de « grand paysage ». Ce milieu sera appréhendé par ses tendances à l'urbanisation et à l'adoption du caractère d'espace et de paysage urbains, expliquant le choix d'A.E.H, dont l'analyse se fera à deux échelles ; la première communale et la seconde locale qui prend l'A.C.L comme entité urbaine limitée avec ses potentialités et ses problèmes.

Notre objectif de l'analyse de la situation actuelle et de la dynamique urbaine en œuvre à A.E.H., est de présenter les éléments permettant de reconstituer le vécu à l'intérieur du paysage. A l'aide de recensements nous saisissons l'évolution de la structure de la production agricole, de la propriété foncière, de la démographie, du profil socioprofessionnel des habitants et des fonctions d'échange en général.

Enfin, place sera à l'évolution et mutations du paysage, en mettant en exergue la manière dont s'organise, se développe ce territoire et par conséquent pouvoir déceler les impacts sur le paysage en termes de risques et d'enjeux.

¹²⁷ SANSON P. (dir.), 2007, Op.cit.102

Deuxième partie :

**DES MUTATIONS SUITE AUX EVOLUTIONS COMPLEXES DE
L'URBANISATION D'A.E.H**

Introduction à la deuxième partie

La montagne comme la nature ont, de tout temps, impressionné l'homme. De par ses altitudes, ses pics, ses ondulations, autrement dit, la rudesse de sa topographie et de sa nature, la montagne inspire spiritualité et divinité. Elle a envouté cet homme qui a, tant, insisté à l'humaniser. La montagne est avant tout un « **pays** »¹²⁸, un compromis de territoire et de société. Son intégration dans l'espace économique, culturel et social de la civilisation urbaine nationale a relégué, au deuxième plan, le souci de garder à cette montagne ses traits caractéristiques d'une territorialité montagnarde. Ceci, s'exprime à travers ses paysages en évolution permanente et dont la forme et l'identité ne se coïncident plus.

Depuis les débuts, la montagne suscite de l'intérêt pour les chercheurs les plus divers. Ces études s'inscrivent, en fait, dans le cours des débats de la science de l'espace, virulents dans le contexte montagnard. « *Cette spécificité est-elle notamment due à sa position « entre nature et culture »*¹²⁹ ? »¹³⁰. L'analyse des sommets a, sensiblement, varié dans le temps et selon les auteurs, et la part du milieu physique en est la plus explorée, comparée aux études ayant trait à l'organisation socio-spatiale¹³¹. L'image faisant émerger l'handicap physique de la montagne explique, en partie, sa marginalisation dans l'aménagement de l'espace dans une Algérie, où la recherche scientifique se focalise, essentiellement, sur le fait urbain, en a, donc, ignoré la montagne.

Les éléments que nous avons mis en lumière, jusqu'ici, permettent d'appréhender, en partie, les structures et les processus qui forgent les spécificités du dynamisme des territoires de montagne et leurs facteurs. Pour ce qui suit, nous appréhendons la dynamique de la situation actuelle, visant à considérer les impacts des mutations passées et en cours sur le territoire d'A.E.H. Nous abordons la diffusion du fait urbain, particulièrement, dans l'agglomération chef-lieu, ses facteurs endogènes et exogènes et ses répercussions sur l'environnement, plus particulièrement, sur le paysage. Le premier chapitre de cette partie constituera, en fait, un cadrage général de la montagne Kabyle, en particulier, où nous mettrons, en exergue, le plan physique et naturel du site objet de l'étude, afin de déterminer les **facteurs stimulants et contraignants son processus « d'urbanisation »**.

¹²⁸ BARRUET J. & GUIMET L., 1995 in « *Montagne laboratoire de la diversité* », CEMAGREF, 293 p.

¹²⁹ « **Entre nature et culture** » : à notre sens recouvre l'identité même assignée aux territoires de montagne, en général, où les notions de paysages naturel et culturel sont innées, de par leurs reliefs particuliers et leurs structurations socio-spatiales appropriées dans le temps

¹³⁰ DALMON C., in « *La montagne entre nature et culture* »

¹³¹ Idem

Chapitre 3- Les particularismes montagnards : structure, contraintes et enjeux

Introduction

En parlant de montagne, nous faisons allusion à la spécificité d'un ensemble de relief, qui se caractérise par son volume, ses altitudes nuancées, le compartimentage et les escarpements qui en résultent. Aussi, nous évoquons un système socio-spatial, où la « **verticalité** »¹³² accentue l'instabilité structurelle et administre les dynamiques naturelles¹³³. Plusieurs exemples de montagnes, de par le monde, attestent de la prise en charge, en dépend des situations particulières, de l'altitude, du climat et des particularités topographiques dans le temps et dans l'espace. Les montagnes sont autant une création des hommes qu'une création de la nature. L'histoire et la culture des sociétés, leur perception de la montagne et les valeurs qui s'y attachent, s'avèrent plus déterminantes dans la relation qu'entretient l'homme avec son milieu naturel, beaucoup, plus que les facteurs physiques de ce milieu hostile¹³⁴.

Partout ces montagnes connaissent de profondes mutations. Elles sont en interaction permanente avec le monde et n'ont, jamais, été figées¹³⁵. **Aujourd'hui, émerge une tendance générale à l'urbanisation progressive des montagnes, accentuée par le flux et reflux de population et l'intensité de la mobilité et du mouvement devenus acteurs du quotidien des montagnards.**

3-1. Concept de montagne-refuge

Xavier de Planhol¹³⁶ a développé le concept de « montagne -refuge ». Au Maghreb, l'installation et le maintien des populations berbères dans les montagnes, seraient la conséquence des invasions hilaliennes qui ont ravagé l'Afrique du Nord du XI^{ème} au XIV^{ème} siècle¹³⁷. Les montagnes seraient, alors, restées seuls foyers de résistance paysanne, grâce aux défenses naturelles qu'elles constituent, à cause de l'élevage nomade et des querelles tribales qui rendirent la vie impossible dans les plaines. Xavier de Planhol insiste, aussi, sur le froid régnant en altitude qui empêcha l'accès des nomades dans ces montagnes. Malgré le « retour de la sécurité », avec la colonisation française, les Kabyles furent contraints de demeurer en montagne où la population s'est rapidement densifiée, sachant que les terres fertiles des plaines ayant été accaparées par les colons. Ce concept de montagne - refuge, foyer de résistance aux invasions arabes, tel que le définit Xavier de Planhol, a été critiqué par de nombreux

¹³² « **Verticalité** » : dans ce contexte renvoie à la notion d'altitude.

¹³³ BART F., MORIN S. & SALOMON J.N., 2001 in « *Les montagnes tropicales : identités, mutations, développement* », Espaces Tropicaux n°16, 671 p.

¹³⁴ SACAREAU I., 2003 in « *La montagne, objet géographique* », Belin Supérieur, 283 p.

¹³⁵ Idem

¹³⁶ PLANHOL X. (de), 1968 in « *Les fondements géographiques de l'histoire de l'Islam* », Paris, 442 p.

¹³⁷ PLANHOL X. (de), 1993 in « *Les nations du Prophète* », Fayard, Paris, 894 p., p.315

auteurs. Alain Mahé¹³⁸ affirme que ce n'est pas le refoulement des populations qui a peuplé la montagne kabyle, mais que c'est du à son isolement, vis-à-vis de l'administration centrale, lui avant permis, ainsi, de garder une certaine indépendance.

3-2. Montagnes agropastorales et montagnes paysannes

La montagne algérienne est une composante essentielle de la « **réalité algérienne** », elle est, d'abord, un fait topographique dont différents terroirs ont été utilisés avec, beaucoup, d'intelligence par les hommes sous forme d'économie complémentaire. Elle forme un ensemble d'entités homogènes composées de terres hautes, de plateaux, de vallées profondes et de hauts piémonts. La végétation y est, également, importante et diversifiée, mais le climat est rude et incertain et joue avec l'altitude un rôle prépondérant.

Géographiquement, l'espace montagneux s'étend sur tout le long de la partie nord du pays et en bordure des hautes plaines steppiques. Il occupe les sommets des monts et des massifs de l'Atlas Tellien, une grande partie des versants septentrionaux et méridionaux de l'Atlas Saharien, ainsi que, de nombreux piémonts en bordure des plaines.

Elle correspond à des espaces fortement humanisés, portant de fortes densités et des formes de mise en valeur intensives¹³⁹. Elle se répartit en deux groupes, montagnes agropastorales et montagnes paysannes. Les premières, (Telliennes) avec aménagements plus légers¹⁴⁰, sont habitées par des populations qui pratiquent l'élevage nomade et la céréaliculture extensive ; les densités de populations y sont faibles. Dans ce type de région, l'attachement au sol n'est trop marqué et possède un statut communautaire, de par les liens du sang qui priment sur les liens créés par le partage d'un terroir commun¹⁴¹.

Les montagnes paysannes se caractérisent, par contre, par une agriculture intensive et le statut privatif de l'exploitation familiale : c'est le cas, entre autre, de la Kabylie.

3-3. Pôles démographiques structurants

Etant capable de s'adapter à n'importe quelle situation topographique la société devient acteur, plus que le milieu, de la répartition démographique entre montagnes et plaines. L'accumulation des hommes sur ces montagnes a été souvent décrite comme correspondant à des logiques de repli identitaire, de bastions servant d'abri face à des intrusions externes menaçantes. Aujourd'hui, c'est en effet l'urbanisation des

¹³⁸ MAHE A., 2006 in « *Histoire de la Grande Kabylie XIX-XX Siècles* », Bouchène, 647 p.

¹³⁹ COTE M., 1983 in « *L'espace algérien : les prémices d'un aménagement* », O.P.U, 278 p.

¹⁴⁰ Idem

¹⁴¹ COTE M., 1996 in « *Pays, paysages, paysans d'Algérie* », CNRS, Paris, 279 p.

montagnes, née sur un terreau de fortes densités rurales¹⁴², qui consolide la place des montagnes comme pôles démographiques. Les montagnes regroupent environ **10%** de la **population mondiale**¹⁴³. Les discontinuités du peuplement des montagnes dépendent du dispositif plaine/montagne, généralement, au profit des plaines. Mais l'inverse est constaté dans les montagnes méditerranéennes et tropicales, qui concentrent des mîles de population, dont certaines densités rivalisent avec la ville¹⁴⁴.

En Algérie, la montagne concentre **20%** de la **population algérienne**¹⁴⁵, rivalisant, parfois, avec la ville, et en Kabylie, la commune de L.N.I a enregistré la densité de **749 hab/km²** (D.P.A.T. / T-O arrêtée au 31/12/2009).

La culture de la mobilité n'annonce guère une régression de cet espace, bien au contraire elle s'inscrit dans un processus d'adaptation et de réadaptation à un milieu, toujours, difficile. La montagne est, avant tout, un espace dynamique qui bouge, constamment, tout en injectant aux anciennes valeurs de nouvelles conditions à leur pérennisation.

3-4. La zone de montagne du Djurdjura, espace contraint et contraignant

La montagne constitue un espace spécifique et difficile, un milieu hostile et instable, où la vie est dure et où les populations sont confrontées, quotidiennement, à l'âpreté de l'existence. *« La « spécificité du milieu » est souvent considérée comme une évidence. La montagne est, généralement, perçue comme un espace marginal souffrant de son handicap naturel. Or, il semble que ce soit, en fait, un « concept fétiche » qui s'applique davantage à une image qu'à l'objet. La montagne est le fait d'une spécificité d'image. L'idée naît des contraintes de la montagne en relation avec ses caractéristiques physiques : climatiques ou géomorphologiques qui se traduisent par des limites, des seuils, des gradients voire l'étagement. La combinaison des conditions d'altitude, de pente et d'exposition fragmente l'espace montagnard en une mosaïque d'unités de petites dimensions. La variété des milieux naturels interdit d'aborder la montagne comme un espace unique. La spécificité montagnarde (démographique, sociale, économique) est, souvent, illusoire »*¹⁴⁶. Confirmé par le propos, ci-après, de F. Veron : *« s'il y a spécificité pour la montagne, celle-ci ne réside pas dans un trait naturel ou humain unique, mais dans la juxtaposition de ces trois termes liés entre eux : diversité, complexité et instabilité »*¹⁴⁷.

¹⁴² « Traitant de la géographie économique de la grande Kabylie, il avance qu'il s'agit d'un espace rural d'une densité démographique quasi urbaine dans une région paysanne à la vocation agricole contrariée ». MAHE A., 2006, Op.cit.138, p.24

¹⁴³ SACAREAU I., 2003, Op.cit.134

¹⁴⁴ Idem

¹⁴⁵ KHELIL A., 2000 in « La société montagnarde en question », ANEP

¹⁴⁶ BAUSSON C., Op.cit.126

¹⁴⁷ Cité par BAUSSON C., Op.cit.126. Veron F., 1989 in « Spécificité des systèmes spatiaux montagnards », Revue de Géographie Alpine

Dans le massif kabyle, la tendance spontanée était déjà au maintien des densités, confortée par un effet énorme d'équipement du même type que ceux réalisés dans le reste du pays. En une décennie, plusieurs milliers de villages, de toute taille, ont bénéficié de l'électrification, de l'adduction en eau et de routes montagnardes. Une série d'unités industrielles a été implantée dans les vallées¹⁴⁸. Conséquence, ce territoire connaît d'avantage de bouleversements et ce faisceau de mutations reconfigure, de manière profonde, les structures socio-économiques et donc spatiales que l'espace montagnard portait en héritage depuis des siècles.

Sans oublier de signaler, tout de même, le nombre de contraintes, et non des moindres, qui réduisent la portée et le privilège des potentialités climatiques favorables et des ressources hydriques importantes. Le relief accidenté (difficulté de mécanisation), le morcellement extrême des terres et le statut juridique, généralement, privé et indivis empêchent le développement agricole¹⁴⁹ et, à notre sens, freinent, parfois, même bloquent les opérations de développement et de progrès initiées par les pouvoirs publics.

3-5. Emprise territoriale

La zone de montagne du massif du Djurdjura est circonscrite dans les limites naturelles matérialisées par :

- X** Au nord, par la mer méditerranée ;
- X** A l'ouest par l'oued Isser ;
- X** Au sud par l'oued Soummam ;

Dans le cadre du découpage administratif, ces zones correspondent à :

- X** La partie nord est, du territoire de la wilaya de Boumerdès, soit 13 communes ;
- X** L'intégralité du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, soit 67 communes ;
- X** La partie ouest, du territoire de la wilaya de Béjaïa, soit 22 communes ;
- X** La partie nord est, du territoire de la wilaya de Bouira, soit 9 communes.

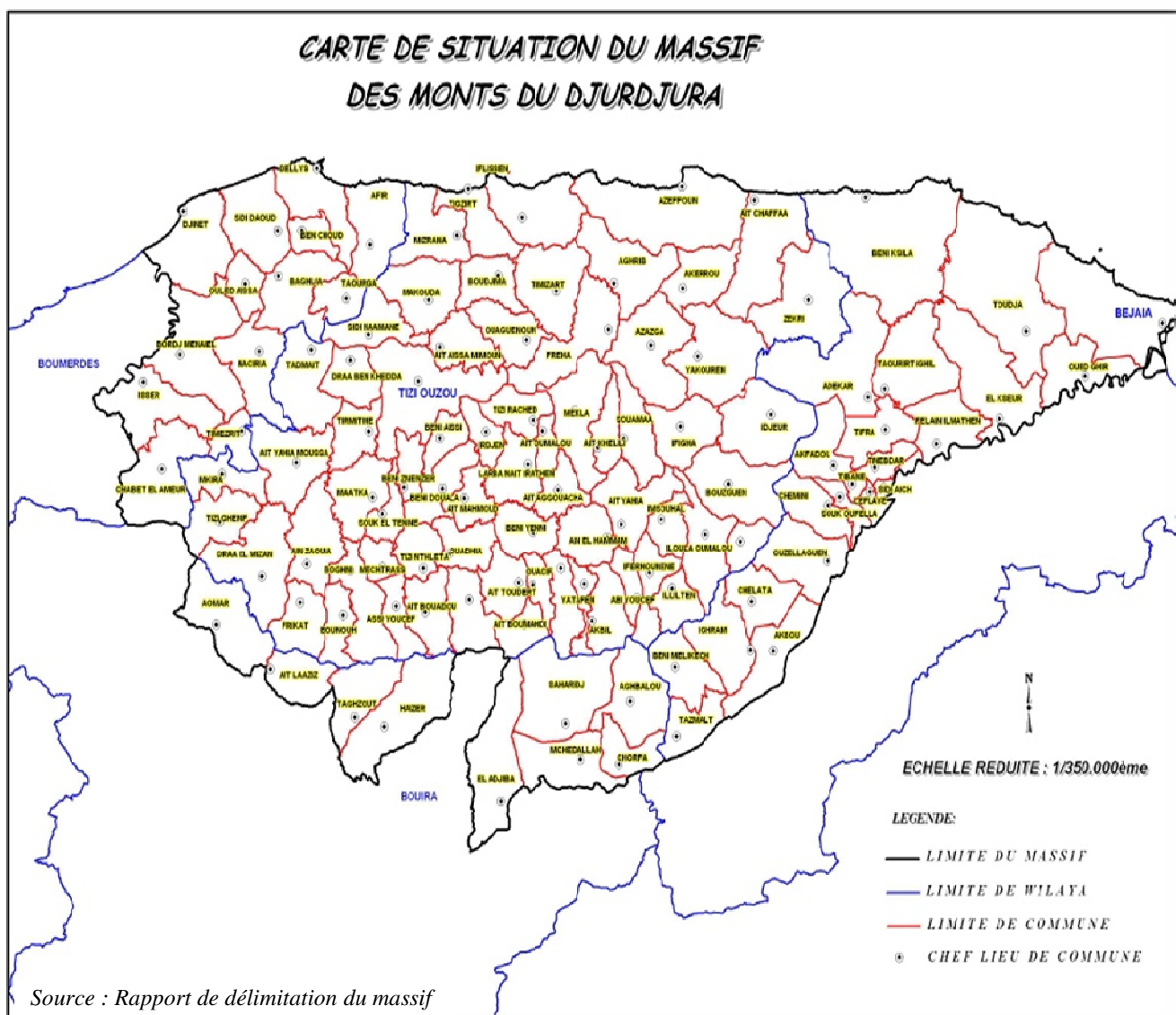
Ci-jointes deux figures de présentation de ce territoire, mettant en avant les limites et le relief de cet ensemble territorial, marqué d'escarpement et ponctué de vallées.

¹⁴⁸ COTE M., 1988, Op.cit.107

¹⁴⁹ NAIT DJOUDI O., 1994 in « Kabylie : un espace agraire en recomposition », CNRS, Université Paul Valéry, Montpellier III

Dans sa globalité, le massif du Djurdjura s'étend sur une surface totale de 553 021 Ha (surface planimétrée) répartie entre les quatre wilayas :

- X** Tizi-Ouzou; 296 980 Ha, soit 100% de la surface de la wilaya et 53,70% de la surface totale du massif
- X** Béjaïa; 130 010 Ha, soit 40,17% de la surface de la wilaya et 23,51% de la surface totale du massif
- X** Bouïra; 56 703 Ha, soit 12,69% de la surface de la wilaya et 10,25% de la surface totale du massif
- X** Boumerdès; 69 328 Ha, soit 47,78% de la surface de la wilaya et 12,54% de la surface totale du massif



Carte n°1: Situation du massif du Djurdjura

3-5-1. Cadre législatif : spécifications et définitions

Les premiers textes de l'aménagement du territoire affichent une politique monolithique. Ce n'est qu'avec la loi du 27/01/1987 que la référence aux spécificités régionales soit formulée. Et pour la première fois, la montagne de même que la steppe...trouvent une place dans une politique d'ensemble. Cette dernière venant mettre, donc, un terme à la politique d'aménagement unitaire du territoire, elle définit une politique d'aménagement du territoire qui tient compte des spécificités spatiales de ces unités.

Dans le cadre de l'aménagement et du développement durable du territoire, le massif s'inscrit dans la région programme Nord-Centre. La délimitation et la caractérisation des zones de montagnes du massif du Djurdjura sont définies au titre des lois :

- ✘ N°01-20 du 12/12/2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire et,
- ✘ N°04-03 du 23/06/2004 relative à la protection des zones de montagnes et du massif.

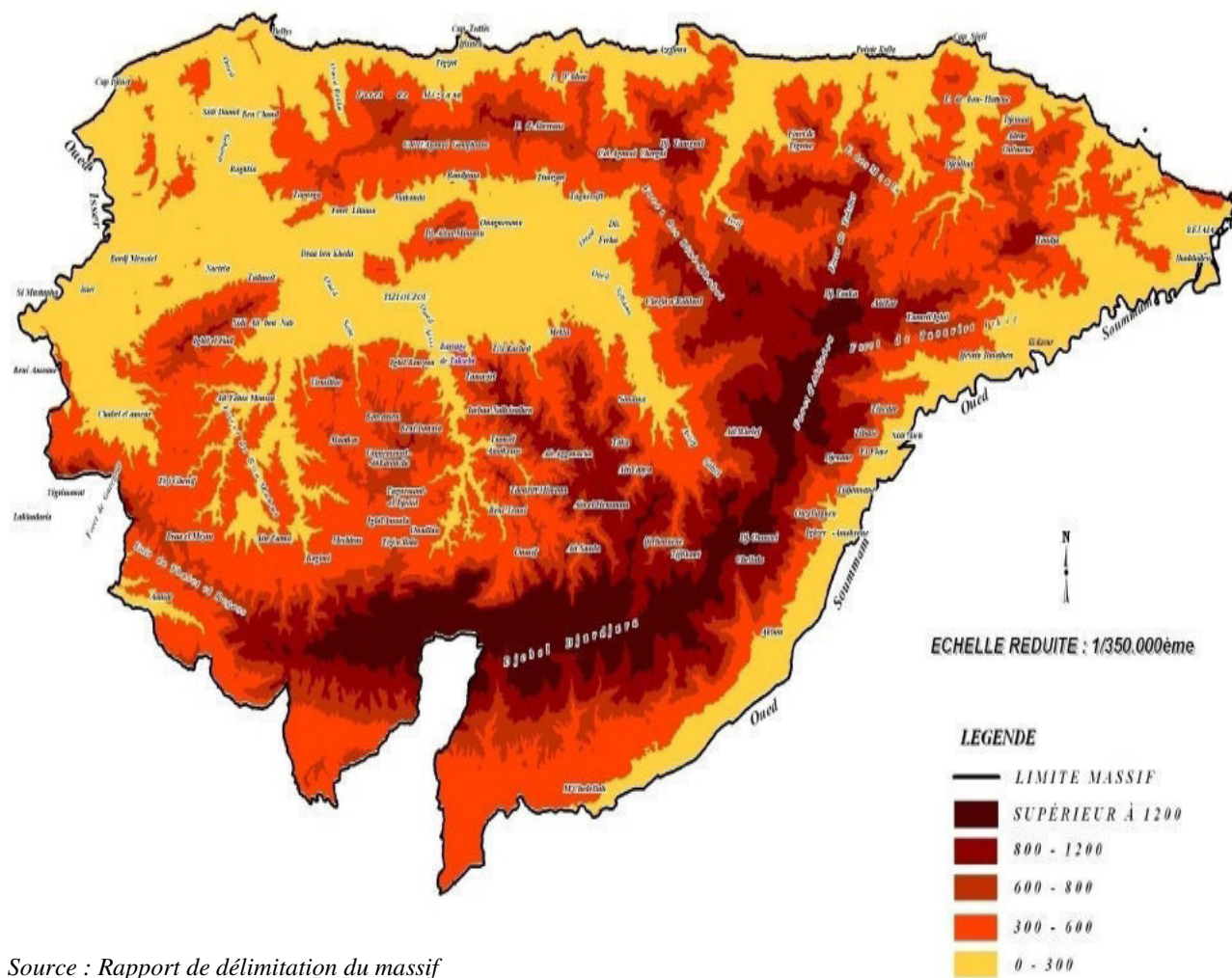
La définition des zones de montagnes et des massifs montagneux est précisée par la loi N°04-03 du 23/06/2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable, il est entendu au sens de cette loi par :

- ✘ **Zones de montagnes** : « l'ensemble des espaces formés par des chaînes et/ou des massifs montagneux et présentant à ce titre des caractéristiques géographiques de relief, d'altitude et de pente, ainsi que l'ensemble des espaces qui leur sont contigus et qui sont liés à l'économie, aux facteurs d'aménagement du territoire, et aux écosystèmes de l'espace de montagnes concerné, et qui sont qualifiés de zones de montagnes ».
- ✘ **Massif montagneux** : « les zones de montagnes formant une entité géographique, économique et sociale homogène ».

Aussi, cette définition a procédé au classement de ces zones de montagnes selon le critère d'altitude ;

- ✘ Des zones de haute montagne, 1200 mètres du niveau de mer, pour une part de 6,46% du massif ;
- ✘ Des zones de moyenne montagne compris entre 400 et 1200 mètres, ayant deux étages à savoir : entre 400 et 800 pour « étage inférieur » pour une part de 48,55% et entre 800 et 1200 pour « étage supérieur », pour une part de 11,33% ;
- ✘ Des zones de piémont ;
- ✘ Des zones contiguës.

CARTE DES RELIEFS MASSIF DES MONTS DU DJURDJURA



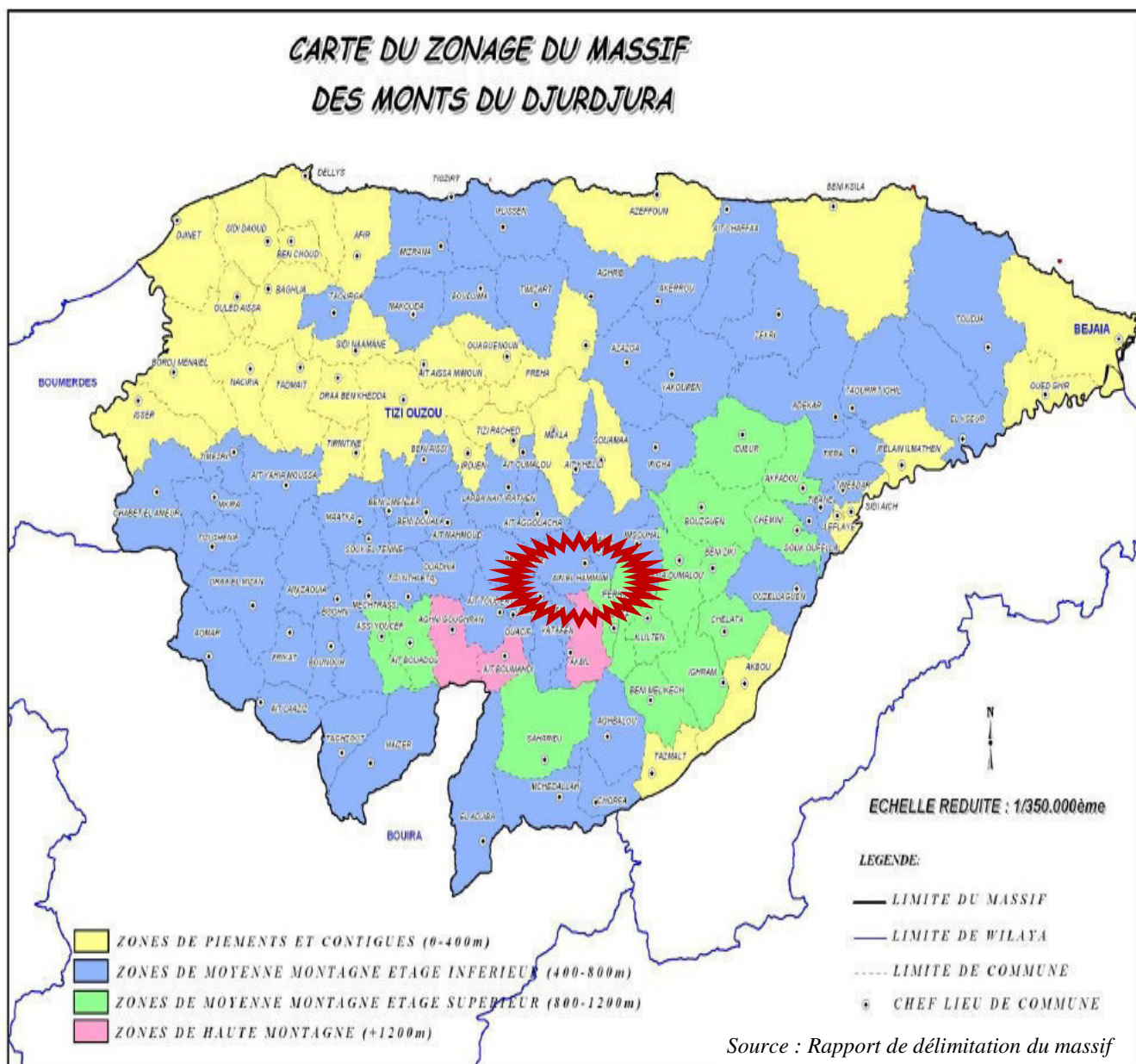
Source : Rapport de délimitation du massif

Carte n°2: Relief du massif du Djurdjura

Pour les zones de piémont et les zones contiguës, elles sont situées à une altitude inférieure à 400 m, dont pente modérée pour les piémonts et topographie plane pour les zones contiguës pour une part de 33,66% du massif¹⁵⁰.

¹⁵⁰Rapport de délimitation et de caractérisation du massif montagneux du Djurdjura, en application du contrat d'étude établi entre le ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme (M.A.T.E.T.) et le centre national des études appliquées pour la population et le développement (CENEAP).

A.E.H, cas d'étude, se présente sur la carte qui suit dans la zone de moyenne montagne entre 400 et 1200 mètres et comprise dans l'«étage inférieur» avec des pentes supérieures à 25%.



Carte n°3: Zonage du massif du Djurdjura

Commune	Surface totale	0 - 400		400 - 800		800 - 1200		> 1200	
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
A.E.H	3 857	00	00	2 389	61,94	1 460	37,85	08,00	00,21

Tableau n°1: Localisation de la commune d'A.E.H dans le massif du Djurdjura¹⁵¹

¹⁵¹ Rapport de délimitation et de caractérisation du massif montagneux du Djurdjura, Op.cit.150

3-5-2. Structure et enjeu sociodémographique

Selon le R.G.P.H 2008, la population totale du massif est de **2.033.489 hab.**, ce qui correspond à une densité de peuplement de **367 hab/km²**. D'après les données démographiques de **D.P.A.T**, en 2006, les populations urbaines¹⁵² sont estimées à 43% de la population totale et les populations rurales à 57%. A signaler que la population de toute cette zone est passée de **1.188.594 hab.** en 1977 à **2.033.489 hab.** en 2008, soit une population multipliée par 1,7 en trente ans. Le taux moyen d'accroissement affiche, de plus en plus, une régression. Ayant enregistré un pic de 3,18% par an, pour la période 1977-1987, il a chuté à 1,07% pour celle entre 1998-2008 (soit une régression de 2,11%), mais restant, toute fois, logique, si nous prenons, en considération, la tendance générale au niveau national.

S'inscrivant dans le contexte de la structuration de cet espace montagnard par les réseaux de transport et de l'affinement progressif du maillage administratif, l'agrégation progressive de la population dans ces centres urbains et, subséquemment, la croissance des marchés de consommation stimulent le développement économique et accentuent, ainsi, la mobilité.

3-5-3. Structure économique

L'économie de cette zone est atypique pour une région rurale. Le commerce et l'industrie ont, toujours, pris une place importante dans l'économie traditionnelle kabyle, du fait de la densité démographique de la région et de l'exiguïté des terres cultivables¹⁵³. « *La Kabylie demeure rurale, mais ce n'est plus une région de paysans* »¹⁵⁴. Même si, les mécanismes économiques coloniaux ont effondré les industries locales, le commerce n'a pas cessé de se développer, ainsi que, la précocité et l'intensité, exceptionnelle, de l'émigration ouvrière dans cette région ont très vite pallié l'effondrement de l'artisanat local, induisant l'extraversion traditionnelle de l'économie kabyle¹⁵⁵.

Dans un premier découpage géographique physique, le massif central de Kabylie s'impose comme unité topographique cohérente, également, par son taux record de densité de population et dont l'économie cumulait l'arboriculture fruitière ajoutée à l'industrie, le colportage et le commerce sur de longues distances pour en écouler les produits, en font l'une des régions les plus riches de Kabylie. La vallée du Sébaou s'est, toujours, démarquée par le colportage, le commerce et l'industrie, et c'est au sud de cette vallée, que se trouvaient concentrées les tribus commerçantes¹⁵⁶. Au fur et à mesure que l'on

¹⁵² Rapport de délimitation et de caractérisation du massif montagneux du Djurdjura, Op.cit.150

¹⁵³ MAHE A., 2006, Op.cit.138, p.223

¹⁵⁴ Idem, p.441

¹⁵⁵ Ibidem, p.224

¹⁵⁶ MORIZOT J., 2001 in « *Les Kabyles : propos d'un témoin* », l'Harmattan, « entre autre, ce programme était destiné plus pour les plaines que pour la zone de montagne »

s'approchait du cœur kabyle, une réalité s'affiche, faisant part de l'importante initiative privée dans le développement de la montagne et l'insuffisance des équipements publics.

Après l'indépendance, grâce aux rentes pétrolières, le programme d'industrialisation décidé en 1976, destiné pour la wilaya de T-O représentait 10%, du nombre qui devait être créé pour l'ensemble du pays¹⁵⁷. Sans perdre de vue, le couloir industriel venant d'Alger passant par T-O allant jusqu'à Béjaïa, ayant contribué au maintien des populations sur ces hauteurs. Ces unités industrielles installées dans les vallées, constituent le bassin de vie pour les populations du massif et dont la mobilité en est le facteur prépondérant, activant la dynamique de ces territoires.

Quelque soit le résultat durable de tous ces facteurs sur le développement de l'économie kabyle, ou sur la déstructuration des mécanismes traditionnels, il n'est pas contestable qu'ils ont contribué à une aisance dont on voit, partout, les signes lorsqu'on traverse la montagne¹⁵⁸.

– *La tertiairisation de la structure économique comme enjeu de développement*

Souvent urbanisation et industrialisation ne sont pas, nécessairement, liées. Une structure économique interne assez flexible, tolérant et permettant une meilleure réadaptation permanente, est le meilleur gage de continuité du dynamisme urbain¹⁵⁹.

De par la classification s'effectuant de manière globale et disparate, le tertiaire dans les pays sous développés semble être un fourre-tout. Croce Beneti écrit à ce sujet : « *dans les pays sous-développés, l'expansion du commerce n'est pas significative de l'expansion du capital commercial. Elle ne va pas de pair avec le développement industriel...* »¹⁶⁰.

La structure économique de la région et sa zone de montagne révèle une dominance du troisième secteur. Un caractère, toutefois, étonnant dans un espace montagnard, toujours, référent à l'espace rural et à l'usage agricole. Mais à vrai dire, cela ne fait que vérifier le constat révélant que rural n'est pas, forcément, synonyme d'agricole, aussi, le kabyle, toujours ou presque, un paysan sans terre¹⁶¹.

Selon une tendance structurelle générale, à laquelle n'échappe pas la ville d'A.E.H retenue dans notre cas, les emplois pourvus par les fonctions de services marchands tendent à augmenter, considérablement, au détriment des postes de travail dans le secteur de l'industrie, ailleurs, car absente en cet endroit. Certes, cette évolution se fait avec retard par rapport aux composantes supérieures du réseau urbain, mais elle atteste que ces entités urbaines intègrent à leur tour un profil qui apparaît de plus en plus gagné par la prépondérance économique des fonctions tertiaires de services.

¹⁵⁷ MORIZOT J., 2001, Op.cit.156

¹⁵⁸ Idem

¹⁵⁹ CHALINE C., 1980, Op.cit.85, p.30

¹⁶⁰ BENETI C., in « *L'accumulation dans les pays capitalistes sous-développés* », Paris Anthropos, 299 p.

¹⁶¹ MORIZOT J., 2001, Op.cit.156

3-6. Zone de montagne de Grande Kabylie (Tizi-Ouzou en particulier)

3-6-1. Relief

Bien que réduite en superficie, la wilaya de Tizi-Ouzou présente un territoire morcelé et compartimenté. Nous distinguons du Nord au Sud cinq (05) régions physiques¹⁶² :

- X** La Chaîne côtière qui se prolonge vers le massif Yakouren, sans arêtes vives et lignes de crêtes saillantes ;
- X** La vallée du Sébaou comprise entre la chaîne côtière et le massif central, paraît comme un estomac à l'envers qui commence vers l'Ouest à hauteur de Bordj Sebaou et finit à l'Est, étranglé au pied de Bouzeguène. Elle a fait objet de convoitises, depuis belle lurette, d'abord, entre tribus, et avec les colons bien-après.
- X** Les dépressions de Draa El Mizan/Ouadhias, comprises entre le massif central et les plissements du Djurdjura, cette plaine regorge 24 000,00 Hectares de terres cultivables ;
- X** Le Djurdjura, souvent synonyme de Kabylie, dessine un arc dont l'orientation est Est-Ouest, il joue un rôle de barrage empêchant le contact des airs sahariens du Sud et océanique du Nord. Il n'occupe qu'une partie restreinte de la Wilaya dans sa partie méridionale ;
- X** Le Massif central, où se localise notre contexte d'étude, qui d'après Alain Mahé est la zone la plus prospère, est posé comme un socle entre la vallée du Sébaou, au Nord, les dépressions de Draa El Mizan/Ouadhias, au Sud et l'oued Isser à l'Est.

Nous l'avons décalé de son classement, pour une ample présentation de par notre contexte qui s'y trouve, dont l'altitude moyenne des lignes de crêtes, où s'égrènent les établissements humains, comprise entre 800 et 1200 mètres, avec une dizaine de pics à 1500 mètres. La végétation est dense dont le couvert est plus arbustif. Ce massif est plus boisé que le Djurdjura, mais, beaucoup, moins que la moitié orientale de la chaîne côtière. Le paysage dégage une forte cohérence, avec des compartiments de petites unités topographiques ponctuées de gorges profondes et dont les oueds précisent les frontières délimitant, ainsi, un territoire qui est autant un terroir qu'un finage. (Selon Alain Meynier¹⁶³, finage est synonyme de terroir, mais n'a pas l'inconvénient d'avoir plusieurs sens. Il désigne l'ensemble des terres cultivées par les habitants d'un village).

¹⁶² MAHE A., 2006, Op.cit.138, p.p.21-23

¹⁶³ ROUX J.M., 1980 in « *Territoire sans lieux, la banalisation planifiée des régions* », Dunod, 204 p.

3-6-2. Climatologie

L'Algérie est confrontée aux zones de contact et de lutte entre les masses d'air polaire et tropical qui organise les vents et leurs circuits en méditerranée et en Europe de l'Ouest. La Wilaya de Tizi-Ouzou, faisant partie de l'Algérie du Nord, est, ainsi, exposée à la lutte de vents de l'Ouest et de vents Nord-Ouest du au contact de masses d'air arctiques qui, sous le froid, se renforcent, en hivers faisant une saison froide et humide. Les autres mois de l'année, les masses d'air tropicales remontent et créent chaleur et sécheresse.

Les précipitations s'effectuent en grosses pluies dépassant, parfois, 1 000 mm en raison de ce contact de masses d'air très chargées d'humidité. Ces précipitations peuvent varier, considérablement, d'une année à l'autre. Les neiges peuvent être abondantes sur le Djurdjura et l'extrémité orientale du massif central¹⁶⁴.

3-6-3. Réseau hydrographique

La Kabylie, en général, représente un réservoir d'eau appréciable pour le centre du pays, mais, malheureusement, les capacités de stockage sont dérisoires. L'hydrologie La Wilaya de Tizi-Ouzou est marquée, essentiellement, par l'Oued Sébaou se prolongeant d'Est en Ouest, il reçoit à travers ses affluents l'essentiel des eaux en provenance du Djurdjura¹⁶⁵.

3-6-4. Les ressources en eau

Les caractéristiques physiques, les potentialités climatiques favorables de la wilaya constituent un apport appréciable du point de ressources hydriques¹⁶⁶. Le réseau hydrologique de la wilaya renferme deux (02) bassins versants dont l'un étant celui du sébaou, drainé par l'oued principal Sébaou et ses affluents (Oued Aissi-Takhoukht et Oued Bougdoura) et l'autre le bassin côtier, lequel, est drainé par l'Oued Sidi Ahmed Ben Youcef.

Il ressort des estimations faites par une étude de la D.H.W. que, faute de moyens de mobilisation, près d'un (01) milliard de m³ d'eau s'écoule chaque année au niveau de ces bassins versants, mais se perd en mer. Les infrastructures de mobilisation existantes actuellement, le barrage Taksebt, 04 petits barrages, 73 retenues collinaires, n'arrivent à mobiliser que 187 millions m³ d'eau soit 18,7 % du volume potentiel des ressources superficielles mobilisables. La principale ressource en eau de la wilaya est concentrée dans la vallée du Sébaou (56,6 millions m³ exploités par forage).

¹⁶⁴ ATLAS, 2010 « Algérie et Monde », Dar El Houda, 320 p.

¹⁶⁵ MAHE A., 2006, Op.cit.138

¹⁶⁶ NAIT DJOUDI O., 1994, Op.cit.149

3-6-5. La population

La concentration massive des populations des reliefs, assez difficiles et étroits, demeure spécifique à la montagne kabyle, sachant que dans la période allant de 1845 à 1856, on estimait à 300.000 hab. la population de la grande Kabylie, soit 12% de la population algérienne¹⁶⁷. Après des découpages administratifs successifs, la wilaya de Tizi-Ouzou, dans ses limites actuelles, s'étend sur une surface de 2.957,93 km², soit 0,13% du territoire national avec une densité moyenne de 377hab/ km². Cette population est, fortement, concentrée dans de nombreux villages (environ 1400) accrochés aux sommets des montagnes.

L'urbanisation de sa zone de montagne, dont le taux d'urbanisation de la population montagnarde avoisine les 36% ; le nombre d'agglomérations chef-lieu s'est accru pour atteindre 61 unités dont 40 comptent plus de 10.000 habitants¹⁶⁸. L'importance du poids démographique se singularisant par une augmentation continue de la tranche de la population en âge d'activité, dont le taux est de 64 %, va interpeller, fortement et de façon particulière, le devenir économique de la wilaya.

<i>Groupes d'âges</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>	<i>% groupes d'âges / population totale</i>
6-14 ans	71 313	68 564	139 877	12, 53
18-59 ans	362 654	347 941	710 295	63, 62

Tableau n°2: Répartition de la population selon le sexe et l'âge au 31/12/2008 ¹⁶⁹

En conclusion, en dépit du contraindre topographique, le territoire d'appartenance du contexte d'étude présente d'énormes potentialités, en termes de ressources humaines et de ressources hydriques. Le paysage qui s'offre semble être fermé par le relief abrupt qui limite et cloisonne, ainsi, le panorama visuel par ses ondulations répétées et interminables, en plus de la barrière du Djurdjura, dénudée par l'érosion, constituant presque une ceinture pour l'ensemble du territoire de la région.

Dans ce qui suivra, nous présenterons, dans le détail, le contexte d'étude avec toute sa structure naturelle dont climat, relief, végétation et réseau hydrographique, visant à comprendre et à cerner son paysage dans sa globalité.

¹⁶⁷ Monographie de la wilaya de T-O (CREAU TOME 1)

¹⁶⁸ D.P.A.T de T-O, 2009 in « *Annuaire statistique de la wilaya de T-O, année 2008* », n°24, (population arrêtée au 31-12-2009)

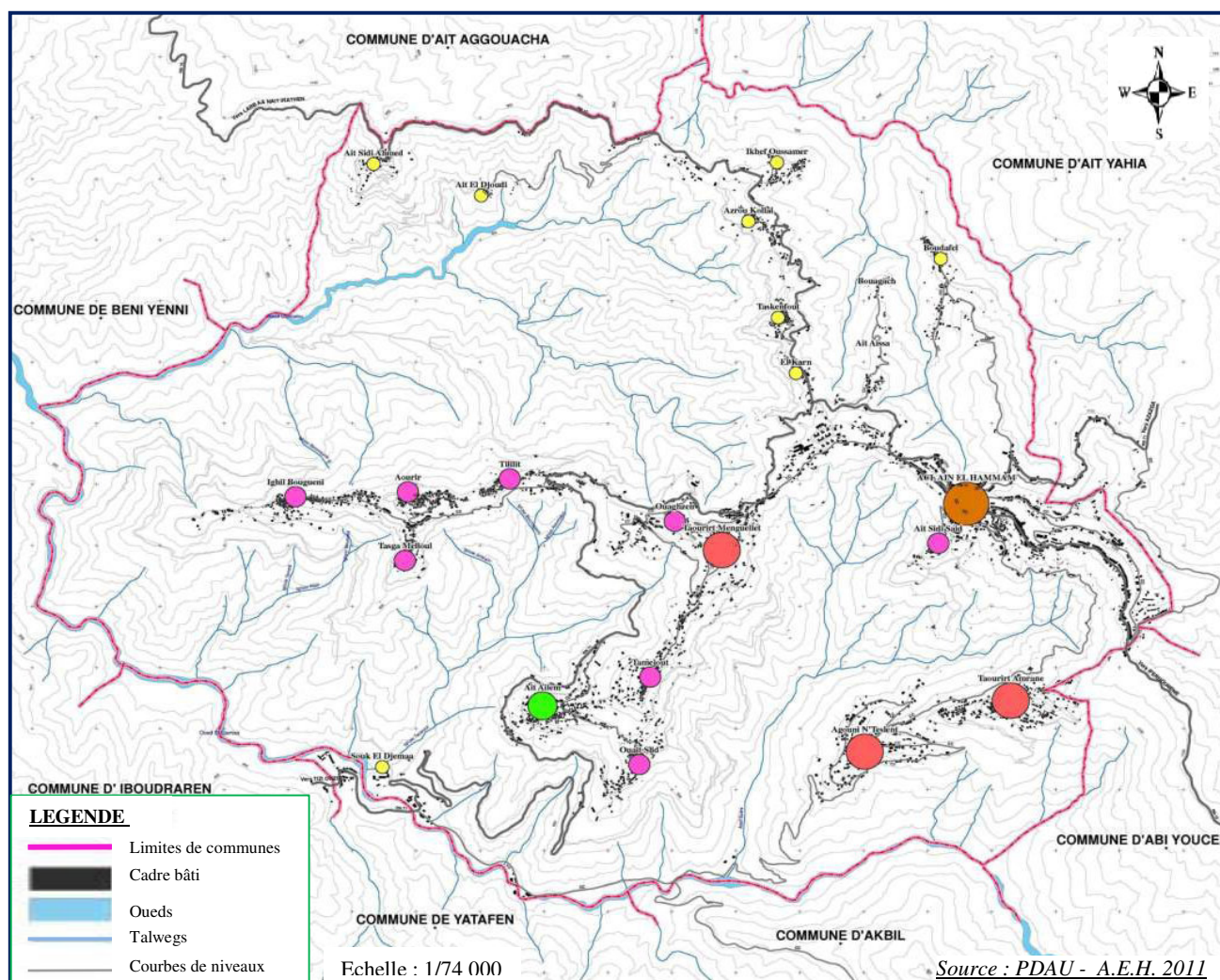
¹⁶⁹ Idem, p.11

3-7. Identification de la zone d'étude : un cadre naturel fort contraignant

3-7-1. Présentation du territoire

Il s'agit de la zone correspondant à la commune d'A.E.H se trouvant à 50km du chef-lieu de wilaya, représentant la couronne centrale du massif du Djurdjura, fortement, peuplée avec une densité¹⁷⁰ de 530 hab/km², dont la surface est de 38,55 Km² soit 26% de la surface globale de la daïra qui est de 144,88 km² et dont la densité est de 356 hab/km². Le territoire de la commune d'A.E.H est délimité par : (voir la carte n°04).

Au Nord par la commune d'Ait Aggouacha, à l'Est par la commune d'Ait Yahia, au Sud-Est par la commune d'Abi Youcef, au Sud-Ouest par la commune d'Iboudraren, au Sud par les communes d'Akbil et de Yatafène et à l'Ouest par la daïra de Beni Yenni (Ath-Yanni).



Carte n°4: Situation de la commune d'A.E.H.

¹⁷⁰ D.P.A.T de T-O, données estimées au 31/12/2009

C'est une région relativement pauvre, en matière de ressources naturelles, loin d'être un terreau d'agriculture potentiellement exploitable, et des possibilités de développement endogènes, mais le commerce, puis, l'émigration moderne et les efforts de modernisation à partir des années 70 vont affecter l'image et les horizons de cette région¹⁷¹.

Elle est située sur le versant Nord du Djurdjura et portée par la crête de Larbaa, de moyenne montagne s'étendant sur le territoire de Lâarch des Ath Menguelleth.

Ses villages sont ; « *Taourirt Ath Menguelleth, Thamejout, Waytslid, Ath Ailem, Tililith, Awrir, Ighil Bougni, Tasga-Mellul, Lkarn, Taskenfut, Azru-Uqellal (Azrou Ait Khlef), Ikhef Oussammar, Tagensa, Askif-n-Tmana, Ait-Sidi-Saïd, Boudafal, Taourirt Amrane, Agouni n'Teslent et Ait Sidi Ahmed* ». (Voir carte n°5).

A noter que le découpage administratif de 1984 a rattaché certains villages à la commune de Ain El Hammam qui ne faisaient pas partie de l'Arch d'Ath Menguelleth. Les villages Tawrir Amrane, Agouni n'Teslent appartiennent au Arch d'Ath Bu Yusef ; Boudafal appartenant, quant à lui, au Arch d'Ath Yehya a rejoint l'Arch d'Ath Menguelleth et que le découpage administratif de 1984 a entériné¹⁷².

3-7-2. Les unités morphologiques

Le relief joue un rôle prépondérant dans toute opération ressortant de l'aménagement de l'espace et dans la croissance de celui-ci. En facilitant l'accessibilité aux différents points de l'entité territoriale, celle-ci stimule la mobilité et l'interconnexion entre ces différents points.

Le territoire de la commune d'A.E.H. présente des caractéristiques particulières liées à la topographie. Il est situé dans une région de moyenne montagne, où le relief est caractérisé par une organisation en une série de crêtes ramifiées, séparées d'étroites vallées profondes. Ces crêtes s'ordonnent selon trois axes :

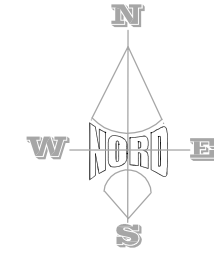
- X** La crête de Larbaa Nath Irathen qui constitue l'épine dorsale ;
- X** La crête des Ath Yanni ;
- X** La crête des Ouacifs.

Il résulte de cette organisation étirée et échevelée le long des lignes de crêtes, une structuration, une lecture et une pratique du paysage longitudinale et transversale.

¹⁷¹ SALHI M.B. in « *Espace montagnard : mutations et permanences. Cas de la Kabylie du Djurdjura* », p.12

¹⁷² http://alger-roi.fr/Alger/alger_son_histoire/pages_liees/06_originenomsvillages_pn44.Htm.

*** CARTE N°5: Unités villageoises d'A.E.H ***



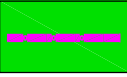

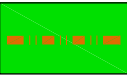
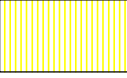
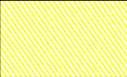
Constat:

/- L'agglomération chef-lieu est la plus importante en terme d'étalement.

/- Le conglomérat urbain - A.C.L & A.S - se répartit sur le territoire longeant des lignes de crête principales et sous l'effet de densification et d'extension ont tendance à se rejoindre constituant une sorte d'urbanisation tentaculaire.

/- Les lignes de crête sont matérialisées par les axes territoriaux qui sont les RN 15 et 71.

LEGENDE

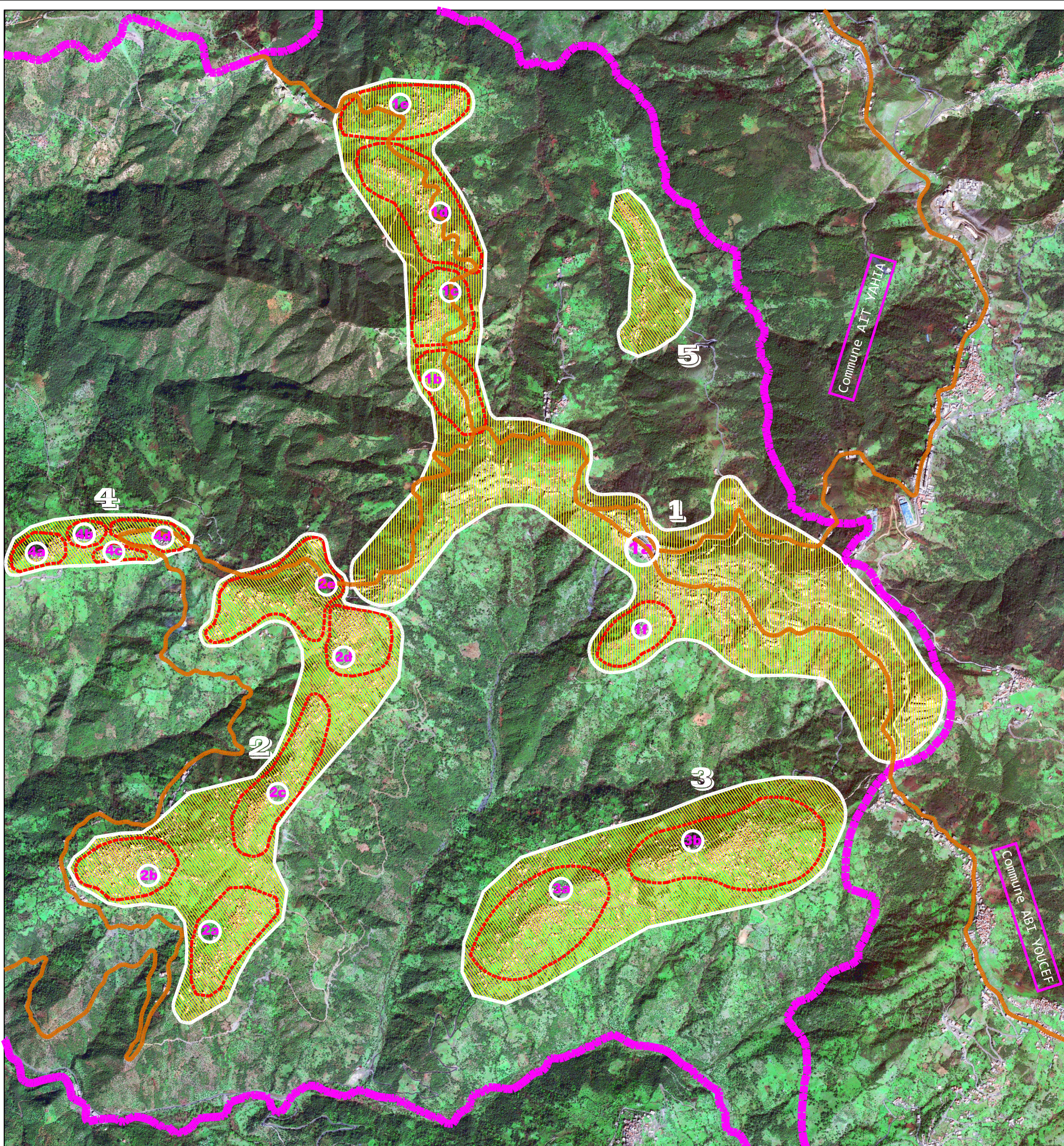
	LIMITES COMMUNALES
	LIMITES DES AGGLOMERATIONS
	ROUTES NATIONALES
	AGGLOMERATION CHEF-LIEU -ACL-
	AGGLOMERATIONS SECONDAIRES -A.S- 2- Menguellet, 3- Agni n'tslet / T.Amrane, 4- Ameur Oussaid, 5- Boudafal

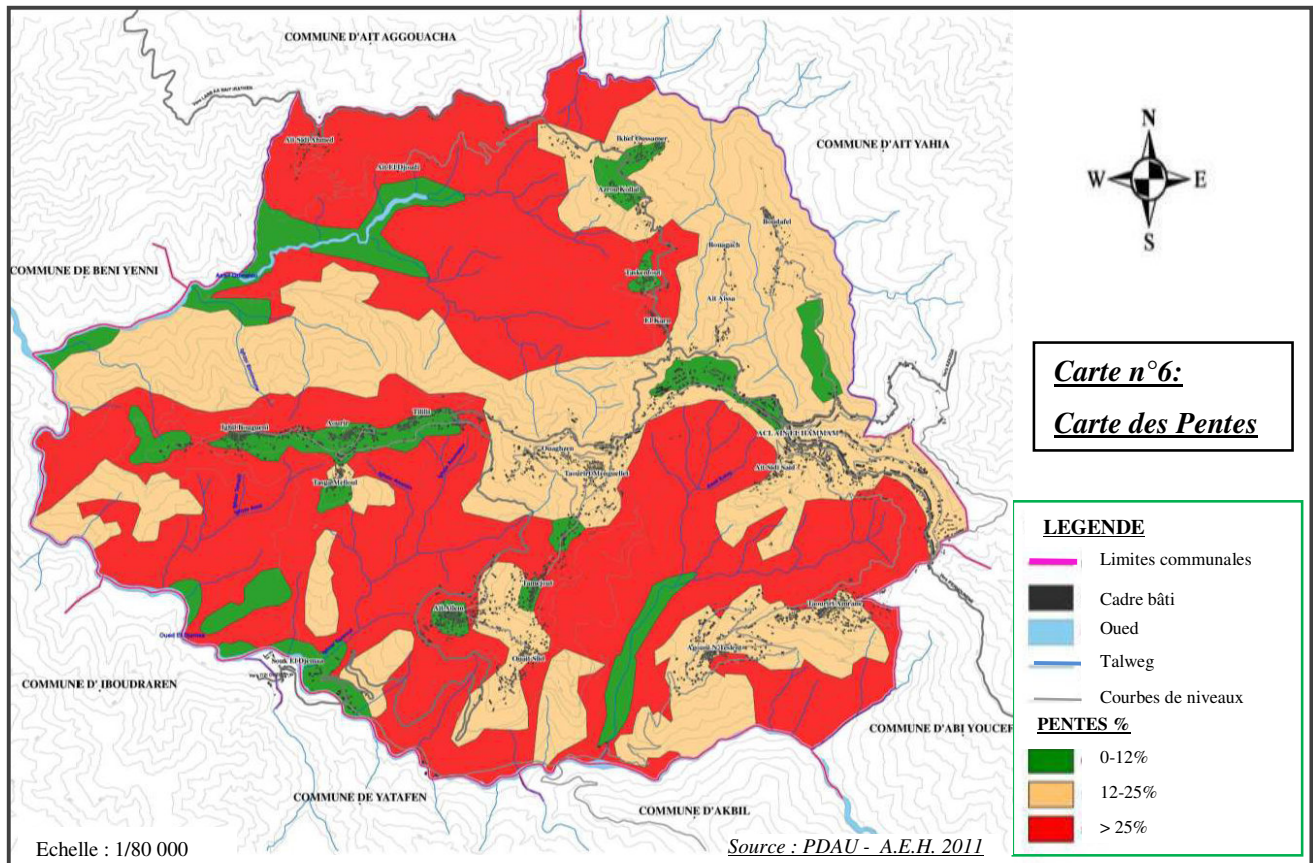
Limites arrêtées selon cartes des districts (RGPH2008)

- 1/AGGLOMERATION CHEF-LIEU
1a- A.C.L Michelet, 1b- El Karn, 1c- Thaskenfut, 1d- Azrou Uquellal, 1e- Ikhef Usammar, 1f- Ait Sidi Said
- 2/AGGLOMERATION SECONDAIRE MENGUELLET
2a- Wayslidt, 2b- Ait Ailem, 2c- Thamejout, 2d- Ouaghzen, 2e- Thaourirh Menguellet
- 3/AGGLOMERATION SECONDAIRE TAOURIRT AMRANE
3a- Agni n'Teslent, 3b- T.Amrane
- 4/AGGLOMERATION SECONDAIRE AMEUR OUSSAID
4a- Ighil bougni, 4b- Aourir, 4c- Tasga Melloul, 4c- Tiliit
- 5/AGGLOMERATION SECONDAIRE BOUDAFAL

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 20 000





Zone	Pente	Désignation	Classe
Zone A	Inférieur à 12%.	Correspond aux certaines terrasses au sommet des crêtes et occupent moins de 10% du territoire.	Favorable
Zone B	12 à 25%, est également étendue.	Constitue la frange liée au développement de l'urbanisation et occupe moins de 40% du territoire.	Moyennement favorable
Zone C	Plus de 25%, est la plus étendue.	C'est la plus répandue et occupe plus de 50% du territoire.	Défavorable

Tableau n°3: Unités morphologiques avec capacité géotechnique¹⁷³

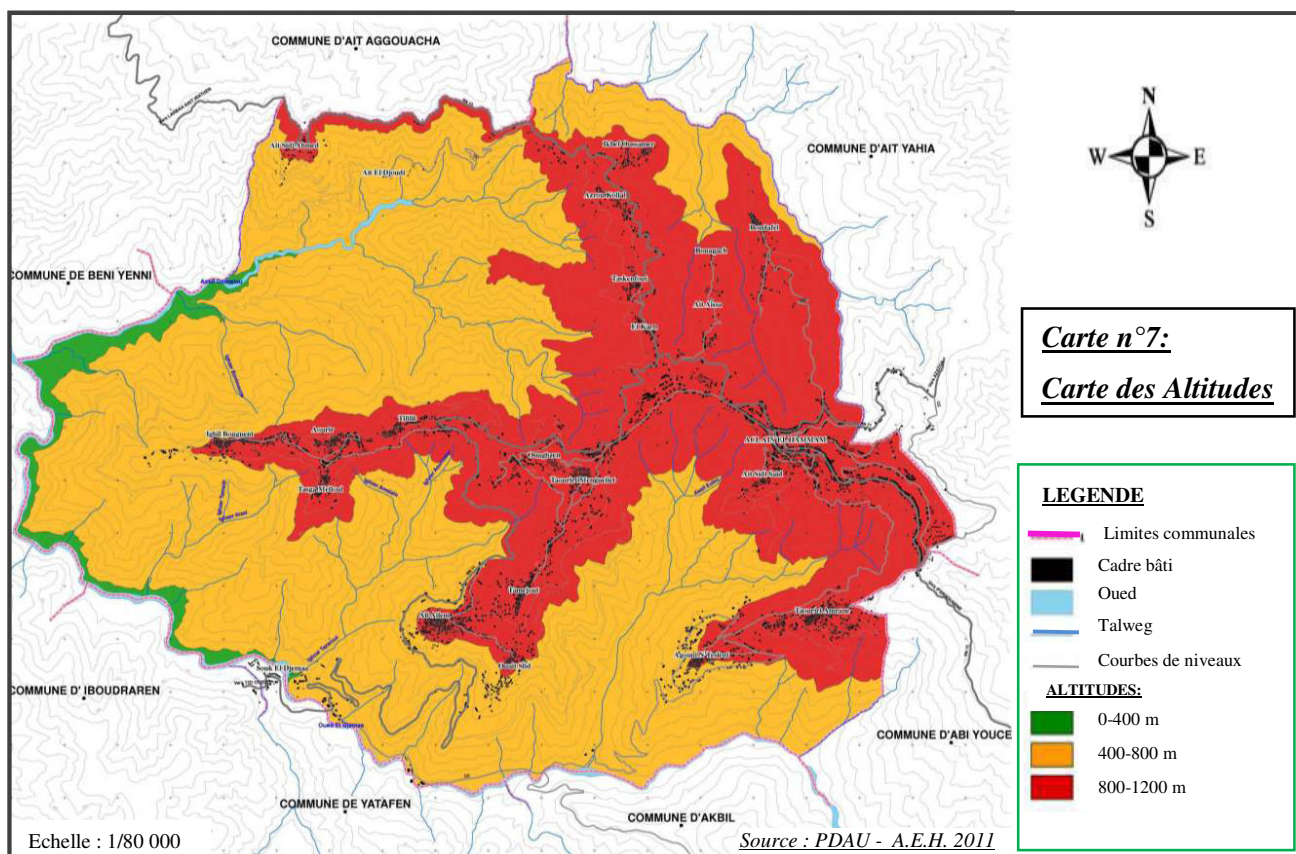
L'étude relative à la délimitation et caractérisation des zones de montagne et du massif montagneux du Djurdjura a classé la commune de Ain El Hammam dans la zone de moyenne montagne (étage

¹⁷³ ANTEA-HYDROENVIRONNEMENT-TTI / D.U.C. de Tizi-Ouzou, in « Etude de glissements de terrain A.E.H. carte de constructibilité-rapport mission B n°60371/A, 2009 ». Tableau dressé par nous-mêmes à consulter pour plus de précision dans la carte n°24 relative à la constructibilité et aux aléas à A.E.H

inférieur). L'ensemble du territoire de la commune est situé sur la crête de Larbaa entre 400 et 1200 mètres d'altitude, il est caractérisé par des pentes irrégulières et assez fortes.

L'analyse de la carte des altitudes fait ressortir une augmentation des altitudes de l'Ouest à l'Est:

- X** Les altitudes inférieures à 400 m : correspondent à la zone de lit de l'Oued Djemaa (limite Ouest), occupent une superficie de 104 ha, soit 2,70% du territoire de la commune
- X** Les altitudes entre 400 et 800 m : occupent une superficie de 2221 ha, soit 57,61% du territoire de la commune et concernent les villages d'Ath El Djoudi, Agouni n'Teslent, Ouait Slid, Ath Ailam
- X** Les altitudes supérieures à 800 m : représentent une superficie de 1530 ha, soit 39,69% du territoire de la commune. La majorité des villages sont perchés en cette zone.



3-7-3. La géologie

Les données géologiques représentent un double objectif, de par, qu'elles nous permettent d'apprécier la nature des affleurements (roches) et qu'elles nous renseignent sur la capacité de résistance de celles-ci en même temps.

La commune de Ain El Hammam appartient aux zones internes de la chaîne des Maghrébides dans lesquelles nous distinguons le socle cristallophyllien kabyle, sa couverture sédimentaire paléozoïque peu ou pas métamorphisée et la dorsale kabyle, essentiellement, carbonatée datée du permotrias à l'Oligocène (Durand-Delga, 1969¹⁷⁴).

La géologie de la région a été établie suivant la carte géologique de Fort National, feuillet N°45, nous y retrouvons, en plus des plans, des fractures de directions différentes:

X Le socle cristallophyllien constitué de:

- Schistes micacés : affleurent en majorité sur la zone Centre et Sud sur une superficie de 3042 ha, soit 78,91% du territoire de la commune ;
- Schistes et phyllades : affleurent sur la zone Nord et Nord-Est sur une superficie de 120 ha, soit 3,16 % du territoire ;
- Schistes granulitisés : occupent une superficie de 411 ha, soit 10,66% du territoire ;
- Granulites gneissiques : affleurent sur la zone extrême Nord sur une superficie de 268 ha, soit 6,98% du territoire de la commune.

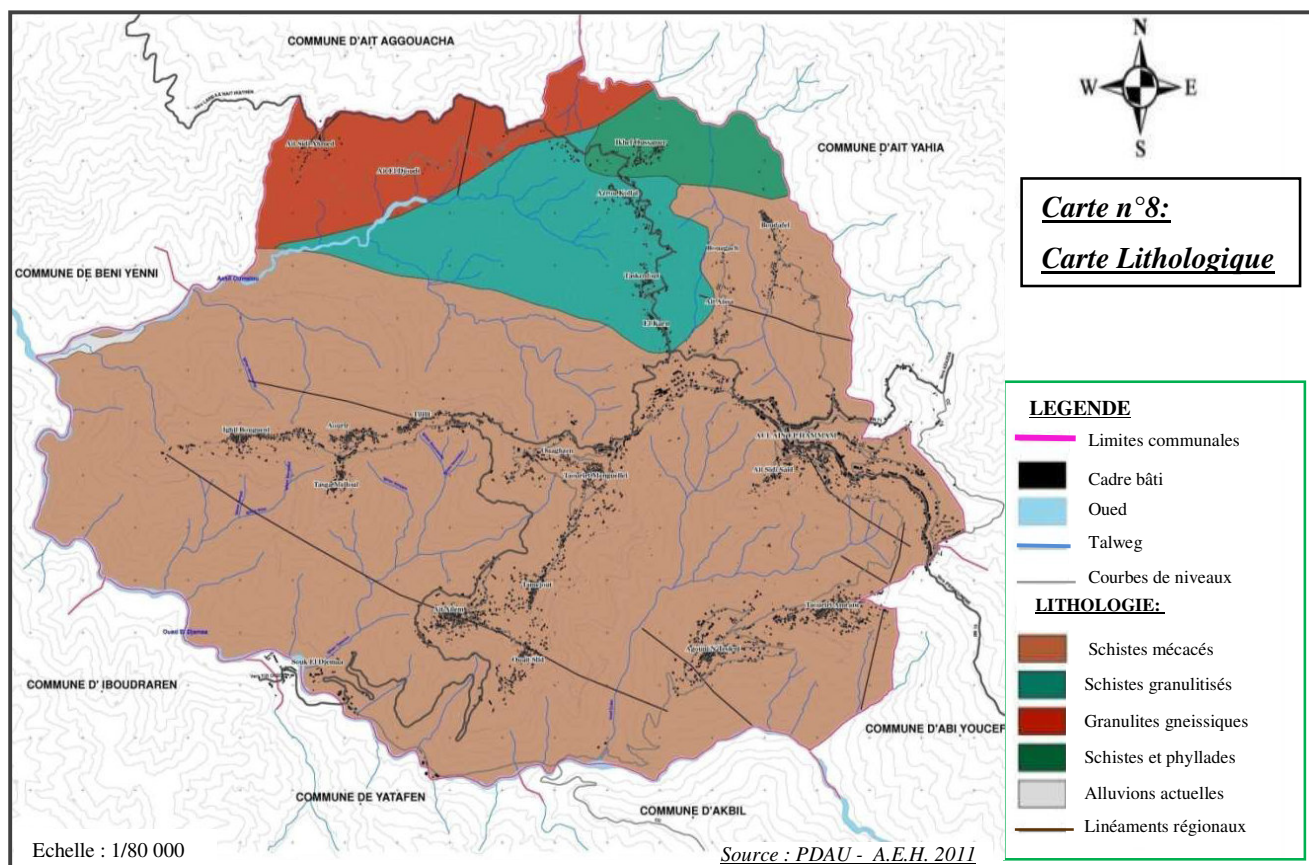
X Les formations quaternaires correspondent au remplissage par des alluvions actuelles d'oued Djemaa et occupent une superficie de 11 ha, soit 0,29% du territoire de la commune.

La crête qui porte la ville d'A.E.H. est constituée, essentiellement, de schistes satinés gris foncés appartenant à la couverture de terrains métamorphiques du socle cristallophyllien du massif de la Grande Kabylie. La lithologie varie du schiste sériciteux feuilleté et peu consistant au schiste quartzite rubané, dur. Cette variation lithologique de détail avec des intercalations quartzieuses discontinues est observable dans les entailles en crête. Les schistes altérés ont un comportement de sol meuble limono-argileux plus ou moins, finement, sableux. L'épaisseur d'altération de ces schistes peut atteindre un (01) à quelques mètres d'épaisseur.

Dans le secteur du glissement de terrain en aval du boulevard Amirouche, les sondages réalisés ont traversés des schistes très altérés jusqu'à 20m de profondeur¹⁷⁵.

¹⁷⁴ Cité dans l'étude de glissements de terrain d'Ain el Hammam, Op.cit.173

¹⁷⁵ Etude de glissements de terrain d'Ain el Hammam, Op.cit.173



3-7-4. Le climat

Dans la région d'A.E.H. le climat est assez rude, à la fois, méditerranéen et montagnard. Les précipitations sont de l'ordre de 1200 à 1300mm/an en moyenne, elles sont très rares en été se font, souvent, sous forme d'orages violents entraînant, parfois, des glissements de terrains (mai, juin et septembre). Les températures moyennes varient entre 28° et 30° en été avec des pointes de 40°, mais les hivers sont pluvieux, neigeux et froids sous l'influence des vents du Nord-Ouest et de l'Ouest ; les températures descendent en dessous de 0° avec une fréquence de 45 jours de gel par an.

3-7-5. L'hydrographie

La région est parcourue par des oueds permanents situés dans les vallées étroites et des oueds temporaires qui se forment sur les versants à la fonte des neiges ou après les pluies sans oublier de signaler la présence de nombreuses sources. Ces oueds prennent leur origine aux sommets et s'écoulent vers la plaine selon l'axe Nord-Sud. Oued Djemaa principal cours d'eau, prend sa source aux environs d'Ait Hamsi (Akbil), affluent du Sébaou, constituant un facteur de développement pour cette région en matière d'alimentation en eau potable de la quasi-totalité de la région (station d'Oued Djemaa) ainsi que pour l'irrigation des terres agricoles de la vallée.

3-7-6. Les forêts

La commune d'A.E.H. dispose d'une surface agricole utile de 646 ha dont 09 ha, seulement, sont irriguées et une surface forestière s'étendant sur 1462 ha, presque 38% de la surface totale de la commune, sur des pentes très fortes supérieures à 30%. Ces forêts ne sont pas exploitées comme il se doit et subissent des pertes considérables, du fait, des incendies qui ravagent, à chaque fois, un bon nombre d'hectares.

Conclusion

L'importance des montagnes dans le monde est de plus en plus reconnue. L'inclusion d'un chapitre spécifique dans le programme 'Action 21' et la proclamation de l'année 2002, en tant, qu'année internationale de la montagne le prouvent. Avec ses particularités naturelles et son patrimoine culturel qui en font des endroits touristiques, les montagnes revêtent une importance considérable, elles sont le « réservoir d'eau » des dépressions et lieux de diversité, à la fois, biologique et culturelle. Et de ce fait, elles demeurent sensibles aux changements. Il est impératif de signaler, que la montagne, engagée dans le processus de transformation, devrait être protégée pour lui éviter la perte de ses qualités participant, pleinement, de sa singularité. L'essor démographique, ainsi que, le dynamisme et la diversification des activités industrielles (dans les dépressions, essentiellement) et tertiaires, ont induit une polarisation de la vie de la montagne dans les agglomérations urbaines. L'étalement, de ces entités urbaines, tracte la consommation des territoires, qui a des incidences sur les paysages en fonction du degré de la pression foncière.

Enfin, l'analyse des données du milieu physique indique que le site, en question, constitue, réellement, un handicap pour son processus d'urbanisation et de développement, de par toutes les contraintes qu'il présente empêchant, ainsi, à A.E.H de s'étaler dans certaines directions et, surtout, expliquant le caractère hypertrophié de l'agglomération chef-lieu.

Chapitre 4- Les dynamiques de la situation actuelle de la commune d'A.E.H

Introduction

Aux composants intrinsèques du site se superposent des composants artificiels témoins des mutations urbaines, en rivalisant avec les précédents composants ils contribuent à former le paysage urbain. D'après la grille mise en amont, précédemment, nous procéderons aux caractères socio-économiques du paysage objet d'étude. A l'aide de recensements, nous allons pouvoir déceler l'évolution de la structure spatiale, de la structure de production et des fonctions d'échange, en général, de la démographie, du profil socioprofessionnel des habitants et de la propriété foncière.

Partant du fait que tout comme le cadre naturel du site, l'étude démographique est plus qu'un indicateur indispensable de la dynamique urbaine et paysagère, par l'évolution et la structure de la population qui influencent, directement, sur les mutations de l'espace et du paysage. Selon Peillon « *c'est pourquoi, de même que l'habitat, le critère démographique apparaît comme un révélateur fondamental d'un certain nombre de facteurs forts divers [...] la population est un excellent intégrateur des faits économiques, sociaux, politiques [...], étudier la population, sa répartition, ses mouvements, c'est, implicitement, rendre compte de l'économique, du social, parfois, du politique et, aussi, de l'historique* »¹⁷⁶.

4-1. Dynamique démographique

4-1-1. Evolution démographique¹⁷⁷

En 1966, la daïra d'A.E.H¹⁷⁸ comptait 70.065 habitants dont 22.711 pour la commune d'A.E.H représentant 45.10% de la population totale. En dix ans ce chiffre a grossi de 23.016 personnes, enregistrant 93.081 hab. soit un accroissement de 32,85%.

En cette période, la population du chef-lieu est passée de 791 en 1966 à 3.149 hab. en 1977, soit une augmentation de **298%**. Nous remarquons, aussi, que la croissance démographique de la commune d'A.E.H est plus importante comparée aux autres communes de cette daïra, avant le nouveau découpage de 1984, et toutes ces dernières ont enregistré une croissance, sachant que, c'est celle d'Iferhounène qui vient au second rang. Le pic de croissance qui n'a jamais été dépassé depuis 1977, enregistré pour la période de 1966 à 1977 par la commune d'A.E.H, s'explique, en fait, par l'effet d'après guerre où l'augmentation considérable de la natalité.

Ce qui a fait qu'A.E.H a connu un « **boom démographique** » qui a modifié la structure, **38%** de jeunes de **moins de 15 ans** et **54% d'actifs potentiels** (15 - 65 ans).

¹⁷⁶ PEILLON P., 1972 in « *L'occupation humaine en Kabylie : peuplement et habitat* », Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Toulouse

¹⁷⁷ Sources de toutes les données statistiques sont les R.G.P.H, années 1966, 1977, 1987, 1998 et 2008

¹⁷⁸ En cette période la daïra d'A.E.H était composée des communes suivantes ; A.E.H, Ouacif, Iferhounène et Tassaft.

D'ailleurs, les hypothèses de croissance de population retenue dans l'étude du P.U.D¹⁷⁹ de 1977 sont de 4,8% par an entre 1976 et 1986 et 4,4% par an entre 1986 et 1996.

4-1-2. Ralentissement démographique

Le seuil de population communale prévu (à savoir 67.596 hab. en 1987) n'a pas été atteint, au contraire la population a décru, passant de 33.015 hab. en 1977 à 20.080 hab. en 1987 avec un taux d'accroissement de **2,27%**, s'expliquant à notre sens, par le nouveau découpage administratif de 1984 qui a réduit, d'une bonne partie, le territoire communal d'A.E.H de 1977.

Donnant naissance à deux nouvelles communes qui sont Ait Yahia et Abi Youcef sur la même entité territoriale et réduisant, ainsi, la surface de la commune d'A.E.H, (dont A.E.H de 38,55 Km², Abi Youcef de 16,86 Km² et Ait Yahia de 52,44 Km²). Car si nous reprenons le nombre de population estimé en 1977 pour A.E.H, dans les nouvelles limites du dernier découpage de 1984, nous verrons qu'au contraire il a augmenté, passant de 16.044 en 1977 à 20.080 hab. en 1987.

En **1998**, sa population est estimée à 20.118 hab. avec un taux d'accroissement des plus faibles de la wilaya de Tizi-Ouzou à savoir **0,1%**. Ce nombre est resté quasiment stationnaire jusqu'en **2009** où nous enregistrons le nombre de 20.421 hab., même s'il y a lieu de signaler que celui de l'**A.C.L d'A.E.H** a **augmenté de 55%**, passant de 4.893 à 7.853 habitants¹⁸⁰.

L'interprétation et les significations que nous pouvons avancer, qui à notre sens, expliquent cette décroissance de la population sont les suivantes :

- X** *Une nette baisse de natalité, mais restant, toutefois, à l'image de la tendance générale au niveau national.*
- X** *Les mouvements des populations quittant leurs villages pour s'installer aux A.C.L, à la recherche d'un logement et du travail, car nous remarquons bien, cette décroissance dans les agglomérations secondaires et zones éparses, au profit des chefs-lieux de communes et surtout celui de Daïra, mis à part celui d'Ait Yahia qui a connu une décroissance.*
- X** *Les raisons sécuritaires, dues à la période d'instabilité qu'a traversée le pays, où le maquis devenu fief des groupes terroristes, dont certains villages ont été, presque, désertés par leurs habitants, à titre d'exemple celui d'Ath Allaoua, commune d'Iboudrarène.*

¹⁷⁹ P.U.D : plan d'urbanisme directeur de la commune d'A.E.H dotée, déjà, elle aussi, à l'image de plusieurs villes algériennes, d'un instrument d'urbanisme en 1977

¹⁸⁰ **D.P.A.T./T-O-** Direction de Planification et d'Aménagement du Territoire, données arrêtées au 31/12/2009

4-1-3. Distribution et densité de la population

a- Densité de la population par localité

Localité	Population (Année 2009)	Superficie (Ha)	Densité (hab. /Ha)
<u>A.E.H</u>	20 421	3 855	5,30
<u>AKBIL</u>	8 916	3 703	2,41
<u>ABI YUCEF</u>	7 708	1 686	4,57
<u>AIT YAHIA</u>	14 468	5 243	2,76
Total	51 513	14 487	3,56

Tableau n°4: Densité de la population par communes de la Daïra¹⁸¹

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Le tableau montre une densité de population très faible, de la Daïra (3,56 hab/Ha), ce qui illustre l'éparpillement de la population, toute fois, la plus forte densité est enregistrée à A.E.H avec 5,30 hab/Ha suivie par Abi youcef avec 4,57 hab/Ha.

Dans le tableau qui suivra, nous remarquerons si-bien affichées, les disparités de répartition entre les populations « urbaines et rurales » constituant une des questions, majeures, que soulève la ville de montagne.

b- Répartition de la population par zones de dispersion

Dispersion	Ménages	Population		
		Masculin	Féminin	Total (m+f)
Agglomération chef lieu	1 290	3 794	3 735	7 529
Agglomérations secondaires	2 136	5 773	6 087	11 860
Zone éparse	136	438	404	842
TOTAL	3 562	10 005	10 226	20 231

Tableau n°5: Distribution de la population sur l'espace communal d'A.E.H.

Source : R.G.P.H. 2008

¹⁸¹ Si des différences de chiffres sont constatées, au niveau de l'étude démographique, ceci est du aux années différentes, 2008 et 2009, qu'il ne faut pas perdre de vue. Alors, nous avons traité les éléments en fonction des données disponibles, dont le souci est celui de chiffres actualisés.

Avec cette distribution, inversée à la logique connue de la ville attractive, l'agglomération chef-lieu devient très dépendante de la population de son arrière-pays.

c- Fluctuations de la population agglomérée entre 1998-2009

Le tableau suivant est dressé dans le but d'expliquer les mouvements de population agglomérée entre les chefs-lieux de commune et leurs arrière-pays, conclusion que nous avons avancée pour justifier la population en hausse au niveau des A.C.L, comparée à l'évolution globale stationnaire dans les communes.











<i>Communes</i>	<i>Nombre d'habitants « 1998 »</i>	<i>Nombre d'habitants « 2009 »</i>
<u>A.E.H</u>	20 118	 20 421
chef-lieu	4 893	7 583 
<u>AKBIL</u>	9 753	 8 916
Ait Sidi Said / chef-lieu	1 463	1 517 
<u>ABI YUCEF</u>	7 743	 7 708
Tachkirt / chef-lieu	4 841	4 998 
<u>AIT YAHIA</u>	16 485	 14 468
Sebt / chef-lieu	3 013	2 518 

Tableau n°6: Déclin des populations globales des communes au profit d'un exode vers les A.C.L de celles-ci (établi par l'auteur du mémoire)

Décroissance  Augmentation 

4-1-4. Structure de la population par âge et par sexe

La structure par âge, révèle la situation d'un pays ou d'un espace humanisé, s'il est jeune ou vieux, sa capacité de production et, de ce fait, la capacité de charge exercée sur cet espace, qu'il va falloir prendre en considération dans les besoins futurs.

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total
0-4 ans	676	749	1 425
5-9 ans	693	638	1 330
10-14 ans	785	736	1 521
15-19 ans	849	896	1 745
20-24 ans	1 106	1 064	2 170
25-29 ans	1 138	1 040	2 178
30-34 ans	957	929	1 885
35-39 ans	835	777	1 612
40-44 ans	797	739	1 536
45-49 ans	450	428	879
50-54 ans	421	426	847
55-59 ans	386	424	810
60-64 ans	259	320	579
65-69 ans	171	263	435
70-74 ans	185	277	463
75-79 ans	162	251	413
80-84 ans	124	143	267
85 ans & +	63	148	211
ND	35	60	95
Total	10 093	10 308	20 401

Tableau n°7: Structure de la population par âge et par sexe de la commune d'A.E.H

Source : ONS- RGPH 2008

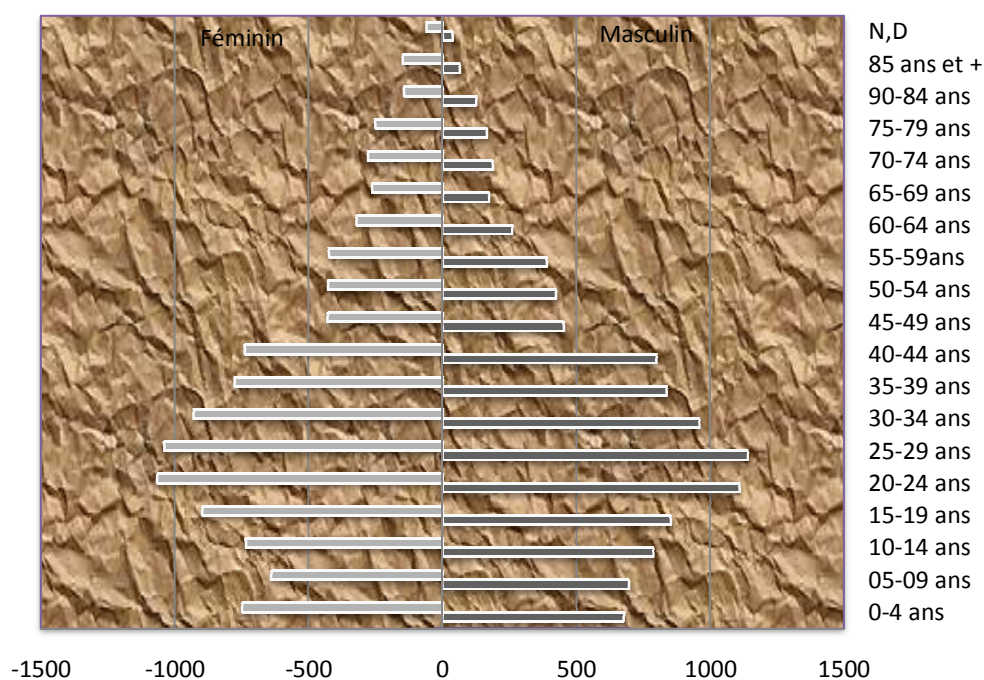


Figure 11: Structure de la population par âge et par sexe

(Etablie par l'auteur du mémoire)

<i>Les tranches d'âge</i>	<i>S/Masculin</i>	<i>Pourcentage %</i>	<i>S/Féminin</i>	<i>Pourcentage %</i>	<i>Population totale</i>	<i>Pourcentage %</i>
0 - 5	676	06,69	749	07,26	1 425	06,98
6-19	2 327	23,05	2 270	22,02	4 597	22,53
20-34	3 201	31,71	3 033	29,42	6 234	30,55
35-49	2 082	20,63	1 944	18,85	4 026	19,73
50-60	807	07,99	850	08,24	1 657	08,12
> 60	999	09,89	1 462	14,18	2 461	12,06
Totaux	10 092	100	10 308	100	20 400	100

*Tableau n°8: Répartition de la population par principales tranches d'âge
(Etabli par l'auteur du mémoire)*

- **La classe 0-5** : représente **06,98%** de la population totale, elle est la classe la plus touchée par les facteurs naturels de la croissance (natalité, mortalité).
- **La classe 6-19** : représente **22,53%**, en deuxième position en termes d'importance, de la population totale, elle est la classe en âge de scolarisation et dont les besoins sont très importants en matière d'éducation, santé...etc.
- **La classe 20-59** : représente **58,41%** de la population totale, elle est la part active de la population qui prend en charge les autres classes et elle est considérée comme le moteur de l'économie locale, englobant la tranche qui travaille et celle à la recherche du travail.

Elle se répartit comme suit :

X La classe 20-34 : en première position en termes d'importance, elle représente **30,55%** de la population totale.

X La classe 35-49 : en troisième position en termes d'importance, elle représente **19,73%** de la population totale. Avec la précédente classe, les deux représentent la moitié de la population totale, ce qui est très important et significatif de la jeunesse de celle-ci et surtout témoignant des pressions qu'elles exerceront sur ce territoire, en matière d'emploi, d'infrastructures et de logements.

X La classe 50-60 : représente **08,12%** de la population totale, dont le chiffre étant réduit.

X La classe de + 60 ans : représente **12,06%** de la population totale, elle constitue la population âgée dont le chiffre inspire une espérance de vie assez considérable et témoigne de bonnes conditions de vie en général, surtout pour la gente féminine où le taux avoisine **15%**

Les groupes d'âges montrent la jeunesse de la population, qui est une source d'énergie et de travail, l'importance du poids démographique qui se singularise généralement par une augmentation continue de la tranche de la population en âge d'activité, va interpeller fortement et de façon particulière le devenir économique d'A.E.H.

En conclusion

Au terme de cette étude démographique concernant notre zone d'étude, nous avons retenu les éléments suivants :

- ✘ La commune a connu une croissance démographique fulgurante après l'indépendance et qui a eu tendance à se stabiliser par la suite ;
- ✘ La commune enregistre une dynamique démographique caractérisée par la jeunesse de la population constituant ainsi d'importantes potentialités humaines et, de ce fait, une force de travail qu'il va falloir prendre en charge pour la maintenir sur les lieux ;
- ✘ La population est mal répartie sur l'espace communal, problématique pour toutes les villes de montagne en général et ne prenant sens qu'avec leurs arrière-pays, de ce fait, entrave leur processus de développement, où **37% dans l'A.C.L** de la commune d'A.E.H et **63% pour le restant de l'espace communal**.

4-2. Dynamique socio-économique

Nous savons que l'économie est, de prime abord, le moteur de la vie urbaine. Les fonctions économiques déterminent la nature des rapports qu'entretient une société avec son environnement, aussi, avec son paysage. Dans ce qui suit, nous exposerons les activités agricole et industrielle de la commune telles qu'elles se présentent.

4-2-1. Caractéristiques socio-économiques de la population

L'étude des caractéristiques socio-économiques de la population a une importance capitale dans chaque étude portant sur la dynamique urbaine.

4-2-1-1. Population active, occupée et en chômage

A défaut de données chiffrées concernant le RGPH 1998, nous avons porté la période de la dynamique à vingt ans, sans oublier de signaler les amalgames et disparités entre les chiffres qui nous ont poussés à les comparer à certaines données du P.D.A.U. 1994.

<i>Population</i>	<i>Population</i>	<i>Population</i>	<i>Taux</i>	<i>Population</i>	<i>Taux</i>	<i>Population</i>	<i>Taux</i>
<i>Année</i>	<i>totale</i>	<i>Active</i>	<i>%</i>	<i>Occupée</i>	<i>%</i>	<i>Chômage</i>	<i>%</i>
1987	20 080	4 526	22,50	3 443	76,07	1 083	23,93
2008¹⁸²	20 401	7 531	36,91	6 401	84,99	1 129	15

Tableau n°9: Evolution de la population active, occupée et en chômage de la commune d'A.E.H

Source : D.P.A.T de T-O-2009 & Auteur du mémoire

Le tableau ci-dessus montre que la population active a peu évolué en l'espace de vingt ans, si les données reflètent vraiment la réalité, passant de 4 526 personnes en 1987 à 7 531 en 2008 avec un accroissement de 3 005 personnes. Le taux d'activité, quant à lui, est passé de 22,50% à 36,91%, restant juste moyen comparativement à celui avancé pour la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2008 relevant de 47%, et entraînant de ce fait un taux de charge, relativement, moyen à savoir **1actif/3 personnes**. (Nous pouvons estimer que, pratiquement, le taux d'activité a évolué de 7%, environ, pour chaque décennie).

La population occupée est passée de 3 443 personnes en 1987 à 6 401 personnes en 2008, pour celle en chômage, elle a augmenté de 46 personnes, mais le taux de chômage a lui, par contre, enregistré une diminution de 8%. (Il est passé de 23,93% en 1987 à 15% en 2008)¹⁸³.

Nous tenons, tout de même, à souligner que ces chiffres avancés sont trop loin de la réalité, le taux de chômage est beaucoup plus élevé.

Avec une petite « **simulation** » nous constaterons un décalage flagrant, à savoir : pour **6-19 ans**, nous avons un taux avoisinant **05% d'exclus**¹⁸⁴, pour les tranches **20-34 ans** et **35-49 ans**, nous prétendons un taux de chômage de **10% minimum, chacune** relativement aux conditions économiques très moroses du pays. Dont, le seul pilier est celui des hydrocarbures, en l'absence d'un réel programme de décollage et de restructuration des secteurs secondaire et primaire, en dépit des rentes pétrolières très importantes, ce qui nous fait déjà un taux avoisinant les 25%, trop loin des 15% avancés.

¹⁸² Pour les données de 2008, la D.P.A.T. précise juste le taux de chômage, et l'O.N.S. (2008) précise la population active et taux d'activité seulement. Par le biais de ces deux informations nous avons calculé et défini les taux et nombres des trois catégories. A signaler les non diffusion et vulgarisation des résultats du RGPH 2008 ayant remis en cause les statistiques préalablement avancées par l'ONS sur l'emploi et le taux de chômage en Algérie. D'ailleurs, incessamment, l'ONS s'est lancé pour le premier recensement économique du pays.

¹⁸³ Nous savons, pertinemment, que la réalité du terrain est toute autre, le taux de chômage est beaucoup plus supérieur à celui avancé dans les chiffres officiels. En dépit de tous les programmes d'insertion, d'aide à la création de micro-entreprises, etc..., le chômage, dont l'évolution incessante, compromettra le devenir socio-économique de la montagne en général.

¹⁸⁴ D.P.A.T de T-O, 2009, Op.cit.168

4-2-1-2. Répartition de la population par secteurs d'activité

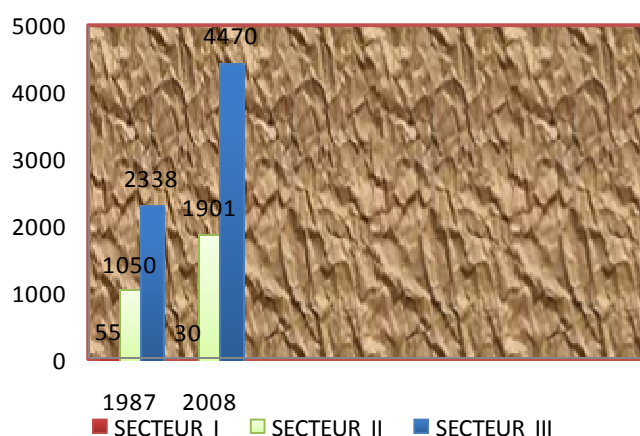


Figure 12:
Evolution de la population occupée par S.A.E

	Commune d'A.E.H			
	1987		2008	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Secteur I	55	01,61	30	00,47
Secteur II	1 050	30,49	1 901	29,70
Secteur III	2 338	67,90	4 470	69,83
N.D	-	-	-	-
TOTAL	3 443	100	6 401	100

Tableau n°10: (Source : DPAT de T-O & APC- A.E.H.)
Répartition de la population occupée par S.A.E

D'après le tableau et la figure, nous constatons qu'au recensement de 1987, le secteur tertiaire était majoritaire avec 67,90% de la population occupée totale. Ensuite vient le secteur secondaire en seconde position avec 30,49% et enfin en dernière position nous retrouvons le secteur primaire avec seulement 01,61%.

Au recensement de 2008, nous retrouvons quasiment la même configuration, si ce n'est le recul enregistré pour les deux secteurs primaire et secondaire qui passent respectivement à 0,47% et à 29,70%, **sans perdre de vue que ces 29% se répartissent suivant la figure ci-après, où le secteur du B.T.P. détient la part du lion et dont les travailleurs dans l'industrie ne représentent que 6%**. Les raisons que nous pourrions avancer pour justifier ce déficit sont relatives au fait que la commune d'A.E.H n'est pas à caractère rural et à l'abandon de la terre pour ceux qui la travaillaient, vers le secteur tertiaire, plus stable, surtout après l'adoption de l'économie du marché rajouté, en plus des conséquences de la crise économique qu'a traversé le pays, où beaucoup d'entreprises étaient contraintes soit de réduire leurs effectifs soit de baisser le rideau.

Contrairement aux deux secteurs précédents **le tertiaire a, lui enregistré une hausse**, passant de **67,90% en 1987 à environ 70% en 2008**. Cela est dû au changement d'activité des occupés des secteurs primaire et secondaire vers le tertiaire¹⁸⁵. L'expansion de l'urbanisation sur l'ensemble du territoire de la commune d'A.E.H a conduit à l'extension sur certaines terres agricoles. Sans oublier

¹⁸⁵ Déjà pour les villes l'accès à certaines données statistiques est difficile, parfois inexistantes, qu'en est il alors, pour une zone telle que la montagne, où même la population ne contribue pas de manière sérieuse et professionnelle dans l'accès à l'information, réfutant et s'abstenant par peur, parfois par ignorance donnant de faux renseignements pour cela, la vulgarisation de certaines données devient délicate. Pour cela, les C.S.P présentées, ne reflètent pas la réalité, ces chiffres ne sont pas réels, à ne pas prendre pour de l'argent comptant, ce n'est que représentatif, ils ont subi des remaniements de notre part, car dis concordants entre les différentes sources.

que le tertiaire est aussi important sur l'ensemble de la wilaya qui avoisine les **72%**, donnée très significative de la tertiairisation de l'économie de la région à cause de l'absence d'une grande, lourde et solide industrie devant être bien structurée.

4-2-1-3. Répartition des occupés par branches d'activité économiques

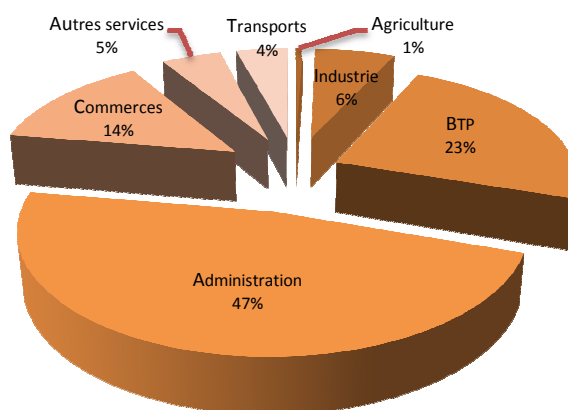


Figure 13: Répartition des emplois par B.A.E

(Source : APC - A.E.H.)

La figure, ci-dessus, montre que la branche d'activité dominante dans la commune est l'administration, avec **47%** des occupés, cela, pourrait être expliqué par la **présence de divers équipements à caractère éducatif, sanitaire et de services**, dont écoles primaires, C.E.M, lycées, hôpital, dispensaires, centres de soins, P.T.T. et centre d'impôts. En deuxième position vient le BTP avec **23%** des occupés, dû, essentiellement, à la présence de beaucoup de chantiers de construction, soit du secteur privé ou autres, qui coïncide avec le lancement de plusieurs programmes d'habitats collectifs (différents programmes) ou d'aide à l'habitat rural dans la commune. Ensuite c'est le commerce avec une part considérable de **14%** des occupés, et en dernière position nous retrouvons l'agriculture, seulement, avec **1%**, du à la surface agricole utile disponible trop faible, et, surtout une fois de plus, preuve est donnée que rural n'est pas synonyme d'agricole¹⁸⁶.

En conclusion

La tertiairisation de la commune d'A.E.H (surtout dans l'A.C.L) se manifeste donc à travers la dynamique économique portée par le secteur d'activités (commerces, services et les équipements) en constante évolution, dont l'investissement privé décroche la part du lion, car porteur et créateur d'emplois, à travers

¹⁸⁶ Vu l'accès interdit aux cahiers de district de l'APC d'A.E.H. et indisponibilité de ces données à l'O.N.S, pour « éventuel » motif avancé préalablement, cit.95, nous avons été contraints de recourir à des fourchettes approximatives selon services APC, d'où la présentation de la figure, seule, sans détail dans tableau, pour ne pas induire en erreur ceux qui voudront exploiter ces données.

ceux, précédemment, cités en plus de l'intégration d'activités diverses dans les immeubles, rajouté aux actions de reconversions de certains habitations et logements, en espaces bureaux et autres activités.

4-2-2. Répartition des terres agricoles dans la commune

Au niveau de la commune, la surface agricole utilisée s'étend sur une superficie de 646 Ha, représentant une surface très réduite de celle de la commune soit 16,75%. Exploitée dans sa totalité par les deux secteurs : privé et les anciennes fermes autogérées transformées en E.A.C et E.A.I, soit 802 exploitants privés et 04 E.A.I. De par la nature topographique assez difficile de cette dernière, elle ne recèle donc pas de potentialités agricoles importantes pour un éventuel essor de ce secteur.

Désignation	Surface (Ha)	Pourcentage (%)
Surface agricole utile (SAU)	646	
Dont irriguée	09	16,75
Pacages et parcours	452	11,72
Terres improductives affectées à l'agriculture	285	07,39
Surface forestière	1 462	37,92
Surface agricole totale(SAT)	2 845	73,80
Terres improductives non affectées à l'agriculture	1 010	26,19
Surface totale communale	3 855	100

Tableau n°11: (Source : D.P.A.T de T-O-2009)

Répartition de surface agricole totale

Le secteur de l'agriculture dans la commune d'A.E.H reste marqué essentiellement par une activité de jardinage, mais pas par une activité agricole importante. Néanmoins, du fait qu'elle dispose d'une surface forestière de 1462 Ha soit 37,39 % de la surface de la commune, le reboisement avec des essences forestières productives de bois, de liège peut induire l'installation de petites unités de transformations de bois et de ses dérivées, bien qu'elles ne peuvent pas être irriguées vu la topographie accidentée, les précipitations sont assez suffisantes pour le lancement d'un tel programme.

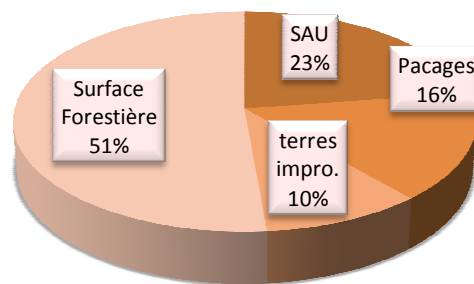


Figure 14: Répartition des terres agricoles

<i>Cultures</i>	<i>Surface (Ha)</i>	<i>% / S.A.U</i>
Céréales	00	
Légumes Secs	04	00,61
Fourrages	33	05,10
Maraichages	11	01,70
Cultures fruitières	88	13,62
TOTAL	136	21,05

Tableau n°12: Exploitation de la S.A.U dont terres labourables¹⁸⁷

Source : D.P.A.T de T-O-2009

4-2-3. L'activité industrielle dans la commune

La commune d'A.E.H est complètement dépourvue de toute activité industrielle, hormis quelques unités artisanales, tous les actifs dans l'industrie le font hors de la commune dans les zones industrielles de Oued-Aissi (à 45 Km) et d'Alger.

<i>Localité</i>	<i>Industrie agro alimentaire</i>		<i>Industrie chimique pharmaceutique</i>	
	<i>Nbre d'Unités</i>	<i>Effectifs Employés</i>	<i>Nbre d'Unités</i>	<i>Effectifs employés</i>
<i>A.E.H</i>	<i>01</i>	<i>10</i>	<i>01</i>	<i>15</i>

Tableau n°13: (Source : D.P.A.T de T-O-2009)

Les unités industrielles à A.E.H

<i>Type de commerce</i>	<i>Nombre</i>
Matériaux de construction	12
Marbrerie	02
Peinture	03
Plomberie	01
Quincaillerie	37
Menuiserie	21
TOTAL	76

Tableau n°14: (Source : Service des Impôts d'A.E.H)

Les commerces liés au BTP

Il est impératif de signaler que seul le BTP présente une dynamique notable en raison de l'urbanisation et du rythme des constructions. Il est générateur de nombreux emplois dans la construction, dans le commerce des matériaux et celui des corps d'état secondaires du bâtiment. Les chiffres que nous pouvons avancer sont relatifs aux nombres de commerçants déclarés dans le domaine du BTP.

¹⁸⁷ Les chiffres qui nous ont été remis par la DPAT de T-O, relatifs à l'exploitation de la surface agricole utile, après leur analyse, ont présenté des décalages entre la surface totale et sa répartition, pour cela, nous nous sommes contentés de présenter que les terres labourables et leur exploitation par différentes cultures. L'agriculture sur ce territoire n'est pas très importante à cause de la nature difficile du relief, d'ailleurs mêmes les chiffres ne sont pas maîtrisés, s'agissant d'activité individuelle de jardinage plus qu'autre chose.

En conclusion

La surface agricole, de par sa petitesse comparée à la surface forestière, ne témoigne pas d'une diversité de cadres géographiques pouvant former, ainsi, des nuances agricoles et pouvant enrichir la perception du paysage. L'absence d'une base économique, appropriée au contexte, et la négligence du secteur agricole ont accentué la dépendance économique de la commune aux centres limitrophes. Ces carences constituent, en fait, un handicap pour le développement communal, qui devrait se faire par le décollage de tous les secteurs en même temps, le laissant, de ce fait, paralysé et incohérent.

4-3. Dynamique d'évolution spatiale

Elle concernera une analyse concrète et détaillée de l'espace communal, à savoir, son organisation spatiale, cadre bâti, typologie d'habitat, évolution, situation actuelle et les différents équipements et infrastructures existants.

4-3-1. L'organisation spatiale de la commune

4-3-1-1. Cadre bâti et habitat

Considérés comme des régulateurs du développement, des opérations de maîtrise du développement urbain, les programmes de logements ou d'habitation, fondent, composent, recomposent et inventent la trame des espaces urbains en général. « *L'habitat est le cadre et condition de vie d'une population en général, et en particulier le mode de regroupement des établissements humains* »¹⁸⁸. Il constitue la fonction la plus importante dans le tissu urbain, d'où son raccordement aux différents équipements et infrastructures sont primordiales. En effet, quel que soit le rythme de son développement, d'un territoire à l'autre, la production de l'habitat n'est pas sans effet sur la transformation du paysage initial. Elle engendre de nouvelles organisations territoriales, spécifiques, liées au processus de redéploiement des villes sur leurs arrière-pays.

4-3-1-1-1. Evolution du parc logement

La commune d'A.E.H comporte environ seize villages dont la plupart sont implantés sur les lignes de crêtes présentant des structures variées mais dont l'aspect, pour presque la totalité de ces villages, est dense. Elle se caractérise par un tissu urbain qui a tendance à se densifier au fil du temps, avec une forme d'organisation spatiale dont la voirie existante est le facteur déterminant de l'établissement de la population. Un étalement urbain, fait surface tout au long des voies de circulation, produisant ainsi de

¹⁸⁸ CHOAY F. & MERLIN P., 2005, Op.cit.26

véritables entités ou villages-rue, qui ont tendance à se réunir et à se rejoindre, du fait du rapprochement de leurs limites.

D'ailleurs, nous remarquons la proximité géographique des différents villages et chefs-lieux des trois communes et dont le développement de chacun butte sur les limites de l'autre. Pour Sebti chef-lieu de la commune d'Ait Yahia, il s'avère que c'est le résultat de l'extension du village et de la ville d'A.E.H le long de la RN71, ainsi que, pour Tachkirt, A.C.L d'Abi Youcef se développant le long de la RN 15, constituant un axe de croissance de l'extension de l'urbanisation d'A.E.H vers Iferhounène.

<i>Années</i>	<i>Nombre</i>	<i>Croissance</i>
1987	3 122	
1998	3 975	853
2008	5 766	1 736

Tableau n°15: Parc logement communal

Source : O.N.S/R.G.P.H (1987, 1998, 2008)

Nous remarquons qu'au cours de la période 1987-1998, le nombre de logements est passé de 3122 à 3975 unités, dû, essentiellement, au développement de l'habitat individuel, rajouté au lancement de chantiers d'habitat collectif à travers tout le territoire communal. Cependant, il demeure très difficile de cerner l'évolution de l'habitat car A.E.H, à l'instar des autres communes de la région, est caractérisée par un habitat individuel difficile à maîtriser. Accentué par le nombre de permis délivrés en cette période ne reflétant pas la réalité du terrain, où un nombre de constructions, beaucoup, plus élevé que les chiffres avancés, dont la majorité est à caractère informel. Pour celle comprise entre **1998 et 2008**, elle a tout de même connu une prolifération considérable, de par la croissance qui est de **1736 logements**, d'ailleurs, même le nombre de permis délivrés, a évolué suite au lancement de plusieurs programmes, surtout celui relatif à « **l'aide à l'auto construction en milieu rural** », à ne citer que ceux compris entre 2005-2008 qui relèvent du nombre de **270 permis**¹⁸⁹, exigeant du bénéficiaire l'arrêté du permis de construire pour l'octroi des subventions allouées.

4-3-1-1-2. Répartition des constructions selon la typologie d'habitat

La typologie de l'habitat est la forme externe des constructions, représentée par son expression architecturale, ses textures et reliefs.

D'après le tableau n°16, nous constatons que l'habitat individuel domine avec 2571 maisons soit 75,50% du total habité, viennent après les immeubles d'habitat au nombre de 461 soit 13,50%, ensuite les

¹⁸⁹ Données transmises par S.U.C. d'A.E.H.

constructions traditionnelles avec 268 maisons soit un taux de 7,90% et enfin les N.D. et les autres ordinaires avec respectivement des taux de 1,6% et 1,5% du total logement.

Type d'habitat	Immeuble d'habitat	Construction individuelle	Construction Traditionnelle	Autres ordinaires	Construction précaire	N.D	Total
Nombre	461	2 571	268	50	1	55	3 405
Taux	13,50	75,50	07,90	01,50	0,0	01,60	100

Tableau n°16: Typologie des constructions (occupées)

Source : O.N.S/R.G.P.H 2008

D'après le terrain, les constructions traditionnelles se concentrent, principalement, dans certaines entités villageoises telles la zone éparsée, les anciens villages comme Thaurirh Amrane et Menguellet, rajouté au bâti colonial dans le chef-lieu. Leur nombre n'est pas très important comparé à d'autres communes de montagne, il témoigne, ainsi, de l'abandon de ce type d'habitat ancien et des anciennes techniques de construction, ne répondant plus aux besoins évolutifs et évolués de leurs occupants. Les changements dans l'organisation sociale de la famille et dans le mode de vie incitent à rejeter ce bâti ancien. Constaté dans les 'emprunts' à la ville redéfinis et réinterprétés, qui définissent, aujourd'hui, un type nouveau de ruralité, qui vise à profiter des avantages de la ville, tout, en restant insérés dans le terroir¹⁹⁰.



Source : AIT-LHADJ Z., 2011

*Photo 7:
Vue sur habitat traditionnel en zone éparsée
(Village Ath El Djoudi)*

*Photo 8:
Vue sur habitat traditionnel à Th. Amrane
(Thadjemaat en avant-plan)*



¹⁹⁰ MESSAOUDI K., Op.cit.3



Quand le terrain, en termes de surface, permet l'extension horizontale de l'habitat, les constructions anciennes ne sont pas démolies. Elles sont reconverties en entrepôts, en cuisine ou en étable d'animaux domestiques.

*Photo 9:
Vue sur habitat traditionnel à Awrir,
entouré d'habitat nouveau.*

*Photo 10:
Vue sur habitat nouveau à Awrir
(Petit et grand gabarit)*



*Photo 11:
Vue sur habitat nouveau à Ouait slid
(Maison individuelle « Villa »)*

Apparition de nouveaux types d'habitat individuel même dans les villages, en hauteur, avec terrasses et avec charpente dont les percements, les matériaux et les encorbellements n'ont rien à envier à ceux de la ville.

*Photo 12:
Vue sur habitat nouveau en hauteur à
A.E.H le long de la RN 15*





Même au niveau du chef-lieu, nous constatons une variété dans les types d'habitat, individuel, semi-collectif et collectif et dont la hauteur est le dénominateur commun de par le foncier très morcelé et sa topographie.

*Photo 13:
Vue sur habitat urbain semi-collectif à
A.E.H (RN 15)*

Sans oublier de souligner le nombre important de logements inhabités avec 1 425 logements, concentrés essentiellement dans les villages délaissés par leurs propriétaires - 754 en A.C.L., 1365 en A.S. & 242 en Z.E- pour s'installer soit en chef-lieu de wilaya ou ailleurs se rapprochant le plus possible de leur lieu de travail. (A titre indicatif beaucoup de familles originaires d'AE.H. et environs se sont installées dans les coopératives immobilières sises au Brd Krim Belkacem à T-O).

Dispersion	Logements				
	Nombre	Habités	Secondaires	Inhabités	A usage professionnel
A.C.L	2 053	3 405	895	1 425	41
A.S	3 333				
Z.E	380				
TOTAL	5 766				

Tableau n°17: Répartition des logements à travers la commune par zones de dispersion

Source : O.N.S/R.G.P.H 2008

Rajouté aux manifestations de la transformation urbaine par le biais des transferts d'affectation du cadre bâti, les substitutions et les usages successifs de l'espace urbain se lisent à travers :

- X** La modification dans l'usage du bâti surtout dans le chef-lieu où **41 logements** sont à usage professionnel sans oublier les rez-de-chaussée voués à l'urbain en grande partie.
- X** Le renouvellement des bâtiments et des transferts d'usage induisant des transformations de forme et de contenu, marquées par la dominante verticale du fait de la contrainte naturelle rendant ainsi

l'espace urbain restreint et conduisant à des programmes de logements en ensembles collectifs de plus en plus élevés.



Photo 14:
Vue sur immeuble renouvelé à A.E.H
(Brd Amirouche)



Source : AIT-LHADJ Z., 2011

Photo 15:
Vue sur bâti reconverti en avant-plan et
immeuble haut en arrière-plan à A.E.H
(Brd Amirouche et Rue 1^{er} Novembre)

4-3-1-1-3. Densité d'occupation du logement dans la commune (TOL)

La densité d'occupation du logement est représentée par le taux d'occupation du logement (TOL¹⁹¹) et le taux d'occupation par pièces (TOP¹⁹²).

Année	Nombre de population	Nombre de logements	TOL
1987	20 080	3 122	6,43
1998	20 118	4 030	4,99
2008	20 401	5 766	6,00

Tableau n°18: Evolution du TOL communal

Source : O.N.S/R.G.P.H 2008

La commune enregistre un TOL de 6 p/logement ; pratiquement stationnaire depuis 1987 jusqu'à 2008 ; jugé acceptable et reflétant ainsi la bonne qualité de vie pour l'ensemble de la commune.

¹⁹¹ TOL : taux d'occupation du logement.

¹⁹² TOP : taux d'occupation par pièce.

<i>Dispersion</i>	<i>Population</i>	<i>Logements</i>	<i>TOL</i>
<i>Agglomération chef lieu</i>	7 575	1 299	5,83
<i>Agglomérations secondaires</i>	11 984	1 968	6,08
<i>Zone éparsé</i>	843	138	6,10
<i>Total</i>	20 401	3 405	6,00

Tableau n°19: Répartition du TOL par dispersion

Source : O.N.S/R.G.P.H 2008

Néanmoins, le faible TOL est enregistré à l'A.C.L avec 5,83 p/logement, inférieur à celui de la commune expliqué par les conditions de vie qui sont meilleures par rapport aux autres types de dispersion, aussi, par la mobilité résidentielle des familles nucléaires se rapprochant, le plus possible, de leur milieu de travail.

4-3-1-1-4. Evolution du TOP dans la commune

<i>Catégorie de logements selon le nombre de pièces</i>	<i>Nombre de logements</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>TOP</i>
1 pièce	323	9,48	1,9
2 pièces	558	16,38	
3 pièces	1 013	29,75	
4 pièces	784	23,05	
5 pièces	343	10,07	
6 pièces	309	9,07	
Non déclarés	75	2,20	
<i>Total</i>	3 405	100	

Tableau n°20: Nombre de logements habités selon nombre de pièces

Source : O.N.S/R.G.P.H 2008

Nous remarquons qu'environ 20% de logements disposent de 05 pièces et plus, ce qui est très important, mais dont les chiffres n'indiquent pas la taille des ménages (si les familles les occupant sont monoparentales ou s'agissant de familles élargies). Idem pour ceux de 04 pièces représentant 23%, nombre, aussi, important que le précédent, mais sans indications précises. Une petite enquête de terrain effectuée en décembre 2011, pas trop significative car le nombre d'enquêtés relèvent de 20 constructions, uniquement, où nous avons ciblé les différents types d'habitat, témoigne de la persistance des structures sociales traditionnelles à A.E.H., de par la cohabitation de plusieurs frères avec leurs familles respectives, indépendamment, dans l'habitat vertical, où chaque niveau est attribué à chacun d'eux, en agglomération chef-lieu comme en villages. Ce que nous redoutons, c'est la fiabilité des

chiffres du R.G.P.H. Partant de la différence entre construction et logement, entre ménage ordinaire et famille, et de par ce qui est constaté dans la petite enquête, construction dont le ménage est constitué de plusieurs familles réparties par niveaux, pas, souvent, déclarés- cohabitation de pères et enfants mariés avec leurs enfants- si cela n'a pas été pris en considération pourrait expliquer, éventuellement, ce nombre important de logements dont le nombre de pièces dépasse 4 et plus. Car d'après cette enquête ces niveaux comprennent, généralement, 3 pièces et de surface utile dépassant, rarement, les 120 m² par niveau. Il demeure, tout de même que la part la plus importante des logements (55,61%) ne possède pas plus de trois pièces, cet état de fait peut être témoin, à notre sens, des conditions plus au moins difficiles d'habitat d'une grande partie de la population d'A.E.H (surtout dans les villages). A ne pas perdre de vue le TOP moyen à l'échelle communale évalué à 1,9 personnes/pièce, même acceptable cache tout de même la réalité ; car ne reflétant pas les véritables conditions de vie de la population du fait, qu'il ne précise pas la taille moyenne des ménages par rapport à celle des logements et, ce, selon les zones de dispersion¹⁹³.

<i>Nombre personnes/pièce</i>	<i>Norme</i>
1 personne	P euplement N ormal
2 personnes	S urpeuplement A ceptable
3 personnes et plus	S urpeuplement C ritique

Tableau n°21: Répartition du TOP selon normes internationales¹⁹⁴

D'après le tableau n°21 nous saisissons que la commune d'A.E.H vit une situation acceptable en matière de peuplement dans l'occupation du logement.

Nous ne voulons pas remettre, d'entrée, en cause les résultats du R.G.P.H, mais d'après la petite enquête, les cartes de districts récupérées et la comptabilisation des constructions du chef-lieu, nous avons retrouvé 1393 constructions. A celles-ci, nous retranchons le nombre d'immeubles collectifs, à savoir 461 unités, ce qui nous donne un nombre de 932 constructions individuelles, dont les gabarits varient entre R+1 à R+2, sans oublier les sous-sols.

Nous nous contenterons d'une moyenne de deux logements, sachant que les RDC sont, toujours, prévus pour les commerce et abris-véhicules, nous aurons : $932 \times 2 = 1\ 864$ logements, au lieu de 1 299

¹⁹³ D'après l'enquête effectuée en décembre sur l'habitat, nous avons constaté une nette différence entre la taille des familles du chef-lieu, dont la moyenne avoisine les 06 personnes, et celles des villages dépassant largement les 06 personnes.

¹⁹⁴ **HAFIANE A.**, 1989 in « Les défis à l'urbanisme, l'exemple de l'habitat illégal à Constantine », O.P.U., Alger, 290 p., p.50, « sont considérés : en **S**urpeuplement **C**ritique, les logements où sont dénombrés 3 personnes et plus dans une pièce, 4 personnes et plus dans deux pièces, 6 personnes et plus dans trois pièces, 8 personnes et plus dans quatre pièces. -En **S**urpeuplement **A**dmissible, les logements où sont dénombrés 2 personnes dans 1 pièce, 3 personnes dans 2 pièces, 5 personnes dans 3 pièces, 7 personnes dans 4 pièces, 9 personnes dans 5 pièces. -En **P**euplement **N**ormal, les logements où sont dénombrés 1 personne dans 1 pièce, 2 personnes dans 2 pièces, 2-3 et 4 personnes dans 3 pièces, 4-5 et 6 personnes dans 4 pièces, 6-7 et 8 personnes dans 5 pièces, 8 personnes et plus dans 6 pièces, 10 personnes et plus dans 7 pièces.

avancés¹⁹⁵. Ainsi, nous pouvons constater qu'il ya un réel décalage entre le RGPH et le terrain, et que la réelle situation de l'habitat ne pourra, en aucun, cas s'afficher à travers les chiffres vulgarisés.

En conclusion

Après cette étude menée sur l'habitat dans la commune d'A.E.H, nous constatons que cette dernière vit tout de même une situation acceptable par rapport à d'autres localités de son rang, où la forte concentration de l'habitat individuel, significatif de la particularité du mode de vie et d'organisation sociale de la population locale (société kabyle en général).

En dépit des chiffres enregistrés en matière du TOL et du TOP respectivement à 6 et à 1,90, relativement moyens, la situation de l'habitat dans la commune ne s'affiche pas, clairement, même que nous pouvons dire qu'elle semble plus au moins difficile, surtout, dans certains villages où le problème d'habitat est, intimement, lié à la structure démographique des ménages ruraux caractérisés par des familles élargies.

Enfin de par l'habitat, nous saisissons, facilement, les mutations s'y opérant, des rapports socio-économiques se modifiant sous l'effet des mobilités, de l'accès à l'emploi et la tendance d'autonomisation des individus par rapport au système traditionnel. « *L'habitat, de ce fait, devient la manifestation de cette dynamique qui articule des pratiques de l'espace-logement, de l'espace-habitat à un changement social important* »¹⁹⁶.

4-3-1-2. Les équipements et les infrastructures de liaison

« *On désigne comme équipement tout court, l'ensemble des installations des réseaux des bâtiments qui permettent d'assurer à la population résidente et aux entreprises les services collectifs dont ils ont besoin ; on distingue en particulier : les équipements superstructures : bâtiments à usage collectif, administratif, sportif...etc. Les équipements d'infrastructures : réseau et aménagement au sol ou en sous sol...* »¹⁹⁷.

Dans ce volet relatif aux équipements, nous procéderons à une analyse qui vise à déterminer, en général, les équipements dont dispose la commune d'A.E.H. (qu'ils soient éducatifs, sanitaires, culturels, cultuels, sportifs, administratifs, commerciaux et de service), leur niveau de satisfaction des besoins de la population locale, tout en déterminant leur rayonnement et leur niveau d'attraction.

¹⁹⁵ La moyenne de 02 logements est relative aux résultats de l'enquête, car parfois c'est beaucoup plus que ça, confirmant que le nombre de niveaux des constructions n'est pas pour cultiver l'image de marque, ou afficher le niveau de vie, mais c'est surtout en relation avec le nombre de garçons, même si ces derniers sont installés, ailleurs, en France ou à travers l'Algérie, détachés de la famille pour des raisons de travail.

¹⁹⁶ HAFIANE A., 1989, Op.cit.194

¹⁹⁷ CHOAY F. & MERLIN P., 2005, Op.cit.26

4-3-1-2-1. Les équipements éducatifs

Les établissements scolaires, toute catégorie confondue, sont ceux pour lesquels les autorités accordent une grande importance, du fait de leur implantation et leur multiplication à travers tout le territoire national et dans toutes les communes. La commune d'A.E.H. dispose de 18 établissements scolaires (14 entre le premier et le deuxième palier, 02 pour le troisième palier et 02 pour le secondaire). Sans oublier un centre de formation professionnelle.

Désignation Des communes	Nbre d'AEF	Nbre de classes	Effectifs élèves		Population s. dès 6 ans	Nbre d'élèves 6 – 12 ans	T.O.C
			Total	Filles			
A.E.H	14	94	1 510	708	270	1 464	16,06

Tableau n°22: Scolarisation du 1^{er} et 2^{ème} palier

Source : D.P.A.T de T-O-2009

La commune présente une situation de scolarisation largement acceptable avec un T.O.C. de 16 élèves/classe, inférieur au T.O.C. national qui est de 35 élèves/classe, dû essentiellement à la baisse de natalité influant sur la diminution du nombre de population en âge de 6-12 ans.

Pour le cycle moyen nous recensons au niveau de la commune 02 C.E.M dont l'un au niveau de l'A.C.L et l'autre à Ouaghzène.

Désignation Des communes	Nbre d'E.F	Nbre de classes	Effectifs élèves		Population scolarisable de 6 -15 ans	Nbre d'élèves scolarisés 12– 16 ans	T.O.C
			Total	Dont Filles			
A.E.H	02	37	1 524	767	3 104	1 238	41,19

Tableau n°23: Scolarisation du 3^{ème} palier

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Le troisième palier est assuré par deux établissements, avec 1 524 élèves, répartis sur 37 classes, ainsi, la situation de l'enseignement semble ainsi, critique du fait que le T.O.C communal pour ce palier étant de 41, largement supérieur à la norme nationale adoptée à savoir 30 élèves/classe.

Pour l'enseignement secondaire, la commune dispose de deux lycées d'enseignement général, localisés dans l'A.C.L accueillant l'ensemble des élèves de la commune au nombre de 1384, avec un T.O.C acceptable de 28 élèves/classes, reflétant la bonne situation de ce cycle d'enseignement.

Désignation Des communes	Lycées d'E.G	Technic- ums	Nbre de classes ordinaires	Effectifs élèves		Elèves reçus au bac /2008		T.O.C	Taux d'abandon et d'exclusion (%)
				Total	Dont Filles	Total	Dont Filles		
A.E.H	02	-	49	1 384	842	443	301	28, 24	05,55

Tableau n°24: Situation de l'enseignement secondaire

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Pour la formation professionnelle, la commune dispose d'un centre de formation qui prend en charge les effectifs des non admis aux études supérieures de l'ensemble de la daïra d'A.E.H. et même venant d'ailleurs, restant tout de même insuffisant, car indiquant la dépendance de la commune de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Désignation Des communes	SECTEUR PUBLIC						SECTEUR PRIVE		
	Nbre de CFP	Nbre annexe CFP	Capacité totale (stagiaires)	Effectifs en formation				Nbre d'écoles agrées	Effectif en Formation
				Résidentielle		Apprentissage			
				Total	Filles	Total	filles		
A.E.H	01	-	350	200	105	253	76	01	43

Tableau n°25: Situation de la formation professionnelle

Source : D.P.A.T de T-O-2009

4-3-1-2.2. Les équipements sanitaires

Vu le caractère vital de ce genre d'équipements dans la vie quotidienne des citoyens, ils jouent un rôle important dans l'organisation urbaine. La commune d'A.E.H. a un niveau très acceptable dans ce créneau, rajouté à cela la bonne couverture du territoire communal en salles de soins.

Désignation des communes	Hôpitaux		Polycliniques		Maternités				Salles de soins	Pharmacies
	Nbre	Nbre de lits tech.	Nbre	Nbre de lits tech.	Intégrées		Rurales			
					Nbre	Lits	Nbre	Lits		
A.E.H	01	221	01	0	01	40	0	0	04	01

Tableau n°26: Infrastructures sanitaires (secteur public)

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Communes	Cliniques spécialisées		Nombre de laboratoires d'analyses médicales
	Nombre	Lits	
A.E.H	-	-	01

Tableau n°27: Infrastructures sanitaires (secteur privé)

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Nous remarquons que le secteur public est seul présent dans la commune d'A.E.H., cela est peut être du à son éloignement de la ville de T-O, connaissant toutes les exigences de ce type d'infrastructures très sensible en matière de transfert et de transport des malades.

Désignation des communes	SECTEUR PUBLIC					SECTEUR PRIVE				
	Médecin généraliste	Médecin spécialiste	Dentiste	Pharmacien	Agent paramédical	Médecin généraliste	Médecin spécialiste	Dentiste	Pharmacien	Agent paramédical
A.E.H	14	15	04	01	208	09	15	09	05	03

Tableau n°28: Personnel médical (public- privé)

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Pour sa part le secteur privé dans le cadre de profession libérale, en termes de personnel médical, est assez bien présent dans la commune, en relation avec la présence de l'hôpital.

4-3-1-2-3. Les équipements culturels, touristiques, culturels et sportifs

En matière d'équipements culturels, la commune d'A.E.H dispose d'un centre culturel, d'une salle de cinéma et de 36 librairies.

Pour ce qui concerne les équipements liés au tourisme, nous y trouvons **un seul hôtel de trois étoiles « Djurdjura »** d'une capacité d'accueil de 61 lits, suffisant pour l'état actuel dont se trouve l'activité touristique, quasiment absente en ces lieux, et insuffisant pour une région disposant de paysages très riches tels la Grotte du Macchabée et le Pic d'Azrou N'Thor, le col Tirourda et d'un patrimoine fort intéressant attirant un semblant de pèlerins fidèles, du type « Askif n'tmana, Djeddi menguelleth, Koukou, Cheikh Mohand oul'houcine », en plus des fêtes traditionnelles du tapis « d'Ath Hichem » et de la cerise de « Summar », pouvant stimuler une dynamique de plusieurs secteurs si ce créneau est bien pris en charge.

Le tourisme et l'artisanat risqueraient de susciter une véritable **dynamique socio-économique** à A.E.H si ses potentialités et ses atouts paysagers sont réellement pris au sérieux dans le cadre d'un « **tourisme participatif** » où même les populations locales seront sensibilisées pour y contribuer, sachant que c'est ce « genre de tourisme » qui est recherché, de par le monde, à la quête de traditions locales.

Concernant les équipements sportifs, nous y trouvons une maison de jeunes et 03 aires de jeux, dans l'absence totale de C.S.P¹⁹⁸ et de stades communaux homologués¹⁹⁹, révélant, de ce fait, le manque

¹⁹⁸ **C.S.P** : complexe sportif de proximité, que la direction de la jeunesse et des sports tente d'en projeter, au moins, un centre par daïra, disposant de piscine semi-olympique, de salle polyvalente et salle spécialisée avec terrain de jeux combinés.

¹⁹⁹ Chose remarquable, à travers le questionnaire d'enquête où toutes les personnes interviewées sur les équipements manquants à A.E.H., nous ont fait part de stades, d'aires de jeux et d'espaces de loisirs pour adultes et enfants.

flagrant d'équipements de loisirs dans la commune, d'où la dépendance de cette dernière des autres communes. Pour le secteur culturel, nous noterons l'existence au niveau communal de 17 mosquées dont 06, seulement, sont fonctionnelles.

4-3-1-2-4. Administration, commerces et services

A/ Equipements administratifs

A l'instar des autres communes de son rang, A.E.H dispose de services administratifs diversifiés, ces équipements sont concentrés, dans leur totalité dans le chef-lieu, au niveau du centre colonial. Ils jouissent d'un degré de fréquentation assez considérable, chose remarquée étant sur les lieux, surtout pour le siège APC, par rapport à son passé colonial de commune mixte, en plus de la recette des impôts, des agences bancaires et du palais de justice, couvrant en plus des besoins locaux, parfois même extra-locaux, des communes des deux daïras d'A.E.H et d'Iferhounène.

<i>Equipement</i>		<i>Localisation</i>
-Siège de daïra		A.C.L
-Siège d' APC		A.C.L
-Palais de justice		A.C.L
-Protection civile		A.C.L
-Sûreté de daïra		A.C.L
-Subdivision d'urbanisme et de construction		A.C.L
-Subdivision d'hydraulique		A.C.L
-Subdivision d'agriculture		A.C.L
-Subdivision des travaux publics		A.C.L
-Recette des impôts		A.C.L
-Bureau de poste		A.C.L
02 centres téléphoniques		
*Nombre d'abonnés au téléphone		2 554
*Nombre d'abonnés à internet		335
-Antenne SONELGAZ		A.C.L
-Antenne O.P.G.I		A.C.L
-Agences succursales	Effectif	A.C.L
<i>B.A.D.R</i>	08	
<i>B.D.L</i>	15	
<i>C.N.E.P</i>	09	
-Agence S.A.A	09	A.C.L
-Agent général S.A.A	05	A.C.L

Tableau n°29:

Equipements administratifs de la commune

Source : Enquête terrain Avril 2011²⁰⁰

B/ Commerces et services

Les commerces sont indispensables dans tout établissement humain, par les différents services qu'ils offrent pour la satisfaction des besoins quotidiens (en nourriture, en divers articles). Au niveau de la commune, les commerces et services sont intégrés au rez-de-chaussée des immeubles d'habitation, parfois aux étages réservés aux services où même des immeubles entiers sont reconvertis à usage professionnel. Dans le questionnaire d'enquête était jointe celle relative aux achats quotidiens se retrouvant satisfaits localement à A.E.H.

²⁰⁰ Sans oublier qu'il y a des équipements en cours de réalisation et d'autres à la quête de terrains, tels le programme de bibliothèques rurales et semi-rurales, foyers de jeunes et C.P.I (centre de proximité des impôts).

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage %</i>
<i>Commerce alimentaire</i>	211	24,11
<i>Commerce non alimentaire</i>	262	29,95
<i>Prestation et services</i>	402	45,94
<i>Total</i>	875	100

Tableau n°30: Répartition des commerces selon la nature des activités

Source : Service des Impôts d'A.E.H + enquête terrain Avril 2011

Nous remarquons d'après le tableau précédent que les services et prestations tiennent la part la plus importante dans la commune avec un taux de 45,94% pour 402 locaux, confirmant de ce fait, le profil de la commune, qui apparaît de plus en plus gagné par la prépondérance économique des fonctions tertiaires de services. Les commerces alimentaires occupent la dernière position avec un taux de 24,11% soit 211 locaux, derrière les commerces non alimentaires avec 29,95% soit 262 locaux. (Voir détail de la répartition des commerces en annexe dans tableau n°43).

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage %</i>	<i>Ratio</i>
<i>Commerce de détail</i>	464	53,02	<i>1commerce/44 personnes</i>
<i>Commerce de gros</i>	09	01,02	<i>1commerce/2 267 personnes</i>
<i>Services</i>	402	45,94	<i>1service/50 personnes</i>
<i>Total</i>	875	100	<i>1service+commerce/24 personnes</i>

Tableau n°31: Catégories des commerces et services dans la commune

Source : enquête terrain Avril 2011

Nous remarquons d'après le tableau ci-dessus, que les commerces de détail dominent avec 53,02%, soit 1 commerce pour 44 personnes, ensuite ce sont les services avec un taux de 45,94%, soit 1 service pour 50 personnes. Nous constatons tout de même, un manque flagrant en matière de commerce de gros qui représente un très faible taux de 01,02%, soit 1 commerce pour 2 267 personnes, obligeant ainsi la population locale aux déplacements fréquents vers d'autres communes surtout celles de Tizi-Ouzou et Azazga pour certains (selon l'enquête).

A partir de ces données jugées pour certaines catégories acceptables, nous concluons que le niveau d'équipements commerciaux et services, n'est pas seulement destiné qu'à la satisfaction des besoins locaux de la population résidente, mais à une population plus importante du fait qu'elle est aussi siège de daïra. Ces commerces et services répartis à travers les différents centres et dont la plus grande partie est concentrée dans l'A.C.L, ont un pouvoir de rayonnement moyen et jouent par conséquent un rôle extra-local.

C/ Fonctions libérales dans la commune

La présence de certains équipements structurants, attire la concentration de certaines prestations de services, dont les professions libérales s'y trouvent diversifiées. De par l'existence d'un hôpital et du palais de justice, les corps médical et judiciaire, sont fortement représentés en ce lieu, dont 34% pour chacun des deux créneaux, (réparti entre médecins, dentistes et pharmaciens pour le corps médical et 34% pour le corps judiciaire réparti entre avocats, notaires et huissiers). En seconde position et en relation à la dynamique de l'habitat, vient le corps du bâtiment avec 27% (entre entrepreneurs et architectes -BET).

Tableau n°32: Professions libérales dans la commune

Source : enquête terrain Avril 2011

<i>Activité</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage %</i>
<i>Médecin</i>	20	19,04
<i>Dentiste</i>	08	07,70
<i>Pharmacien</i>	07	06,66
<i>Architecte-BET</i>	07	06,66
<i>Vétérinaire</i>	02	01,90
<i>Avocat</i>	25	23,80
<i>Notaire</i>	06	05,70
<i>Huissier</i>	04	03,80
<i>Comptable</i>	04	03,80
<i>Entrepreneur</i>	20	19,04
<i>Géomètre</i>	01	00,95
<i>Agronomie</i>	01	00,95
<i>Total</i>	105	100

4-3-1-3. Les infrastructures

L'étalement urbain, la question de l'eau, l'intégration aux réseaux techniques urbains constituent autant d'éléments interdépendants de manière structurelle dans un système territorial donné.

En parallèle des aspects techniques (capacités), les réseaux portent des enjeux sociaux aux effets multiples sur les fonctionnements des territoires. Ils sont générateurs d'intégration, mais, également, de marginalisation quand les connexions font défaut. En tant qu'éléments porteurs d'une accession au confort de la « modernité », leur absence sous-tend, parfois, une exclusion sociale.

Ils « reflètent la structure d'un ensemble d'interactions, de transactions entre individus, groupes, firmes, comme services nécessaires au fonctionnement de la ville »²⁰¹ et des territoires de manière plus large.

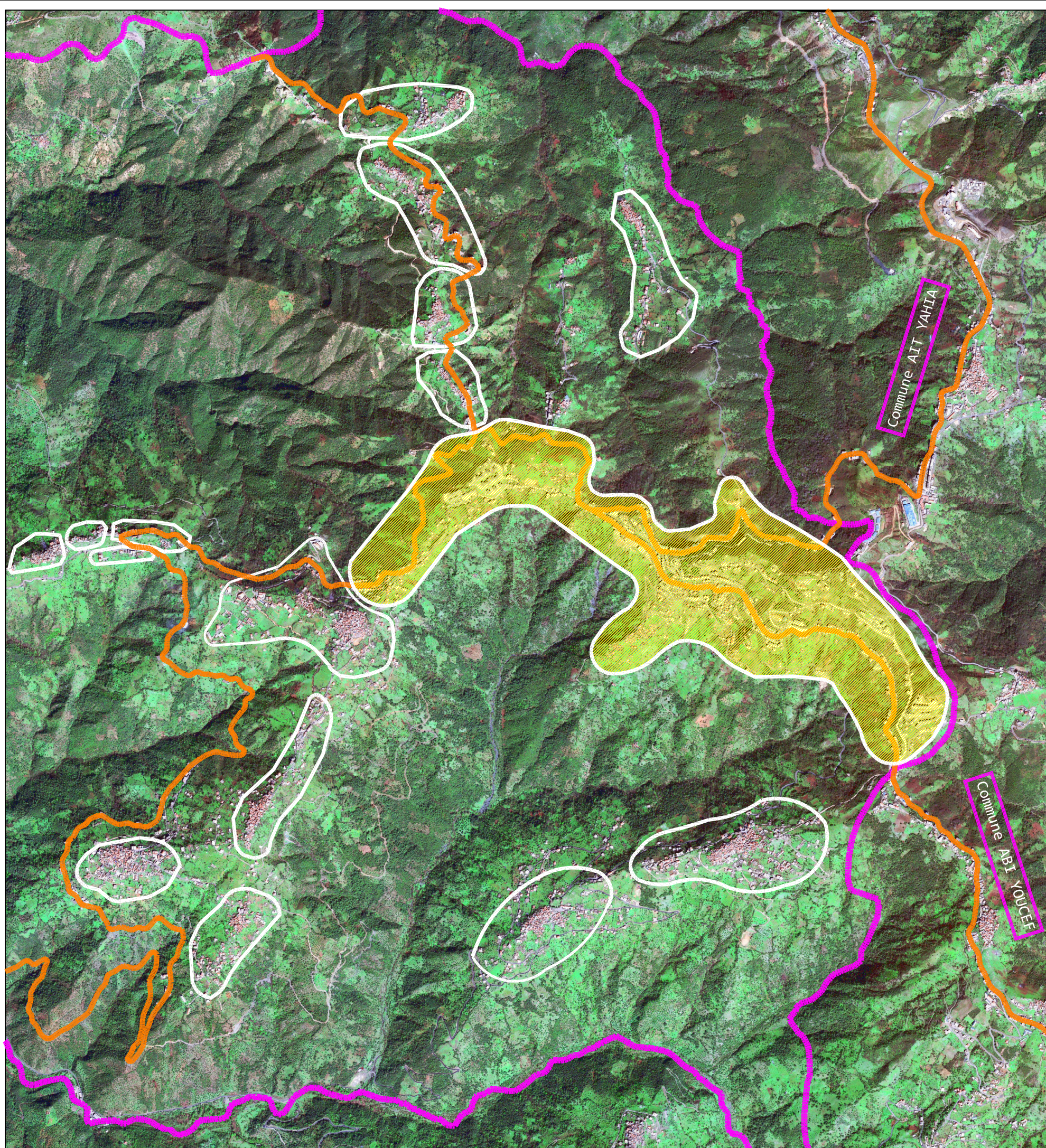
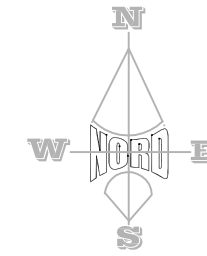
4-3-1-3-1. Les infrastructures routières

Les infrastructures de liaison constituent l'épine dorsale de développement de toute commune ou région, elles sont, de ce fait, le support des échanges socio-économiques et indicateur du niveau de développement.

La carte n°9 met en relief un réseau maillé non régulier, épousant, ainsi, la topographie du site. Dans la commune d'A.E.H, le chef-lieu est desservi, par deux routes nationales qui le traversent à plein centre, la

²⁰¹ CHOAY F. & MERLIN P., 2005, Op.cit.26

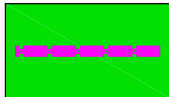

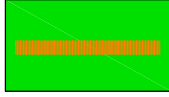

*** CARTE N°10: Situation de l'A.C.L d'A.E.H / son arrière pays ***



Constat:

- /- L'agglomération chef-lieu est la plus importante en terme d'étalement.
- /-Elle est traversée par deux axes territoriaux RN 15 et 71.
- Elle est caractérisée par un développement diffus de son cadre bâti.
- /- Ses limites sont difficilement distinguables de celles de ses villages, de par leur contiguïté et le caractère des extensions semblables que ça soit dans les villages que ça soit en A.C.L.

LEGENDE

	LIMITES COMMUNALES
	LIMITES DES AGGLOMERATIONS
	ROUTES NATIONALES
	AGGLOMERATION CHEF-LIEU -ACL-

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 20 000

circulation y est importante, axes bruyants de par l'intensité du trafic routier, toutes catégories confondues (légers et lourds), la RN71 le reliant à Azazga en passant par Ait Yahia et la RN 15 venant de L.N.I, le reliant à la wilaya de Bouira en passant par Iferhounène. Cependant, ces deux voies se retrouvent étranglées à l'intérieur de l'agglomération chef-lieu ce qui y rend la circulation très difficile, du fait, du problème de congestionnement, rajouté à l'absence d'espace de stationnement poussant, ainsi, les véhicules à occuper les deux bordures des voies et rétrécissant, par voie de conséquence, la chaussée. Cependant, le réseau routier à l'intérieur de la commune est en grande partie en bon état. Malgré la topographie et la morphologie de la commune, la longueur totale du réseau routier de la commune d'A.E.H est de 79,95 km, dont 66,15 km revêtus soit 82,30% du réseau total.

Désignation des Communes	Routes nationales (km)		Chemins de wilaya (km)		Chemins communaux (km)		Pistes (km)
	Total	Dont bon état	Total	Dont bon état	Total	Dont revêtus	
A.E.H	23,100	23,100	-	-	56,850	43,050	13,800

Tableau n°33: Réseau routier dans la commune

Source : D.P.A.T de T-O-2009

A/ Le réseau primaire

- X** RN 15: Elle traverse la commune d'est à l'ouest, sur une longueur de 11,10 km, la reliant à celles de L.N.I et d'Iferhounène, se trouve en bon état. Axe principal desservant l'A.C.L d'A.E.H.
- X** RN 71: Elle traverse la commune du nord au sud, sur une longueur de 13 km, la reliant à celles d'Azazga en passant par Ait-Yahia, se trouve en bon état. Axe principal contournant l'A.C.L d'A.E.H et descendant jusqu'à El-Djemaa.

B/ Le réseau secondaire

Le réseau secondaire de la commune est constitué par des chemins communaux et intercommunaux de 40 km de long, des chemins ruraux et des pistes non classées, que nous avons essayé de nommer à titre indicatif sur la carte. A ne pas perdre de vue que nous allons en dresser les principaux, car ces derniers ont connu des bretelles et prolongements, ce qui fait que la longueur totale, citée dans le tableau précédent, ne coïncide pas avec ce qui suit.

- X** C.C.1: Ce chemin communal relie le chef-lieu à Souk El Djemâa, en passant par le village de Taourirt Amrane, sur une longueur totale de 10 km, dont l'état s'avère bon.
- X** C.C.2: Ce chemin communal relie les villages Taourirt Menguellet à Ait Sidi Ahmed, sur une longueur totale de 5 km, dont l'état s'avère bon

- ✘ C.C.3: Ce chemin communal relie le chef-lieu aux villages El karn et Taourirt Menguellet, sur une longueur totale de 4 km, dont l'état s'avère bon.
- ✘ C.C.4: Ce chemin communal relie les villages Tililit, Tasga Melloul et Ighil Bougueni, sur une longueur totale de 3 km, dont l'état s'avère bon.
- ✘ C.C.5: Ce chemin communal relie l'ACL et le village de Boudafel sur une longueur totale de 3 km, dont l'état s'avère bon.

A signaler que tous ces chemins se greffent sur les deux routes nationales traversant la commune d'A.E.H.

Après cet état de fait, la commune d'A.E.H. se présente comme étant bien desservie, tous ses villages sont désenclavés, accessibles par voiture et, surtout, connectés au chef-lieu **élément charnière**, dont les départs se font à partir de ce centre vers les différents points et certains transitent par celui-ci pour se rendre dans d'autres. **L'état, la forme, la diversification et la longueur du réseau en, perpétuelle, évolution témoignent de l'étalement et de l'éclatement tentaculaire et diffus du tissu urbain, ainsi que, de l'acuité de la mobilité en ces lieux. Aussi, la figure qui ressort paraît, progressivement, étalée, assujettie à l'accessibilité routière. La réalisation de l'infrastructure routière a, en plus, propulsé le développement des fonctions économiques, en a modifié, aussi, les modalités d'occupation de l'espace.**

4-3-1-3-2. Les infrastructures hydrauliques

La commune d'A.E.H. est alimentée en eau potable à partir de la station de relèvement de l'oued Djemaa, datant de l'époque coloniale, par l'intermédiaire d'une station de reprise et de réservoirs. Rajouté à l'existence de 11 sources, 44 puits et 26 réservoirs, dont la dotation est de 143 l/h/j jugée acceptable, mais plus valable pour le chef-lieu que le restant de la commune. C'est pourquoi en période estivale, elle ne couvre pas la totalité des consommations. Cependant, en matière de réseau de distribution, nous constatons que le taux de raccordement au réseau A.E.P est de 100%.

– Les potentialités hydriques et leurs moyens de mobilisation

Désignation des communes	Nbre de forages	Nbre de sources	Volume d'eau reçu à partir de	
			Forages (m3)	Sources (m3)
A.E.H	0	11	00,00	5 112 616, 32

Tableau n°34: Nombre de sources d'eau dans la commune

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Désignation des communes	Réservoirs et châteaux d'eau		Nbre de puits	Pop. RGPH 2008	Pop. Raccordée au réseau d'AEP	volume d'eau distribuée par jour (m3)	Nbre bornes fontaines	dotation moyenne l/hab /j	Taux de raccord. au réseau AEP (%)
	Nbre	Capacité (m3)							
A.E.H	26	16 755	44	20 231	20 231	2 900	0	143	100

Tableau n°35: Alimentation et distribution d'eau dans la commune

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Si nous comparons ces données à celles de **1998** ; période à laquelle nous recensons **20** réservoirs et **21** puits, dont la dotation était de **75 L/hab./j** pour une population de **20 118** ; nous constatons une nette amélioration, car en espace de 10 ans la dotation s'est multipliée par deux, (environ **145 L/hab./j**). Du fait, qu'il y ait eu de nouvelles infrastructures hydrauliques qui ont été réalisées pour couvrir les besoins qui ne cessent d'évoluer, malgré la population augmentée que de 113 personnes. La multiplication de ces infrastructures, était dans l'objectif de réduire les pertes dues à la longévité du réseau de distribution, conséquence, de l'étalement de l'espace urbain²⁰².

4-3-1-3-3. Le réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement des entités urbaines et villageoises améliore sensiblement les conditions sanitaires et d'habitabilité de celles-ci, dont pratiquement 97% de la population communale se trouve reliée au réseau égout, mais présentant une menace pour l'environnement, car déversant dans leur totalité dans l'oued Djemaa et ses affluents, polluant de ce fait l'unique source de pompage de la commune.

Le taux d'assainissement avoisine, donc, les 97%, seul inconvénient est qu'il soit du type unitaire, se retrouvant ainsi, sous dimensionné surtout au niveau du chef-lieu et occasionnant de fréquents bouchages en temps de pluies.

Malgré l'inexistence de fosses sceptiques, il ya lieu de signaler que la totalité des rejets de l'ensemble de la commune ne sont pas traités avant leur déversement dans l'oued, en plus de la non réalisation jusqu'à nos jours de la station d'épuration des eaux usées de la ville d'A.E.H, prévue déjà dans l'étude du P.U.D, il est plus qu'indispensable d'améliorer l'épuration naturelle des eaux usées des villages avec au moins la réalisation de bassins de décantation au niveau des rejets.

²⁰² Il est vrai que dans le cadre des opérations d'amélioration urbaine, pilotées et encadrées par la DUC de T-O, les communes se sont lancées dans, la reprise, parfois la mise en place de nouveaux réseaux d'A.E.P en termes de dimensionnements et de type de canalisations, mais les problèmes de branchements, rajouté aux niveaux de réservoirs parfois situés en aval des habitations, empêchent l'eau de couler dans tous les robinets. Sans oublier de citer que certains foyers sont dispensés d'eau à longueur de semaine, faisant recours à la fontaine.

Désignation	Pop. 2008	Pop. Concernée	villages dépourvus	Pop. Concernée	Bassins de filtr.	Bassins de decant.	Fosses sceptiques	Station d'épura.	Taux raccord. (%)
A.E.H	20 231	19 624	01	607	0	0	0	0	97

Tableau n°36: Réseau d'assainissement dans la commune

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Sans oublier de signaler, la pluviométrie importante de la commune, imposant et dictant, d'une manière récurrente, la mise en place d'un réseau séparatif au niveau du chef-lieu, surtout, avec déversoirs d'orages accompagnés d'un bon drainage de ces eaux pour éviter l'érosion et les glissements des terrains assez fréquents en cette zone.

4-3-1-3-4. Les réseaux énergétiques

L'alimentation en énergie électrique est assurée dans la commune par deux lignes en provenance de Souk El Djemaa et l'autre en provenance d'Azazga. La commune est dotée d'un réseau électrique alimentant 91,73% des foyers. Néanmoins, quelques foyers sont dépourvus au niveau d'Ait Sidi Ahmed (bas) et d'Ait El Djoudi (zone éparsée).

Pour les autres types d'énergie, jusqu'à 1994, le gaz naturel à Tizi-Ouzou était distribué sur le couloir *Tadmait-Azazga*, mais ne desservait pas la zone de montagne. Depuis que le programme lancé dans ce sens, le gaz naturel touche de plus en plus cette zone et les chefs-lieux sont progressivement dotés de cette énergie, qui continue d'avancer pour enfin envahir les villages. Qui, dans certains cas, cette opération peine dans sa progression, cela est dû aux obstacles fréquents en montagne, relatifs aux oppositions quant aux passages du réseau.

De ce fait, le butane et l'énergie électrique sont les énergies utilisées en ces endroits et dont la distribution est assurée par NAFTAL avec certains détaillants privés.

Désignation	Nbre de foyers total	Nbre de foyers électrifiés	Nbre de foyers raccordés au gaz	Taux d'électrification global (%)	Taux de pénétration en Gaz (%)
A.E.H	5 807	5 327	1170	91,73	20,15

Tableau n°37: Electricité et Gaz naturel dans la commune

Source : D.P.A.T de T-O-2009

En conclusion

Au terme de cette partie relative aux différents équipements et réseaux, nous constatons un sous équipement considérable de la commune dans certains domaines d'intérêt général, tels le secteur de l'éducation au niveau du 3^{ème} palier, l'administratif, le sport, culture et loisirs et certains types de commerces obligeant la population locale aux déplacements fréquents, parfois quotidiens, vers la ville de Tizi-Ouzou lui faisant, ainsi, subir une pression aggravant son étouffement.

Les infrastructures techniques, de par leur présence et disponibilité, participent, activement, dans le processus d'urbanisation d'A.E.H et de son extension. Leur état actuel, d'après les chiffres officiels, présente des insuffisances pas trop majeures, du fait, du caractère de la topographie et de l'éclatement du tissu, mais dont les capacités à satisfaire les besoins futurs restent, tout de même, incertaines.

Il est important, de souligner que derrière ces chiffres officiels, les réalités de terrain peuvent conduire à reconsidérer les constats établis, exprimées par le mécontentement de la société civile qui se fait de manière prononcée et régulière mettant à jour, les problèmes qui empoisonnent sa vie quotidienne.

En matière de réseau A.E.P., si les chiffres semblent révéler des connexions satisfaisantes, les exemples de vétusté des réseaux, de pertes des sources et fuites des canalisations, aggravent et accroissent les pertes globales de ressources hydriques, de même que l'inexistence des réseaux, ne se font pas rares dans certains endroits.

En matière d'énergie électrique, suite aux coupures d'électricité répétées et intempestives à cause de la surexploitation, dont chauffage et climatisation et même piratage de lignes, la société civile ne cesse d'interpeller les pouvoirs locaux sur leurs conditions de vie et cela se manifeste sur terrain par le nombre important d'interventions des services de SONELGAZ, en été comme en hiver.

Pour sa part la gestion des déchets ménagers constitue un enjeu de taille, face à l'accroissement continu de la production liée à la transformation des modes de consommation. À l'image de la problématique de l'assainissement, les tensions générées par la mauvaise gestion des déchets soulève des problèmes d'ordre environnementaux, paysagers et, parfois, sanitaires ; dont pas mal d'articles de journaux dénonçant la localisation de la décharge publique d'Ait Sidi Ahmed sur la RN 15, constituant un réel danger pour les automobilistes, pour les habitants et, surtout, pour l'environnement.

Chapitre 5- Les dynamiques internes de l'espace de l'A.C.L d'A.E.H

Introduction

L'espace urbain a des dimensions limitées. Les pressions qui s'y exercent, conduisent à une compétition entre différents usagers réels ou potentiels. Ces derniers l'obligent, parfois, à adopter des croissances urbaines multifformes et dont les formes ne coïncident pas, exactement, avec l'identité sociale.

« *Le tissu urbain n'est pas un champ d'application, exclusivement, ouvert à des forces externes, de par ses composantes et par son contenu fonctionnel, il engendre, aussi, sa propre dynamique interne, obéissant à une logique pas, forcément, celle de l'ensemble national auquel appartient la ville* »²⁰³.

Ain El Hammam est le centre actuel de la commune, le point névralgique de toute la commune, sans, pour autant, être le centre géométrique de celle-ci. Abritant la majorité des activités et des équipements de la commune, il est, de ce fait, le lieu le plus attractif de la commune et de la daïra. En cherchant à émerger et à s'insérer dans le système urbain régional, tout en développant et renforçant son statut avec la concrétisation des différents projets décidés sur son territoire, cette volonté de rayonnement se voit paralysée par les contraintes naturelles et humaines.

5-1. Caractéristiques du milieu physique de l'A.C.L

5-1-1. Présentation de l'agglomération d'A.E.H.

Dans ce qui suivra, nous allons procéder à une analyse typo-morphologique, pour pouvoir cerner les composantes, ainsi que l'évolution de la forme de cette agglomération. Le résultat sera confronté aux éléments du précédent chapitre, afin de déterminer les caractères du paysage référent, à la fois, aux notions d'espace et de temps, à travers l'identité, la stabilité et les mutations visant à définir le caractère dominant qui ressort de cette analyse.

Ain El Hammam est une ancienne agglomération chef-lieu de daïra, qui a vu sa surface réduite avec le découpage de 1984, sa population est de 7.583 habitants²⁰⁴. Ce qui est devenu après l'indépendance, *Ain El Hammam*, dans le cadre l'arabisation des noms de lieux, est un petit village colonial créé par les Français en 1880. Fut baptisé Michelet, en hommage à l'historien français « *Jules Michelet* ». Forme érodée de Michelet, les natifs de la région et ceux qui la connaissent la désignent par « Michli ou Michyi ». Ain El Hammam, occupe l'ancienne place du Souk, à l'endroit où se tenait chaque 'Mardi', le marché hebdomadaire des Ath Menguelleth, dit, autrefois, Tlatha ath Menguelleth.

²⁰³ CHALINE C., 1980, Op.cit.85, p.11

²⁰⁴ D.P.A.T de T-O au 31-12-2009

Cette agglomération est traversée par deux axes de communication d'importance nationale, à savoir la RN 15 et la RN 71. Elle se caractérise par un développement diffus de son cadre bâti. La nature contraignante du relief, la présence des espaces à risques rajouté à la structure foncière sont autant d'éléments pesant sur l'organisation des espaces bâtis de l'agglomération et ce malgré l'existence d'outils d'aménagement et de gestion urbaine.

La localité d'A.E.H est implantée sur la partie la plus haute de la commune, (*voir carte n°10*), se situe à la limite Nord- Est de celle-ci, dont les limites sont ; au Nord : la commune d'Ait Yahia ; à l'Est : la commune d'Abi Youcef ; au Sud : l'A.S de Thaourirt Amrane ; à l'Ouest : l'A.S de Thaourirt Menguelleth.

L'homme s'installe dans un territoire, lorsqu'il approuve le sentiment de sécurité et y trouve des possibilités de subsistance. Le site de Ain El Hammam offre, justement, toutes ces potentialités de subsistance, par la présence d'un réseau hydrographique important et de position centralisée permettant le contrôle de tout le territoire. A travers une approche territoriale, nous constatons que la structure naturelle composant le territoire, dont lignes de crêtes comme parcours principal, est la matrice ayant constitué la première structure portante de l'occupation humaine et de l'armature urbaine.

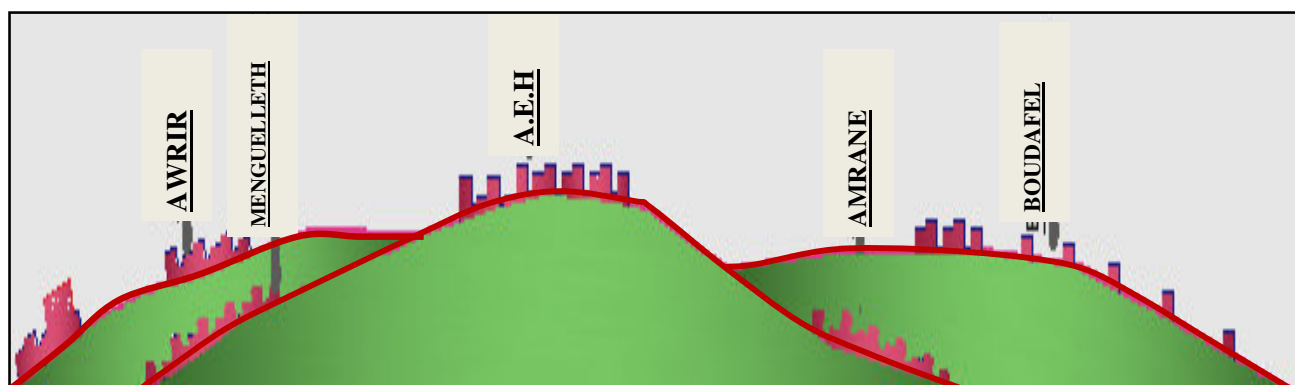


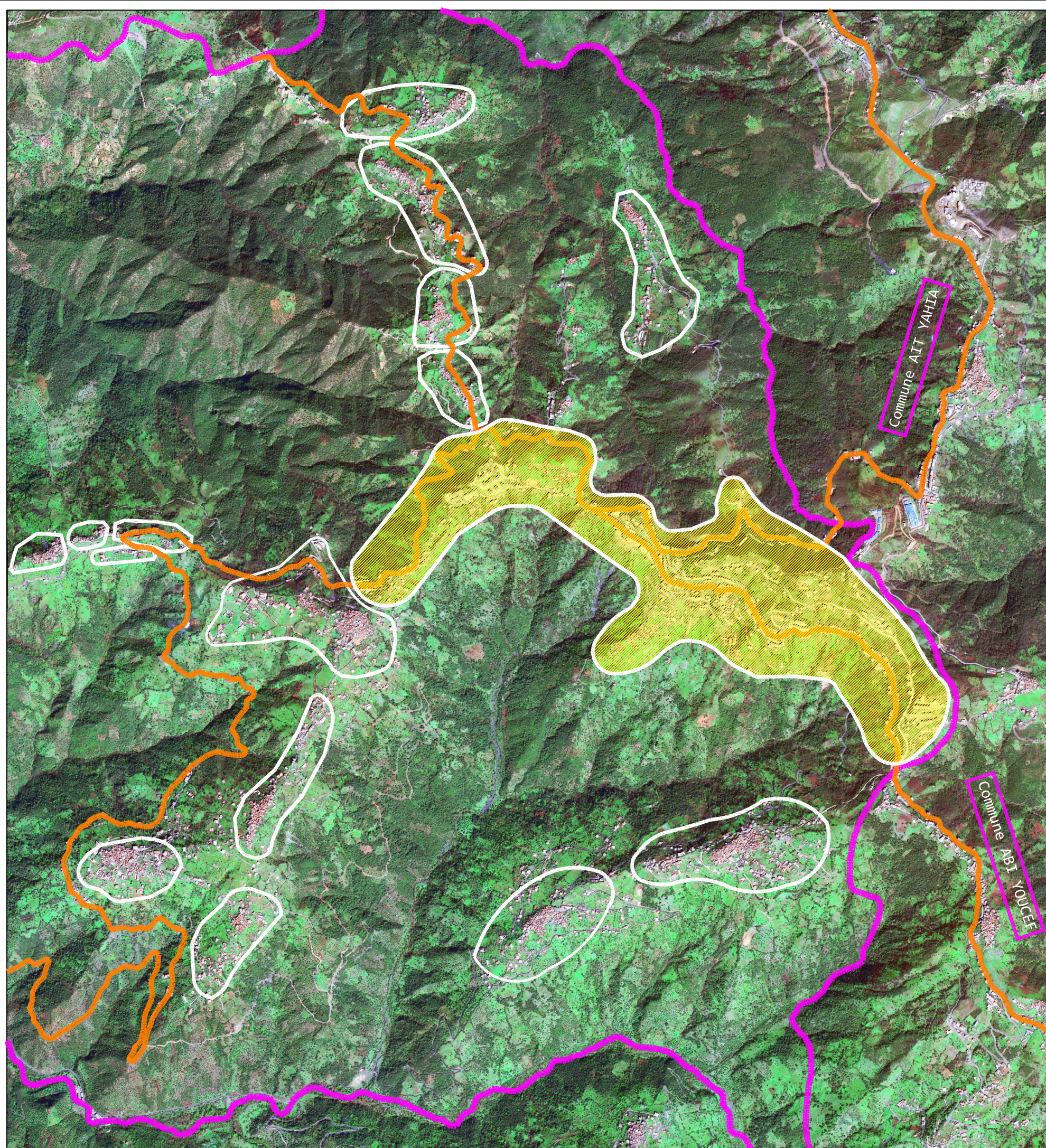
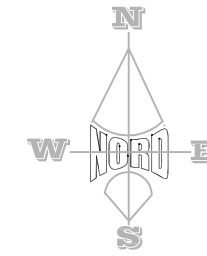
Figure 15: Coupe schématique verticale, illustrant situation de l'A.C.L. D'A.E.H.

Elle est située sur le versant nord du Djurdjura à 1180 mètres d'altitude s'étendant sur le territoire de Lâarch des Ath Menguelleth et elle est caractérisée par des pentes irrégulières et assez fortes. (*Voir carte n°11*).

L'étude géotechnique²⁰⁵ citée précédemment, menée sur cette localité a fait ressortir trois zones distinguées comme suit :

²⁰⁵ Une carte de constructibilité et d'aléas à A.E.H. a été dressée dans ce sens, il s'agit de la carte n°24, établie dans le dernier chapitre

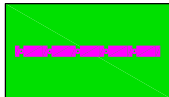

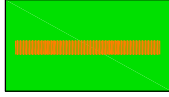

*** CARTE N°10: Situation de l'A.C.L d'A.E.H / son arrière pays ***



Constat:

- / L'agglomération chef-lieu est la plus importante en terme d'étalement.
- / Elle est traversée par deux axes territoriaux RN 15 et 71.
- / Elle est caractérisée par un développement diffus de son cadre bâti.
- / Ses limites sont difficilement distinguables de celles de ses villages, de par leur contiguïté et le caractère des extensions semblables que ça soit dans les villages que ça soit en A.C.L.

LEGENDE

	LIMITES COMMUNALES
	LIMITES DES AGGLOMERATIONS
	ROUTES NATIONALES
	AGGLOMERATION CHEF-LIEU -ACL-

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 20 000

✘ Zone/A couvrant une surface totale faible d'environ 35 hectares où la partie la plus étendue de 10 ha sur la crête, à l'ouest, en grande partie urbanisée.

✘ Zone/B la plus étendue et présente de nombreux terrains peu ou non urbanisés, surtout dans la partie Est de la commune.

✘ Zone/C également étendue et présente actuellement trop de contraintes naturelles pour être prise en considération dans le cadre d'un développement urbain sécurisé et durable.

5-1-2. Mode d'occupation du sol : forme urbaine du tissu

Actuellement, l'agglomération d'A.E.H, s'étale sur une superficie de presque 257 ha²⁰⁶. Elle est composée de : (voir carte n°12)

✘ Centre historique structuré et supportant la majeure partie des activités de la commune ;

✘ Quartiers périphériques, (extensions), faiblement structurés constitués essentiellement d'habitat individuel ou collectif et d'équipements d'accompagnement dont :

1. La ZHUN
2. La cité Akkar
3. Le village d'Ait Sidi Said.

Pour plus de précisions, nous allons présenter, dans ce qui viendra, l'évolution de la forme urbaine de cette agglomération. Dans le but de reconstituer à partir de la forme existante, les mutations successives du tissu urbain et pouvoir, ainsi, identifier les permanences structurales associées à l'identité culturelle des lieux et les contraintes relatives à la conservation du patrimoine bâti et des paysages.

5-2. Evolution de la forme urbaine de l'A.C.L d'A.E.H

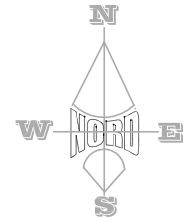
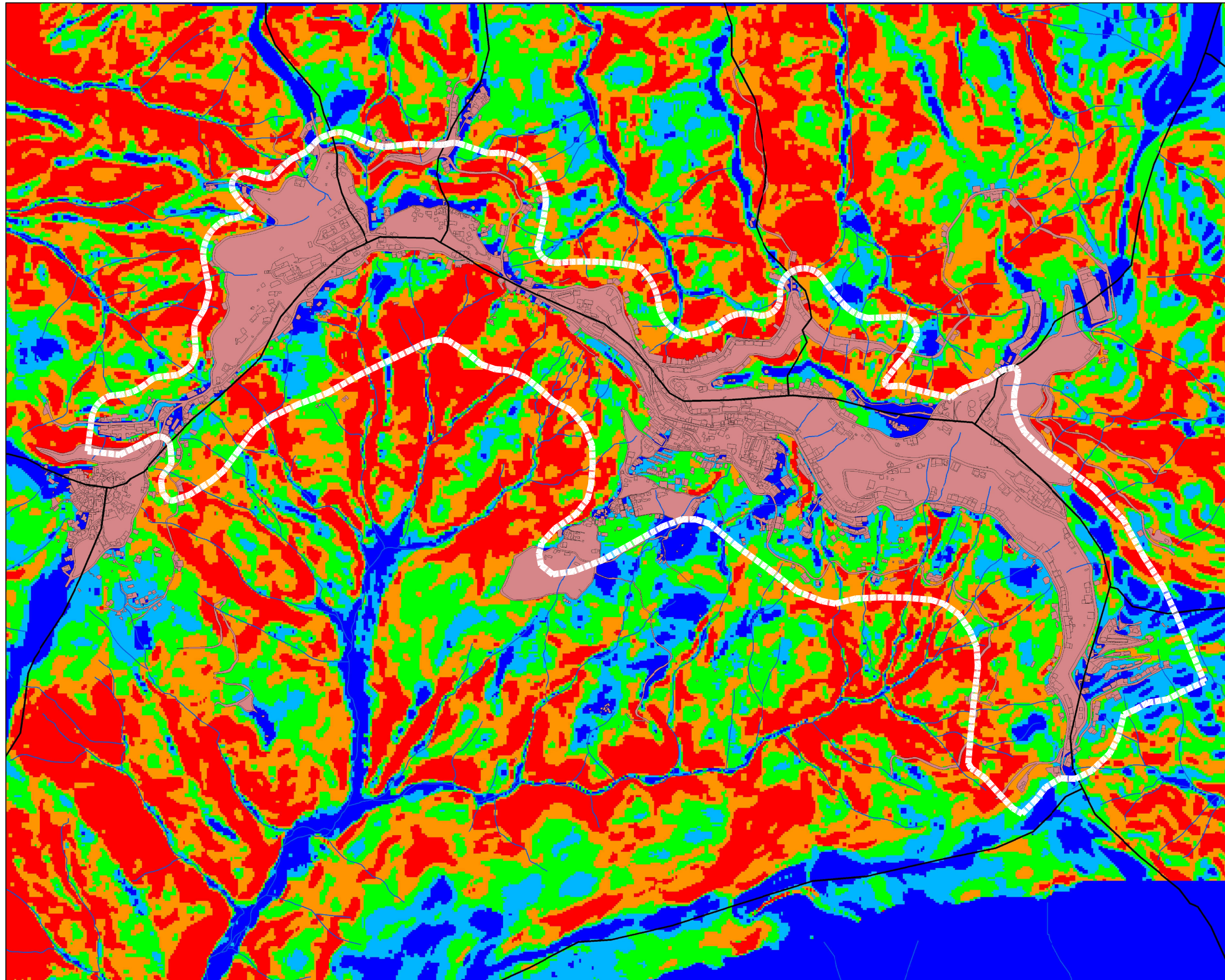
5-2-1. Période précoloniale

Concernant cette période, nous ne pouvons parler d'Ain El Hammam comme chef lieu, mais, plutôt, d'un conglomérat d'hameaux gravitant autour d'un lieu d'échange « Souk », pour reprendre la notion développée par Chegrani²⁰⁷, situé en un point remarquable inhabité jusqu'à l'occupation française.

²⁰⁶ Surface planimétrée calculée par nous-mêmes sur la base de la carte des POS, PDAU d'AEH, 1994

²⁰⁷ CHEGRANI M., in « urbanisation et organisation de l'espace montagnard, cas de L.N.I, une commune du Djurdjura », Mémoire de magister en urbanisme, E.P.A.U. d'Alger

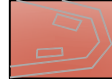








CARTE N°11: Carte des pentes du chef-lieu d'A.E.H



Constat:

- /- Prédominance des terrains compris entre 20-30%.
- /- Une autre supérieure à 30% est elle aussi importante.
- /- Quelques poches résiduelles se trouvent inscrites dans des pentes < à 20%.
- /- Le chef-lieu est implanté le long d'une ligne de crête.

LEGENDE

	Tissu urbain
	Limites de l'A.C.L
	Ligne de crête
	Réseau hydrographique
	Pentes >30%
	Pentes 26-30%
	Pentes 21-25%
	Pentes 16-20%
	Pentes 0-16%

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 12 000

5-2-2. Période coloniale

X 1880 : **Michelet** (arrêté du 25 août 1880 relatif à la création de la Commune mixte du Djurdjura, approbation de principe pour un centre de peuplement en 1887; Programme Général de Colonisation 1877-1888).

« La Commune mixte est une création impériale conçue pour l'administration à la fois des populations musulmanes et européennes quand ces dernières sont en nombre insuffisant pour pouvoir relever d'une administration civile, et bénéficier ainsi de l'ensemble des services publics. Imaginée dès 1868 d'après les conclusions du Senatus-Consult de 1863, elle est officialisée par le décret du 1er janvier 1869. La **Commune mixte** du territoire militaire est gérée par un Administrateur, un civil assisté d'une Commission municipale. Ils sont tout deux nommés par le Gouverneur. Les premières Communes mixtes ont vu le jour à titre expérimental en Grande Kabylie, sachant le substrat traditionnel autochtone déjà organisé en communautés villageoises bien définies »²⁰⁸. « De quatre à huit fois plus grande qu'une **commune de plein exercice** et elle était érigée dans les zones rurales où le colonat européen était presque absent »²⁰⁹. (Voir figure 25, jointe en annexe).

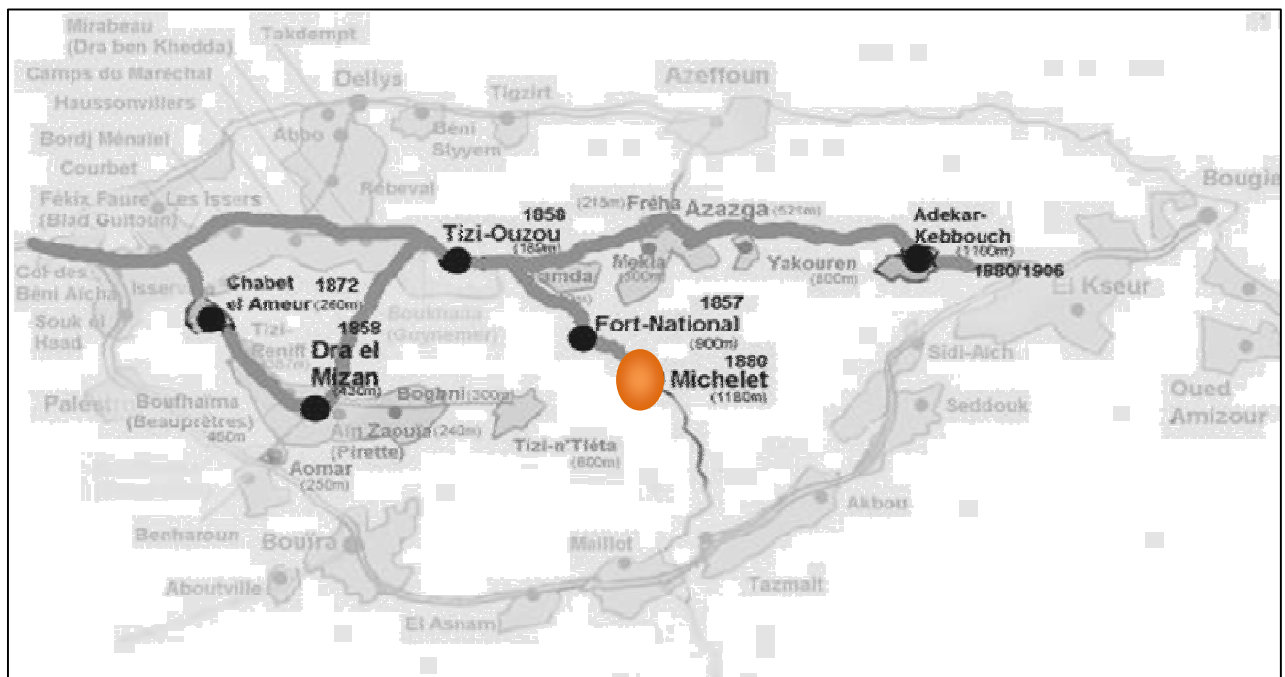


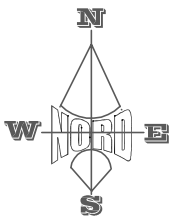
Figure 16: Les isolats créés en Grande Kabylie, entre les villages militaires de 1857-1858 et les centres civils de 1872 et 1880²¹⁰

²⁰⁸ BELLAHSENE T., 2006 in « La colonisation en Algérie : Processus et procédures de création des centres de peuplement. Institutions, intervenants et outils ; les cas de centres en Kabylie du Djurdjura, 1857 – 1899 », Thèse de doctorat « Architecture », Université Paris 8 – Vincennes-Saint Denis

²⁰⁹ MAHE A., 2006, Op.cit.138, p.240

²¹⁰ BELLAHSENE T., 2006, Op.cit.208

*** CARTE N°12: Occupation du sol du chef-lieu d'A.E.H ***



Constat:

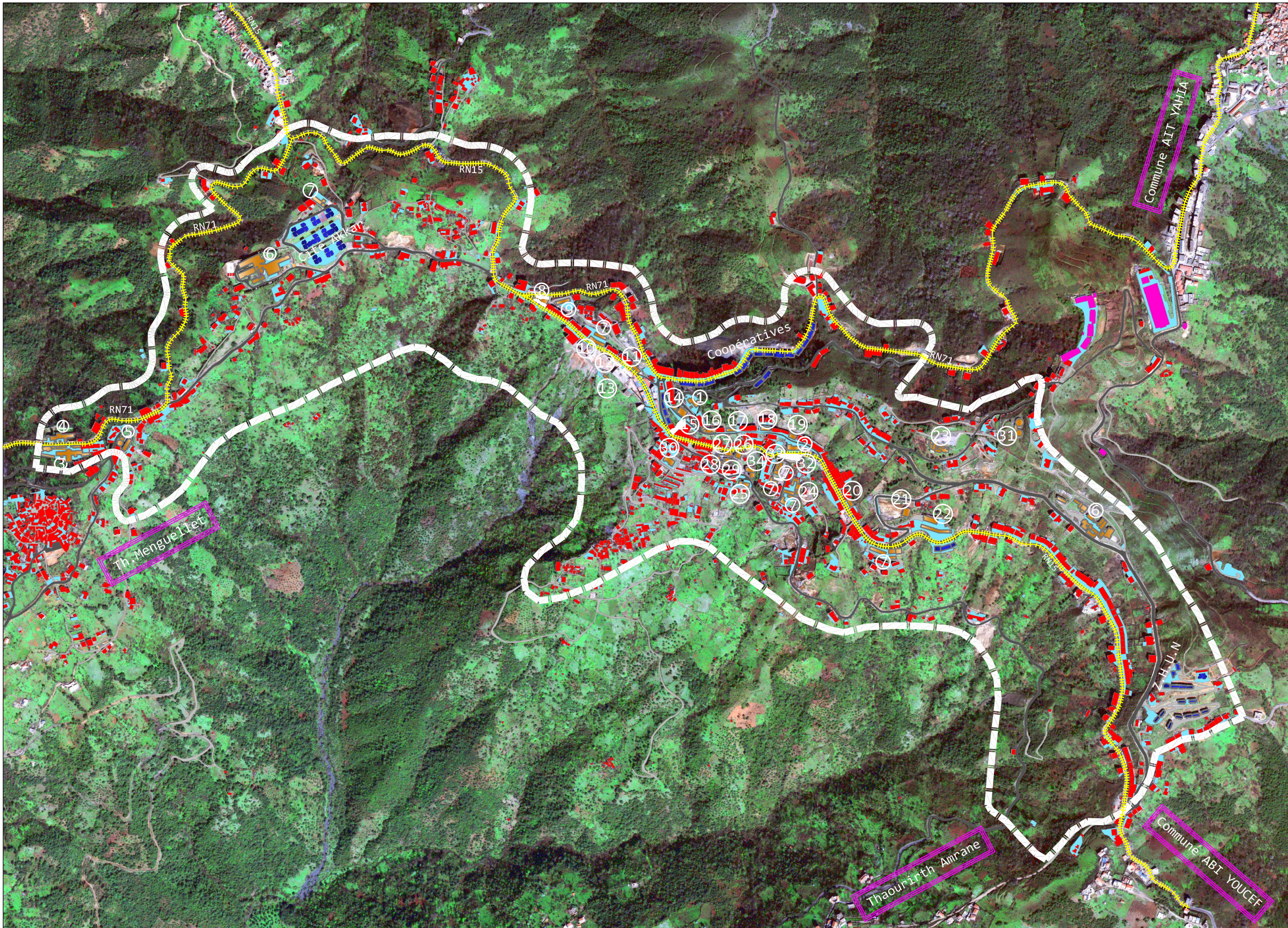
/- Les limites de l'A.C.L représentées concernent celles de la carte des POS - PDAU 1994.

/- Nette prédominance de l'habitat, individuel surtout, concentration des équipements dans l'ancien village, mis à part l'hôpital et les deux lycées du côté de la ZHUN et Akkar.

LEGENDE

	Limites du chef-lieu d'A.E.H		
	Habitations de type individuel		
	Habitations de type collectif		
	Equipements/		
1	Daira	18	Centre des impôts
2	APC	19	Sûreté urbaine
3	Hôpital	20	Station service
4	Ecole paramédicale	21	Salle omnisports
5	Station de pompage ADE	22	CEM
6	Lycée	23	Auberge de jeunes
7	Ecole primaire	24	PTT centrale téléphonique
8	Monument de martyrs	25	Subdivision de l'agriculture
9	Maison de jeunes	26	Mosquée
10	BDL intégrée au RDC	27	SLEP/SUC
11	CNEP intégrée au RDC	28	SONELGAZ
12	Marché hebdomadaire	29	ADE
13	Abattoir	30	ACTEL
14	Dispensaire	31	Réservoirs d'eau
15	Cinéma	32	Fleuriste
16	Tribunal	33	Grande surface commerciale
17	PTT	34	Centre commercial
		35	Fontaine publique
	Verdure urbaine		
	Routes nationales		
	Bâtiments industriels		

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009
Echelle 1 / 12 000



Le site d'implantation du village colonial était à l'emplacement de l'ancien « marché » par rapport à son caractère de carrefour stratégique. (Voir carte n°13).

D'après le Senatus-Consult, ce petit noyau urbain était dénommé « *village de Michelet* » compris dans les groupes n°48, du domaine communal, n°69 et n°70 qui sont des propriétés privées.

L'emprise du village était délimitée à l'Est par « Ighzer El Hammam », au Nord et à l'Ouest par le chemin de « Michelet » vers le Marché de « Sebt », l'actuelle RN 71, au Sud par le chemin vicinal n°6 de « Michelet » à « Tizi-Djemaa ». Tous ces éléments constituaient, en fait, des barrières de croissance. Le village est traversé, en plein centre, par le chemin d'intérêt commun de « Fort National » à « Bou Mansour », l'actuelle RN 15. (Voir figure 17).

Le premier noyau devient pôle de croissance et permet à cette dernière de s'effectuer vers le Nord-Ouest, en subissant une translation, afin d'épouser les contraintes topographiques. Ainsi, l'ancien axe périphérique ; chemin d'intérêt commun de « Fort National » à « Bou Mansour » ; devient le boulevard articulant le premier noyau avec la nouvelle extension.

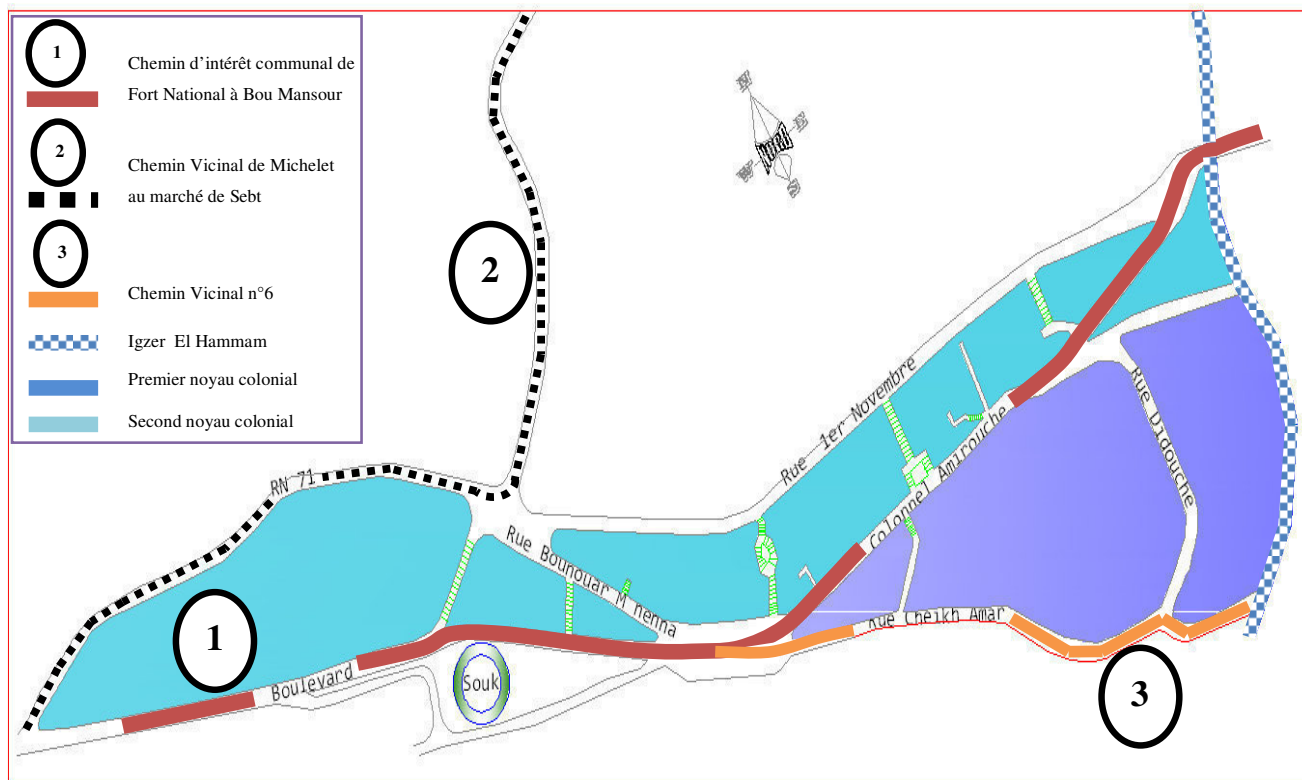
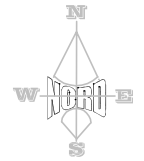
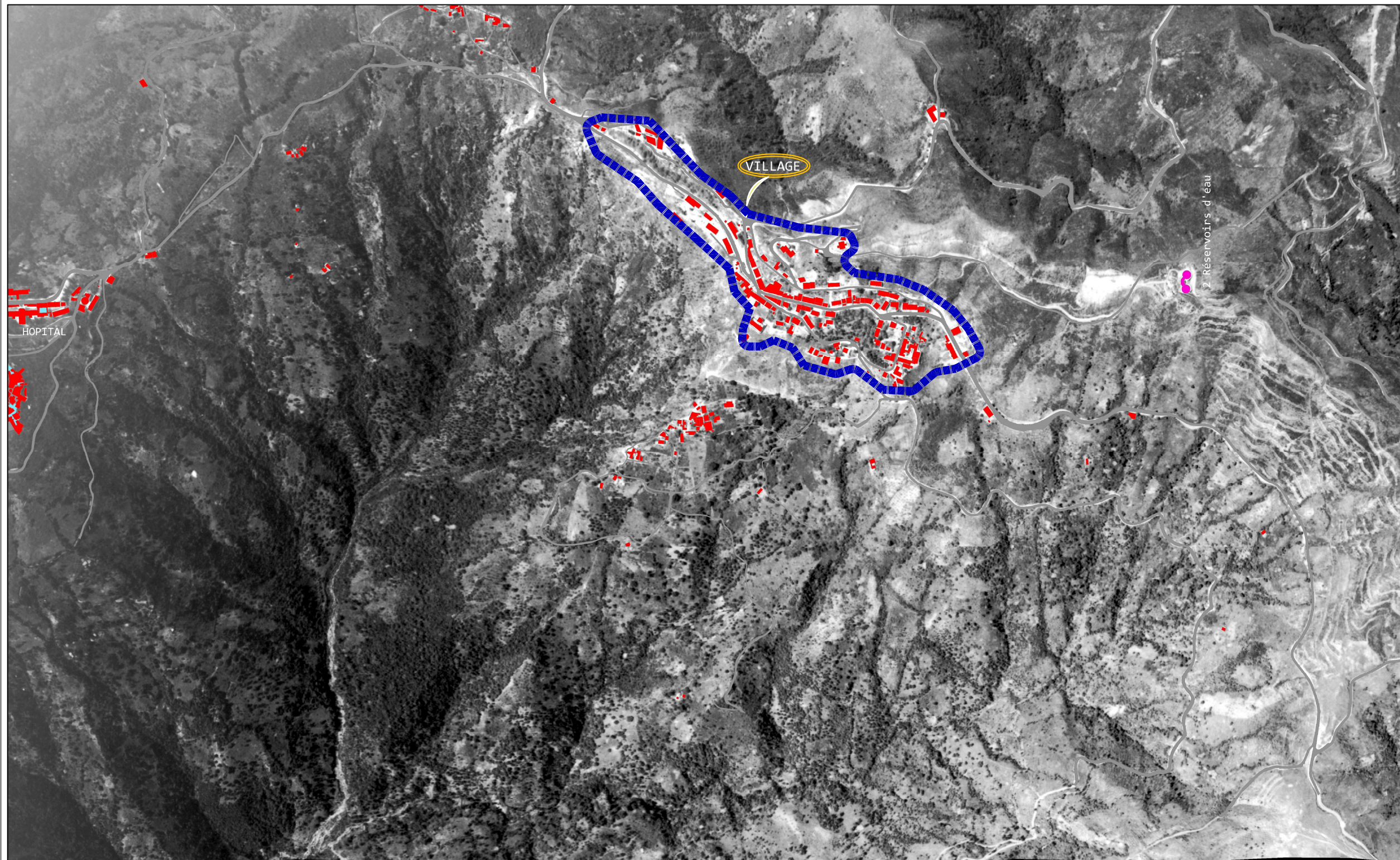


Figure 17: Eléments régulateurs du tracé du village colonial d'A.E.H

*** CARTE N°13: Evolution spatiale du chef-lieu d'A.E.H ***





Constat: Carte 1960

/- En cette période nous distinguons les limites du village du Michelet colonial, avec un tracé plus ou moins régulier, en plus de l'émergence des deux axes territoriaux suivant les lignes de crêtes qui sont les RN15 et 71.

/- Prédominance des constructions à usage d'habitat et absence d'équipements publics.

LEGENDE

	Limites initiales du Village de Michelet
	Bâtiments industriels
	Habitations
	Routes - chemins
	Sols bétonnés

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

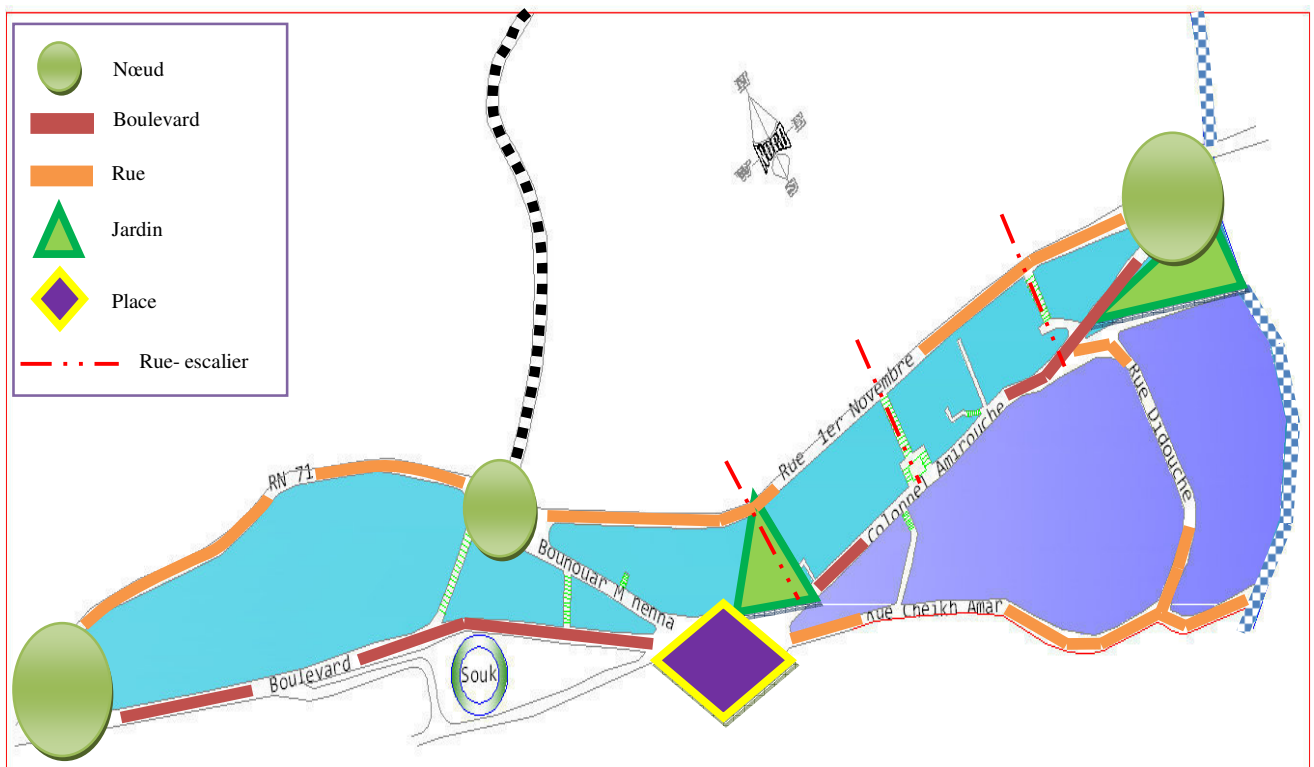
Echelle 1 / 13 000

Le premier noyau s'avère de tracé organique, tandis que l'extension, quant à elle, paraît plus organisée en termes de tracé, où nous retrouvons un semblant de « damier » ponctué par des voies mécaniques et rues piétonnes de type escalier, du à la topographie du terrain ne permettant pas l'ouverture de voies carrossables perpendiculaires aux axes primaires. La structure urbaine est plus cohérente, en présence de seuils, de repères et de hiérarchie, sans oublier les éléments de composition urbaine coloniale dont places, jardins et voirie hiérarchisée.

5-2-2-1. Système viaire

Les éléments de communication sociale ; le Boulevard, la rue, l'escalier urbain et le nœud ; sont des espaces dynamiques, mais, aussi, des lieux de rencontre. Définis par leurs parois, ils sont des espaces structurants de base et constituent le principal vecteur de lecture du paysage. Ils permettent, ainsi, le parcours, la continuité visuelle, la communication, mais, également, ils sont support de l'édification.

Dans le village colonial, ces éléments sont structurants, les habitants les perçoivent et les découvrent, lisiblement, en y circulant et chacune des voies a son identité, son caractère et son importance dans la structure de l'urbain.



5-2-2-2. *Système non-bâti : Espaces public-collectifs*

La place de « l'émir Abdelkader » prolongement d'un jardin, est un point de convergence de plusieurs axes ; le boulevard « *Amirouche* » et rues « *Bounouar et Cheikh Amar* » ; elle est donc un espace de choix directionnel et constitue l'un des principaux éléments ayant structuré le village colonial. Étant, d'abord, une borne de croissance, elle est devenue un pôle de croissance qui gèrera l'extension de celui-ci vers le sud (en direction du village d'*Ath-Sidi-Saïd*). Même constat, pour les nœuds qui constituaient les seuils, en l'absence de portes et de mur d'enceinte s'agissant d'un centre civil, eux-aussi, devenus pôles de croissance post-indépendance.

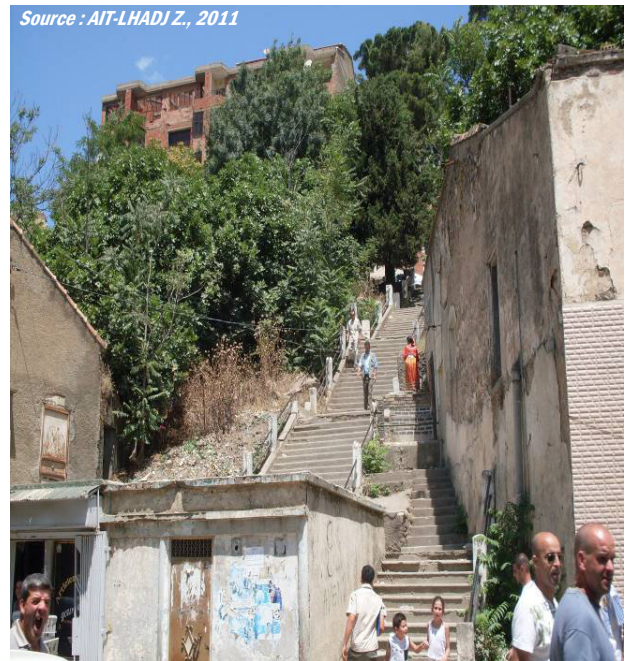


Photo 16:
Vue sur Rue-escalier à A.E.H
(Reliant Brd Amirouche et Rue 1^{er} Novembre)

5-2-2-3. *Typologie du bâti*

✦ L'îlot

Le premier noyau constitue, en fait, l'îlot institutionnel, qui de grande dimension, ne possède pas de formes prédéterminées. La forme qu'il prend, lui est dictée par les nécessités en termes de superficie au moment où l'institution s'installe. Mais pour ce faire, l'espace doit, préalablement, être disponible. Cet îlot accueille donc, essentiellement, des usages institutionnels, tels les sièges de gendarmerie, de mairie et de justice de paix.

Dans l'extension coloniale à savoir le 2^{ème} noyau, l'îlot est résidentiel, souvent, de forme rectangulaire ou longitudinale de Longueur =150 m et largeur = 50 m. Leur distribution homogène permet d'augmenter la cohérence d'ensemble du tissu urbain. En plus d'accueillir le cadre bâti résidentiel, ces îlots abritent, également, les usages commerciaux ou institutionnels de quartier.

L'îlot résidentiel est composé de parcelles perpendiculaires à la voie, dont le côté adjacent à celle-ci étant le plus petit et dimensionné de dix mètres ou son multiple à savoir (10/20x30) m². Cette lecture du parcellaire est, aussi, lisible à travers les façades des constructions érigées.

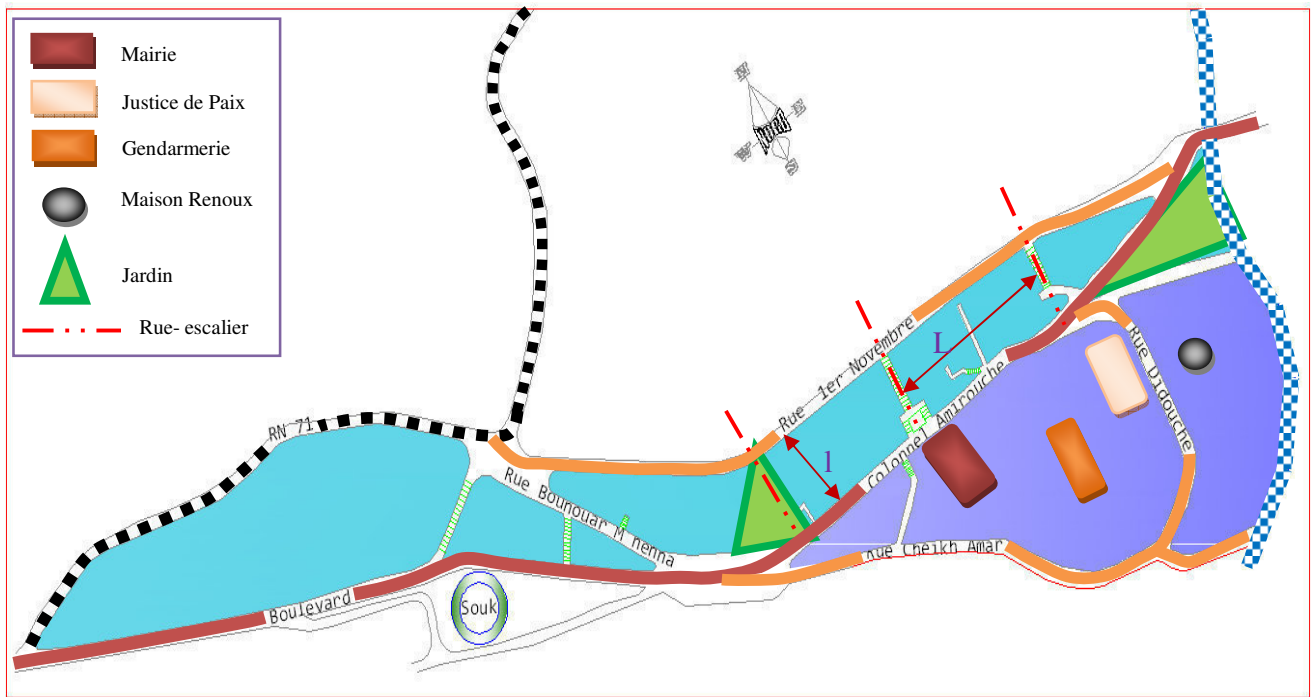
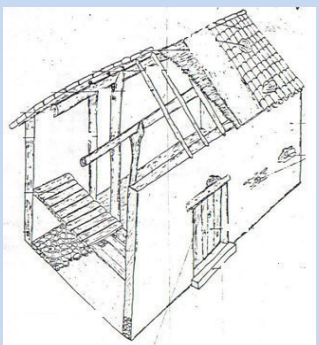





Figure 19: Découpage foncier du village colonial d'A.E.H

✘ Le cadre bâti

Système constructif	relation du bâti à l'extérieur	Gabarit	Façades
<p>Le cadre bâti du village colonial est doté d'un système traditionnel avec murs en pierres et couverture en bois.</p> 	<p>La transition du public au privé se fait directement de la voie, pour certaines maisons. D'autres, dont RDC est voué à l'urbain, la transition est plus hiérarchisée.</p> 	<p>Le bâti présente une silhouette uniforme, de gabarit ne dépassant pas R+1. Rendant, de ce fait, l'image globale régulière dépourvue de contrastes d'échelle et semble être à l'échelle humaine.</p> <p>Source : AIT-LHADJ Z. 2011</p> 	<p>A la différence de la façade expressive d'ordre symbolique dotée d'une logique de composition hiérarchisée, les façades paraissent homogènes et minimalistes.</p> 

Le parc logement était constitué, essentiellement, de maisons mitoyennes à deux niveaux, dont le rez-de-chaussée à usage commercial, et d'habitat « pavillonnaire » avec cour ou jardin. Sans oublier de

signaler, qu'en plus des équipements cités ci-dessus nous y trouvons l'**Hôpital de Sainte-Eugénie** qui se situe, réellement, à Menguellet d'où son appellation, courante, par « Svitar Ath Menguellet », en relation directe avec la forte présence de missionnaires en cet endroit et faisait partie de leurs services caritatifs, rajouté à la première école édifiée à « Ouaghzène ».

5-2-3. Période post-coloniale

En cette période, le chef lieu a connu une croissance diffuse induisant un éclatement du tissu. Nous noterons que la première extension du noyau colonial, vers le côté Ouest, a été stimulée par l'hôpital devenu pôle de croissance, ou petit noyau d'urbanisation, ayant induit la réalisation d'un **lycée (Ben Boulaid)** et d'une cité O.P.G.I. de 161 logements « **cité Akkar** », de gabarit R+4 avec une architecture moderne, sous forme de barres en totale désintégration avec l'environnement naturel et artificiel du milieu et annonçant, par ce fait, l'ère moderne avec le passage de l'îlot à la barre.

X Période de 1962 à 1981 (voir carte n°14)

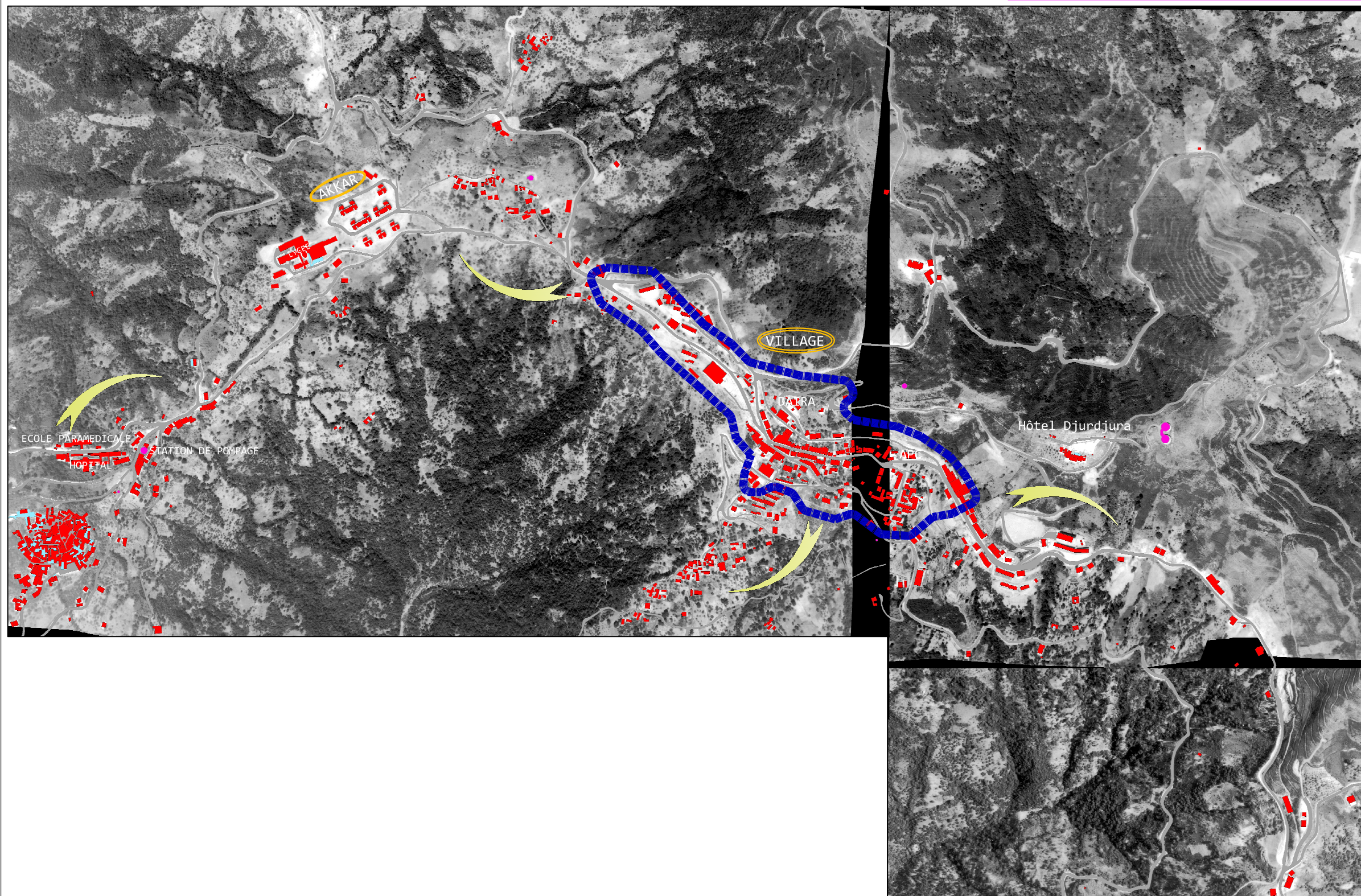
Le *P.U.D* ayant assigné comme objectif la croissance et le développement du chef lieu, en se basant sur l'ordonnance n°74-26 portant la constitution des réserves foncières au profit des communes en expropriant des terres, l'avait équipé d'infrastructures socio-économiques, avait délimité le périmètre urbain et réparti l'espace urbain en zones fonctionnelles. Conditionné par la topographie et la contrainte du sol, le résultat étant un tracé intégré suivant la forme du terrain organique et variée en accentuant, toujours, la forme linéaire de l'urbanisation suivant l'axe principal qu'est la route nationale n°15. Parmi les réalisations importantes de cette période étant, à titre indicatif, les équipements éducatifs tels écoles primaires, C.E.M, nouveau lycée et surtout la **ZHUN « Sid Ali Yahia »** (cité O.P.G.I. de 100 logements), située à la limite Est du noyau historique et qui est un ensemble d'éléments hétéroclites, sans structure globale ou une quelconque intégration au reste de l'ensemble urbain.

X Période de 1981 à nos jours (voir carte n°15)

Après la promulgation de la loi 90-25 portant orientation foncière, les propriétaires initiaux récupèrent le restant de leurs parcelles non bâties, mais sans aucune opération de lotissements privés à signaler. Faute du caractère indivis du foncier qui l'a limité à de simples transactions entre particuliers. Cela n'a pas été sans conséquences, puisqu'il a conduit à la prolifération, dans la plus part du temps à caractère informel, de plusieurs types d'habitat qui ont affecté le paysage.

Le *P.D.A.U* fut approuvé en 1995, instaurant par voie de conséquence, un virage décisif dans la conception et l'aménagement de l'espace urbain. L'élément régulateur de cet instrument est la contrainte

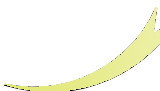





*** CARTE N°14: Evolution spatiale du chef-lieu d'A.E.H ***



Constat: Carte 1981

- /- En cette période nous remarquons une densification à l'intérieur des limites du village du Michelet colonial, et une extension importante vers Menguellet avec la cité Akkar ainsi que vers Ait Sidi Said.
- /- Prémice d'extension vers Abi Youcef
- /- Prédominance de l'habitat

LEGENDE

	Sens d'extension
	Limites initiales du Village de Michelet
	Bâtiments industriels
	Habitations
	Routes - chemins
	Sois bétonnés

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 13 000

géotechnique, où plus de 60% des terrains limitrophes et entourant le centre étaient défavorables dont une grande partie fut classée inconstructible.

C'est durant cette période, que l'agglomération d'A.E.H. a connu une extension anarchique débordant même sur des zones à risque, dont densification et prolifération du bâti, avec la réalisation de différents projets, tels que les équipements d'accompagnement : écoles, CEM, polyclinique, tribunal, et les différents programmes d'habitat collectif. Il est notoire de préciser que l'habitat individuel, la plus part du temps sans permis de construire, dans sa forme moderne est apparu et s'est développé à travers toute la localité sous forme d'immeubles mixtes (logement avec commerces et services intégrés), à caractère d'investissement privé.

La situation actuelle de l'urbanisation de l'agglomération d'A.E.H est qualifiée d'urbanisme diffus et éclaté ayant tendance à se rassembler sous l'effet de la densification, mis à part les parties donnant, directement, sur les voies de communication où l'urbanisme est de type linéaire. Le tracé du tissu urbain d'A.E.H. présente un aspect irrégulier comportant des mailles ou îlots de formes et dimensions variables, découlant du maillage sinueux du tissu par les voies et donnant, ainsi, naissance à des îlots irréguliers.

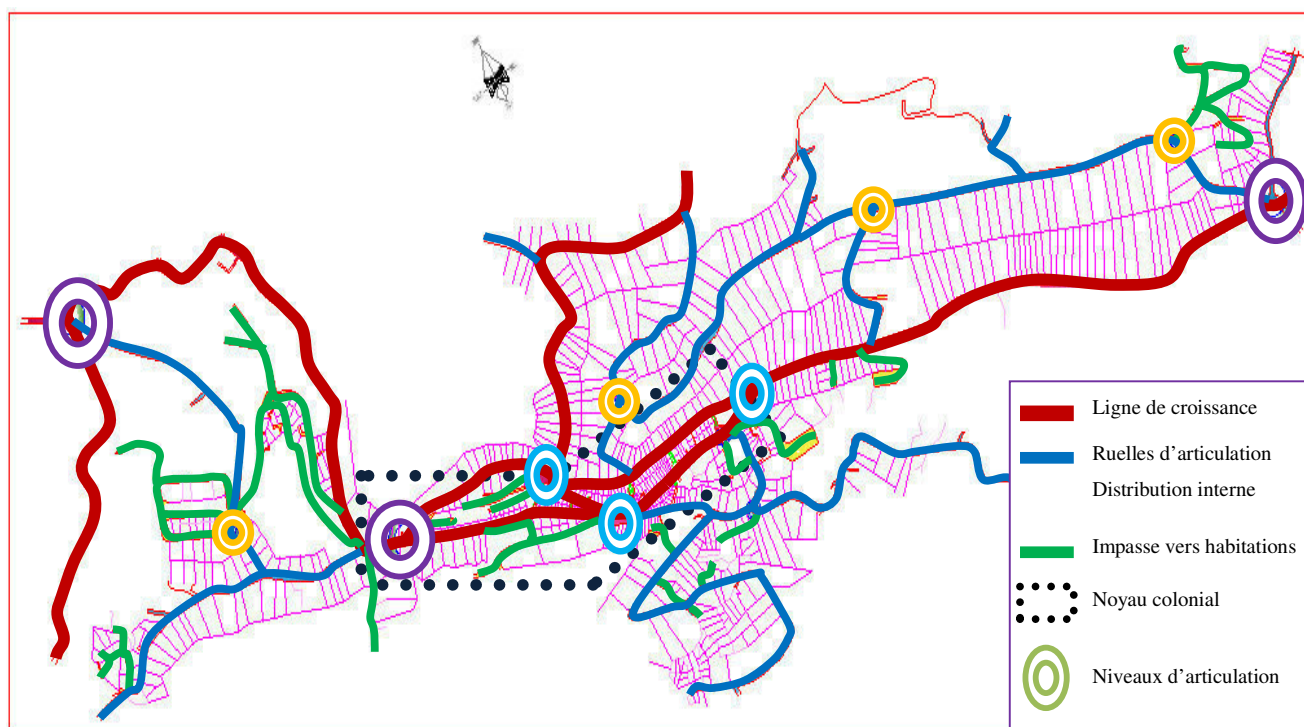
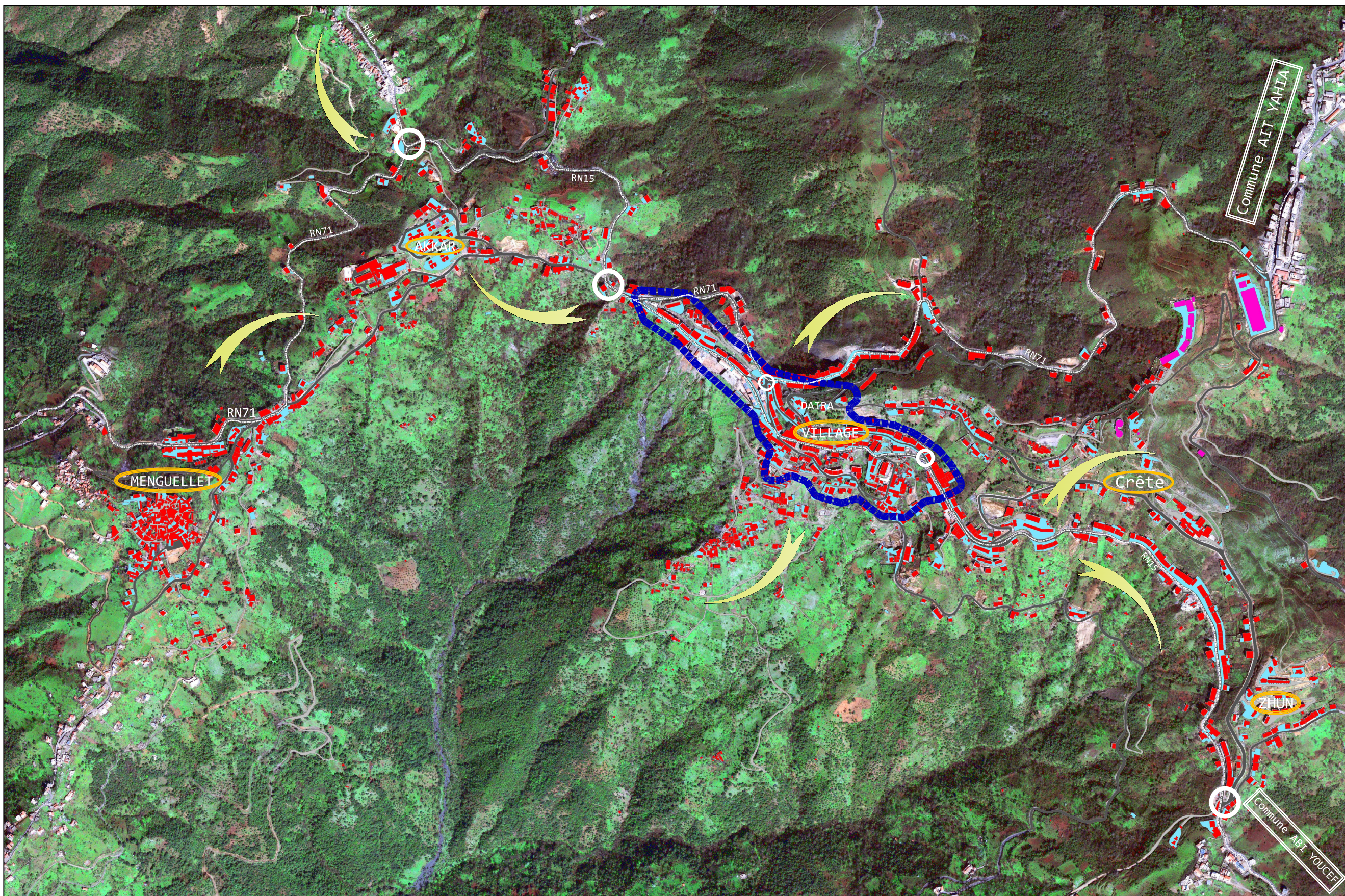


Figure 20: Organisation du tissu de l'A.C.L. D'A.E.H.²¹¹

²¹¹ Du moment qu'A.E.H. n'est pas à ce jour cadastrée, aucun plan relatif au parcellaire n'est disponible. Pour ce faire, nous avons essayé à travers le fonds de carte des districts du dernier RGPH et des clôtures apparentes sur vue aérienne, d'élaborer un semblant de tracé suivant la répartition des constructions, que nous avons présenté sous forme de figure de par l'impossibilité de le dimensionner correctement.

*** CARTE N°15: Evolution spatiale du chef-lieu d'A.E.H ***



Constat: Carte 2009

- /- En cette période nous remarquons une densification à l'intérieur des limites du village du Michelet colonial, et une extension importante vers Ait Yahia le long de la RN71 ainsi que vers Iferhounene le long de la RN15
- /- Remplissage des zones intersticielles entre l'A.C.L et Menguellet.
- /- Réalisation de la ZHUN et extension vers la crête au côté des deux réservoirs
- /- Prédominance de l'habitat

-/- A.E.H connu de ce fait une densification à l'intérieur de ses limites et une autre à l'extérieur vers les villages et les autres communes

LEGENDE

	Sens d'extension
	Limites initiales du Village de Michelet
	Bâtiments industriels
	Habitations
	Routes / chemins
	Sols bétonnés
	Routes Nationales

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009
Echelle 1 / 13 000

Le parcellaire, dans ce cas, présente une hiérarchie au sein même de l'îlot, où nous retrouvons certaines parcelles péricentrales bordées de rues et d'autres centrales desservies par des impasses et ruelles. Une nette différence dans la taille des îlots avec la structure ancienne, étant donné que le tracé de l'ancien village colonial paraît plus compact, plus régulier et réduit en termes d'emprise. Aussi, ponctué par des moments, contrairement, aux extensions où les îlots sont étirés, allongés et trop profonds.

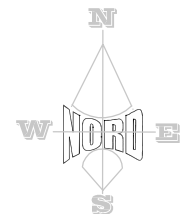
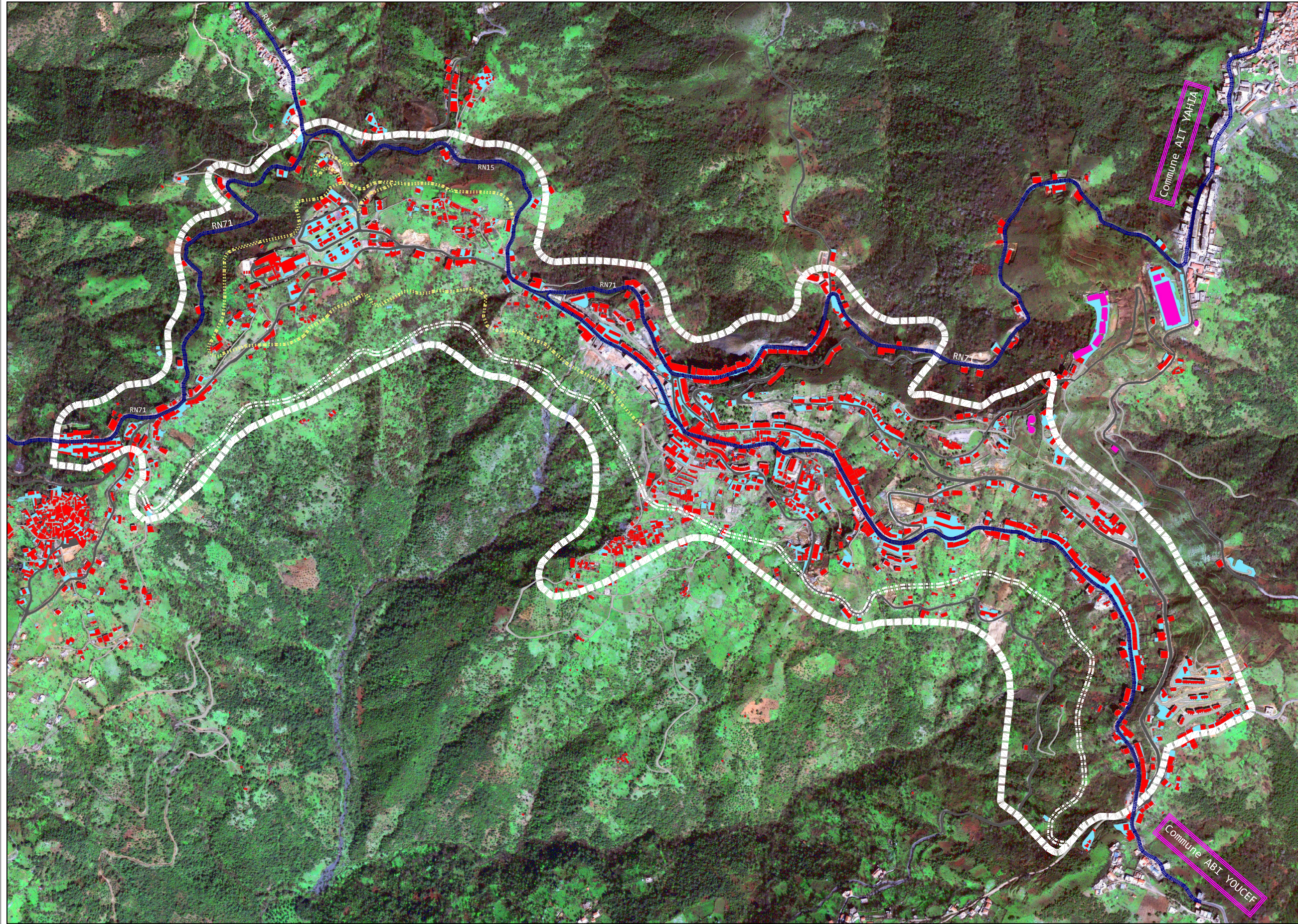
Enfin, nous dénotons une absence de structure hiérarchisée n'ayant pas, de ce fait, géré sa structure formelle, par rapport à son environnement, d'où la difficulté de lire une quelconque organisation. Ni seuil bien défini, ni, même, élément de repère ce qui a provoqué un désordre urbain où tout se ressemble. Accentué par l'inexistence d'espaces extérieurs bien définis, rendant, ainsi, le visiteur désorienté et perdu. Conséquence, à notre sens, de cet instrument qui n'a **proposé qu'un projet d'aménagement dans l'espace, mais non de l'espace et a fait très peu allusion au paysage**, sinon de façon, purement, défensive ou pour le réduire aux seuls espaces « paysagers » tels jardins, d'ailleurs, inexistantes en ces lieux. Car composer avec le paysage, c'est se référer au préexistant et à ses acquis, identifier des traces telles que le relief, le parcellaire et la mémoire des habitants. Ces diverses « traces » forment ce que l'on appelle la « *grande structure* » dans toute opération, qui ressort du domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

5-2-3-1. Le système viaire

La trame viaire est l'un des facteurs structurant du territoire, dans la perception qu'elle offre, mais, aussi, dans les potentialités qu'elle apporte. Dans le cas d'A.E.H., l'infrastructure routière joue un rôle déterminant dans le processus de son urbanisation, puisque c'est le long des axes que les opérations de densification se fixent et se développent, sans contraintes particulières. D'après *la carte n°16*, le réseau viaire de cette agglomération présente un maillage non orthogonal, le tracé de voirie de forme irrégulière en relation topologique avec le relief, épouse la topographie du site et dont les îlots, résultant, présentent des formes, des dimensions variables et irrégulières.

Le système viaire est hiérarchisé en fonction de ses caractéristiques fonctionnelles de liaisons, de dessertes et de distributions internes et externes. La RN 15 s'avère être l'artère la plus importante, elle est porteuse de croissance, support de la majeure partie des commerces et services et passage obligatoire de tout le trafic. Entrant ou sortant vers cette région, ce dernier accentue, de ce fait, son étouffement et le réseau s'avère inadapté au contexte actuel en termes d'emprise et de servitudes, de par l'importance des flux et de leur intensité. De sérieux problèmes de stationnement et de circulation se posent, à cause de la mobilité croissante, surtout, en certaines périodes en particulier les jours de marché et en saison estivale.

CARTE N°16: Hiérarchisation de la voirie du chef-lieu d'A.E.H



Constat:

- /- Emprise insuffisante de voirie primaire dont le dimensionnement n'est pas conséquent créant des problèmes dans la fluidité à l'intérieur du chef-lieu
- /- Absence de zones de servitude le long des voies de transit.

LEGENDE

	Limites du chef-lieu d'A.E.H
	Voies primaires (2 voies, e= 6 à 7m)
	Voies secondaires (2 voies, e= 4 à 5m)
	Voies tertiaires (1 à 2 voies, e= 3 à 4m)
	Future rocade projetée
	Futures voies secondaires projetées

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009 & PDAU d'A.E.H 1994

Echelle 1 / 12 000

5-2-3-2. Cadre bâti

5-2-3-2-1. Typologie de l'habitat

L'habitat, pour sa part, occupe la majorité des terrains de cette agglomération, représentant, à notre appréciation faute de données, les 2/3 de la surface totale avec une polyvalence de formes et de typologies. L'habitat individuel y est majoritaire. (Voir cartes n°17 et 18).

Mis à part le noyau colonial, où demeurent certaines de ses habitations individuelles et dont les gabarits varient entre RDC et R+1, rajouté à l'habitat individuel de type pavillonnaire de R+1 à R+2, ailleurs, c'est quasiment la prolifération de l'habitat vertical, privé ou public. Le long des axes structurants tels le Boulevard Amirouche et la rue du 1^{er} Novembre, ces immeubles dont les gabarits varient entre R+3 et R+5, sont de types collectif et semi-collectif. Une autre catégorie d'habitat de type collectif a émergé sous formes de coopératives immobilières, pour la plus part illicites (sans permis), le long de la RN 71, à l'aval du siège de Daïra en allant vers la commune d'Ait Yahia. En nombre considérable, ces immeubles d'habitat collectif, produit de décisions politiques (programmes) ou privé (coopératives ou autres), leurs gabarits diffèrent en plus de leur architecture dont les textures reflètent leur niveau de standing.

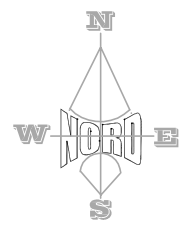
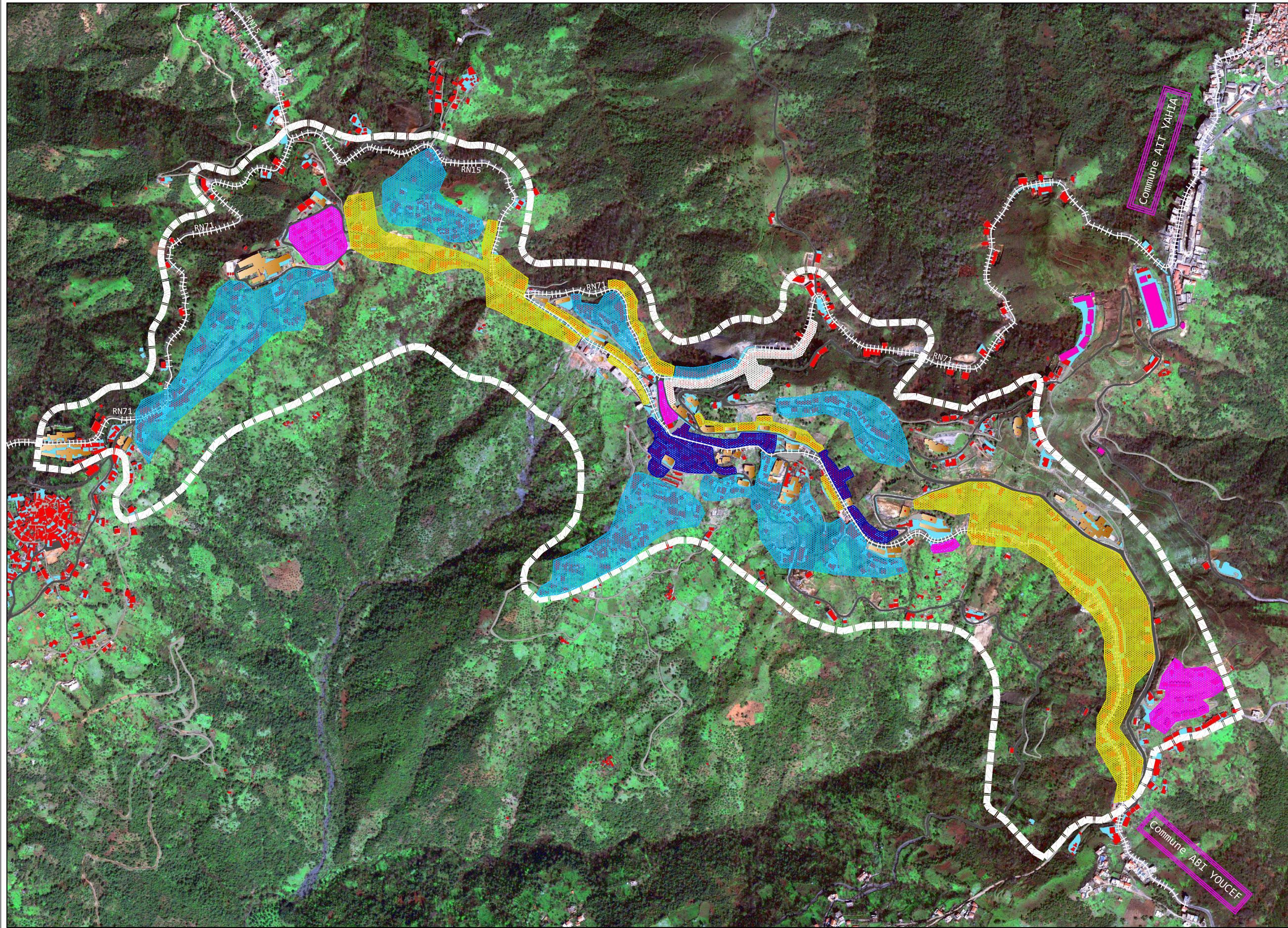
Système constructif	relation du bâti à l'extérieur	Gabarit	Façades
Le bâti est d'un système nouveau, dont matériaux, types de percement et finitions, se rapprochant des modèles de la grande ville.	La transition du public au privé se fait indirectement de la voie, de par le RDC voué à l'urbain, pour les parcelles bordées de voie, sinon, place à la cour comme espace de transition.	le gabarit du bâti est de R+2 à R+5 privé ou programme. Les coopératives quant à elles sont de R+6.	Les façades des nouveaux immeubles sont composées en hauteur en trois parties, 1-Soubassement: affecté à l'urbain. 2-Le corps: affecté aux fonctions intérieures rythmé par des ouvertures 3-Couronnement: parfois



5-2-3-2-2. Les équipements

Au sein de cette agglomération, nous retrouvons deux catégories d'équipements à savoir :

*** CARTE N°17: Typologie de l'habitat du chef-lieu d'A.E.H ***



Constat:

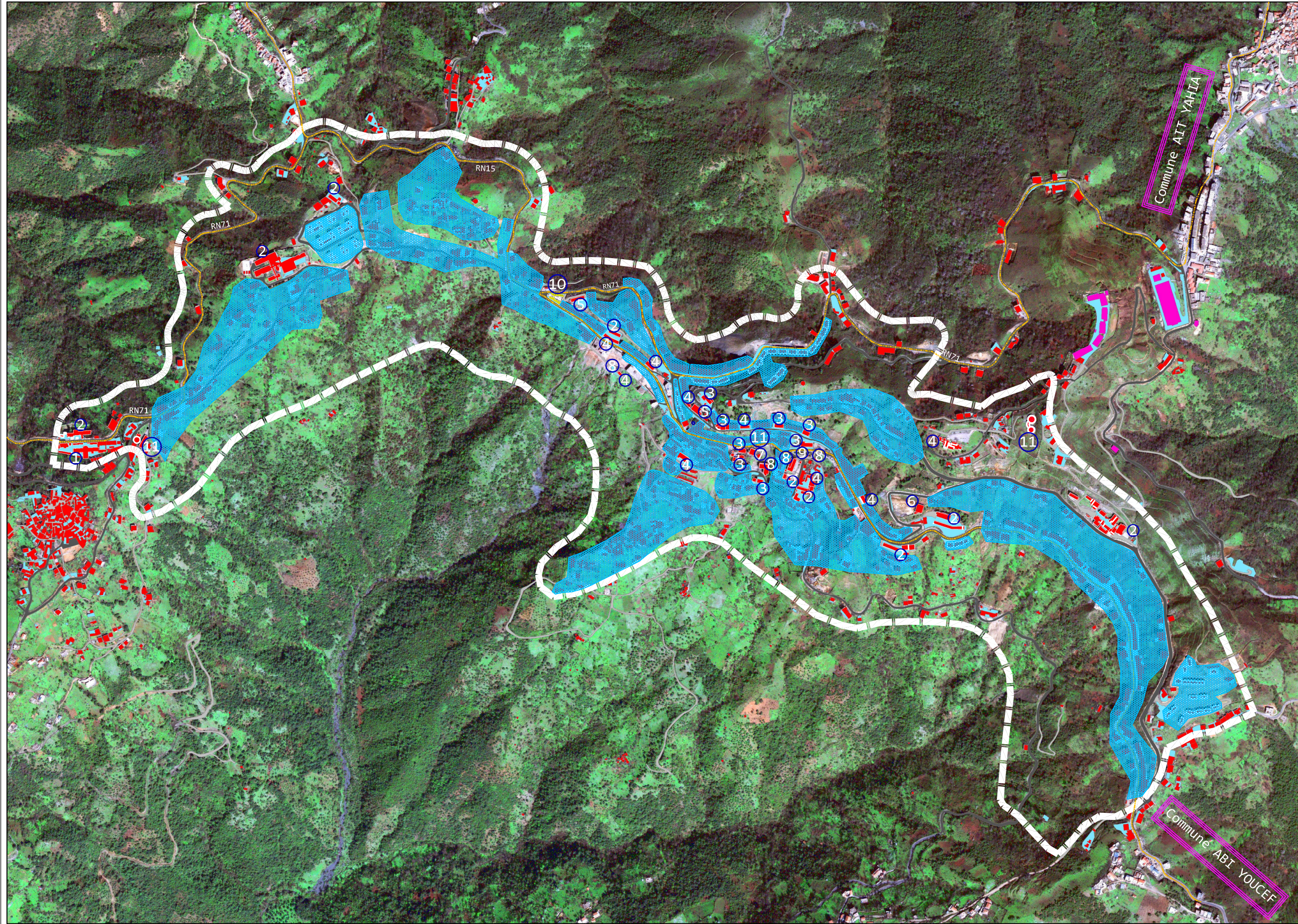
- /- Nette prédominance de l'habitat individuel.
- /- Habitat en hauteur se développant le long des axes est de nature collective ou semi-collective, cette dernière appartenent aux mêmes familles qui cohabitent mais en ayant leur petite autonomie.

LEGENDE

	Limites du chef-lieu d'A.E.H
	Habitat collectif (coopératives) R+6
	Habitat collectif (# programmes) R+4/R+5
	Habitat semi-collectif
	Habitat individuel R+1/R+2
	Habitat (patrimoine colonial) individuel R+1
	Equipements
	Verdure urbaine
	Routes nationales

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009
Echelle 1 / 12 000

*** CARTE N°18: Typologie fonctionnelle du chef-lieu d'A.E.H ***



Constat:
 /- Nette prédominance de l'habitat.
 /- Forte présence des équipements administratifs suivent en deuxième position ceux éducatifs.

LEGENDE

	Limites du chef-lieu d'A.E.H
	Habitat
	Equipements sanitaires
	Equipements éducatifs
	Equipements administratifs
	Equipements de service
	Equipements culturels
	Equipements sportifs
	Equipements cultuels
	Equipements commerciaux
	Jardins publics
	Monument
	Equipements hydrauliques
	Routes nationales

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009
 Echelle 1 / 12 000

– *Équipements locaux structurants ; (voir carte n°19)*

Il s'agit de l'hôpital, de l'école paramédicale, étant situés à l'écart du centre de l'agglomération, constituent des noyaux d'urbanisation à la périphérie, du siège de Daïra et surtout du siège APC très sollicité, du fait de son passé colonial, étant commune mixte.

En plus du marché, de la grande surface commerciale présentant des niveaux de fréquentation très appréciables, nous retrouvons, aussi, d'autres équipements tels l'auberge de jeunes, les deux lycées, le palais de justice, maison de jeunes, salle omnisport et, surtout, les agences succursales, dont BDL et CNEP, constituent, en fait, d'autres points attractifs de population, mais à des degrés variés selon leurs catégories respectives.

– *Équipements d'accompagnement ; (voir carte n°18)*

Il s'agit d'autres équipements intégrés à travers tout le tissu, dont équipements éducatifs (écoles primaires et C.E.M), administratifs et de service ; tels sureté urbaine, centre d'impôt ; sanitaire, culturel et cultuel. Caractérisés par un type de fréquentation spécialisé relative à la catégorie des populations concernées.

Important de signaler, la concentration de la quasi-totalité des équipements de toute la commune d'A.E.H en agglomération chef-lieu, qui par leur présence et disponibilité, participent, activement, dans le processus d'urbanisation et de structuration urbaine de cette agglomération.

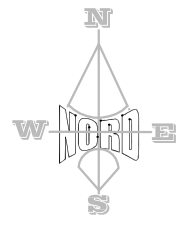
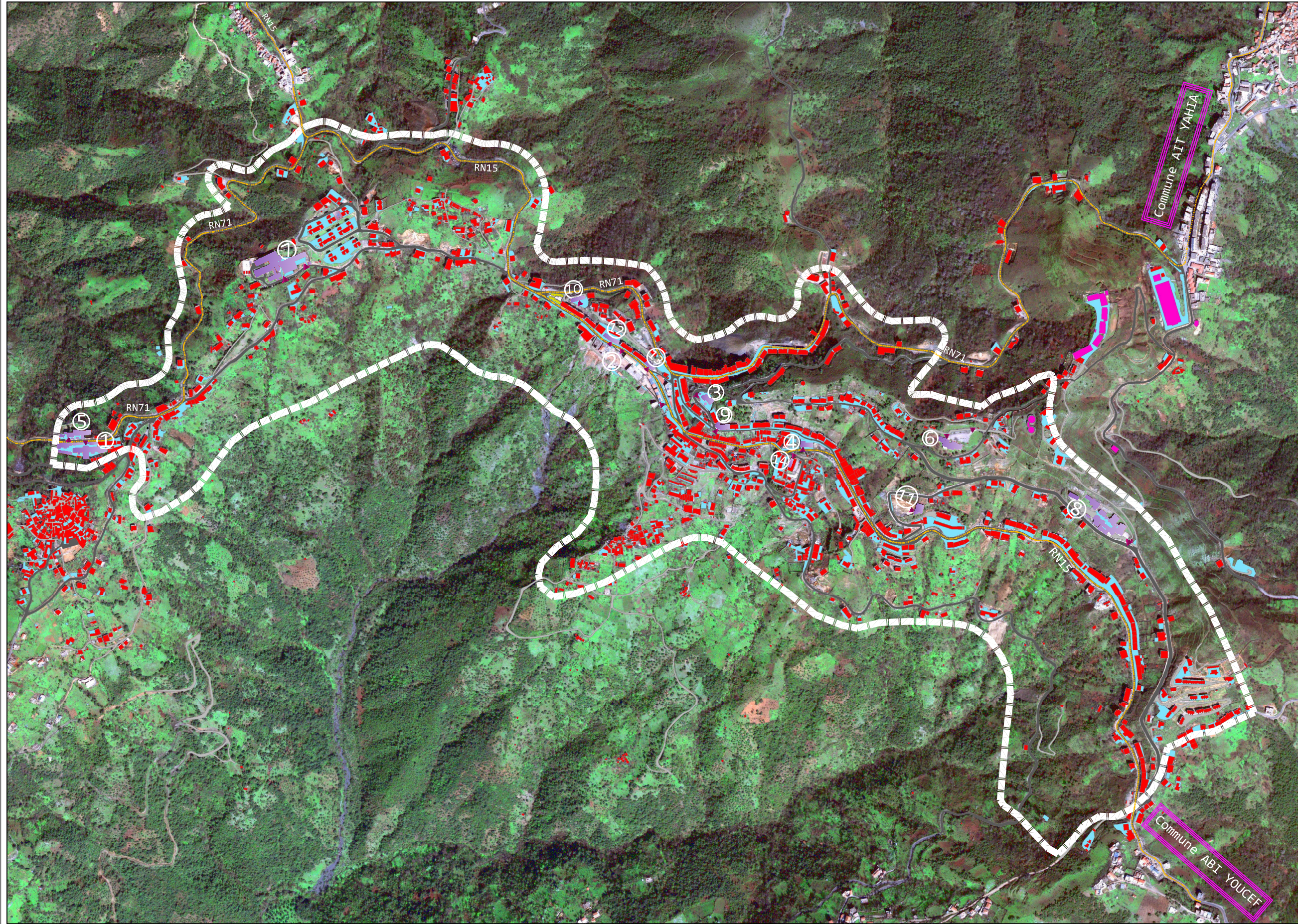
5-2-3-2-3. Les commerces et services

A partir des données du premier niveau d'analyse, nous avons conclu que le niveau d'équipements commerciaux et services n'était pas, seulement, destiné qu'à la satisfaction des besoins locaux de la population résidente, mais à une population plus importante et plus élargie dont la plus grande partie, de ces équipements, se trouve concentrée dans l'A.C.L.

« *Les commerces et les services superposés et intégrés à l'habitat participent à la création de la rue, et créent l'animation ; la coexistence de plusieurs fonctions (habitat, commerces et services) renforce le caractère d'urbanité, favorise la tertiairisation et risque d'accélérer la spéculation immobilière et foncière* »²¹². Les commerces individuels de détail et de gros sont, essentiellement, intégrés au RDC des immeubles d'habitation, qui pour certains, des services viennent se superposer à ces commerces, le long des axes primaires et secondaires. D'après l'enquête faite sur le terrain, nous avons remarqué que le centre historique est caractérisé par la prépondérance de services, puis viennent les commerces de type alimentaire (de détail). Les commerces de gros et les non alimentaires (ayant besoin de grandes surfaces

²¹² **HAMDANI D.**, in « *Perspectives d'évolution de la ZHUN Sud de T-O, la Nouvelle Ville* », Mémoire de magister, Architecture, p.116

***CARTE N°19: Répartition des équipements structurants du chef-lieu d'A.E.H ***



Constat:

/- Tous les équipements structurants se localisent à l'intérieur de l'A.C.L d'A.E.H favorisant, ainsi, son ouverture et sa relation avec son environnement influant sur le degré de leur rayonnement.

/- Ces équipements jouent le rôle de stimulants d'extension spatiale et de concentration de population.

LEGENDE

- Limites du chef-lieu d'A.E.H
- Habitat
- Equipements structurants/
 - 1 Hôpital
 - 2 Marché hebdomadaire
 - 3 Daira
 - 4 APC
 - 5 Ecole paramédicale
 - 6 Auberge de jeunes- Ex hôtel Djurdjura
 - 7 Lycée
 - 8 Nouveau Lycée
 - 9 Tribunal
 - 10 Maison de jeunes
 - 11 Salle omnisports
 - 12 BDL
 - 13 CNEP
 - 14 Grande surface commerciale
- Points d'accès vers les équipements
- Routes nationales

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009
Echelle 1 / 12 000

d'étalage et d'exposition) se retrouvent relégués à « la périphérie » le long des axes structurants en allant vers Ait Yahia et Abi Youcef. (Voir carte n°20).

En conclusion

La lecture de la croissance de l'agglomération d'A.E.H, depuis sa formation à nos jours, nous a permis de distinguer deux types de structures. L'une constituée du noyau historique régie par un ordre géométrique, une hiérarchie et un rapport d'interdépendance des éléments urbains entre eux et, surtout, par la définition des espaces public et privé ; place, rue et édifice ; où chaque élément fut doté d'une position et d'un statut permettant d'asseoir une unité urbaine.

L'autre constituée de l'ensemble des zones fonctionnelles, issues de différents programmes de planification urbaine, est régie par un ordre arithmétique, dont juxtaposition additionnelle d'éléments urbains sans structure spatiale préétablie. L'extension est allée de pair avec la consommation excessive et irrationnelle du patrimoine foncier d'A.E.H., et les espaces de communication sont devenus de simples voies de circulation et avec de simples intersections. Ainsi, la définition de l'espace privé l'a, remarquablement, emporté sur le souci de la définition de l'espace public-collectif. La forme dominante de la structure urbaine de l'agglomération d'A.E.H paraît assujettie à l'accessibilité routière, en ayant propulsé une dynamique économique, celle-ci en a modifié les modalités d'occupation de l'espace.

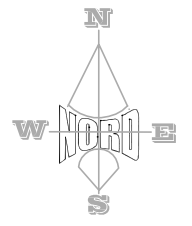
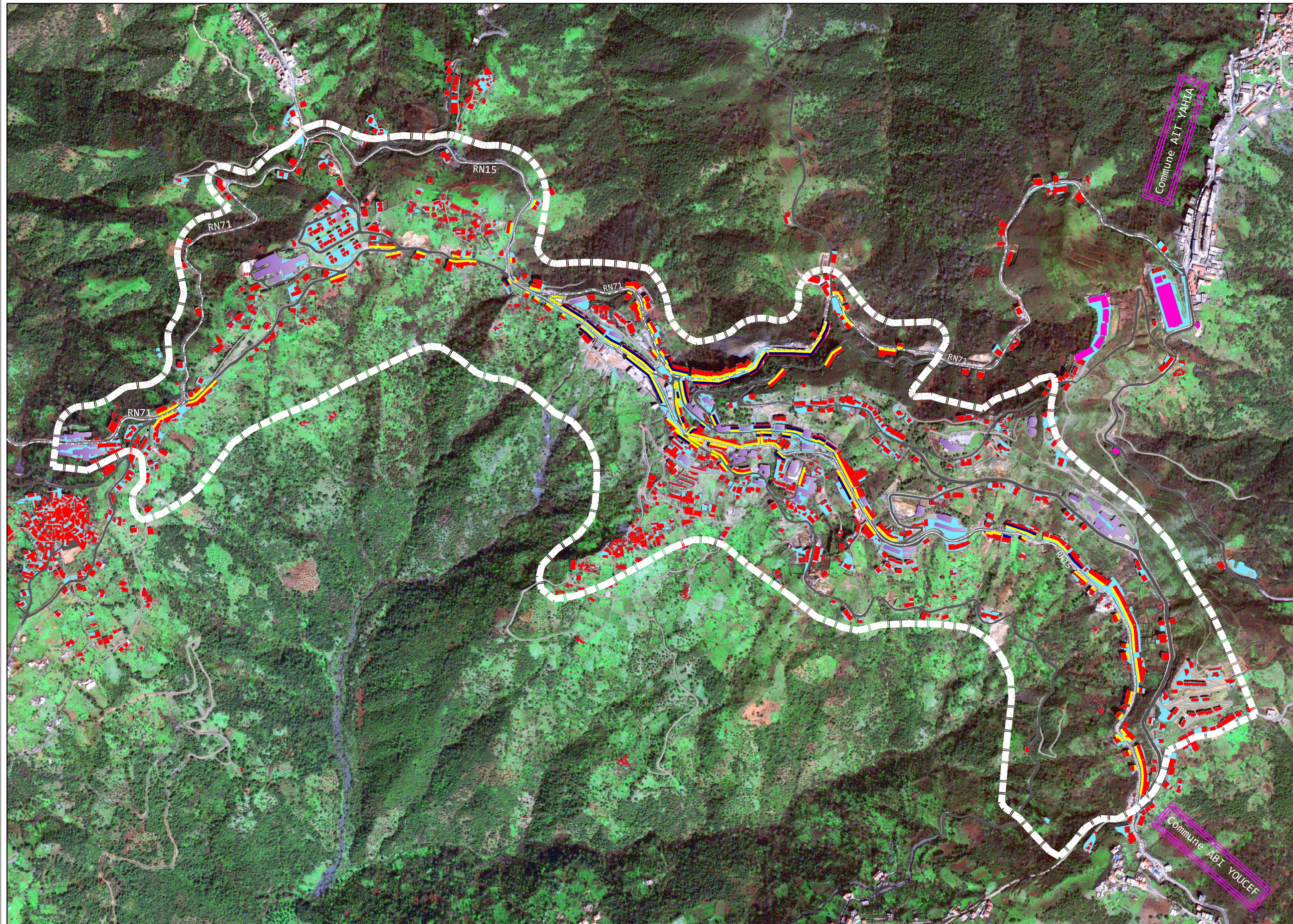
5-3. Les indicateurs de la dynamique spatiale interne

L'évolution spatiale de cette agglomération, lisible dans la progression du processus d'artificialisation du sol, est favorisée par les relations qu'elle entretient avec son environnement. Par ses capacités d'accueillir des installations et des infrastructures routières, sans grande structuration laissant, de fait, le développement spatial peu structuré et anarchique. Cette dynamique est, donc, saisie à travers l'évolution de l'emprise du bâti, sans oublier de souligner, les opérations de densification par comblement de dents creuses au sein du tissu existant. Et ce, même si l'intensité n'est pas à comparer avec d'autres villes, de par la situation complexe du foncier, telle que nous la définirons dans ce qui viendra, en relation avec la spéculation foncière.

Enfin, ces indicateurs peuvent se résumer dans les éléments, ci-après, présentés :

- X** Accroissement de la population (déjà traité au niveau communal)
- X** Développement spatial de l'urbanisation
- X** Augmentation de la motorisation et de la mobilité au quotidien
- X** L'amélioration du niveau de vie

***CARTE N°20: Répartition des commerces et services du chef-lieu d'A.E.H ***



Constat:

- /- Concentration de commerces et de services le long de la voirie.
- /- Commerces éparpillés, mais services concentrés au centre colonial le long des rues principales qui sont Rue Colonel Amirouche et Rue 1er Novembre.
- /- Commerces alimentaires et services (professions libérales) se superposent au centre colonial et les commerces non alimentaires ainsi que certains services de maintenance auto, de matériaux de construction ayant besoin de grandes surfaces sont relégués vers les périphéries (vers Ait Yahia & Ait Youcef) .

LEGENDE

	Limites du chef-lieu d'A.E.H
	Habitat
	Equipements
	Commerces
	Services
	Routes nationales

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009
Echelle 1 / 12 000

5-3-1. Pratique du paysage : paysage et mobilité ; tendances d'évolution

Dans ce territoire, le paysage se pratique au quotidien avec une importance des mouvements. La quotidienneté des trajets peut entraîner une monotonie des espaces perçus. Avec l'amélioration et le développement des réseaux de communication, les politiques volontaristes de promotion administrative ont équipé des espaces, parfois, marginalisés. Et par voie de conséquence, ces réseaux, comme support de connectivité et d'interrelation, ont induit de nouvelles mobilités et migrations.

L'amélioration des moyens de transport en commun, dont la part de lion est détenue par le secteur privé, assure la liaison entre le centre de l'agglomération d'A.E.H et son arrière pays, (*voir carte n°21*), ainsi qu'avec les autres communes limitrophes et, surtout, avec la ville de T-O. Deux types de transport sont disponibles. L'autobus et le transport privé, à travers les fourgons ou le taxi collectif, qui utilisent des itinéraires fixes. A titre de précision, les bus et minibus ne rallient pas A.E.H. ; sauf pour le ramassage scolaire assuré par les minibus du parc APC. Ils sont propriétés de personnes ou de familles de cette localité, dont les destinations parcourues sont Tizi-Ouzou – Alger, en particulier.

communes	Entreprises privées				Fourgons aménagés 09 places		Service-taxi	
	Bus/ minibus	Capacité	Fourgons aménagés > 12	Capacité	Nbre	Capacité	Nbre	Capacité
A.E.H.	28	1 120	115	1 380	42	336	72	432

Tableau n°38: Transport de voyageurs dans la commune d'A.E.H. (public/privé)

Source : D.P.A.T de T-O-2009

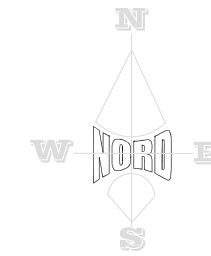
La spécificité des structures géographique et socio-économique de la Kabylie, rattache, souvent, les petites agglomérations rurales aux pôles locaux ou régionaux. « *Cette organisation est structurée à la base par les agglomérations micro-urbaines qui aspirent la mobilité rurale locale avant de la distribuer sur les autres niveaux* »²¹³.

La *carte n°21* précise l'importance des migrations pendulaires en direction du chef-lieu, car en plus de la population de la commune d'A.E.H., il est relais de celles des autres communes des daïras d'A.E.H et d'Iferhounen, partant vers Tizi-Ouzou (du moment que, les départs vers Tizi-Ouzou se font, tous, depuis A.E.H). Ainsi, l'importance grandissante des flux, *voir carte n°22*, est due, en fait, au trafic de marchandises, à la mobilité des personnes et, par conséquent, à l'évolution du parc automobile²¹⁴.

²¹³ ACHERARD S., 2009, Op.cit.84

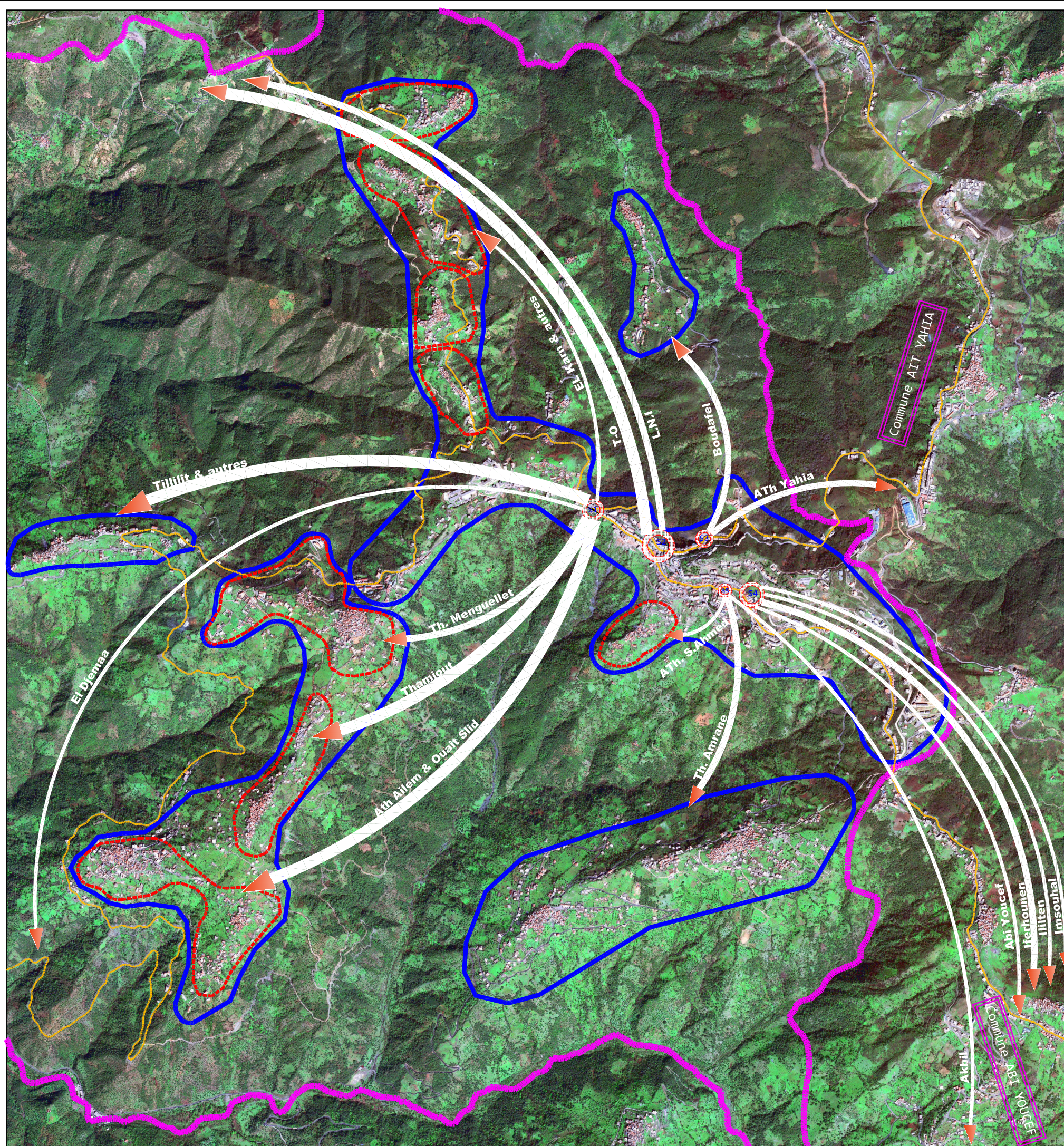
²¹⁴ Les données exactes concernant ce créneau ne nous ont pas été transmises par la direction de transport de la wilaya de T-O, mis à part celles se rapportant à l'ensemble du territoire de la wilaya

*** CARTE N°21: Mobilité et déplacements ***



Constat:

- /- Concentration de toutes les stations au centre ce qui provoque encombrement, problèmes de stationnement et pollution.
- /- le chef-lieu est le centre névralgique de par l'importance et la convergence de tous les flux vers-lui.
- /- La topographie n'a pas empêché les populations à être mobiles



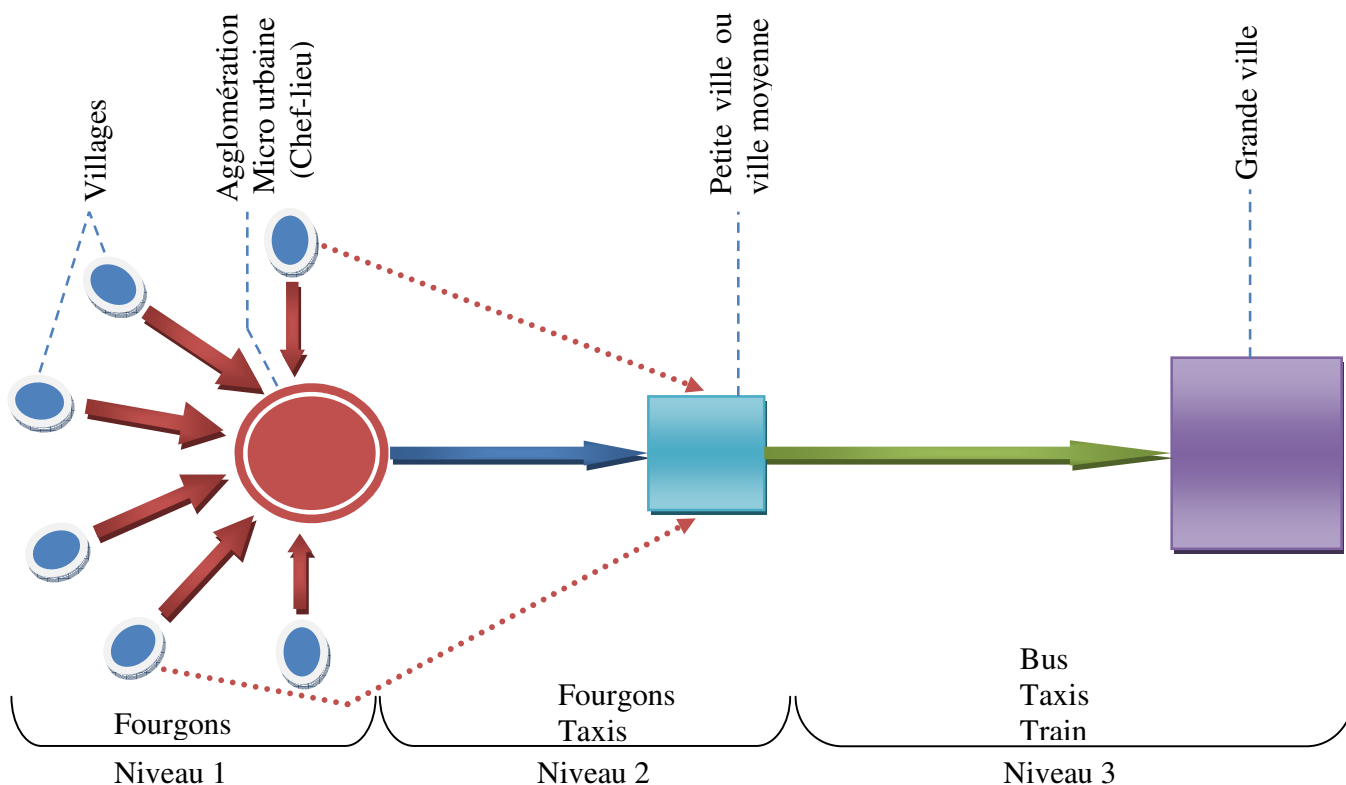
LEGENDE

	LIMITES COMMUNALES
	LIMITES DES AGGLOMERATIONS
	LIMITES DES VILLAGES
	ROUTES NATIONALES
	NUMERO STATION
	< 500 personnes
	500 personnes > < 1000 personnes
	> 1000 personnes

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 20 000

La particularité de cette organisation socio-économique permet d'assurer le bon fonctionnement de ce système spatial fragmenté. Et c'est ce que, nous avons essayé de présenter sous forme de *figure 21*, pour illustrer cette organisation un peu particulière. D'ailleurs, nous retrouvons au sein de l'A.C.L d'A.E.H quatre stations de transport y sont localisées, assurant les connexions entre les différents villages et leur chef-lieu, en plus des autres communes limitrophes, tel que c'est présenté dans la *carte n°21*.



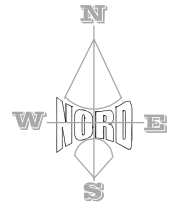
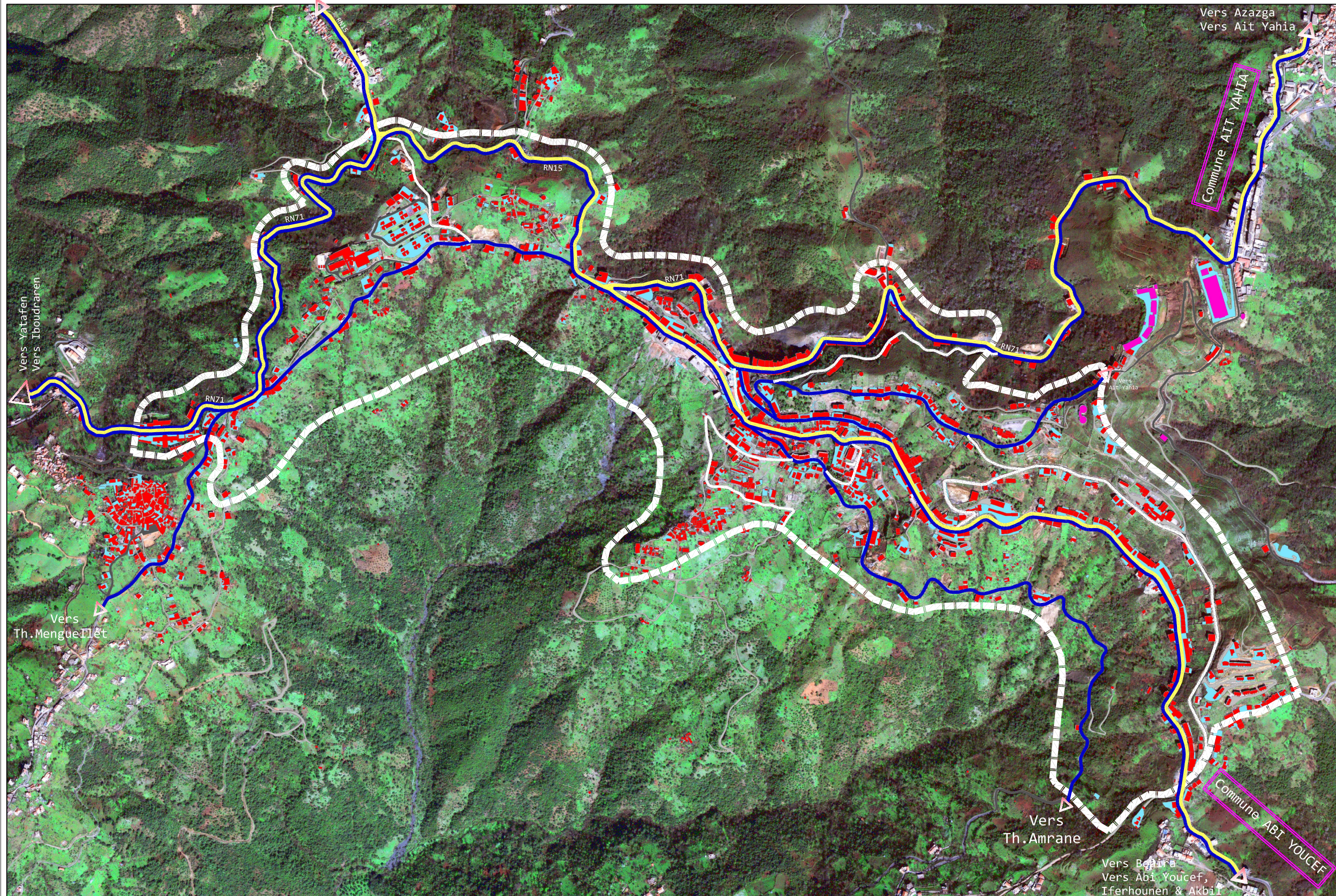
*Figure 21: A.C.L. d'A.E.H. espace polarisant
– migrations pendulaires – (Etabli par l'auteur du mémoire)*

Mais pour tenir en équilibre cette organisation fragmentée, il est impératif de rapprocher l'espace vécu et les centralités fonctionnelles, par le biais d'un système de transport efficace. Nonobstant, le nombre important de véhicules de transport en commun, en particulier, ayant permis de réduire la distance-temps et de rapprocher, par conséquent, les distances fonctionnelles, à demeurer, il en faut de gros efforts pour pouvoir le perfectionner.

Car, d'après l'enquête et notre pratique du terrain nous avons remarqué qu'entre les déplacements Tizi-Ouzou ↔ A.E.H. par voiture et par transport collectif existent des différences. Dans le premier type par voiture, nous avons constaté une discontinuité spatiale du réseau, s'affichant dans l'état de la route, son revêtement, son aménagement et sa signalisation. Dans les déplacements par transport en commun, en fourgon jusqu'à A.E.H., le trajet devient plus pesant, où distances prolongées et discontinuités spatiales

CARTE N°22: Flux mécaniques dans le chef-lieu d'A.E.H

Vers T-0
Vers L.N.I







Constat:

/- Les flux qui traversent le chef-lieu sont importants devenant ainsi pôle de convergence et de transition

/- La RN15 axe principal de toute la ville est support de la majorité des flux la traversant se trouvant du fait saturé et surchargé et donc source de bruits, de bouchons et de pollutions.

/- De par sa position et sa situation le chef-lieu entretient des relations quasiment avec l'ensemble de son environnement.

LEGENDE

-  Limites du chef-lieu d'A.E.H
-  Flux traversants le chef-lieu
-  Flux de relation avec arrière pays de la commune
-  Flux de distribution interne

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009 & PDAU d'A.E.H 1994

Echelle 1 / 13 000

et temporelles. S'ajoute à cela, un temps d'attente moyen de 25 minutes pour chaque départ. Il faut, en moyenne, 02h00 pour ce trajet de 50 km. Quant aux circulations internes, les routes, de par leur exigüité, sont, difficilement, praticables dans les petites localités. Les modalités d'intégration et d'organisation de l'infrastructure donnent, de ce fait, une image de ce territoire. Car, c'est, généralement, leurs qualités qui dictent les typologies d'implantations bâties et rendent potentielles les perceptions qu'elles offrent.

Dans le tableau suivant, nous dressons le nombre et le rythme de déplacements, à savoir **12 172 personnes/jour**, qui s'accroissent et en certaines périodes, telles les jours de marché, heures de pointe et période estivale, posent des problèmes de capacité du réseau de voirie. Dans ce chiffre, nous retrouvons ceux qui s'approvisionnent de l'A.C.L d'A.E.H. de denrées quotidiennes, ceux qui y travaillent et ceux qui transitent pour un départ vers d'autres villages, d'autres communes ou, même, vers la ville de T-O. **Chiffre très important, dont la lecture à faire est celle d'un centre, devenu comme tel, par l'afflux des populations de son arrière-pays qui lui confère le poids et le rayonnement de « place centrale ».**

<i>Désignation des relations</i>	<i>Fourgons aménagés</i>	<i>Moyenne déplacements/jour/fourgon</i>	<i>Capacité</i>	<i>Total déplacements</i>
AEH – El Djemaa	10	03	360	12 172
AEH –Th. Menguellet	04	15	720	
AEH –Thamjout	08	15	1 440	
AEH –Ait Ailem et Ouait Slid	13	08	1 240	
AEH – Tililit et autres	24	08	2 304	
AEH – T-O	90 / dont 30/jour	03	1 080	
AEH – L.N.I.	15	03	540	
AEH – Ath Yahia	60/ dont 15/jour	05	900	
AEH – Boudafal	10	08	960	
AEH – Ath Vou Youcef	30/ dont 10/jour	04	480	
AEH - Iferhounen	60/ dont 15/jour	05	900	
AEH – Imsouhal	17/ dont 8/jour	02	192	
AEH – Ililten	45/ dont 10/jour	02	240	
AEH – Akbil	11/ dont 6/jour	02	144	
AEH – Th. Amrane	07	08	672	

Tableau n°39: Mobilité et déplacements dans la commune d'A.E.H.

Enquête de terrain²¹⁵

²¹⁵ Le nombre de déplacements varie selon qu'il soit jour de marché ou non et selon la météo, en temps froid il a tendance à régresser, nous avons effectué cette enquête sur un intervalle d'une semaine et le nombre de rotations représente une moyenne de ce qui est relevé. Si le nombre de fourgons reliant AEH-T-O est important, il ne concerne pas seulement les transporteurs de cette agglomération, mais viennent aussi de toutes les communes des daïra d'AEH et d'Iferhounen.

Désignation Des communes	Secteur public		Secteur privé	
	Nombre de véhicules	Tonnage utile	Nombre de véhicules	Tonnage utile
A.E.H.	01	07	487	5 678

Tableau n°40: Transport de marchandises dans la commune d'A.E.H. (public/privé)

Source : D.P.A.T de T-O-2009

Pour le transport de marchandises, d'après les informations des services des impôts, il concernerait, essentiellement, celui des matériaux en relation à la dynamique du BTP, et des hydrocarbures pour les stations de service de la région. Les commerces, en général, sont alimentés par le réseau de distribution assuré par les entreprises de produits de consommation.

En guise de conclusion, malgré l'éloignement de l'agglomération d'A.E.H. de la ville de T-O, comparée à d'autres de même rang telles Azazga, Maatkas et L.N.I où la dynamique est plus importante de par leur rapprochement, nous remarquons que cela n'a pas empêché l'évolution et la croissance de la mobilité. Par l'amélioration continue des moyens de transport, qui contribuent à la « contraction de l'espace-temps » et facilitent l'afflux des populations. De ce fait, le mouvement est prégnant et caractéristique de la vie urbaine. Néanmoins, le réseau de transport doit être réorganisé et intégré dans le processus d'urbanisation d'A.E.H., avec la restructuration de la voirie, des zones de stationnement, ainsi que, la réalisation de la rocade préconisée par le P.D.A.U, qui soulagera et désengorgera le centre de cette localité, surtout, du trafic de marchandises.

5-3-2. La dynamique sociale et mouvement associatif

Avec les comités de villages exerçant un pouvoir considérable dans la prise de décisions relatives à l'évolution de leur espace, cette dynamique s'affiche à travers, l'opposition à certaines de ces décisions qui « portent atteinte » à leur territoire, l'auto-construction et la prise en charge des problèmes des villages en matière de désenclavement, d'adduction en eau potable, d'assainissement, ...etc. Dans le tableau qui suit nous remarquons le nombre important d'associations (99) de quartiers et villages.

Désignation des communes	Total	Associations de quartiers et villages	Associations Culturelles	Associations Sportives	Associations Religieuses	Associations Sociales	Associations Jeunes/Enf.
A.E.H.	214	99	38	22	46	08	01

Tableau n°41: Mouvement associatif dans la commune d'A.E.H.

Source : D.P.A.T de T-O-2009

5-3-3. Le renouvellement du centre et l'extension « périphérique »

La croissance des activités et l'afflux des populations n'ont pu avoir qu'un impact considérable sur l'évolution spatiale de l'agglomération. La prolifération d'un bâti dominant, largement, le paysage constitué d'immeubles polyfonctionnels à étages semblables à des montagnes artificielles, forment de larges fronts bâtis bordant les voies. Parallèlement à ce mécanisme d'élévation (verticalisation), le chef-lieu s'est, fortement, densifié au fur et à mesure de sa croissance.

Ces deux mouvements sont allés de pair avec l'extension de l'agglomération vers la périphérie, de par le développement de l'habitat contribuant à multiplier les continuités urbaines et les points de contact entre elle et les communes limitrophes, ainsi qu'avec ses villages. Par le renforcement du remplissage des zones interstitielles entre A.E.H. et les chefs-lieux d'Abi-Youcef et d'Ait-Yahia, cela rend très difficile la distinction des limites géographiques de ces différents territoires.

Les directions d'extension correspondent à deux voies terrestres de communication qui débouchent sur A.E.H. que sont les RN 71 et 15, donnant, ainsi, une importance aux localités périphériques du chef-lieu et contribuant à créer, aujourd'hui, un espace dense, presque, sans discontinuité. **D'ailleurs, la difficulté d'en distinguer les limites, où commence et où se termine l'A.C.L d'A.E.H. se présente, à même de les confondre, jusqu'à avancer que ce sont, peut-être, ses villages qui se rapprochent d'elle ou vis-versa.**

5-3-4. La spéculation foncière

L'urbanisation, son processus de développement et la croissance démographique se sont accompagnés d'une demande accrue d'espace, dont la valeur demeure variable. Le niveau du prix de sol est très déterminant dans la répartition des groupes sociaux et des activités dans l'espace, aussi, son équipement en réseaux de transport transforme, substantiellement, la nature du sol et contribue à sa valorisation²¹⁶, *« circulation et spéculation sont donc associées, car la valeur de la ville réside dans la mobilité des personnes et des biens »*²¹⁷.

Les manipulations foncières et les spéculations s'insèrent dans les pratiques de « légalité » héritées du passé²¹⁸, s'affichant à travers la valeur du terrain, très rare à dominance privative, et la nature des immeubles (toujours plus hauts, à la recherche de la rentabilité), en plus du nombre important de logements inoccupés, en chef-lieu, résultat de ces spéculations.

²¹⁶ FIJALKOW Y., 2002, Op.cit.62

²¹⁷ RONCAYOLO M., 1990, Op.cit.5

²¹⁸ Idem, p.219

✘ *Structures foncières héritées et leur évolution*

Parmi les problèmes accrus qu'affronte cette localité, nous évoquerons le foncier, dont presque **90%** de la commune à caractère **privatif indivis** très morcelé, à même **2/3 de l'A.C.L** sont tous des propriétés privées²¹⁹.

D'après le document du Senatus Consult les propriétés se répartissent comme suit :

- ✘ Les biens du domaine privé communal ; constitués de parcours, de cimetières, de mosquées et de marchés réunis dans les groupes allant du n°05 au n°48, emplacement même du village de Michelet de l'époque coloniale ;
- ✘ Les biens de propriété collective, dits « Mehmels », constitués des groupes allant du n°49 au n°67 bis ;
- ✘ Les biens de l'état ; réunis dans le groupe n°68 ;
- ✘ La propriété privée représentant 90% de la surface de la commune constituée des groupes n°68, le plus grand regroupant les terrains de l'arsenal villageois d'A.E.H., n°69 et n°70 concernent certains terrains du village de Michelet ;
- ✘ La propriété du domaine public, réunie dans les groupes allant du n°71 au n°117, constituée essentiellement de sources.

Après l'ordonnance 74-26 du 20 Février 1974 portant sur la constitution des réserves foncières au profit des communes, rien n'a été fait, si l'on considère « l'opération lotissement » comme un indicateur de la concrétisation des réserves foncières communales. Aucun lotissement n'a été créé, dans ce cadre, à A.E.H. D'après les collectivités locales, une réserve foncière d'une surface totale de 52 hectares ; dont les décisions d'expropriation datent, depuis, les années 80 délivrées par les domaines ; n'a pas été récupérée, à nos jours, en litige avec ses propriétaires réfutant et rejetant l'indemnisation symbolique de 22 Da/m².

Ce monopole de la gestion foncière a conduit et a incité la prolifération de formes d'urbanisation, essentiellement, illicites. Par peur d'être dépossédés de terrains, les propriétaires recouraient à la construction, sans autorisation de bâtir, en plus d'une pratique très répandue en Kabylie, à défaut de construction pour des raisons matérielles ou d'indivision, on convertit à un petit cimetière familial pour empêcher et exclure toute forme ou procédure d'expropriation. Sans oublier de noter que, depuis la

²¹⁹ Données tirées du document « SENATUS CONSULT » D'A.E.H

libéralisation du foncier à nos jours ; cause du caractère indivis du foncier ; aucune « opération lotissement » privée n'a été faite. De ce fait, **le marché foncier à A.E.H fonctionne par transactions entre particuliers, répondant et soumis aux seules lois de rentabilisation du capital-sol qui se définit par son caractère spéculatif**²²⁰.

5-3-5. Instauration d'outils d'encadrement de l'évolution urbaine

*« La planification est un ensemble d'études, de démarches, voire de procédures juridiques ou financières qui permettent de connaître l'évolution des milieux urbains, de définir des hypothèses d'aménagement concernant à la fois l'ampleur, la nature et la localisation des développements urbains et des espaces à protéger, puis d'intervenir dans la mise en œuvre des options retenues. Les documents d'urbanisme, à cet égard, font partie de la planification urbaine »*²²¹.

Par ses effets qui ne s'apprécient que dans le moyen-long terme, l'aménagement du territoire paraît comme une politique structurelle visant à encadrer la croissance urbaine par des instruments de maîtrise de son évolution. A.E.H. fut dotée d'un P.D.A.U et P.O.S depuis 1994, ayant structuré sa dynamique d'urbanisation. Cela s'affirme, d'ailleurs, par le mouvement de renouvellement de planification urbaine, en termes de révision du P.D.A.U, d'engagement de certaines études de POS, tels les POS A4, A5, C1, C2, C3 et C4 et par les autorisations de création de logements, indiquant une forte reprise de la construction.

Cependant, le statut du foncier, les oppositions des habitants et l'insuffisance des moyens financiers, (dans le tableau ci-dessous, nous remarquons le déficit budgétaire accusé par la commune), constituent des blocages à certaines opérations prévues dans les études de P.O.S.

<i>Commune</i>	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>Déficit budgétaire</i>
<i>A.E.H.</i>	<i>125.496.742,00</i>	<i>136.712.769,00</i>	<i>5 000.000,00</i>

Tableau n°42: Dépenses de la commune d'A.E.H.

Source : D.P.A.T de T-O-2009

²²⁰ A titre significatif et de source fiable, un terrain presque à la périphérie, longeant la RN 15 et d'une façade de 20 mètres, entre A.E.H. et Abi- Yousef s'est vendu à 25 000,00 Da/m²

²²¹ CHOAY F. & MERLIN P., 2005, Op.cit.26

Conclusion

A travers l'analyse, ressortent certains éléments déterminants du vécu dans cette agglomération, comme la concentration de la majeure partie des équipements structurants et d'activités dans l'A.C.L, rajouté aux mouvements des populations, expliquant ainsi, son caractère hypertrophié. Soulignant et confirmant, de ce fait, la théorie de places centrales de *Christaller*, « où la ville est une place centrale, fournissant des biens et des services à l'aire qui l'entoure ».

La concentration de la population, la mobilité, toujours, croissante et la densification continue du chef-lieu modifient l'occupation du sol qui perd sa signification historique et sa cohérence, pour se charger d'objets étrangers qui affectent le paysage. « *Le territoire est ainsi victime d'un flottement généralisé de ses affectations, le volume des constructions a changé complètement d'ampleur, les déplacements des populations sont croissants et en tout sens. Les mouvements des capitaux renforcent la banalisation de l'espace ; banalisation ne signifie pas que les polarisations disparaissent ; mais elles ne sont plus que des accumulations statistiques des fonctions dans des sites urbanisés* »²²².

De par la dimension et l'ampleur de la dynamique d'A.E.H., entravées par l'élément moteur qu'est le foncier, **cette agglomération micro urbaine émerge comme acteur potentiel dans la structuration du territoire. Elle éloigne, jusqu'à un certain degré, l'attraction de la grande ville et instaure une dynamique urbaine fondée, principalement, sur la mobilité.** Le manque considérable de réserves foncières ; sous l'effet de contraintes naturelles et d'opposition ; a entraîné une **forte polarisation du territoire** avec un développement, fort, de l'habitat et des activités le long des axes structurants. Et cela s'est produit en l'absence, totale, d'une structure hiérarchisée capable de prendre en charge sa structure formelle rendant, ainsi, difficile de distinguer une quelconque organisation.

Le survol d'A.E.H. permet de saisir une forme spatiale d'une **agglomération polarisante au paysage polynucléaire** et le plan, ainsi, défini paraît se modeler sur les indications du relief et des infrastructures routières ; le long des lignes de crêtes et des axes de circulation ; dont la pratique se fait et se vit au quotidien.

Enfin, la **rareté des espaces urbains**, la **mobilité accrue** et les influences du milieu et de la culture sur les comportements et les représentations posent la question de la relation entre **acteurs et urbanisme**.

²²² ROUX J.M., 1980, Op.cit.163

Chapitre 6- La dynamique urbaine et mutations du paysage

Introduction

Le territoire n'est pas, seulement, le réceptacle géographique amorphe où des acteurs inscrivent leurs actions. Acteur à son tour, par le résultat de leurs choix sociaux et politiques plus que de sa structure naturelle qui en est le substrat. Il en est, par conséquent, l'imbrication des lieux et des rapports sociaux. Aussi, le paysage, résultat de ces interactions, en est l'enregistreur des aménagements antérieurs et en cours. Il nécessite, donc, la diachronie qui devient plus qu'évidente dans l'étude des formes du paysage et dans l'étude de la dynamique de l'occupation du sol. C'est ce que nous avons essayé de toucher, plus, en présentant l'évolution diachronique de la structuration du territoire et du vécu dans l'A.C.L. d'A.E.H.

Tout en sachant que le vécu est composé, à la fois, par les formes paysagères et la représentation très forte que s'en font les habitants, à travers le discours des acteurs ; ce qu'ils en disent et comment ils se le représentent ; car « *utiliser les représentations, c'est, en effet, postuler qu'une société (ou un groupe social) spécifique, par ses perceptions et ses pratiques produit des objets spatiaux spécifiques par leur matérialité et par les significations que prend leur usage pour cette société* »²²³.

A demeurant, le lien entre paysage-objet matériel et paysage-sujet de représentations est, rarement, abouti²²⁴. C'est en effet, le paysage dans sa matérialité qui fera l'objet du présent chapitre, avec les méthodes d'observations et d'analyse du terrain. Pour cela, il sera question de l'étude et de description du paysage d'A.E.H. dans ses composantes matérielles, dont occupations au sol, agencement formel des éléments du paysage, structure paysagère et structure urbaine. Sans oublier de signaler qu'un petit volet de cette représentation est, en fait, abordé dans la pratique du paysage, à travers la mobilité et le déploiement des réseaux de circulation. Par le fait qu'ils soient acteurs de la structuration du territoire, ils dictent les potentialités des perceptions mais, aussi, les modalités et les qualités d'intégration des implantations bâties.

Enfin si toute fois, les représentations d'acteurs n'ont pas été abordées, c'est dans le sens où nous savons que celles-ci seraient plus évidentes et incontournables, si notre sujet avait pour finalité une proposition d'aménagement ou de restructuration.

Le territoire d'A.E.H. se présente sous forme de paysage très polarisé du fait d'un relief contraignant, qui a eu un impact fort sur les infrastructures de déplacement et l'accessibilité de certains territoires. Rajouté à la faible « culture urbaine » sur ce même territoire par la production du bâti peu encadrée et

²²³ GUERIN M.C. in CALENGE C., LUSSAULT M. & PAGAND B., 1997 in « *Figures de l'urbain* », Maison des Sciences de la Ville, Tours, p.151

²²⁴ « *Politiques publiques et paysages* », Actes du séminaire d'Albi, 28-30 Mars 2000, CEMAGREF, 135 p.

sans procédure administrative, qui a induit, en corollaire, une urbanisation assez diffuse et éclectique, en matière d'étalement urbain et de production architecturale. Cette caractéristique a, cependant, entraîné une consommation de l'espace (foncier) assez importante, une structuration des réseaux parfois difficile, notamment, pour l'assainissement et pose la question de l'intégration environnementale et paysagère. L'essentiel de la mutation des paysages est, sans aucun doute, fait et produit de l'urbanisation, avons-nous mis en avant la manière dont s'organise, se développe le territoire et, par conséquent, nous allons pouvoir déceler les impacts sur le paysage en termes de risques et d'enjeux, en d'autres termes identifier ce qui pourrait valoriser l'identité de ce territoire.

6-1. Le malaise de l'urbanisation : évolutions mal vécues

Le tissu urbain se caractérise par la superposition et l'imbrication de trois ensembles distincts. Il s'agit de l'espace public, du découpage foncier et du cadre bâti. Ces éléments composants la forme urbaine ont, déjà, été appréhendés dans le précédent chapitre, où nous avons reconstitué à partir de la forme existante, les mutations successives du tissu urbain. L'urbanisation et son évolution ont induit, en plus, de l'étalement urbain, une extension des voies de communication qui ont cloisonné les espaces naturels. Rajouté à cela, l'expansion qui se fait le plus, souvent, aux dépend des terres agricoles.

Le processus d'urbanisation, par l'ampleur et la vitesse avec lesquelles il se développe, engendre une consommation extensive de l'espace se lisant à travers la croissance de la superficie du sol affectée à l'urbanisation dans l'absence, totale, de prise en compte du site et de son relief, assez particuliers. Parfois, objet de terrassements démesurés, portant atteinte à la topographie des terrains par les actions d'aplanissement. Sans oublier de signaler les diverses formes et hauteurs qui parsèment le paysage, générées par le, seul, souci de rentabilisation du foncier, rarissime, et d'implantation aux abords des voies de circulation.

Cette désaffection du paysage est, en fait, accentuée et accélérée par la faiblesse de la maîtrise foncière publique, la prééminence du découpage foncier très morcelé et de l'urbanisme « de tuyaux » le long des voies de circulation. En plus, de l'uniformisation par l'urbanisation, la standardisation, que ça soit en milieu urbain ou en milieu rural, par la mobilité des gens et la similitude des modes de vie tendant à effacer les identités locales et empêchant, ainsi, l'émergence d'un espace urbain valorisant le paysage.

Au final, l'étalement, la concentration, la mobilité et les formes urbaines diversifiées influent, considérablement, sur l'environnement, consommant de plus en plus d'espaces et de ressources comme l'eau et l'énergie. L'espace urbain, ainsi, créé, produit un grand nombre de nuisances dont pollutions, bruit, eaux usées, déchèterie, embouteillages...etc.

Les opérations de densification qui se sont greffées aux voies importantes surtout la RN15, de par leur alignement et leur contigüité, créent la « rue » tout en la surchargeant, et deviennent, de fait, étranglées et étouffées par les mouvements importants des populations et marchandises.



Source : AIT-LHADJ Z., 2011

*Photos 17 & 18:
Vues sur alignement du bâti créant la
rue à A.E.H (RN 15)*



Source : AIT-LHADJ Z., 2011

Photo 19:

Vue illustrant avec un sky-line, l'urbanisme de tuyau le long de voies de circulation

Pour ce qui est du bruit et des embouteillages, l'enquête effectuée sur la mobilité, pourrait nous renseigner de leur importance. Avec **185 véhicules de transport en commun** ralliant le chef-lieu **par jour**, en plus du **transport de marchandises** non réglementé par des horaires d'entrée en ville ou de sortie et, surtout, du **parc automobile privé** très important -constat établi suite aux visites multipliées- nous pouvons témoigner de l'intensité de ces nuisances , surtout, en termes de bouchons, du bruit de circulation, de klaxons et de vibrations de tous ces véhicules.

6-2. La structure paysagère du territoire d'A.E.H

En parcourant le territoire de la commune d'A.E.H., s'offre à nous, clairement, une structure paysagère longitudinale épousant, parfaitement, les mouvements plissés du relief. De cette structure ressortent et se distinguent deux grandes entités paysagères qui sont montagnes et vallées, sous forme de lignes de crêtes ramifiées séparées d'étroites vallées profondes.

La géomorphologie de ce territoire paraît, relativement, douce rythmée par une succession d'amples versants dénudés d'arrêtes tranchées et ne présentant que très peu de sommets marquants. Ce relief se dresse tel une ondulation rythmée et régulière dans ses hauteurs avec des altitudes qui oscillent entre 400m et 1200m ; il attribue une structure lisible à ce territoire qui lui confère un fort potentiel visuel (belvédères, balcons naturels et urbains...). Donnant lieu à de vastes panoramas qui permettent, ainsi, la découverte de paysages remarquables d'une valeur touristique indéniable²²⁵.



Figure 22:
Croquis d'une montagne plissée



Photo 20: (village Awrir)
Grand panorama sur paysages ouverts du massif

²²⁵ Description et illustration d'une montagne plissée, in « Etude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional sur le territoire transfrontalier du Doubs - Diagnostic paysager et urbain, 2ème partie »

La lecture du paysage d'A.E.H. met en évidence des formes d'humanisation et d'anthropisation du territoire caractérisées par des types d'organisation des activités humaines et du couvert végétal, assez spécifiques. Ces formes permettent, ainsi, d'en distinguer plusieurs sous-unités, constituées par le centre-ville, les périphéries avec ZHUN et cité Akkar, les villages dont différentes structures radioconcentrique, hameau et linéaire, les vallées (cours d'eau) et la forêt. **Ce paysage s'avère, substantiellement, structuré par un relief, élément de repère, qui lui octroie de grands panoramas et de nombreux points de vue, confortés par des co-visibilités de village à village²²⁶. Tout est, de plus en plus, visible de loin depuis les routes ou depuis les lignes de crête, rendant ce territoire sensible visuellement, mettant en regard, dévoilant et déballant toutes les évolutions urbaines qui s'y opèrent. (Voir carte n°23).**

6-3. Organisation du bâti et patrimoine



*Photos 21, 22 & 23:
Unités villageoises: Ath El Djoudi, Aguni N'teslent
et Ath Ailem - de haut en bas -*



Source : AIT-LHADJ Z., 2011

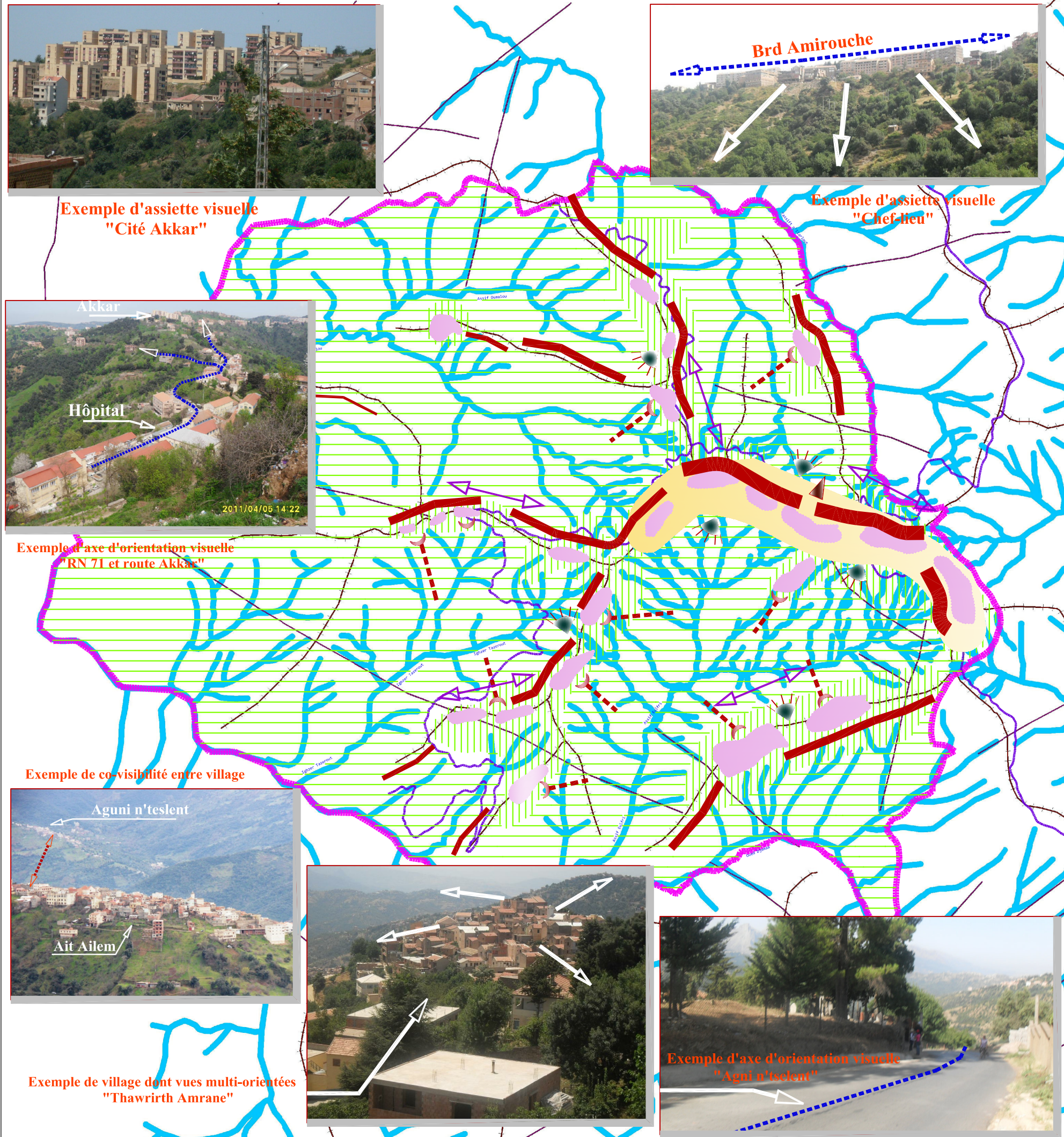
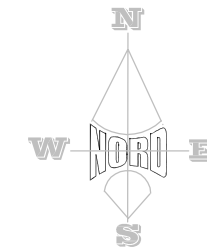


La sensibilité visuelle de ce territoire renvoie à un musée à ciel ouvert qui expose d'intéressantes silhouettes bâties. Son relief, assez caractéristique, les rend très visibles de loin, tout, en dévoilant les opérations d'extension urbaines qui s'y déroulent. Par conséquent, ces structures bâties deviennent sensibles à ces extensions, qui se font, le plus souvent, en controverse avec le bâti existant, d'autant plus qu'aucune poche, de ce territoire, ne soit épargnée par cette pression urbaine, d'où l'amalgame qui pourrait se faire dans la distinction de leurs limites respectives.

D'ailleurs, mis à part certaines structures de villages anciens, perçues de loin, qui demeurent en bon état de conservation, constituées par de simples hameaux pour certains d'entre eux (tel le village d'Ath El

²²⁶ « Diagnostic paysager et urbain, 2ème partie », Op.cit.225

CARTE N°23: Structure paysagère d'A.E.H



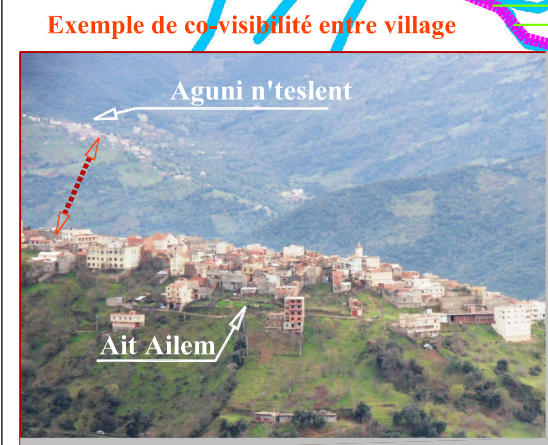
Exemple d'assiette visuelle "Cité Akkar"



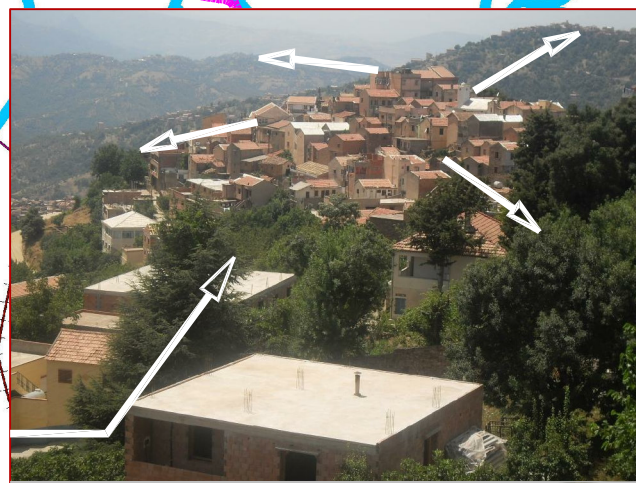
Exemple d'assiette visuelle "Chef-lieu"



Exemple d'axe d'orientation visuelle "RN 71 et route Akkar"



Exemple de co-visibilité entre village



Exemple de village dont vues multi-orientées "Thawrith Amrane"



Exemple d'axe d'orientation visuelle "Agni n'teslent"

Constat:

- Deux grandes entités paysagères dont montagne ondulées séparées d'étroites vallées profondes
- Organisation longitudinale suivant les mouvements plissés du relief le long de lignes de crêtes ramifiées
- Territoire sensible visuellement, dont co-visibilité de village à village

LEGENDE

ELEMENTS STRUCTURANTS

- Limites de la commune d'A.E.H
- Relief > 1100m
- Relief 900-1100m
- Relief 800m
- Pentes < 25%
- Pentes > 30% boisées
- Réseau hydrographique vallées trop profondes et étranglées
- Lignes de crête

PERCEPTIONS VISUELLES

- Axes de vision orientés
- Assiette visuelle ensemble de vues multi-orientées
- Points de vue majeurs
- Points de repère: centre AEH

INSCRIPTION DES VILLAGES DANS LEUR SITE

- Surfaces urbanisées
- Silhouette villageoise ensemble de vues multi-orientées
- Co-visibilité entre villages
- Limites de la commune d'A.E.H

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 20 000

Djouidi en zone épars), ce territoire connaît des changements, parfois, banalisant les paysages. Et cela, par le mitage diffus, ici et là, de quelques constructions explorant de nouvelles formes, qui s'accrochent pas loin des noyaux, sans qu'il y ait, réellement, continuité et générant, ainsi, des poches de territoire oscillant entre rural et urbain, où le paysage peu organisé devient, par conséquent, banalisé.



A titre d'exemple, ce schéma représentant l'extension que connaissent les villages, dont la nature est très lisible. Le noyau originel, à droite de la première image avec un zoom sur sa structure de village kabyle traditionnel dans la seconde, paraissant compact et dense comparé à ses extensions, sous forme de semi éclaté, qui ne cesse de se proliférer dans tous les sens, suivant la ligne de crête et même vers le bas des versants quand la route le permet.



Photos 24 & 25:

*Extensions urbaines du tissu d'A.E.H, « Ath- Ailem ».
(Sur tout le village et rapprochée du noyau originel)*

En dernier lieu, malgré qu'il présente un patrimoine paysager important, aujourd'hui, il se trouve fragilisé et menacé par des facteurs de banalisation et des pressions foncières. Sa banalisation est accélérée, comme ça a été déjà dit, par le mitage du bâti et par le mitage de certains éléments de la vie urbaine, tels les lignes de transport d'énergie électrique de par leur grandeur. Pour les pressions foncières, elles concerneraient, en particulier, l'agglomération chef-lieu, par le gabarit, toujours, plus haut des extensions, du aux spéculations foncières et immobilières en raison du caractère juridique, déjà explicité, auparavant, ainsi que par la consommation des réserves forestières par l'étalement urbain, dont prolifération du bâti et de réseaux. (*Voir cartes des différentes unités villageoises jointes en annexe*).

Photo 26: Pressions foncières

Grandeur des constructions au chef-lieu



Photo 27: Mitage du bâti des villages

Eparpillement et éclatement des constructions

Photo 28: Mitage de pylônes de H.T

Gabarit imposant des transports d'énergie



Photo 29: Mitage du réseau de M.T

Lignes nombreuses et diffuses sur les lieux

Concernant le volet patrimonial, le territoire d'A.E.H. recèle un patrimoine architectural et urbain non identifiés et pas reconnus, du fait, que le patrimoine bâti protégé est inexistant. Malgré qu'il soit diversifié dans sa typologie avec, notamment, une part importante de patrimoine culturel matériel. (*Voir carte n°24*).

a-/Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel de la commune est constitué, principalement, de structures bâties rurales traditionnelles de type « village kabyle » en bon état ou en état de ruine et de patrimoine bâti colonial « *XIX^{ème} siècle de type rural* » pour le chef-lieu ayant subi d'énormes altérations, surtout, au niveau de ses façades, essentiellement, par la modification des tailles des ouvertures. Sans oublier les éléments de petit patrimoine, qui sont très nombreux en ces lieux, à savoir, 21 mausolées dont *Djeddi Menguellet, Yemma L'missoura d'Ighil Bougueni, Asqif n'tmana* ; où est enseveli le barde et grand poète *Si Mohand Ou M'Hand* ; etc..., fontaines publiques et monuments funéraires.

Sachant que, l'image du centre et plus, globalement, l'image de la ville dépendent de la qualité des espaces publics et des entrées ; A.E.H doit, impérativement, réinvestir la fonction de ses rues, places et seuils. '*Asqif n'tmana*', pour sa part, représente la première image donnée, l'entrée de l'agglomération urbaine qui permet, donc, cette transition entre ruralité et urbanité. Etant le seuil, il indique l'avènement du milieu urbain. Sa pratique est très symbolique et il est un élément de repère très perçu par les populations locales et étrangères. Par son image devant refléter celle de la ville, actuellement, celle-ci ne met en valeur ni son rôle, ni même, son statut dans la structure de l'urbain de l'agglomération.

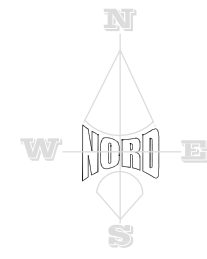
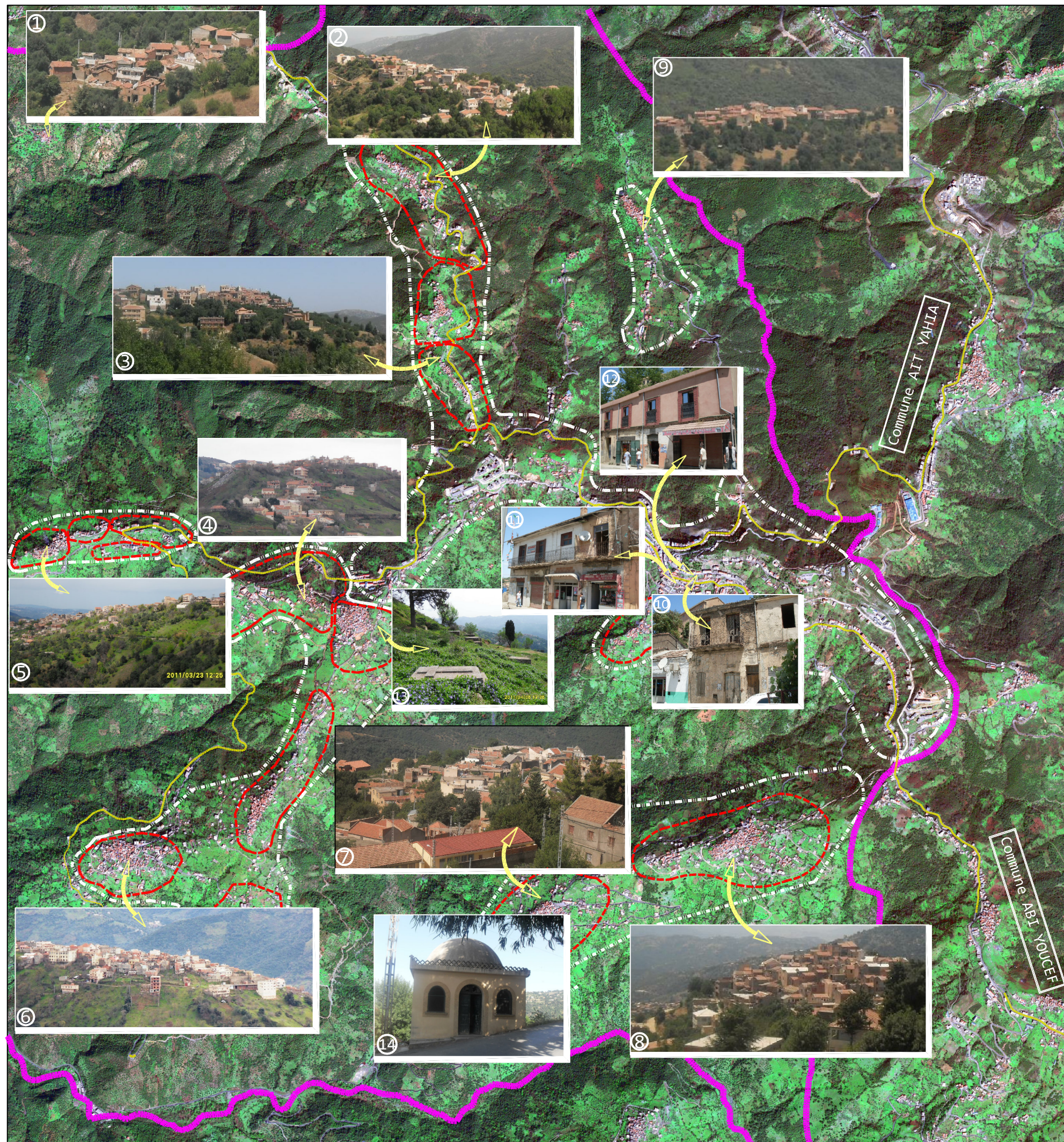
b-/Patrimoine naturel

De par sa situation en zone de montagne, la commune de Ain El Hammam offre des paysages connotés de fortes valeurs naturelle et culturelle dotés d'un fort potentiel visuel avec de vastes panoramas permettant leur découverte, ce qui lui confère une valeur touristique indéniable.

Malgré cette diversité, A.E.H est loin d'être une destination privilégiée de visiteurs en quête de paysages et de patrimoine. Et malheureusement, même les actions d'aménagement de type urbain, se faisant dans le centre, dont les objectifs visent à revaloriser le centre-ville, d'une part, améliorer le cadre de vie et l'image de la ville, d'autre part, ne s'intègrent pas au contexte et ne prennent en considération, ni le patrimoine bâti colonial et/ou traditionnel local, ni même son potentiel paysager.

Au final, il nous semble, alors, que le patrimoine naturel et culturel, pourraient constituer une base renouvelée pour des actions de développement économique et socioculturel. Mais cela ne pourrait se

***CARTE N°24: Organisation du bâti et patrimoine ***



Constat:

-/ L'agglomération chef-lieu comprend certaines bâtisses coloniales de valeurs patrimoniales mais qui ne sont ni classées ni pas même inscrites

-/ Les villages à leur tour, de par leur structure traditionnelle sont patrimoine non classé, sans oublier la présence de certains mausolées, fontaines, cimetière chrétien et huileries traditionnelles.

LEGENDE

	LIMITES COMMUNALES
	LIMITES DES AGGLOMERATIONS
	ROUTES NATIONALES
	UNITES VILLAGEOISES

- 1/ Village Ath el djoudi (structure de village kabyle traditionnel)
- 2/ Villages Azrou Kollal, 5/ Ighil Bougni & 6/ Ath Ailem (structure de villages linéaires avec l'émergence de type d'habitat nouveau avec gabarit et percements)
- 3/ Villages El Karn, 7/ Aguni N'tselent, 8/ Thaourirh Amrane & 9/ Boudafal (structure de village traditionnel et nouvelle extension d'habitat nouveau le long de voies de circulation)
- 4/ Village Ouaghzène (mitage diffus, par un bâti dispersé)
- 10/, 11/ & 12/ patrimoine colonial (habitat rural) (en état de dégradation avancé)
- 13/ & 14/ Petit patrimoine (cimetière chrétien et mausollées)

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009
Echelle 1 / 20 000

réaliser qu'à condition que les populations concernées puissent être associées à ce processus, impliquant de profonds changements dans leurs rapports à leur milieu, à leurs paysages et, par conséquent, à leur cadre de vie.



Photo 30: Structure traditionnelle du village de Thaourirth Amrane

Les évolutions socio-économiques s'affichent, nettement, à travers l'évolution de l'habitat et de ses typologies. Si l'habitat est, pour le milieu rural, un important levier de développement local, il devrait, de ce fait, devenir un axe privilégié pour des réalisations architecturales et urbanistiques qui soient respectueuses des formes et des matériaux locaux tout en offrant aux usagers des conditions de confort satisfaisant.

Dans cette photo, nous apercevons une structure, assez intéressante, d'un vrai village kabyle perché au sommet, à caractère compact avec maisons basses en pierre dotées de charpente, mitoyennes, accolées les unes aux autres et dont la disposition est en gradins. A côté, les nouvelles extensions en opposition aux premières que ça soit dans la taille, dans le type de percements et même dans les matériaux.

Photos 31, 32 & 33:

Patrimoine colonial du XIX^{ème} siècle en chef-lieu et dont l'état inspire son abandon



Patrimoine colonial du XIX^{ème} siècle de type rural, qui n'a subi aucune opération de sauvegarde, parfois même altéré, se trouvant actuellement noyé, étouffé, à même, réduit par le bâti environnant.



Photo 34: Petit patrimoine

Mausolée de Djeddi Menguellet, très visité.

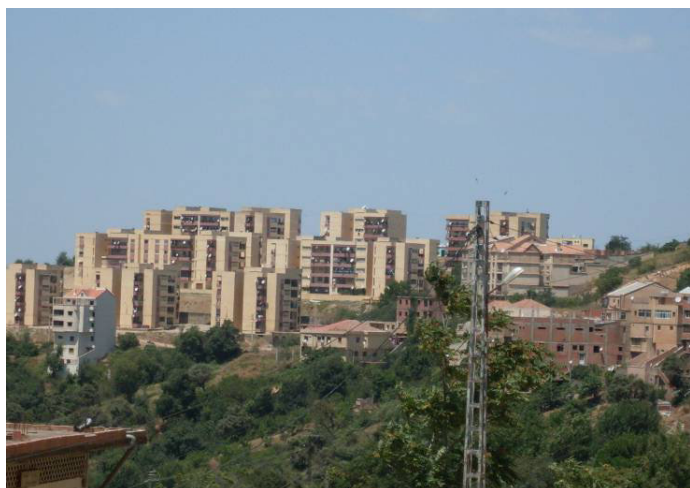
Photo 35: Petit patrimoine

Cimetière chrétien à Thaourith Menguellet



Le paysage d'A.E.H. a pris un aspect urbain, à la fois, par son étendue et par la présence d'immeubles, où l'ancien centre et ses villages ont été, véritablement, engloutis et submergés par la croissance de constructions, de plus en plus, hautes et hétéroclites.

La croissance urbaine a fait émerger un paysage dépourvu, le plus souvent, de lisibilité et de points de repères, alors qu'antérieurement, l'espace était, clairement, identifié dans ses limites naturelles ou artificielles.



Photos 36, 37 & 38:

Constructions hautes et extensions linéaires de haut en bas - Akkar, Th.Amrane & Hôpital



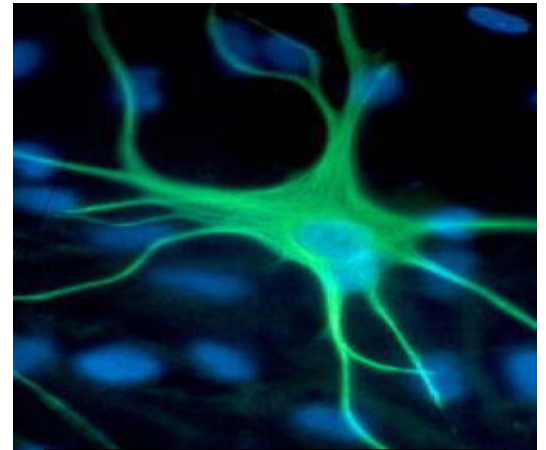
Le paysage de plus en plus urbain avec les nouveaux types d'habitat, individuel ou collectif en hauteur occupant la plus grande partie de l'espace bâti.

Les secteurs à urbanisation localisés en continuité avec le bâti existant, et pour la plupart, le long des axes de communication, instaurent une tendance à la conurbation générée par l'étalement urbain des villages, qui ne cessent de se rejoindre, progressivement, au fur et à mesure de leur développement. (Voir carte n°5).

Actuellement, l'habitat représente l'un des vecteurs de la transformation des espaces ruraux, en général, et de la zone de montagne, en particulier, engendrant, ainsi, de nouvelles organisations territoriales.

6-3-1. Caractéristiques de l'urbanisme du territoire

Mise à part « Menguellet » qui présente une structure radioconcentrique, en effet pour le reste, l'organisation du bâti se fait de manière diffuse au détour des voies de circulation qui maillent le territoire. Constitué par un habitat, généralement, individuel sous différentes formes de production, celui-ci a déclenché un processus de **micro-urbanisation** et, progressivement, il parsème le territoire d'A.E.H., modifie le rural et transfigure le paysage. En conséquent, la structure urbaine caractéristique de ce territoire paraît, ainsi, de type polynucléaire, avec plusieurs noyaux distincts, constitués de l'A.C.L et des entités villageoises ramifiées le long des lignes de crête.



Comparaison avec la forme d'un neurone, une forme étirée suivant les voies, avec un noyau central

L'urbanisme caractéristique du territoire d'A.E.H. est, de ce fait, très organique et tentaculaire avec un noyau central constitué de l'agglomération chef-lieu, autour duquel, s'égrènent les différentes entités villageoises dans moult directions. Avec le temps, cette structure enfle et se densifie par agglutinement de nouvelles unités venant s'y greffer longeant, le plus souvent, les voies de circulation et rapprochant de plus en plus les villages du noyau central, dont le résultat est comparable à la forme d'un neurone²²⁷.

Enfin, l'évolution du territoire d'A.E.H. a dégagé des secteurs à risque pour ce qui nuit, directement, l'identité des paysages, dont les répercussions peuvent se résumer dans ce qui suit :

- X** Conurbation des villages entraînant une perte de leur identité,
- X** Perturbation de la lisibilité du territoire, dans les limites de chacune de ses entités,
- X** Disqualification du paysage très touristique de la région, récurrent au niveau du chef-lieu,
- X** Prolifération des extensions sur des terrains à haut risque provoquant des glissements de terrains dont souffre la « ville d'A.E.H », pouvant conduire à des dommages importants, voire compromettre, carrément, son développement socio-économique.

Néanmoins, les plus grandes mutations ont, toutefois, concerné et concernent, encore, le paysage urbain de l'agglomération chef-lieu, d'une manière générale, ressenties comme des dégradations, où même les transformations volontaires des projets décidés, notamment, architecturales prêtent à controverse.

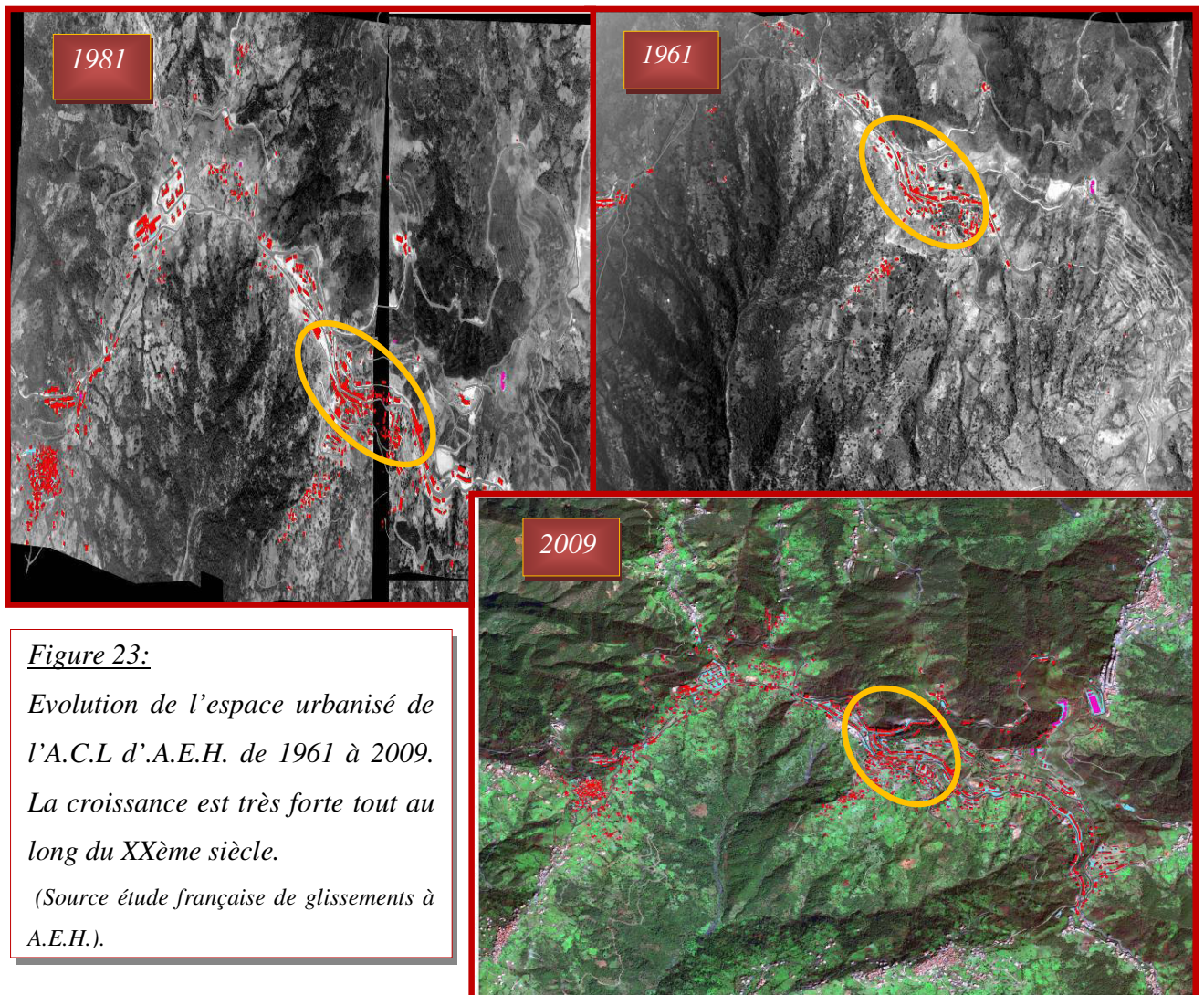
²²⁷ « Diagnostic paysager et urbain, 2ème partie », Op.cit.225

6-4. Tendances générales de l'évolution du chef-lieu

Les évolutions du paysage sont en rapport étroit avec le développement, qui à son tour est le produit d'actions planifiées à son égard, mais davantage d'actions spontanées. A Ain El Hammam, ces changements sont visibles, ils se manifestent et se traduisent par certains grands traits caractéristiques qui demeurent très actifs et communs à plusieurs territoires :

6-4-1. Consommation extensive de l'espace

Comme nous l'avons, déjà, signalé, le processus d'urbanisation se saisit à travers la croissance de la surface urbanisée qui s'effectue, dans le cas d'A.E.H. le plus, souvent, aux dépens des terres agricoles, parfois, même dans des terrains à risques. Pour plus de d'informations, ces cartes ont été justes réduites, et il s'agit des n°13, 14 & 15 se rapportant à l'évolution spatiale et à l'artificialisation des sols de cette agglomération.



6-4-2. Extension en continu des voies de communication

De nos jours, les axes routiers sont devenus des vecteurs importants de découverte, d'admiration et de contemplation des paysages. Par les modalités de leur parfaite intégration, ils donnent et potentialisent l'image du territoire, à même, composent des paysages, parfois, à connotation ou à valeur culturelle.

Les impacts de création des nouvelles infrastructures et leurs modalités d'intégration dans le paysage sont considérables, parfois, directs par les altérations géographiques à travers les terrassements démesurés et les dépendances routières, à défaut de leur maîtrise, ou indirects par le développement urbain ou économique induit et le désenclavement de certaines entités du territoire.

Malheureusement, à A.E.H les infrastructures s'y intègrent, mais en composant des vitrines paysagères peu maîtrisées, de par le développement urbain en tâche d'huile, en absence, totale, de toute forme de structuration préalable. Cette évolution s'est consolidée par la perte de la relation au site et de l'homogénéité qui caractérisaient l'image harmonieuse des aménagements antérieurs, dont les gabarits et les masses étaient maîtrisées.

Longeant, le plus souvent, les voies de circulation, ces continuités de type urbain sous forme de longs fronts bâtis, dont l'alignement en est le seul souci, morcellent les espaces agricoles et boisés en compartiments. Et dans l'émergence de la « rue », les parois urbaines de part et d'autre, de ces voies, empêchent une certaine perméabilité à la vue et au passage.



Source : AIT-LHADJ Z., 2011

Photo 39: Vue sur RN 15, bordée de fronts bâtis de différents gabarits

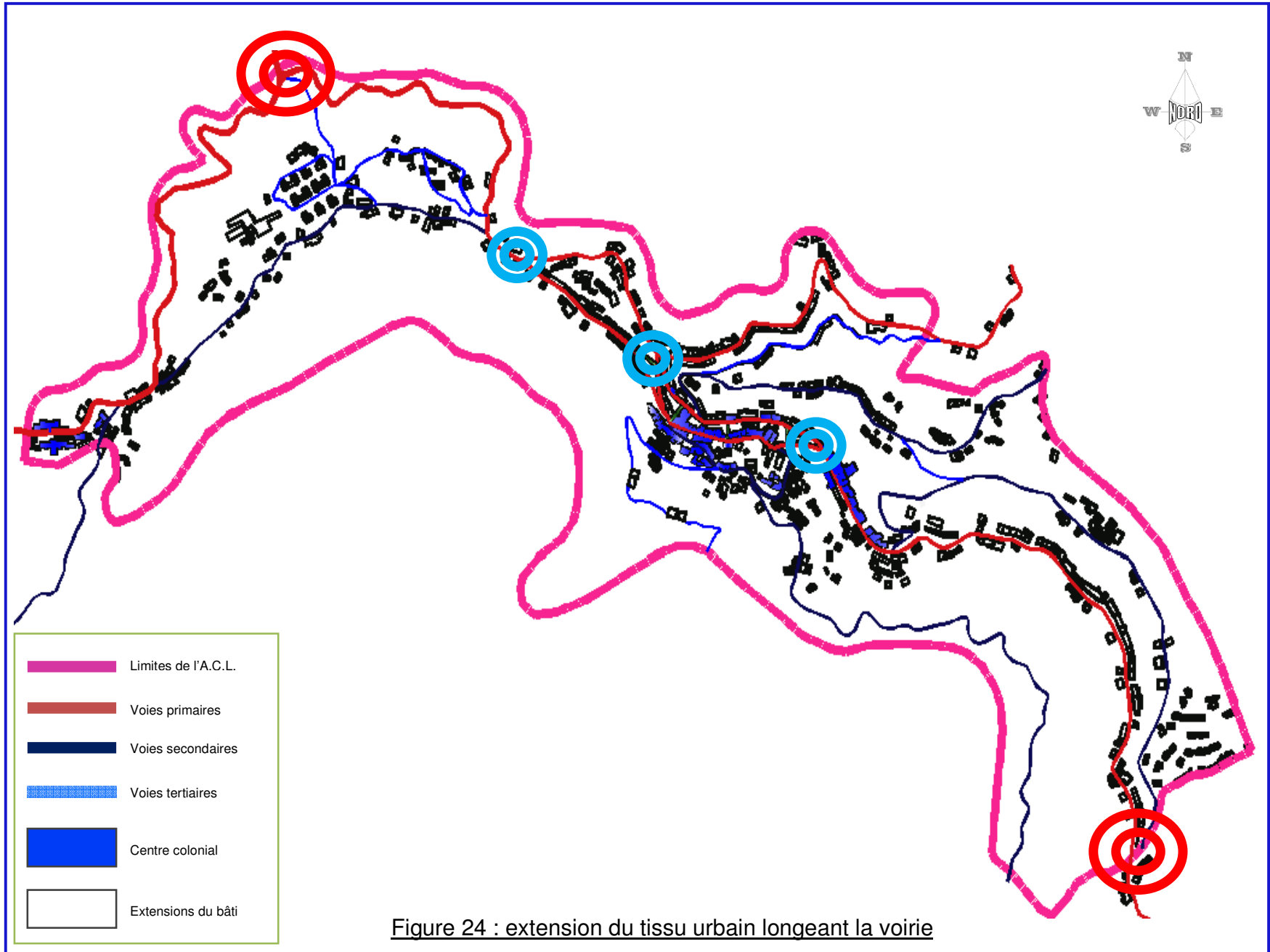


Figure 24 : extension du tissu urbain longeant la voirie

La *figure 24* nous renseigne du type d'urbanisation caractérisant l'agglomération d'A.E.H., dont les lignes directrices et conductrices sont constituées par les voies de circulation. En plus de la différence dans les emprises et formes des structures coloniale ; paraissant plus compacte et régulière ; et postcoloniale dont l'aspect est plus étiré, tendu et irrégulier présentant une forme de village-rue et témoignant d'une pression foncière. Ainsi, le bâti s'égrène de manière diffuse dans le paysage, au détour des petites routes qui maillent le territoire, et les dégradations paysagères constatées tiennent, surtout, à une multiplication de bâtiments et de formes diverses, juxtaposés sans lien et sans tenir compte du paysage global.

6-4-3. Evolution de l'architecture et du paysage du chef-lieu

Le paysage est, en perpétuelle, transformation résultat de compromis, de choix multiples et à l'image de l'environnement, il est, aussi, un témoin significatif de l'état d'un territoire et révélateur des rapports de l'homme à ses composants, de ce qui relève de la nature et ce qui relève de l'espace public ou privé.

Pour ce point, nous dresserons une diachronie de l'évolution du paysage et de son architecture dans ses styles, formes, volumes et gabarits, où nous avons pris certains échantillons de rues et d'édifices et ce, comparativement, à deux périodes.

Pour la période coloniale, l'architecture était inscrite en harmonie avec le paysage, le bâti était bas « R+0 à R+1 » avec charpente, dont les voies paraissent larges et non étranglées. Tout de même, des traitements spécifiques, qu'il s'agisse d'édifices publics ou d'habitats, caractérisaient le bâti.

Photo 40:

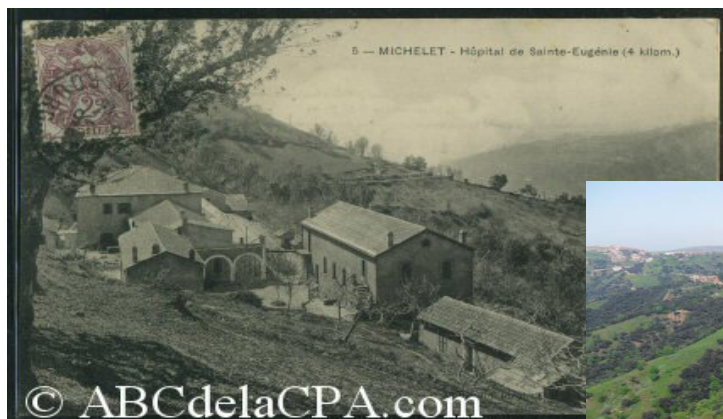
Vue dégagée sur le Djurdjura



En plus du paysage ouvert, le territoire ne paraît pas, encore, marqué par la charge humaine.

Photo 41:

Bureau de la commune mixte

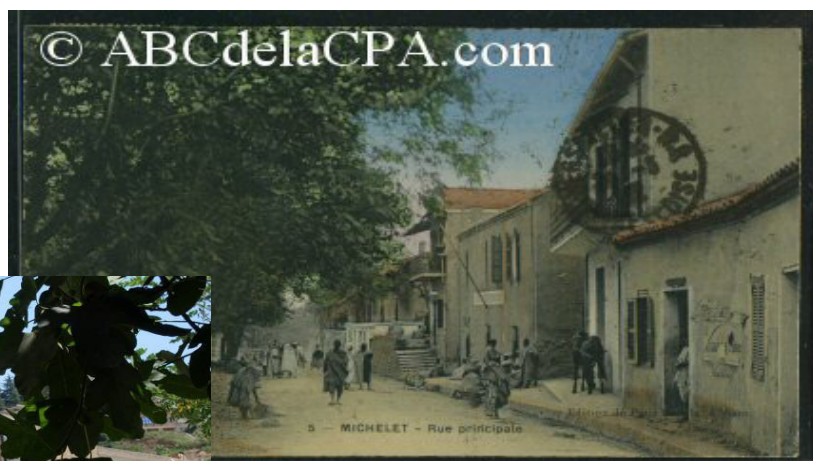


*Photo 42:
Hôpital, colonial*



*Photo 43:
Hôpital, 2011*

*Photo 44:
Brd Amirouche, colonial*



*Photo 45:
Brd Amirouche, 2011*

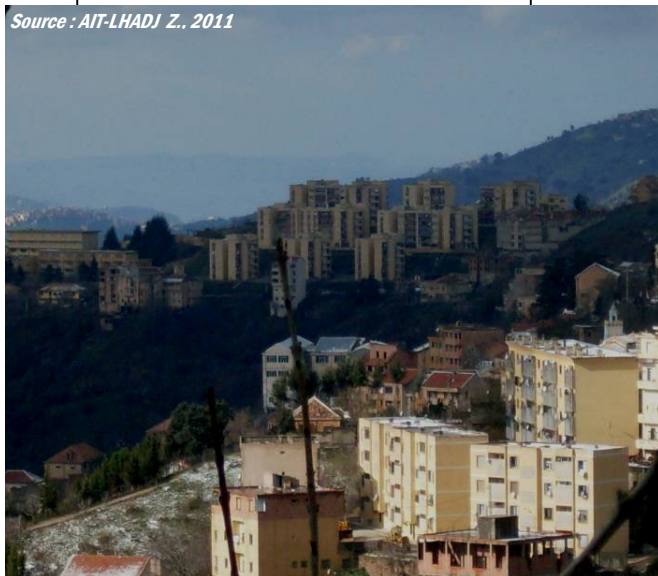
Ce qui saute aux yeux de la lecture de ces quelques images est cette, nette, différence d'ambiances, de nuances et, surtout, d'échelles. Le paysage est passé, carrément, du rural à l'urbain, où l'espace public paraît, surchargé par le mouvement et la prolifération du bâti.

Nous remarquons, aussi, que le bâti colonial, même si, toujours, présent sur le territoire, se trouve en très mauvais état, en dépit des « tentatives de réhabilitations » qu'il a subies par ses propriétaires, dont l'usage est devenu, exclusivement, commercial et de service.

Pour la période postcoloniale, le paysage est marqué par une très grande hétérogénéité de styles et de formes, sous la forme d'immeubles individuels et collectifs qui explorent des formes géométriques complexes dans les volumes et dans les ouvertures.

*Photo 46: Grands ensembles
Cité 26 logements, Cité Akkar*

Source : AIT-LHADJ Z., 2011



*Photo 47:
ZHUN « Sid Ali Yahia »*

*Photo 48:
Patrimoine colonial*



En plus de la diversité des styles, l'agencement formel des éléments sur le territoire, se présente comme un ensemble hétéroclite d'objets juxtaposés, ne présentant aucune **structure de permanence ou de conformité avec le noyau historique**, appauvrissant du fait, **la qualité de la structure de l'urbain**. Rajouté à **l'inexistence de mobilier urbain** pouvant renforcer **le degré d'urbanité du paysage** de cette agglomération.

La juxtaposition d'éléments et de territoires, d'usage différent, se fait sans transition. Où nous constatons de nombreux « **télescopages** » entre des aménagements d'usage et d'échelle différents ; grands ensembles à côté de l'habitat pavillonnaire et le changement se fait d'un côté d'une rue à l'autre ; sans espace intermédiaire créant, ainsi, discontinuités et ruptures d'échelles.

Aussi, ces évolutions brouillent la lecture de la géographie, dont les altérations les plus graves sont produites par cette urbanisation « **hors d'échelle** » sans relation avec son site. Cette situation est fréquente le long de la RN 15 dont les immeubles de plus en plus hauts, parfois, sans respect de la « trame parcellaire ». Il s'agit, en fait, du relief plus, particulièrement, des courbes de niveaux dont les implantations viennent altérer la topographie du site. Ces grands gabarits masquent la géographie du site et contribuent, aussi, à faire perdre les repères géographiques.

Enfin, en plus des discontinuités ponctuelles créées par un bâti dispersé dans un environnement naturel, nous retrouvons, aussi, fréquente la prolifération d'éléments ponctuels autres que le bâti dont **pylônes électriques** et **antennes de télécommunications**, créant un problème de même nature que le mitage.

6-4-4. Composition urbaine de l'agglomération chef-lieu d'A.E.H

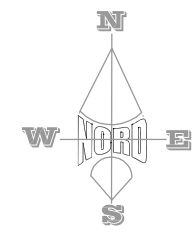
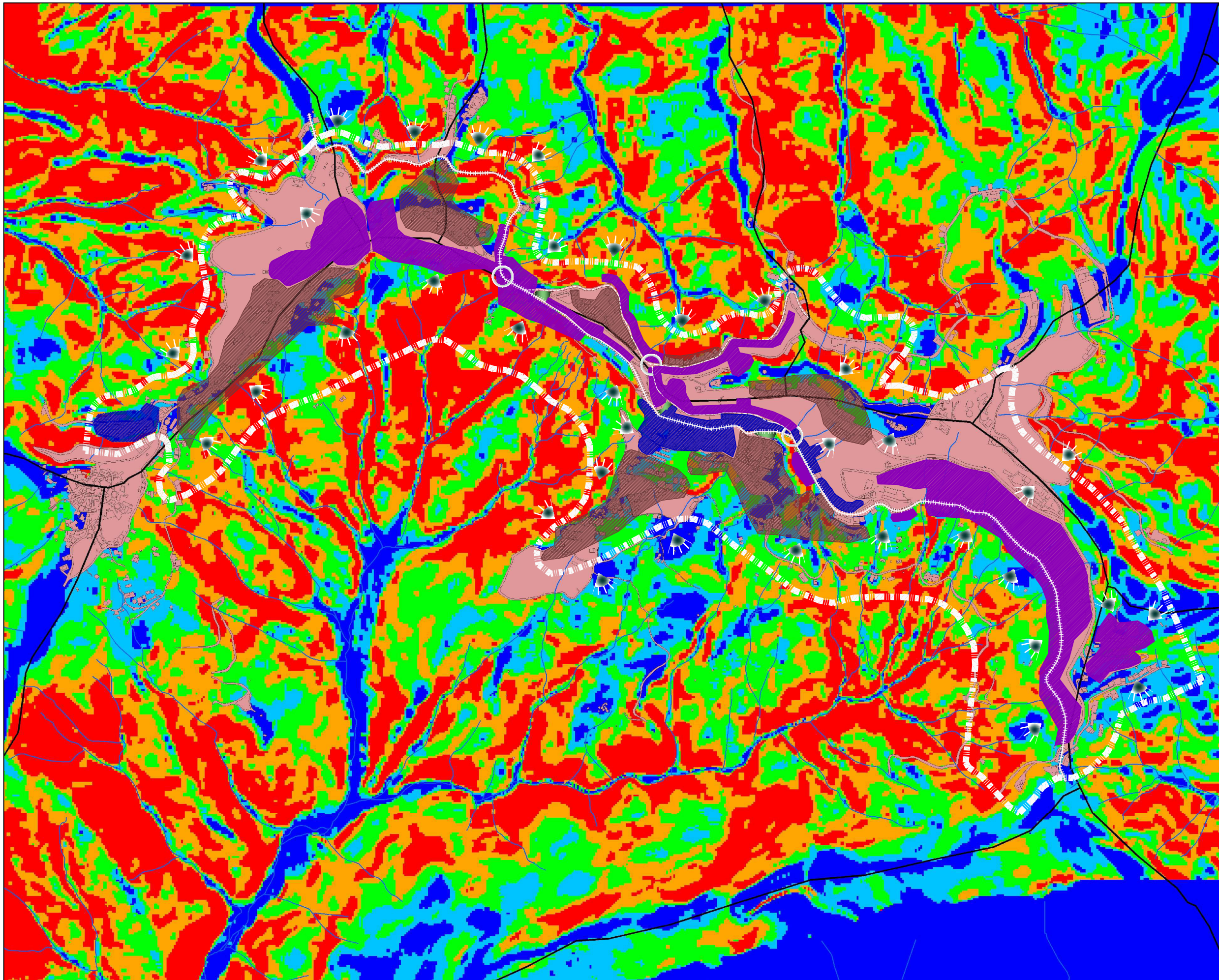
Comme nous l'avions déjà signalé plus haut, la croissance urbaine a fait émerger un paysage, parfois, « *chaotique* », dépourvu, le plus souvent, de lisibilité et de points de repères. Et en guise de synthèse de toute l'évolution qui a été appréhendée et dressée, auparavant, sera *la carte n°25* se rapportant à la composition urbaine de l'agglomération chef-lieu d'A.E.H.

Le paysage urbain de cette agglomération ne peut être assimilé à une composition, au vrai sens du terme, du fait de l'absence d'éléments structurants. Pas de centre pas de hiérarchie de voiries, pas d'îlots, pas de places et pas de repères.

L'absence de structure urbaine va de pair avec l'absence d'espace public-collectif qui assure, habituellement, cette structure. L'hétérogénéité des implantations, des formes, de tailles, de gabarits et des matériaux accentuent la banalité de l'espace qui ne suscite plus la curiosité du visiteur. Ceci vient confirmer, d'une manière ou d'une autre, notre deuxième hypothèse stipulant la problématique de la planification n'intégrant pas la dimension paysagère dans les projets d'aménagement urbain.

Même si A.E.H soit dotée, elle-aussi, d'instruments de gestion et de contrôle de son urbanisation et en supervisant la carte des POS (PDAU 1994), *jointe en annexe*, nous pouvons apercevoir que, mis à part l'orientation vers le grand paysage ouvert qui soit favorisée, seules les zones d'équipements et d'habitat

*** CARTE N°25: Composition urbaine et paysagère du chef-lieu d'A.E.H ***



Constat:

- /- En dépit du paysage naturel assez riche l'absence d'une composition urbaine a donné naissance à de grands couloirs où juxtaposition et agencement linéaire d'éléments hétéroclites
- /- Aucune composition avec le paysage du fait des grands immeubles longeant les voies constituant ainsi des écrans
- /- Emergence de rues.
- /- Repères pas trop lisibles

LEGENDE

	Tissu urbain
	Limites de l'A.C.L
	Ligne de crête
	Réseau hydrographique
	Axe structurant
	Liaisons devenues Rues par les opérations de densification
	Espaces boisés (bois, forêt)
	Autres espaces naturels (friches, Prairies)
	Espaces ouverts (friches, cultures)
	Espaces verts urbains (jardins, monuments)
	Bâti colonial (habitat continu bas)
	Pavillonnaire (habitat individuel séparé ou mitoyen, jardin)
	Immeubles d'habitation ou de services (habitat collectif, bureaux, équipements publics)
	Vues panoramiques
	Points de repère (Asqif n'tmana, carrefour 1er Novembre et jardin APC)

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 13 000

ressortent en relief, aucune structure d'espaces public-collectifs n'est mise en évidence. (*Voir plus de détails dans rapport d'orientation du POS A4, AIN EL HAMMAM, édition finale, joint en annexe*).

Aussi, les deux axes structurants, concentrant population et développement, sont, à la fois, des espaces de conurbation et vitrine de l'agglomération chef-lieu. Dont le « *Brd Amirouche* » étant support de la grande partie d'infrastructures de la commune, est structuré par deux moments pouvant constituer des éléments de repère, mais non pris en charge, empêchant, ainsi, l'émergence d'une quelconque structure urbaine.

Les dominantes spatiales sont constituées de grands immeubles d'habitat collectif ou individuel, et les dominantes fonctionnelles dont *APC, mosquée et jardin*, qui ne sont pas, vraiment, des composants structurants dans le paysage.

6-5. Evolution urbaine et problèmes environnementaux

En plus des problèmes induits par l'urbanisation et l'étalement en général, où le centre le plus dynamique d'A.E.H. est devenu une véritable source de nuisances pour la population à cause du stationnement anarchique rendant, du fait, très difficile la gestion de l'espace urbain local. Cette agglomération affronte d'autres problèmes liés à la gestion des déchets et aux glissements de terrains.

L'étude de glissement effectuée sur A.E.H démontre la vulnérabilité du milieu et la potentialité du risque de glissement lié à l'étalement urbain, à la nature géologique du sol et au réseau hydrographique très superficiel, dont les cours sont, parfois, perturbés par les travaux de terrassement. Les conséquences de ces risques en milieu urbain sont très importantes mettant en péril toute cette agglomération qui peut disparaître, si les mesures préconisées ne seront pas respectées.

Cette étude a mis, en exergue, un ensemble de zones, complètement, inconstructibles ; marché, cité Akkar, mosquée et daïra. D'ailleurs pour certaines ont été déchargées de leurs constructions au niveau du marché par exemple, pour d'autres où l'aléa est moyen, des conditions draconiennes pour les autorisations de permis ont été instaurées. Telles les études géotechniques très détaillées, limitation de gabarit selon portance du sol, drainage impératif des eaux de ruissellement, travaux d'assainissement devant être suivis par spécialiste, ...etc.

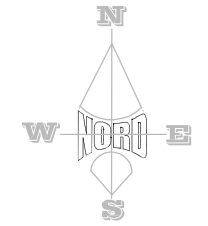
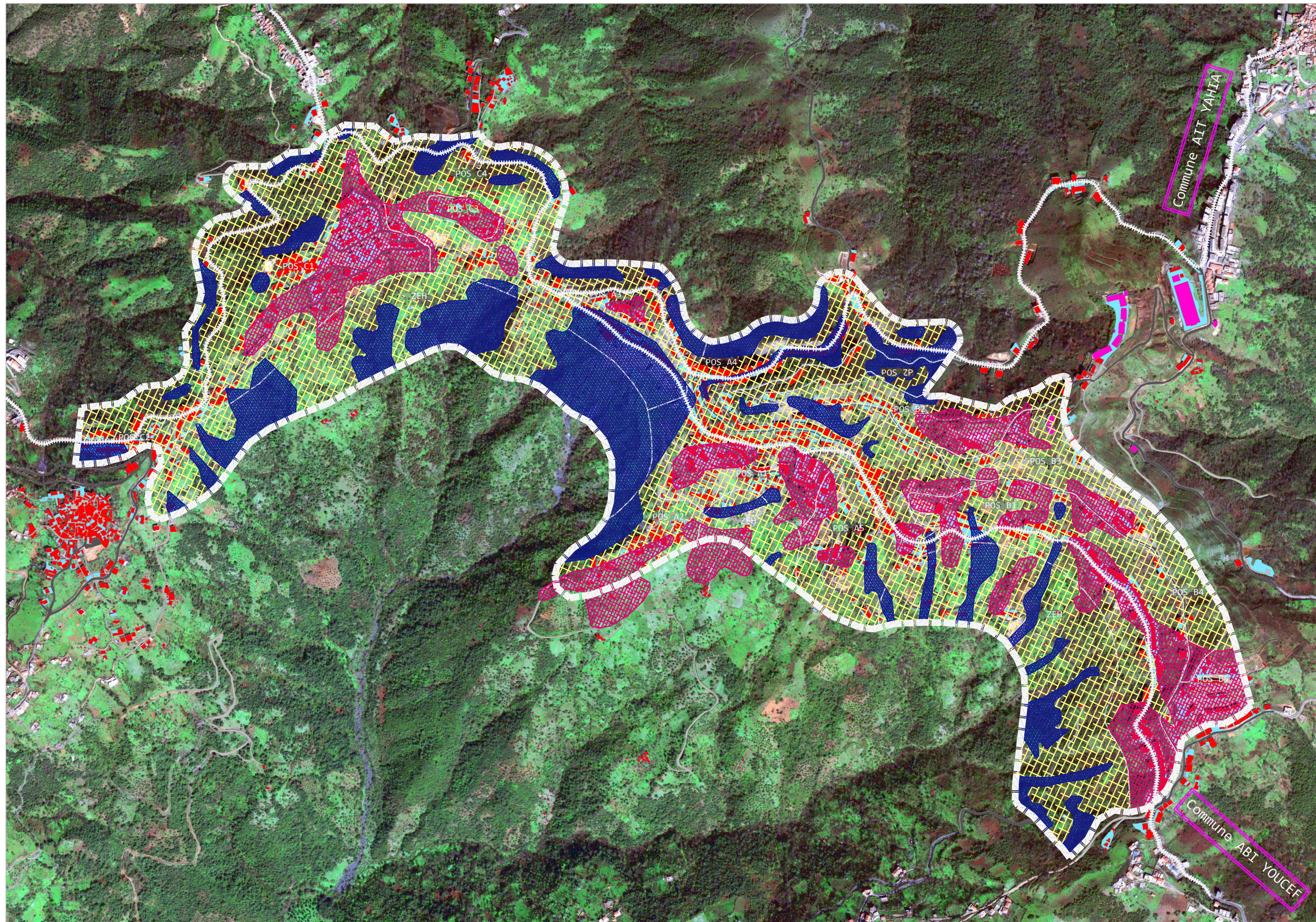


Photos 49, 50, 51 & 52:

Vues sur opérations de démolition totale, ayant concerné certains immeubles longeant la rue Bounouar M'henna à côté du marché

La *carte n°26*, consacrée aux aléas et au classement des zones, suivant leur niveau de vulnérabilité ne peut qu'être illustrative de la prééminence du danger qui guette le devenir, incertain, de cette agglomération. Si les mesures de constructibilité ne sont pas appliquées et respectées à la lettre, chose paraissant très difficile, de par les constructions illicites de plus en plus importantes en quantité. (*Voir plus de détails dans document publié par DUC-T-O, intitulé règles de constructibilité de la ville de AIN EL HAMMAM, joint en annexe*).

*** CARTE N°26: Constructibilité et aléas à A.E.H ***



Zone	Constructibilité	Type de construction	Précriptions géotechniques
A		< R+3	Fondations: étude réglementaire en vigueur
		>= R+3	Fondations spéciales définies à partir d'une étude géotechnique avec sondage
B		R+1	Fondations: étude réglementaire en vigueur Etude de stabilité de la pente avant et après terrassement (sondage à la pelle mécanique)
		R+1 à R+3	Etude de faisabilité à partir d'une analyse de la stabilité du site (sondages) Etude d'avant-projet comprenant: -Sondages complémentaires pressiométriques et/ou carotés -Définition des ouvrages de soutènement et de drainage des talus terrassés -Définition du type de fondation
C		-	Dans certains cas, à proximité d'une zone constructible, les conditions peuvent permettre un aménagement (voie, mur) à étudier spécifiquement.

Constat:

-/ Une très grande partie classée moyenne avec des mesures très sévères risquant de ne pas être respectées de par la nature juridique, et incitant à la prolifération de l'anarchie et l'informel

-/ malheureusement tous les secteurs d'urbanisation future sont minés pour une bonne partie de zones non-aedificandi compromettant ainsi l'extension d'A.E.H.

LEGENDE

	Limites de l'A.C.L
	Limites des POS
	Route nationale
	Bonne
	Moyenne
	Nulle

Source: Etude française des glissements à A.E.H 2009

Echelle 1 / 13 000

Pour sa part, la gestion des déchets ménagers constitue un enjeu de taille, face à l'accroissement, continu, de leur production liée à la transformation des modes de consommation.

Les tensions générées par la mauvaise gestion des déchets, soulève des problèmes d'ordre environnementaux, paysagers et, parfois, sanitaires. D'ailleurs, pas mal d'articles de journaux dénoncent la localisation de la décharge publique, non contrôlée d'Ait Sidi Ahmed, où sont acheminés les déchets de l'A.C.L. et ceux de quelques villages, dont le ramassage est assuré par la commune. Située en contrebas de la RN 15, elle constitue un réel danger et pour les automobilistes et pour l'environnement, suite aux incinérations des déchets de différentes natures ne subissant aucun tri préalable.

A l'instar des grandes villes, A.E.H affronte les mêmes problèmes liés à l'étalement urbain et devra procéder à la mise en place d'une politique de gestion de déchets, à l'image d'autres daïra dont celle d'Ath Yanni, à travers un centre (C.E.T.) d'enfouissement intercommunal.

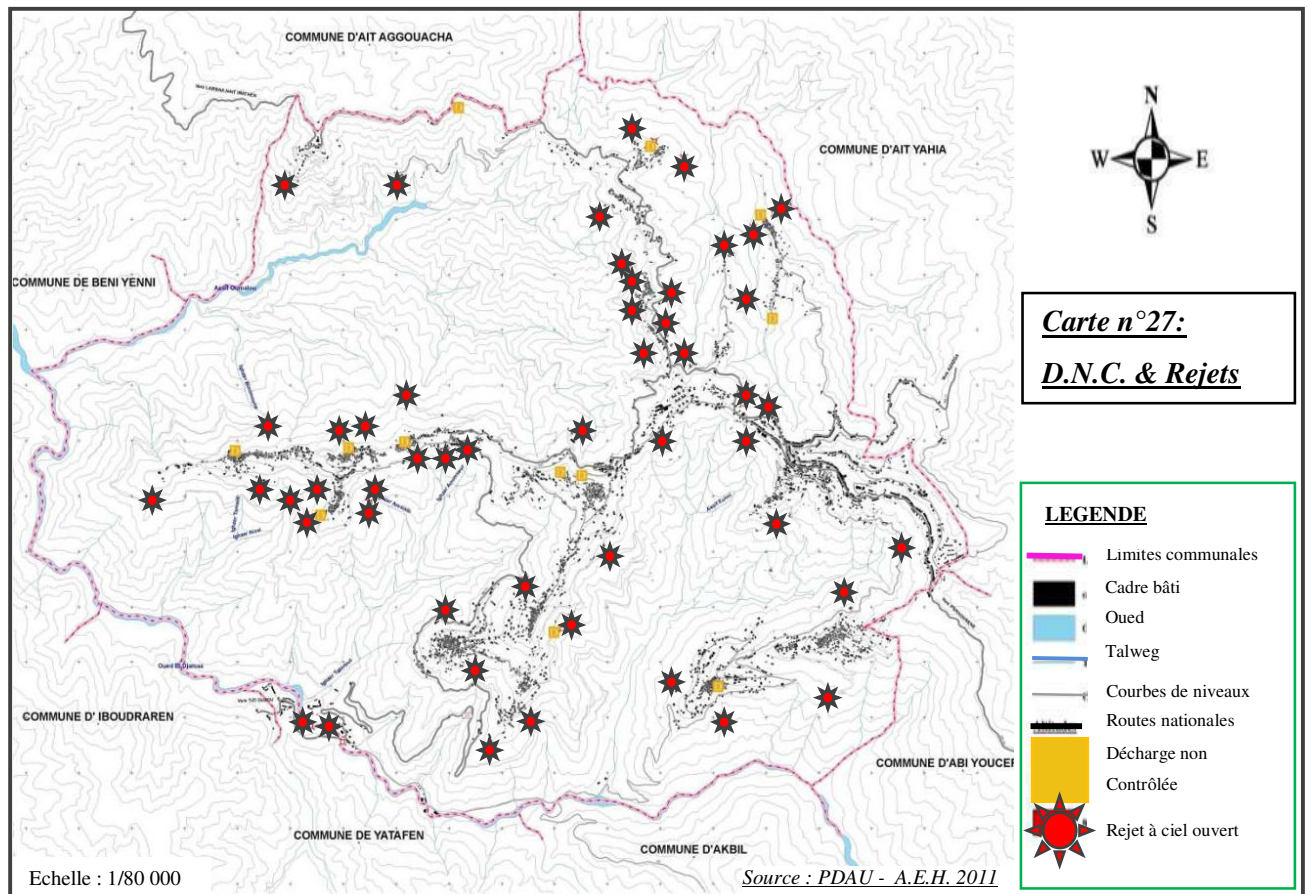


Photo 53:

Vue sur décharge publique d'Ath S.A

A signaler que des dispositions sont déjà prises, dans le cadre du programme d'éradication des décharges sauvages non contrôlées établi par la direction de l'Environnement de la Wilaya de Tizi Ouzou, c'est le futur Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) intercommunal de « BOUBHIR » qui recevra les déchets générés, quotidiennement, au niveau de la commune de Ain El Hammam.

De même, pour les 53 rejets d'eaux usées recensés, qui se déversent à ciel ouvert sans aucun traitement vers les talwegs, constituent aussi une source de pollution des sols et un risque non négligeable pour la santé publique.



En matière de réseaux, ce n'est que répétition du moment que ça a, déjà, été soulevé, préalablement, au niveau des infrastructures. Sachant que pour l'A.E.P., même si les chiffres semblent révéler des connexions satisfaisantes, la vétusté des réseaux, les pertes des sources et fuites des canalisations, aggravent et accroissent les pertes globales de ressources hydriques. Rajouté aux problèmes d'évacuation des eaux pluviales très importantes de par la pluviométrie abondante. Très mal gérées ces eaux ne sont, ni récupérées, ni bien drainées, par un réseau d'assainissement de type unitaire qui s'avère, ainsi, sous dimensionné pour les recueillir. De ce fait, elles coulent à flot et contribuent aux phénomènes d'érosion et de glissement.

Conclusion

La particularité du territoire d'A.E.H. réside dans la valeur patrimoniale liée au bâti, mais le site est, également, inscrit dans un contexte de « grand paysage » dont le processus d'urbanisation ne cesse d'en altérer les potentialités et l'image de marque. « *Le territoire est une œuvre humaine. Il est un espace approprié. Approprié se lit dans les deux sens: propre à soi et propre à quelque chose. Il est la base géographique de l'existence sociale. Toute société a du territoire, produit du territoire* »²²⁸. Ainsi dit, toutes les évolutions spontanées du paysage ne sont que des conséquences de processus ayant d'autres finalités.

Les éléments présentés dans ce chapitre, ne reflètent pas, de manière exhaustive, l'ensemble des tensions territoriales ou environnementales, voire, transformations du paysage. Caractérisant et spécifiant la montagne ou la « ville de montagne », A.E.H. en particulier et dont la tendance est à « dominante urbaine ». Néanmoins, ils apportent des éclairages, particuliers, sur certains facteurs de déséquilibre, essentiels, à la compréhension de la relation de « cause à effet » entre la dynamique d'urbanisation et les mutations qui s'exercent sur ce territoire.

²²⁸ BRUNET R., 1991 in « *Le territoire dans les turbulences* », Montpellier, Reclus, coll. « Géographiques », p.23

Conclusion à la deuxième partie

Cette partie étant consacrée à l'analyse de la situation actuelle d'**Ain El Hammam**, nous avons essayé de reconstituer le **vécu à l'intérieur de ce paysage** pris d'assaut par la dynamique urbaine en œuvre.

En effet cette dynamique, a permis la stabilisation d'un nombre important de population sur place, en leur fournissant de « l'emploi » et les services nécessaires. Devenu un « **pôle urbain** » de **niveau local**, aujourd'hui, le centre d'A.E.H. tisse des relations interactives entre ses villages et villes supérieures, en particulier celle de T-O, à travers l'accroissement des flux d'échange dans les deux sens (mouvements pendulaires, de population, marchandises, capitaux, ...etc.). La présence d'un certain nombre d'infrastructures, parfois, extra-locales (hôpital, daïra et APC) renforce ces interrelations et appuie son degré de rayonnement.

La mobilité résidentielle comme la mobilité au quotidien, croissent, fortement, dans cet espace grâce au développement décisif du transport en commun (taxi-fourgons et fourgons aménagés), qui par leur fréquence et leur récurrence, ont contribué à propager et à étendre, progressivement, cette urbanité qui différenciait, jadis, le monde urbain du monde rural.

En revanche, certaines contraintes liées à ses composantes internes freinent, parfois même, bloquent son évolution. C'est ainsi, que sa topographie délicate, son sous-équipement, ses problèmes de gestion urbaine et foncière (spéculation foncière, caractère du statut juridique, voire privé dans l'indivis), ses densification et extension anarchiques paralysent son évolution et nuisent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement dans ce territoire.

Enfin, la diffusion du fait urbain, la manière dont s'organise, se développe ce territoire entraînent des mutations du paysage et des impacts sur l'environnement, compromettant son évolution et affectant la spécificité culturelle et identitaire de paysage de montagne. La crise de l'environnement implique donc la crise de l'homme et l'urbanisme ne peut venir en aide, tant qu'il continue d'ignorer la nature concrète et qualitative des lieux²²⁹.

²²⁹ NORBERG-SCHULZ C., in « *Genius Loci. Paysage, Ambiance, Architecture* », Mardaga, 213 p., p.191

CONCLUSION GENERALE

Dynamique urbaine et mutations du paysage à A.E.H.?, questionnait en préambule l'intitulé de ce travail. Il s'agissait, en effet, d'aborder la **diffusion du « fait urbain »**, en saisissant le **processus de son évolution** par l'identification des **forces interagissant**, pour pouvoir cerner **l'ampleur de cette dynamique et les conséquences de son évolution sur le paysage**.

Le paysage est, de ce fait, un objet perçu, qui bouge et qui évolue. Stable, parfois, dans ses grands traits, il bouge dans le détail. Pour cela, deux approches pour le cerner ont été adoptées. La première a été fonctionnelle par les dynamiques des activités, des emplois, des populations et du transport, et la deuxième était morphologique avait trait aux formes et à la structure des paysages.

Nous supposons que, finalement, avons essayé de mettre l'accent sur les dynamiques des interactions entre société et espace, dont ce dernier est considéré comme le résultat d'interaction entre processus naturels, formes physiques, pratiques sociales et représentations²³⁰.

Au cours de ce travail, notre démarche a été de montrer les conséquences – tant urbaines que paysagères – de la dynamique affectant les territoires de montagnes, en particulier, la montagne kabyle. L'économie marchande de très longue date dans ce territoire, la concentration de population et la dynamique de l'habitat, représentant l'un des vecteurs de la transformation de cet espace, ont, remarquablement, contribué à la dynamique et au mouvement dans ce milieu.

Un « **milieu spécifique** » n'entraîne, donc, pas, forcément, un **aménagement particulier**. Telle a été la conclusion, se rapportant aux '**villes de montagne**', qui se présentent comme des **noyaux stables de logements, d'emplois et de services**, gérés par les mêmes instruments et partageant, de ce fait, les mêmes problèmes liés à l'urbanisation que ceux des strates supérieures. Les processus d'urbanisation s'expliquent, autant, par les potentialités économiques et foncières de la ville de montagne, aussi, par les distances-temps la séparant des villes supérieures. Enfin, l'émergence du tertiaire privé, en particulier, est prépondérante et influe sur l'évolution de la centralité de la ville de montagne. Elle influe, aussi, sur le renforcement des activités de commerce et de services qui s'accompagne, souvent, d'un étalement urbain qui pousse le centre local à suivre les configurations de tissus et les formes d'extension spatiale.

²³⁰ **RAFFESTIN C.**, 1980, Op.cit.14 ; *représentations dans notre cas, renvoient à la mobilité et au mouvement dévoilant la pratique de l'espace ou du milieu et par voie de conséquence du paysage.*

L'urbanisation du territoire d'A.E.H. est, certes, le résultat de décisions politiques visant à maintenir les populations locales, mais, également, le produit d'une volonté de sa population très mobile, à occuper ce territoire contraignant et ne disposant que de certaines commodités. Cela s'explique par la représentation que s'en fait la population de cette montagne par les valeurs, les pratiques et les symboles. **Dans sa forme, le territoire d'A.E.H exprime une certaine combinaison du mouvement et de la territorialité**, où le peuplement n'est pas le seul élément de mobilité. La mobilité touche le paysage lui-même, visible et lisible dans la localisation des fonctions, dans la valeur du terrain et dans la nature des immeubles, résultat de spéculations²³¹. N'ayant qu'une finalité esthétique, le paysage est, aussi, un enjeu social et économique, dont toutes les composantes de la collectivité participent à sa création ou à sa transformation. Il joue, de ce fait, un rôle fondamental de lien, de relais symbolique entre l'espace géographique et l'identité sociale, en matière de territorialisation des agrégats sociaux et de qualification socioculturelle des territoires²³².

Le paysage nouveau qui émerge, se définit par un ensemble d'éléments, anodins, agencés dans l'espace, mais qui prennent de l'importance par répétition. Celui-ci est produit par les nouvelles exigences de distribution de l'habitat, conséquences du déploiement des réseaux dans l'espace, de la généralisation des migrations et du développement des activités économiques, essentiellement, tertiaires²³³.

Les processus de mutation du territoire d'A.E.H se définissent, ainsi, par la **concentration massive de populations**, par la **prolifération de l'habitat** et sont marqués par **une mobilité accrue de ses habitants**. Cette mobilité brouille l'opposition entre la ruralité et l'urbanité. Elle invite et incite le montagnard, pour ne pas dire le paysan, à rejeter le cadre bâti ancien en jouant sur les « emprunts » à la ville. De ce fait, les montagnards définissent, aujourd'hui, un type nouveau de ruralité, visant à profiter des avantages de la ville, tout, en restant insérés dans le terroir²³⁴.

Ce paysage en recomposition, avec toutes les tensions qu'il a engendré, compromet l'évolution du territoire d'A.E.H et porte atteinte aux particularités culturelle et identitaire du paysage doté d'une 'spécificité montagne'.

²³¹ **RONCAYOLO M.**, 1990, Op.cit.5, p.207

²³² **DI MEO G.**, in « *Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ?* », METROPOLES, 2007, n°1, p.p.69-94, p.90

²³³ **ROUX J.M.**, 1980, Op.cit.163

²³⁴ **MESSAOUDI K.**, Op.cit.3

Enjeux du paysage

« *L'identité s'exprime par les médiations du social et du spatial que forment les lieux, les territoires, les paysages. Elle met en relief, le rôle prépondérant que jouent les éléments patrimoniaux spatialisés qui constituent les médiateurs symboliques de toute territorialité* »²³⁵. Le paysage contemporain est en perpétuelle transformation et tout apport entraîne du changement. Le changement devrait être pensé dans son rapport ingénieux à la continuité et la permanence de certains caractères identitaires. Par ce passage, nous essayons de présenter certaines recommandations ayant pour objectif la **préservation** et la **valorisation des spécificités des territoires**, qu'il va falloir inscrire dans toute opération visant un aménagement qualitatif de ceux-là. Ces caractéristiques, qu'elles soient géographiques, culturelles ou historiques, doivent être prises en considération, afin de concevoir leurs évolutions dans le cadre de leurs spécificités identitaires, qui pour le cas d'A.E.H. ne sont guère valorisées.

Cela, se ressent, essentiellement, dans l'absence d'une activité touristique, dans la non intégration de son beau paysage naturel comme objet de loisirs, accentué par l'absence de prise en charge ou de développement d'activités artisanales pouvant être d'un énorme apport.

Ces enjeux sont classés en trois catégories:

X De protection ; opérations ou actions de conservation et de maintien des aspects caractéristiques ou spécifiques du paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale ; (***Préservation du paysage***)

X De gestion ; opérations ou actions visant la gestion de l'urbanisation anarchique, tout en entretenant le paysage, afin, de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales ; (***Valorisation du paysage***)

X D'aménagement ; actions visant à mettre en valeur, à restaurer ou à créer des paysages, en intégrant dans les documents d'urbanisme des recommandations urbanistiques et paysagères, tout en encourageant une approche environnementale de l'urbanisme. (***Production du paysage***)

²³⁵ DI MEO G., 2007, Op.cit.233, p.p.69-94, p.92

Bibliographie

/-OUVRAGES

- ACTION CULTURELLE & PATRIMOINES URBAINS EN RHONE-ALPES**, in « *Ville, patrimoine, mémoire* », Passe du vent, 119 p.
- ALMI Saïd**, 1980 in « *Urbanisme et colonisation : présence Française en Algérie* », Mardaga, 176 p.
- ATLAS**, 2010 « *Algérie et Monde* », Dar El Houda, 320 p.
- BEAUD Michel**, 1980 in « *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, de magister ou un mémoire de fin de licence* », Casbah éditions, Alger 176 p.
- BARRUET Josette & GUIMET Louis**, 1995 in « *Montagne laboratoire de la diversité* », CEMAGREF, 293 p.
- BASSAND Michel**, 2007 in « *Cités, Villes, Métropoles, le changement irréversible de la ville* », Presses polytechniques et universitaires Romandes, 229 p.
- BEDARD Mario**, in « *Le paysage, un projet politique* », Presses universitaires du Québec.
- BENETI Croce**, in « *L'accumulation dans les pays capitalistes sous-développés* », Paris Anthropos, 299 p.
- BERQUE Augustin**, 2000 in « *Introduction à l'étude des milieux humains* », Ecoumène, Paris, Berlin, 272 p.
- BENYOUCEF Brahim**, 1995 in « *Analyse urbaine, Elément de méthodologie* » O.P.U., 52 p.
- BENDJELID A., BRULE J.-C. & FONTAINE J.**, 2004 in « *Aménageurs et aménagés en Algérie* », Paris, L'Harmattan, 419 p.
- BOUKHEMIS Kadour, ZEGHICHE Anissa, LEKEHAL Abdelouahab, BOUDJELIDA Hanachi**, 1997 in « *Mutations en Algérie. Essais de géographie sociale* », Presses universitaires de Caen, Caen, 172 p.
- BOURY Paul**, 1980 in « *Comprendre l'urbanisme* », Moniteur, Paris, 122 p.
- BRAUDEL Fernand**, 1986 in « *L'identité de la France – Espace et Histoire* », Arthaud Flammarion, Paris.
- BRULE Jean-Claude, FONTAINE Jacques** 1987 in « *L'Algérie. Volontarisme étatique et aménagement du territoire* », URBAMA, Tours, 248 p.
- CASTEX Jean, DEPAULE Jean-Claude & PANERAI Philippe**, 1980 in « *Formes urbaines, de l'îlot à la barre* », Dunod, 231 p.
- CHALINE Claude**, 1980 in « *La dynamique urbaine* », Presses universitaires de France 206 p.
- C.N.R.S.**, 1989 in « *Dynamiques sociales et changements personnels* », Centre régional de publication de Toulouse, 278 p.

- CHOAY Françoise**, 1992 in « *L'allégorie du patrimoine* », Seuil, 267 p.
- CHOAY Françoise**, [S.D], in « *L'urbanisme utopies et réalités, une anthologie* », Seuil, 442 p.
- CHOAY Françoise**, [S.D], in « *Le patrimoine en question. Anthologie pour un combat* », Seuil, 211 p.
- CHOAY Françoise & MERLIN Pierre**, 2005, in « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », Paris, PUF, 902p.
- CHOMBART DE LAUWE Philippe**, [S.D], in « *Des hommes et des villes* », petite bibliothèque PAYOT, Paris, 154 p.
- COTE Marc**, 1983 in « *L'espace algérien: les prémices d'un aménagement* », O.P.U, 278 p.
- COTE Marc**, 1988 in « *L'Algérie ou l'espace retourné* », Flammarion, coll. « Géographes », 368 p.
- COTE Marc**, 1996 in « *Pays, paysages, paysans d'Algérie* », C.N.R.S., Paris, 279 p.
- DA CUNHA Antonio, KNOEPFEL Peter, LERESCHE Philippe & NAHRATH Stéphane**, in « *Enjeux du développement durable, transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance* », Presses polytechniques et universitaires Romandes, 471 p.
- DAHMANI Mohamed, DOUMANE Said, OUALIKENE Sélim & SAHEB Zohra**, 1993 in « *Tizi-Ouzou fondation, croissance, développement* », Aurassi, DBK- T-O, 396 p.
- DAVALLON Jean**, 2006 in « *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation* », Hermès-Science- Lavoisier, 222 p.
- DIRY Jean-Paul**, 2008 in « *Les espaces ruraux* », Armand Colin, 191 p.
- DUCHAC R., SANSON H., ETIENNE B. & autres**, 1974 in « *Villes et société au Maghreb. Etudes sur l'urbanisation* », C.N.R.S., Paris, 232 p.
- DUTERTE Pascal**, 2007 in « *Paysage urbain, une France intime* », Le Moniteur, 149 p.
- FIJALKOW Yankel**, 2002 in « *Sociologie des villes* », La Découverte, 111 p.
- FONTAINE Jacques**, 1983 in « *Villages kabyles et nouveau réseau urbain en Algérie. Le cas de la région de Bejaïa* » URBAMA, coll. « Fascicules de recherches », Tours, n°12, 273 p.
- FOURNEAU Francis, LUGINBUHL Yves & ROUX Bernard**, in « *Evolution du paysage et aménagement du territoire en Andalousie* », Caza De Vazquez, vol.11
- GEORGE Pierre**, 1974 in « *Précis de géographie urbaine* », P.U.F., Paris, 295 p.
- GERMANN GEORG**, 2009 in « *Aux origines du patrimoine bâti* », In Folio., 447 p.
- GUMUCHIAN Hervé, MAROIS Claude, FEVRE Véronique**, 2000 in « *Initiation à la recherche en Géographie. Aménagement, Développement Territorial, Environnement* » P.U.M., 413 p.
- HAFIANE Abderrahim**, 1989 in « *Les défis à l'urbanisme, l'exemple de l'habitat illégal à Constantine* », O.P.U., Alger, 290 p.
- INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE**, in « *Ville-forme symbolique pouvoir-Projets* », Mardaga, 211 p.

- JOUSSEAUME Valérie**, 1998 in « *L'ombre d'une métropole, les bourgs-centres de Loire-Atlantique* », Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- KHELIL Abdelkader**, 2000 in « *La société montagnarde en question* », ANEP.
- LAMBERT Robin**, 2001 in « *Patrimoine et identité, Bath 1900-1960* », collection « Art & Société », P.U.R. (presses universitaires de Rennes), 255 p.
- LE CORBUSIER**, 1980 in « *Urbanisme* », Paris, Arthaud, 295 p.
- LUGINBUHL Yves, BONTRON Jean Claude & ZSUZSA Cros**, 1994 in « *Méthode pour des Atlas de paysages. Identification et qualification* », Paris, Strates/C.N.R.S.- S.E.G.E.S.A., 76 p.
- LYNCH Kevin**, 1976 in « *L'image de la cité* », Paris, Bordas, 222 p.
- LYNCH Kevin**, 1982 in « *Voir et planifier : l'aménagement qualitatif de l'espace* », Dunod, 212 p.
- MAHE Alain**, 2006 in « *Histoire de la Grande Kabylie XIX-XX Siècles* », Bouchène, 647 p.
- MARCEL Odile**, 2000 in « *Temps et paysages* », Tarabuste, centre d'art et du paysage, 30 p.
- MAURET Elie**, 1974 in « *Pour un équilibre des villes et des campagnes* », Dunod, 250 p.
- MECHTA Karim & autres**, in « *Maghreb- Architecture- Urbanisme, patrimoine, tradition et modernité* », PubliSud, 217 p.
- MERLIN Pierre**, 1994 in « *La maîtrise de la croissance urbaine* », Paris, P.U.F, 127 p.
- MORIZOT Jean**, 2001 in « *Les Kabyles : propos d'un témoin* », l'Harmattan.
- NORBERG-SHULZ Christian**, in « *L'art du lieu, Architecture et paysage, permanence et mutations* », Le Moniteur, 311 p.
- NORBERG-SHULZ Christian**, in « *Genius loci, Paysage, Ambiance, Architecture* », Mardaga, 213 p.
- PANERAI Philippe, CASTEX Jean & DEMORGAN Michel**, 1999 in « *Analyse urbaine* », Parenthèses, 189 p.
- PELLEGRINO Pierre**, 2000 in « *Le Sens de l'espace, la dynamique urbaine, livre II* », Anthropos (Economica), 261p.
- PELLETIER Jean & DELFANTE Charles**, 2000 in « *ville et urbanisme dans le monde* », Armand Colin, 199 p.
- PIGANIOL Pierre**, 1970 in « *Du nid à la cité* », Dunod, Paris, 250 p.
- PLANHOL Xavier (de)**, 1968 in « *Les fondements géographiques de l'histoire de l'Islam* », Paris, 442 p.
- PLANHOL Xavier (de)**, 1993 in « *Les nations du Prophète* », Fayard, Paris, 894 p.
- POULOT Dominique**, 1998 in « *Patrimoine et modernité* », l'Harmattan, 311 p.
- RAFFESTIN C.**, 1980 in « *Pour une géographie du pouvoir* », Paris, LITEC
- RAHMANI Cherif**, 1982 in « *La Croissance urbaine en Algérie* », O.P.U, 318 p.
- REMY Jean & VOYE Liliane**, 1974 in « *La ville et l'urbanisation* », Duculot, Bruxelles.

- RONCAYOLO Marcel**, 1990 in « *La ville et ses territoires* », Gallimard- folio –essai, 285 p.
- ROUX Jean Michel**, 1980 in « *Territoire sans lieux, la banalisation planifiée des régions* », Dunod, 204 p.
- SACAREAU Isabelle**, 2003 in « *La montagne, objet géographique* », Belin Supérieur, 283 p.
- SAFAR-ZITOUN Madani**, 1996 in « *Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger 1962-1992* » L'Harmattan, 294 p.
- SAIDOUNI Mouaouia**, 2001 in « *Eléments d'introduction à l'urbanisme* » Casbah, 260 p.
- SALHI Mohamed Brahim**, in « *Espace montagnard : mutations et permanences. Cas de la Kabylie du Djurdjura* ».
- SANSON Pascal** (dir.), 2007 in « *Le paysage urbain : Représentations, Significations, Communications* », L'harmattan, 368 p.
- VERON François**, 1989 in « *Spécificité des systèmes spatiaux montagnards* », Revue de Géographie Alpine.
- VILLENEUVE Lynda**, in « *Paysage, mythe et territorialité : Charlevoix au XIX^{ème} Siècle : pour une nouvelle approche du paysage* », Presses de l'Université de Laval, 337 p.
- VINCIENNE Monique**, 1972 in « *Du village à la ville* », Paris-Mouton, 190 p.
- VON MAEISS Pierre**, 1986 in « *De la forme au lieu* », Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 222 p.

/-ARTICLES, COLLOQUES, REVUES, SEMINAIRES ET RAPPORTS DE PRESENTATION

- BAUSSON Céline** in « *Y-a-t-il une spécificité de l'aménagement du territoire en montagne ?* », P.Q. de géographie thématique : « *La montagne, objet géographique* ».
- DALMON Caroline**, in « *La montagne entre nature et culture* ».
- DI MEO Guy**, in « *Processus de patrimonialisation & de construction des territoires* ».
- « *Système urbain et développement au Maghreb* », Actes du colloque Hammamet Tunis, Cérès Productions, 1983.
- DI MEO Guy**, in « *Identités et territoires: des rapports accentués en milieu urbain ?* », 2007, METROPOLES, n°1, p.p.69-94
- « *Lire le paysage, lire les paysages* », Actes du Colloque du 24 – 25 Novembre 1983 [S.L]
- « *Les tissus urbains* », Actes du Colloque international à Oran, du 01-03 Décembre 1987, E.N.A.G. Editions, 327 p.
- « *Conserver ou créer ? Le patrimoine : bâti, paysage, nature, aménagement* », Colloque du 07 Octobre [S.A] à Die.

- « *Politiques publiques et paysages* », Actes du séminaire d'Albi, 28-30 Mars 2000, CEMAGREF, 135 p.
- « *Vivre & habiter le paysage* », Actes du Colloque du 7 – 8 Juin 2001, Rabat-Maroc
- « *Paysage urbain et environnement* », Colloque du 17 – 19 Octobre 2002 à Montréal
- « *L'avenir des petites villes* », Actes du Colloque International, Novembre 2002, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires-Blaise Pascal, p.5
- « *Villes et paysages au Maghreb, de la réflexion au projet* », Colloque international- Tunis- 10-12 Décembre 2010.
- MANOLA Théodora**, in « *Le sensible chez les habitants, le rôle du paysage* », Journées Scientifiques de l'Environnement, 2008 Val-de-Marne
- ACHERARD Sabrina**, in « *La mobilité dans les montagnes du tell oriental algérien : organisation territoriale et transformations sociales* », Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française Clermont-Ferrand, 6-8 juillet 2009
- BART François, MORIN Serge & SALOMON Jean Noel**, 2001 in « *Montagnes tropicales : identités, mutations, développement* », DYMSET : Dynamiques des Milieux et des Sociétés dans les Espaces Tropicaux n° 16, 671 p.
- BASTIE Jean**, 1965 in « *Le sol, élément primordial du paysage urbain* », Annales de Géographie, Volume 74, N°406, p.p.708-713.
- BERTRAND Nathalie & VANPEENE-BRUHIER Sylvie**, « *Les paysages périurbains montagnards à la croisée des regards des sciences écologiques et des sciences socio-économiques* », Revue de géographie alpine, 95-4 | 2007
- BESSE Jean-Marc**, in « *Le paysage, espace sensible, espace public* », META: Research In Hermeneutics, Phenomenology And Practical Philosophy, Vol. II, n° 2-2010, p.p.259-286
- BLANC Nathalie & GLATRON Sandrine**, in « *Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement* », Espace Géographique 2005-1, p.p.65-80
- BOURDIN Alain**, 1996 in « *Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ?* », Les Annales de la Recherche Urbaine, n°72, p.p.6-13.
- DUBOIS Catherine.**, in « *Le paysage, enjeu et instrument de l'aménagement du territoire* », BASE, 2009, 13 n°2, p.p.309-316
- LAVERGNE Marc**, 1994 in « *Autour du concept de - ville petite et moyenne - en Jordanie, quelques réflexions sur le passage du rural à l'urbain dans l'Orient arabe* », Annales de Géographie, Volume 103, N°575, p.p.5-28.
- Les CAHIERS**, « *Le paysage d'Ile-De-France ; comprendre, agir, composer* », 1997, n°117-118
- LEVEAU Philippe**, 1977 in « *L'opposition de la montagne et de la plaine dans l'historiographie de l'Afrique du Nord Antique* », Annales de Géographie, Volume 86, N°474, p.p.201-205.

- NAIT DJOUDI Oulhadj**, 1994 in « *Kabylie : un espace agraire en recomposition* », CNRS, Université Paul Valéry, Montpellier III
- PRENANT Alain**, 1980, in « *La mutation en cours des modes de croissance urbaine en Algérie* », Hérodote N°17, 1^{er} trimestre.
- TIHAY Jean-Pierre**, 1976 in « *Dynamique des versants et milieux naturels dans la vallée de la Soummam Grande Kabylie Algérie* », Annales de Géographie, Volume 85, N°469, p.p.257 – 280.
- YESGUER Hichem**, 2008 in « *Les incidences du système de transport sur l'ouverture des zones rurales isolées. Le cas de la Kabylie (Algérie)* », les Cahiers Scientifiques du Transport N° 54, p.p.125-146.
- VEYRET-VERNER Germaine**, 1969 in « *Plaidoyer pour les moyennes et petites villes* », R.G.A., Tome LVIII.
- OLLAGNON Henri**, 1984 in « *Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels* », *Aménagement et Nature*, n°74.
- 1er séminaire international sur la gestion des villes** - GTU, CU Msila 8-9 Novembre 1999.
- Atelier Pierre Girardin Aménagement et Nature**, 2001 in « *Paysage et aménagement urbain. Note de synthèse & Bibliographie raisonnée* », Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Centre de Documentation sur l'Urbanisme.
- CHIVA Isac**, 1994 in « *Une Politique Pour Le Patrimoine Culturel Rural* », Rapport présenté à Mr. Jacques TOUBON, Ministre de la Culture et de la Francophonie.
- PONCET Jean François & BELOT Claude**, 2008 in « *Nouvel espace rural français* », Rapport d'information, SENAT n° 468.
- Rapport de délimitation et de caractérisation du massif montagneux du Djurdjura**, en application du contrat d'étude établi entre le ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme (M.A.T.E.T.) et le centre national des études appliquées pour la population et le développement (CENEAP).

/-DOCUMENTS D'URBANISME

- « Etude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional sur le territoire transfrontalier du Doubs - Diagnostic paysager et urbain, 2ème partie »
- SENATUS CONSULT d'A.E.H
- P.U.D. 1977 d'A.E.H
- P.D.A.U. 1994 d'A.E.H, 3 phases
- P.O.S. A5 d'A.E.H, Rapport Réglementaire
- P.D.A.U. 2011 d'A.E.H, 1^{ère} phase

/-RECHERCHES UNIVERSITAIRES

-BELLAHSENE Tarik, 2006 in « *La colonisation en Algérie : Processus et procédures de création des centres de peuplement. Institutions, intervenants et outils ; les cas de centres en Kabylie du Djurdjura, 1857 – 1899* », Thèse de doctorat « Architecture », Université Paris 8 – Vincennes-Saint Denis

-CHEGRANI M., in « *Urbanisation et organisation de l'espace montagnard, cas de L.N.I, une commune du Djurdjura* », Mémoire de magister en urbanisme, E.P.AU d'Alger

-HAMDANI Djamilia, in « *Perspectives d'évolution de la ZHUN Sud de T-O, la Nouvelle Ville* », Mémoire de magister « Architecture », Université Mouloud Mammeri T-O.

-MESSAOUDI Karima [S.D] in « *L'habitat et l'habiter en territoire rural : Inscription spatiale et mutation -exemple de la vallée du Saf-Saf –Nord-Est de l'Algérie* », Thèse de Doctorat, Université Mentouri – Constantine – « Aménagement du Territoire, Urbanisme ».

-PAULHIAC Florence, 2002 in « *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et Montréal* » Thèse de Philosophae Doctor (Ph.D.) en études urbaines de l'INRS-UCS et l'UQAM et de doctorat en Aménagement de l'espace et Urbanisme de l'Université de Bordeaux.

-PEILLON Pierre, 1972 in « *L'occupation humaine en Kabylie : peuplement et habitat* », Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Toulouse.

-PÉRIGOIS Samuel, 2006 in « *Patrimoine et construction d'urbanité dans les petites villes, les stratégies identitaires de la requalification des centres-villes en Isère* », thèse de Doctorat en Géographie de l'Université Joseph Fourier -Grenoble I

-SI MOHAMMED Djamal 2008 in « *L'urbanisation en Algérie, continuité et ruptures d'un processus socio-économique et spatial* », Thèse de Doctorat d'Etat, Université d'Alger – Sciences Economiques et Science des gestions –

-WOLFF Jean Pierre, 1996 in « *Ville, Pouvoir, Fonctions* », Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Caen – UFR des Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional, 3 T.

/-SITES INTERNET

http://alger-roi.fr/Alger/alger_son_histoire/pages_liees/06_originenomsvillages_pn44.Htm.

<http://developpementdurable.revues.org/8682>

<http://www.metajournal.org>

<http://metropoles.revues.org>

<http://www.persee.fr>

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1965_num_74_406_18401

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_2000_num_88_1_4626

/-SOURCES STATISTIQUES

- ONS, 1988 : *Armature urbaine 1987*, Collections statistiques, n°4, Alger.
- ONS, 2000 : *Armature urbaine, au RGPH 1998*, Collections statistiques n°97, Alger.
- ONS, 2002 : *Evolution des agglomérations 1987-1998*, Collections statistiques n°104, Alger.
- CD-ROM ONS, *Résultats du RGPH de 1998*, Alger.
- CD-ROM ONS, *Résultats du RGPH de 2008*, Alger.
- D.P.A.T de T-O, 2009 in « *Annuaire statistique de la wilaya de T-O, année 2008* », n°24
- Monographie de la wilaya de T-O**, CREAM, Tome1.

/-TEXTES OFFICIELS

- « *Ordonnance 74-26 du 20 Février 1974, portant sur la constitution des réserves foncières au profit des communes* »
- « *Loi n°83-03 du 5 février 1983, relative à la protection de l'environnement* », in Journal Officiel n°06 du 08/02/1983
- « *Loi 90-25 du 18 Novembre 1990, portant orientation foncière* », in Journal Officiel n°49 du 18/11/1990
- « *Loi n°90-29 du 1 décembre 1990, relative à l'aménagement e à l'urbanisme* », in Journal Officiel n°52 du 02/12/1990
- « *Loi n°98-04 du 15 janvier 1998, relative à la protection du patrimoine culturel* », in Journal Officiel n°44 du 17/06/1998
- « *Loi n°01-20 du 12/12/2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire* », in Journal Officiel n°77 du 15/12/2001
- « *Loi n°04-03 du 23/06/2004, relative à la protection des zones de montagnes et du massif dans le cadre du développement durable* », in Journal Officiel n°41 du 27/06/2004

ANNEXES

ANNEXE 1:

Tableau n°43: Les activités disponibles dans la commune d'A.E.H

Source : Service des Impôts d'A.E.H + enquête terrain Avril 2011

<i>Catégories commerciales</i>		<i>Nombre</i>	<i>Catégories commerciales</i>		<i>Nombre</i>
<i>Commerces alimentaires</i>	Ambulant fruits et légumes	05	<i>Prestations & services</i>	Assistance administrative	01
	Ambulant alimentation générale	03		Auto-école	06
	Artisan de fromage	01		Agence de télécommunication	01
	Alimentation générale	80		Bain maure	01
	Boucherie	10		Bar	02
	Boulangerie	04		Bar restaurant	01
	Café	28		Casse auto	01
	Crèmerie	02		Crèches	02
	Confiserie	03		Coiffeur	16
	Fast-food	18		Confection de vêtements et lingerie	03
	Fruits et légumes	04		Cordonnier	04
	Détail aliment pour bétail	01		Cyber café	10
	Détail de limonade	01		Douches	01
	Détail de produit laitier et miel	01		Ed. /distri.de produits audio visuels	02
	Dépôt de gaz	02		Fabrication pièces détachées	01
	Débit de tabac	02		Fabrication aliment de bétail	01
	Détail de viande	02		Ferrailleur	06
	Gargotier	05		Fleuriste	01
	Gâteaux traditionnel	02		Forgeron	01
	Œufs et volailles	02		Fabrication de marbre	01
Pâtisserie	16	Installation logiciel	01		
Produits pâtissier	02	Installation réseau	01		
Rôtisserie	07	KMS	33		
Salon de thé	01	Livraison / froid	01		
Torréfaction	03	Matériel informatique	07		
Vins liqueur	03	Matériel téléphonique	10		
		Matériel téléphonique	10		
		Menuiserie	21		
		Mécanique autos	11		
		Opticien prestation	02		
		Photographes	04		
		Plombier	01		
		Prestation informatique	02		
		Réparation App. électroménager	04		

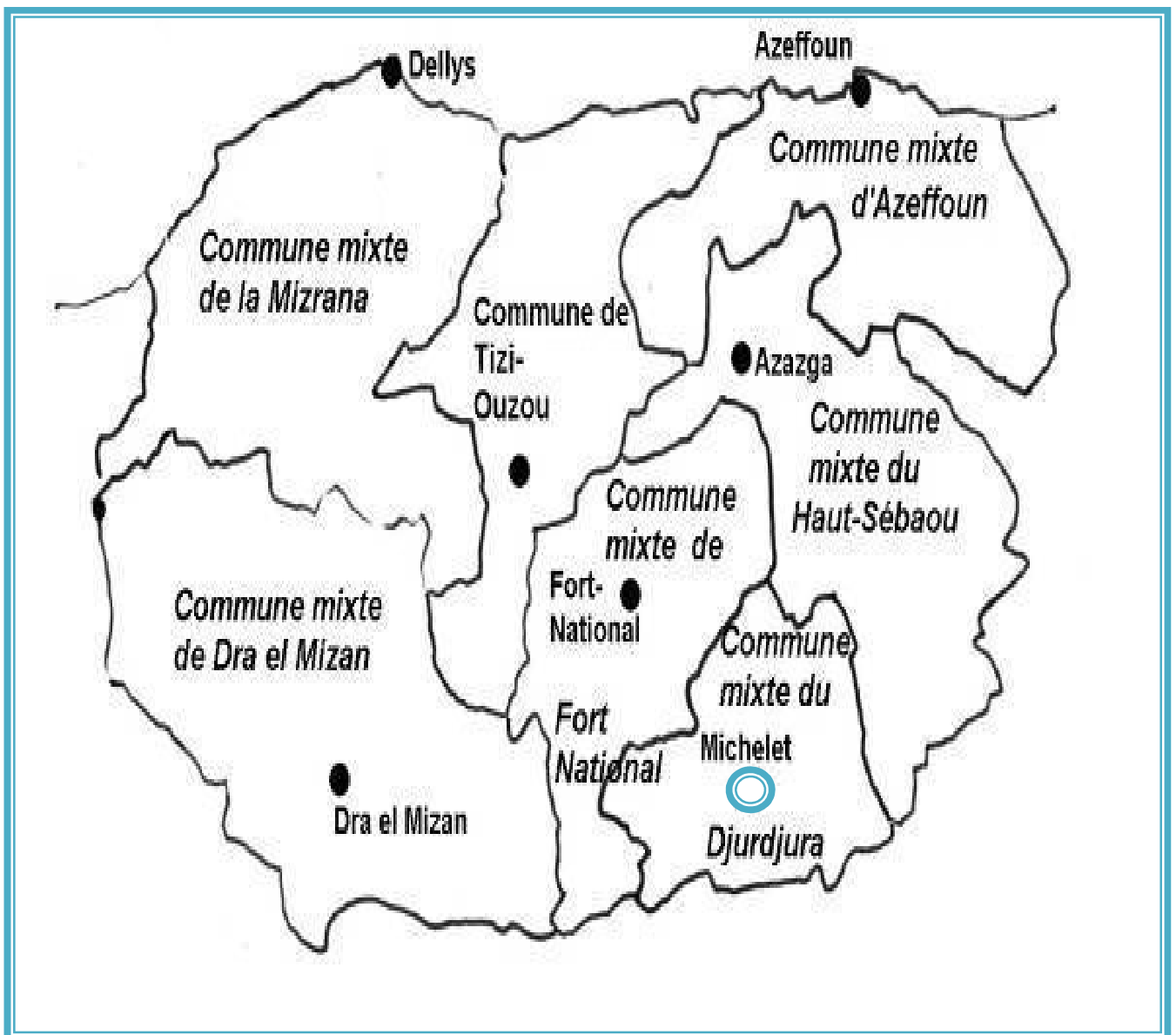
Tableau n°43 (suite): Les activités disponibles dans la commune d'A.E.H

<i>Catégories commerciales</i>		<i>Nombre</i>	<i>Catégories commerciales</i>		<i>Nombre</i>
<i>Commerces non alimentaires</i>	Accessoire autos	01	<i>Prestations & services</i>	Réparation pièces autos	01
	Ambulant de cassette disque	01		Réparation radio - tv	04
	Ambulant chaussure	01		Salle de jeux	02
	Ambulant habillement	03		Semences et plantes	01
	Artisan en électricité	01		Salon de coiffure dames	13
	Artisan ferronnier	01		Serrurier	06
	Artisan maçon	04		Station-service	03
	Artisan de ménage	01		T P M	05
	Artisan nettoyage de route	01		T P V	99
	Artisan mécanique auto	01		Taxi	22
	Artisan peintre	01		Taxiphone	09
	Artisan peintre bâtiment	01		Tôliers	07
	Artisan plâtrier	01		Vitrierie	02
	Artisan tailleur	01		Vulcanisateur	05
	Articles de sport	02			
	Articles de ménage	08			
	Bijouterie	10	<i>Commerces non alimentaires</i>	Friperie	02
	Bonneterie	03		Garniture autos	01
	Cassettes vidéo	01		Habillement chaussure	06
	Chaussures	16		Librairie	35
	Habillement	44		Location cassette	04
	Détail chaussure	04		Marchand accessoire autos	01
	Détail bijoux	01		Marchand ambulant	03
	Détail meubles	01		Matériaux de construction	12
	Détail produit de l'artisanat	02		Meubles	07
	Détail de sous vêtement pour bébés	01		Ménage	04
	Détail Instruments de musique	01		Merceries	05
	Détail Layettes et arts bébés	01		Parfumeries	05
	Détail matériel électronique	01		Peinture bâtiment	01
	Détail articles de ménagers	02		Pièces détachées	12
	Détail habillement chaussure et textile	01		Tissus	02
	Droguerie quincaillerie	21		Vente de cassettes	05
	Electroménagers	13		Vente de lunettes (opticien)	01
		Vente de marbre		01	

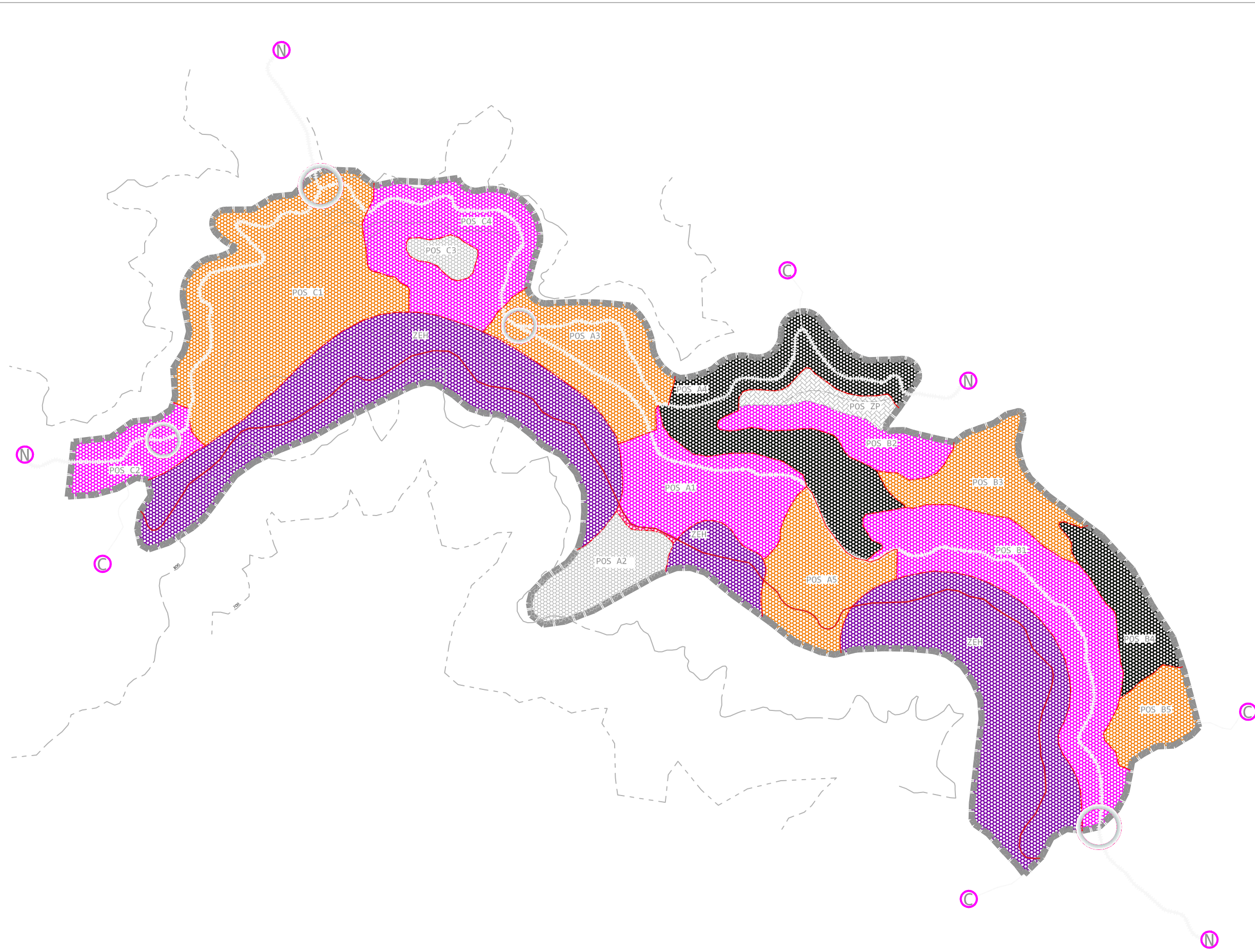
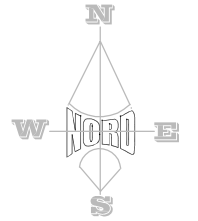
ANNEXE 2:

Figure 25: Les Communes mixtes de la Kabylie du Djurdjura après 1885

Source : BELLAHSENE T., 2006, Op.cit.208



CARTE N°28: P.D.A.U./ carte des P.O.S. d'A.E.H



Constat:

-/- Les différentes zones ont été définies en 1994
 -/- Actuellement le PDAU est en révision suite au processus de l'étalement urbain et des résultats de l'étude de glissement.

LEGENDE

	Limites de l'A.C.L
	Limites des POS
	ZEH Zone d'urbanisation future POS D1, D2 & D3
	Z.P Zone de part
	Zone urbanisée POS A1 & A3
	Zone à urbaniser POS A4, B1...B5, C1, C2 & C4
	Zone d'habitat villageois POS A2 & C3
Voirie existante	
	Route nationale
	Route communale
Voirie projetée	
	Voies projetées déjà réalisées
	Rocade projetée non encore réalisées
	Zone d'articulation

Source: PDAU AEH 1994
 Echelle 1 / 12 000

ANNEXE 4:

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI OUZOU

COMMUNE AIN EL HAMMAM

Projet d'Etude du

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS P.O.S. A4

Commune d'Ain El Hammam

RAPPORT D'ORIENTATION

(Edition finale)

- Objectif du règlement d'urbanisme :

L'objectif du règlement d'urbanisme est de réglementer l'occupation du sol de façon à garantir une bonne fonctionnalité du tissu urbain et à créer les conditions qui permettent ou incitent à la réalisation d'un cadre bâti de qualité, ainsi qu'une utilisation rationnelle des terrains.

Le règlement est donc un des instruments qui concourt à la réalisation d'un projet urbain incluant d'une façon imbriquée les différents projets.

- **la réglementation des droits à construire peut se faire de trois façons différentes :**

1. par définition du coefficient d'occupation au sous sol COS, le coefficient d'emprise au sol CES et éventuellement la hauteur des constructions.
2. par la définition des règles d'implantation
3. par la définition des typologies des constructions

Elle est parfois complétée par des prescriptions architecturales ou autres, spécifiques, concernant des espaces urbains importants. La première forme de réglementation par COS, CES a été utilisée de façon quasi exclusive. Elle permet si elle est respectée un contrôle quantitatif tant du volume bâti et l'utilisation spéculative des terrains par densification, elle ne permet aucun contrôle de la forme urbaine.

La réglementation par la définition des règles d'implantation a été utilisée au siècle dernier pour produire des centres-villes coloniaux. Elle permet la création de tissus avec des rues et îlots à l'aspect urbain homogène très marqué, elle est souvent complétée par la prescription du COS maximum.

- ✘ Fixe de façon détaillée pour le ou les secteurs concernés, la forme urbaine, l'organisation, les droits de construction et d'utilisation des sols.
- ✘ Définit la qualité minimale et maximale d'une construction autorisée exprimée en (m²) plancher hors œuvre ou en (m³) de volume bâti, les types de construction autoriser et leur usages.
- ✘ Détermine les règles concernant l'aspect extérieur des constructions.
- ✘ Délimite l'aspect public, les espaces verts, les emplacements réservés aux ouvrages publics et installation d'intérêt général, ainsi que les caractéristiques des voies de circulation.
- ✘ Définit les servitudes.
- ✘ Précise les quartiers, rues, monuments et site à protéger, à rénover et à restaurer.

DISPOSITION GENERALES DU REGLEMENT D'URBANISME

Article 1 : objet de l'étude

Le présent règlement s'applique au territoire défini par le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) de la commune de Ain El Hammam dénommé POS A4. Il a pour objet de fixer les orientations d'aménagement pour l'ensemble du périmètre du POS.

Article 2 : portée du règlement

Le présent règlement ainsi que les documents qui l'accompagnent sont conjointement opposables aux tiers, il s'applique aux particuliers comme aux personnes morales de droit public ou privé. Il ne peut se substituer à la législation en vigueur concernant les droits des tiers, les principes découlant des codes de santé, ou des textes législatifs ayant impact direct ou indirect sur l'aménagement de l'espace urbain.

Article 3 : permis de construire

Toute construction édifiée sur le territoire du POS A4 est subordonnée à la possession du permis de construire telles que prévue par les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : disposition contre les risques naturels et technologiques

Toute construction est interdite sur les parcelles exposées directement aux risques naturels et technologiques.

Dans les zones ne présentant pas un risque naturel et technologique direct, toute construction est subordonnée à la confection préalable d'une étude de sol approfondie, visée par les services concernés.

Article 5 : prospect sur rue

En règle générale, la hauteur des constructions en front de rue sur une parcelle donnée ne peut excéder la largeur de l'espace public qui la dessert, au delà de ces hauteurs autorisées, sous réserves du respect des dispositions des autres articles, un retrait de 3 m par étage sera exigé pour les étages supérieurs.

Article 6 : implantation des constructions par rapport à l'emprise publique

Toute construction devra être édifiée à l'alignement des voies publiques comme indiqué dans le plan de composition urbaine.

On admettra le retrait du bâti au niveau :

- des angles pour marquer le changement de direction.
- pour marquer les entrées.

Article 7 : hauteur et toiture des constructions

Les hauteurs de constructions sont déterminées dans le POS A4 en fonction de différents paramètres parmi lesquels on citera la fonction, la situation dans le trame urbaine, la hiérarchie des voies et des vides urbains (place, jardin, ...) ces hauteurs sont mentionnées sur la carte de règlement comme suit :

- RDC, la hauteur est de 4m pour les commerces, 3m pour les habitations.

- R+1 elle est de 7m
- R+2 elle est de 10m
- R+3 elle est de 13m
- R+4 elle est de 16m

Les hauteurs sont déterminées du niveau 0,00 du plancher jusqu'à la toiture (non incluse). Les contreventements seront en toiture tuile (total ou partielle) pour les habitations. Et en toiture terrasse pour les équipements.

Article 8 : implantation des constructions les une par rapport aux autres

La continuité du bâti est encouragée tandis que la mitoyenneté est interdite pour des raisons d'ordre parasismique, l'espace entre deux constructions contigües devra être étanche aux animaux et aux eaux. Il sera traité en forme de joint sur toute sa hauteur.

La distance entre deux constructions doit être supérieure ou égale à la distance comptée horizontalement entre tout point de celui-ci et le point le plus proche de l'alignement opposé. Les constructions seront juxtaposées assurant ainsi une continuité de façade donnant sur les voies importantes. Cependant des interruptions de cette continuité sont possibles pour marquer les entrées vers les bâtiments ou vers les équipements.

Article 9 : saillies sur les façades

Toute forme de saillie sur les façades est autorisée dans les limites du respect des règles :

- la longueur des portes à faux sur la voie publique ne peut excéder 1,20m de portée, mesurée à partir de limite d'alignement des trottoirs.
- la hauteur minimale de portes à faux sur la voie publique est de 2,80m, mesurée à partir du niveau du trottoir.
- les conduits de fumée et d'aération doivent débouchés obligatoirement sur les toitures des constructions.

Article 10 : traitement des façades

Le traitement des façades doit être individualisé par bâtiment ou groupes de bâtiments. La forme et la taille des ouvertures restent à l'appréciation des différents maîtres.

Article 11 : clôtures

Les clôtures sont en générales interdites pour les ilots destinés à recevoir de l'habitat collectif ou semi-collectif.

Pour les constructions individuelles, la clôture ne doit pas dépasser 2,40m le long des voies de circulation.

La partie pleine devra avoir une hauteur inférieur à 1,50m mesurée à partir du trottoir.

Les clôtures doivent être réalisées en bonne harmonie avec les constructions principales dans le respect des règles en vigueur.

Article 12 : largeur et composition des voies

A- Voies principales :

***La voie principale RN15 (Bd Amirouche)**

- largeur totale de la voie : 14m
- largeur totale de la chaussée : 10m
- largeur du trottoir : 2m de part et d'autre.

***La voie principale RN71**

- largeur totale de la voie : 9m
- largeur totale de la chaussée : 6m
- largeur du trottoir : 1,5m

***A partir du remblai**

- largeur totale de la voie : 14m
- largeur totale de la chaussée : 10m
- largeur du trottoir : 2m

***Avenue du 1^{er} Novembre**

- largeur totale de la voie : 10m
- largeur totale de la chaussée : 6m
- largeur du trottoir : 2m

B- Voies Secondaires :

***Rue de la révolution**

- largeur totale de la voie : 9m
- largeur totale de la chaussée : 6m
- largeur du trottoir : 2m

***Bd du lycée**

- largeur totale de la voie : 10m
- largeur totale de la chaussée : 6m
- largeur du trottoir : 2m

C- Voie secondaires :

- largeur totale de la voie : 8m
- largeur totale de la chaussée : 5m
- largeur du trottoir : 1,5m

Article 13 : Aménagement des parkings

Les parkings sont prévus sur la partie de remblais zones inconstructibles (couloirs de servitude) conçus de façon à participer à l'aménagement de l'espace urbain.

Article 14 : Stationnement

Le stationnement des véhicules correspond aux besoins des constructions et des installations. Il doit être assuré en dehors des voies publiques. La surface à prendre en compte pour le stationnement d'un véhicule sur une aire collective est de 25m², y compris les accès.

Article 15 : Eclairage public

Toutes les voies ainsi que les chemins piétons et les espaces libres (parking, placettes), devront obligatoirement recevoir une installation d'éclairage public. Cette installation devra assurer un éclairage moyen à hauteur d'utilisation. L'éclairage de ces espaces répondra au double but d'assurer la sécurité et de mettre en valeur l'aspect architectural du volume bâti, tant par le choix des luminaires que par leur implantations.

Article 16 : Servitudes

Les servitudes qui existent dans ce périmètre d'étude sont :

1. La servitude relative au passage de la ligne électrique de la moyenne tension : reçu 15m de part et d'autre de l'axe.
2. le réseau d'AEP de Ø600 qui prévoit un couloir de servitude de 6m

Article 17 : Desserte par les réseaux

Toute construction devra être raccordée au réseau public d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, de gaz et de téléphone conformément à la réglementation en vigueur du point de vu hygiène et sécurité.

Article 18 : Réseau d'assainissement

Toute construction ou installation doit être raccordée par des canalisations souterraines aux réseaux collectifs d'assainissement.

Les acquéreurs ne pourront en aucun cas faire couler sur les voies ou les terrains avoisinants les eaux usées ou les eaux vannes.

Les regards de branchement seront à la charge des constructions et devront être établis conformément aux prescriptions d'hygiène de la commune.

Article 19 : Eaux pluviales

L'évacuation des eaux pluviales pouvant couler des toitures, des loggias, etc.... devra se faire exclusivement par descente d'eau.

En cas de réseau séparatif, les eaux pluviales ruisselleront jusqu'aux avaloirs Qui leur sont réservés. Il sera interdit de les verser dans le réseau des eaux usées.

Dans le cas d'un réseau unitaire cette séparation des eaux pluviales ne sera pas exigée.

Article 20 : Décharges publique

Tout dépôt d'ordures de provenance domestique ou de déchets divers est interdit dans le périmètre sous forme de décharge.

Les acquéreurs sont tenus de prendre les dispositions appropriées pour faciliter la collecte des ordures.

<i>Désignation des zones</i>	<i>Sigle</i>	<i>Nombre de niveau</i>	<i>CES</i>	<i>COS</i>	<i>Affectation</i>
<i>Zone d'habitat à haute densité</i>	ZHHD	R+4 R+3+S.S	100%	5 à 6	-Habitat -Commerce
	ZHHD	R+4	66 à 86%	2.5 à 3.5	-Service
<i>Zone d'habitat à moyenne densité</i>	ZHMD	R+3 R+2+S.SOL	25 à 40%	1,00 à 1,50	-Habitat -Commerce -Service
<i>Zone d'habitat à faible densité</i>	ZHFD	R+1	15 à 35%	0 ,25 à 0,90	-Habitat
<i>Zone d'équipement</i>	ZE	R+1	75,25%	1.15	-Equipement culturel
			53,94%	0,80	-Equipement touristique
<i>Zone boisée zone de glissement</i>	ZB	/	0%	/	-Espace de forte
	ZG				-déclivité -implantation de l'arbre
<i>Zone de servitude</i>	ZS	/	0%	/	-Parking -Espace verts -Cheminement piéton
<i>Zone de détente</i>	ZD	/	0%	/	-Jardin -Parc -Placette
<i>Zone de parking</i>	ZP	/	0%	/	-Parking -Placette

ANNEXE 5:

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI OUZOU

DIRECTION DE L'URBANISME

ET DE LA CONSTRUCTION

REGLES DE CONSTRUCTIBILITE DE LA VILLE DE AIN EL HAMMAM

ANNEXE DE L'ARRETE N° 52 DU 30/01/2011

Les règles de constructibilité à respecter sont proposées ci après en commençant par la zone la plus défavorable et contraignante (zone c).

Zone C

Il s'agit des secteurs « **à risques géotechniques forts** » sur lesquels il conviendra d'exclure tout projet de construction, terrassements et d'une manière générale toute transformation modifiant les équilibres existants.

Seuls pourront être autorisés :

- Les travaux créations de pistes nouvelles nécessaires à l'entretien du versant ou au désenclavement de secteurs faiblement urbanisés ;
- Les travaux de génie-civil destinés à prévenir ou conforter les phénomènes de type glissement de terrain ;
- Les aménagements hydrauliques permettant d'améliorer la continuité des écoulements (ruissellement, eaux usées, circulations profondes...).

Ces aménagements neufs, même mineurs, devront être justifiés par des études géotechniques spécifiques afin de prévenir tout risque de dégradation des conditions d'équilibre des pentes (provisoires ou définitives) au droit, et autour, du projet.

Les études devront êtres réalisées par un bureau d'étude spécialisé.

Zone B

Bien que sur la carte le potentiel de construction en zone B paraisse relativement important, sur le terrain l'urbanisation devra rester peu dense, avec une adaptation à l'environnement qui ne sera pas toujours facile : pente, ravins encaissés, ruissellement, érosion.

Les règles définies ci-après devront être rigoureusement appliquées quelque soit l'orientation choisie pour le développement futur de la ville.

Tout projet de construction de type Rez-de chaussée à R+3, d'excavation, pourra d'une façon générale, être envisagé sous réserve de s'assurer par des études préalables que le projet ne perturbe pas les conditions d'équilibres local et général du versant. L'étude géotechnique fondée sur la connaissance générale de la géologie et de l'hydrogéologie du secteur, ainsi que sur une campagne de reconnaissances spécifiques du site par tous moyens tels que des sondages et essais in-situ ou en laboratoire, devra être réalisée par un bureau d'étude spécialisé.

En fonction de l'importance du projet, l'étude pourra comporter deux phases :

- Etude de faisabilité destinée à identifier les contraintes géotechniques éventuelles et adapter le projet. Les reconnaissances de sols, qui devront être engagés à ce stade de faisabilité, seront à définir par le bureau d'étude. Elles permettront à minima de :
 1. Définir la profondeur du substratum rocheux sain, et l'épaisseur d'altération des schistes conviendra de reconnaître la qualité des sols d'assise des futures constructions sur épaisseur minimale de 5 m sous la base des fondations futures ;
 2. Mesurer les caractéristiques mécaniques des sols limoneux superficiels et des schistes altérés (par essais en laboratoire ou essais in situ) ;
 3. Apprécier les écoulements d'eau dans les sols (par observation de surface, installations piézométriques....).
- Etude d'avant-projet destinée à fournir et justifier les solutions techniques pour la réalisation, chaque projet avec des conditions de sécurité optimales. La conception du projet de l'exécution des ouvrages devront respecter les règles de l'art, et plus particulièrement :
 1. Stabilité de l'immeuble : Les fondations devront prendre appui sur un sol homogène reconnu dûment stable, de préférence dans les schistes en place.
 2. Stabilité d'ensemble des terrains : Toute modification et tout report de charges devra respecter les conditions d'équilibre des pentes dans le périmètre géotechnique.

En première approche, sauf contexte géologique particulier, la pente des talus de déblai ou remblai non soutenus ne devra excéder 33° (3B/2V). Les talus ne respectant pas ces conditions devront être soutenus. L'étude géotechnique justifiera le dimensionnement des ouvrages de soutènement.

De même, le géotechnicien devra dans tous les cas vérifier que la mise en place de remblais ne remet pas en cause les conditions d'équilibre locales des terrains. En première approche, il conviendra d'éviter

les remblais de plus de 3m de hauteur, sauf calcul de stabilité justifiant la stabilité interne du remblai et la stabilité générale de la pente en tenant compte des surcharges apportées par les mouvements de terre.

- Continuité des régimes hydrogéologiques superficiels et souterrains : Les projets de construction ne devront en aucun cas modifier de façon préjudiciable la circulation des eaux superficielles ou profondes.

Cette condition impose notamment une viabilisation préalable des terrains à construire, qui s'inscrira dans le cadre d'un schéma général d'assainissement et de drainage de la zone urbanisable. L'objectif sera d'éviter tout rejet non maîtrisé vers les terrains aval, avec les risques de glissements et de ravinement que cela génère dans les sols limoneux superficiels.

Par ailleurs, les démarches suivantes sont conseillées pour prévenir l'apport d'eau accidentelle dans les versants sensibles à l'aléa mouvement de terrain :

- Créer les réseaux d'amenée et d'évacuation des eaux sous double-enveloppe ;
- Entretien et curer régulièrement les caniveaux et fossés d'évacuation des eaux de ruissellement ;
- Limiter les volumes des bassins et des citernes, en imposant la création de double paroi pour contrôler les fuites ;

Les venues d'eau ou ruissellements découverts lors des chantiers de construction devront être captés et canalisés en phase provisoire et en phase définitive, avec si besoin réalisation de tranchées ou éperons drainants.

- Pour les projets importants avec notamment construction d'immeuble de type R+2 à R+3, conviendra d'imposer l'obligation de recourir à une mission de contrôle et de suivi des phases délicates de travaux.

Un rapport de fin de travaux, portant sur les ouvrages de fondations ou de soutènements réalisés, devra être rédigé par l'organisme de contrôle.

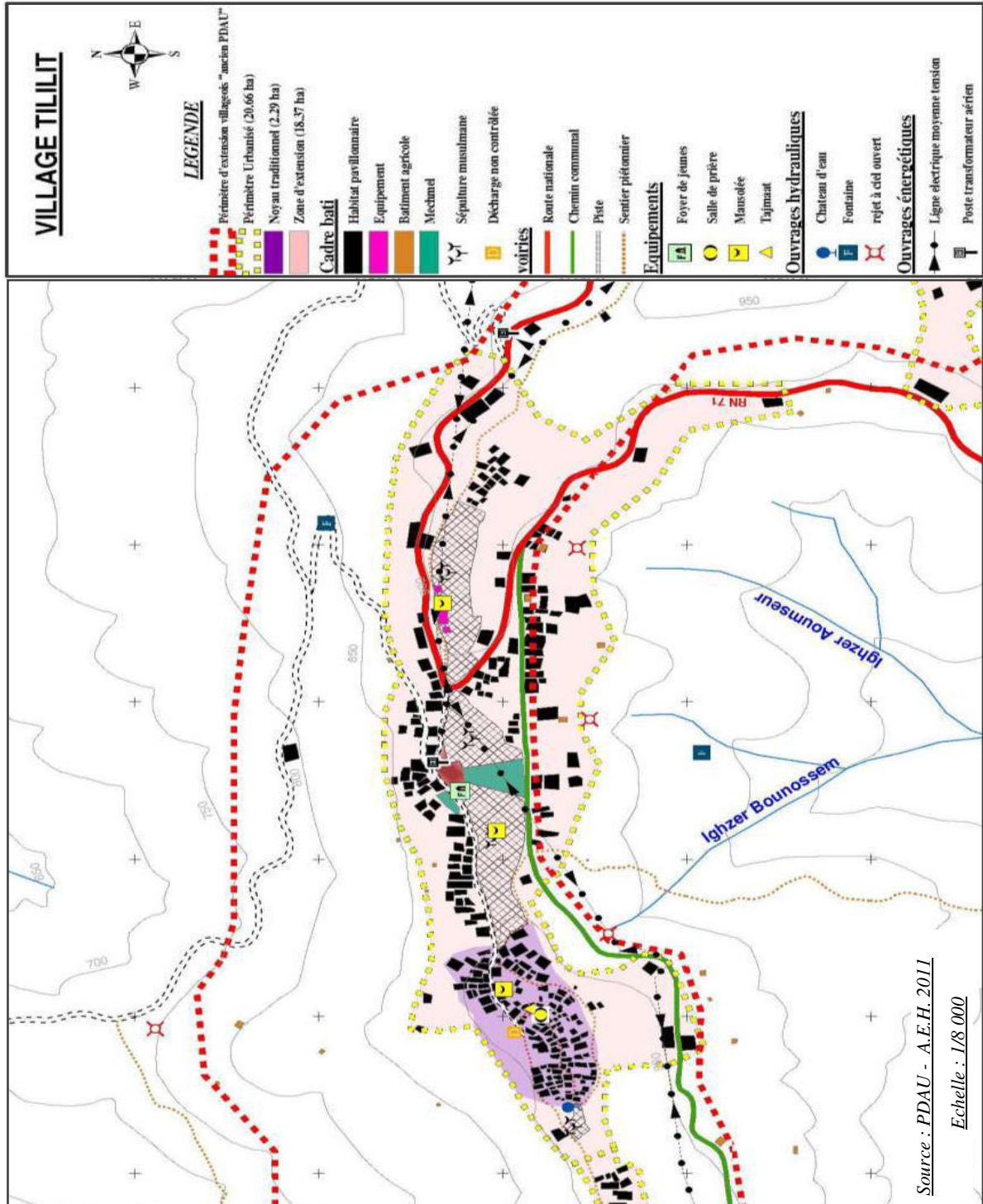
Zone A

Les nouveaux secteurs de développement urbains seront à privilégier dans les secteurs cartographiés en zone A moins de contraintes naturelles.

Tout projet de construction, démolition, excavation, apport de remblai pourra d'une façon générale être envisagé sous réserve de s'assurer que le projet ne perturbe pas les conditions d'équilibre locales et générales des pentes ou ouvrages avoisinants. D'une manière générale, tout ou partie des dispositions édictées pour la zone B s'applique, sachant toutefois que la réalisation des projets devrait s'avérer moins contraignante en raison des contraintes naturelles moindres.

ANNEXE 6:

Dénomination du village : **Tililit**
 Superficie urbanisée totale : **20,66 ha**
 o Noyau traditionnel : **02,29 ha**
 o Zone d'extension : **18,37 ha**

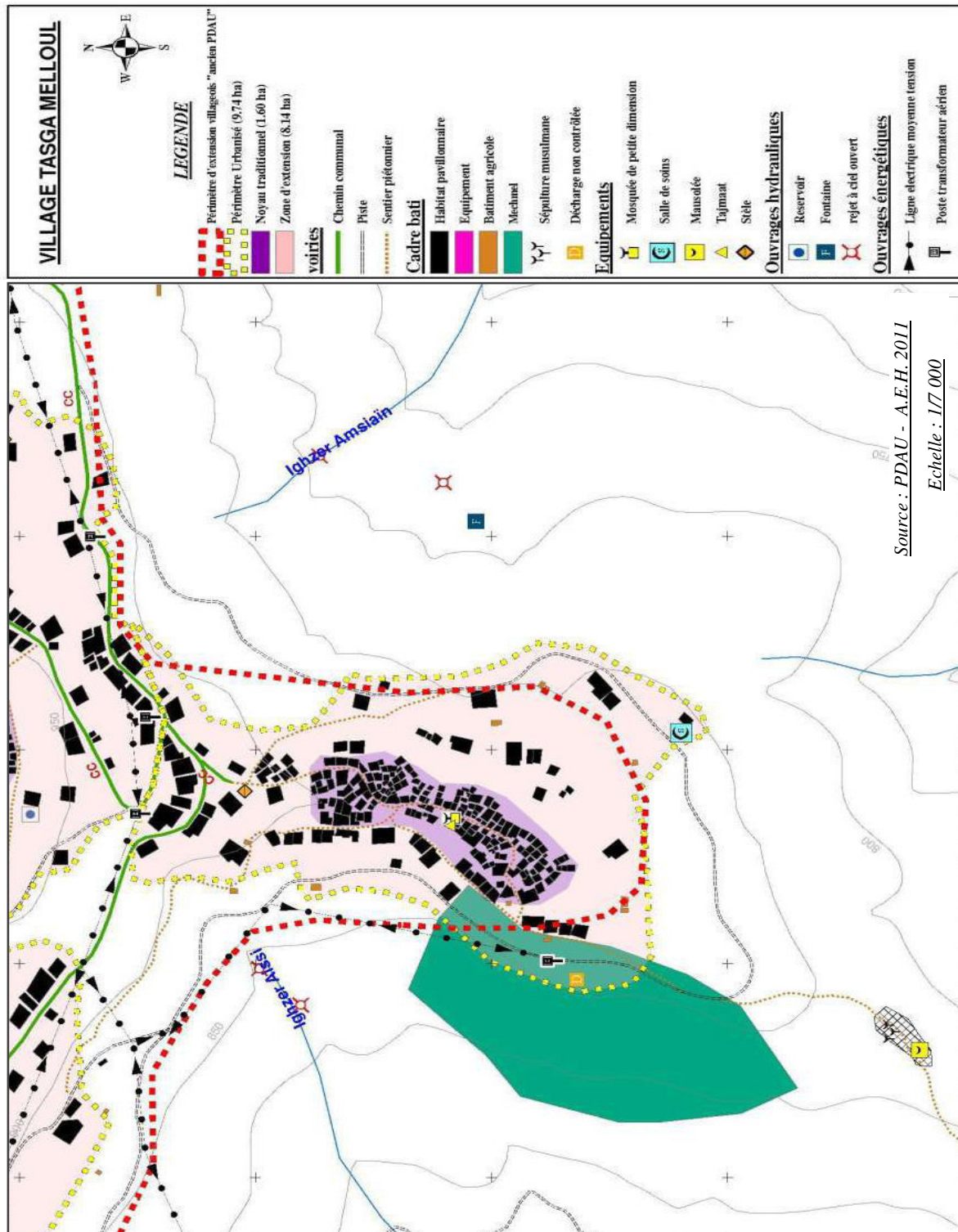


Dénomination du village : **Tasga Melloul**

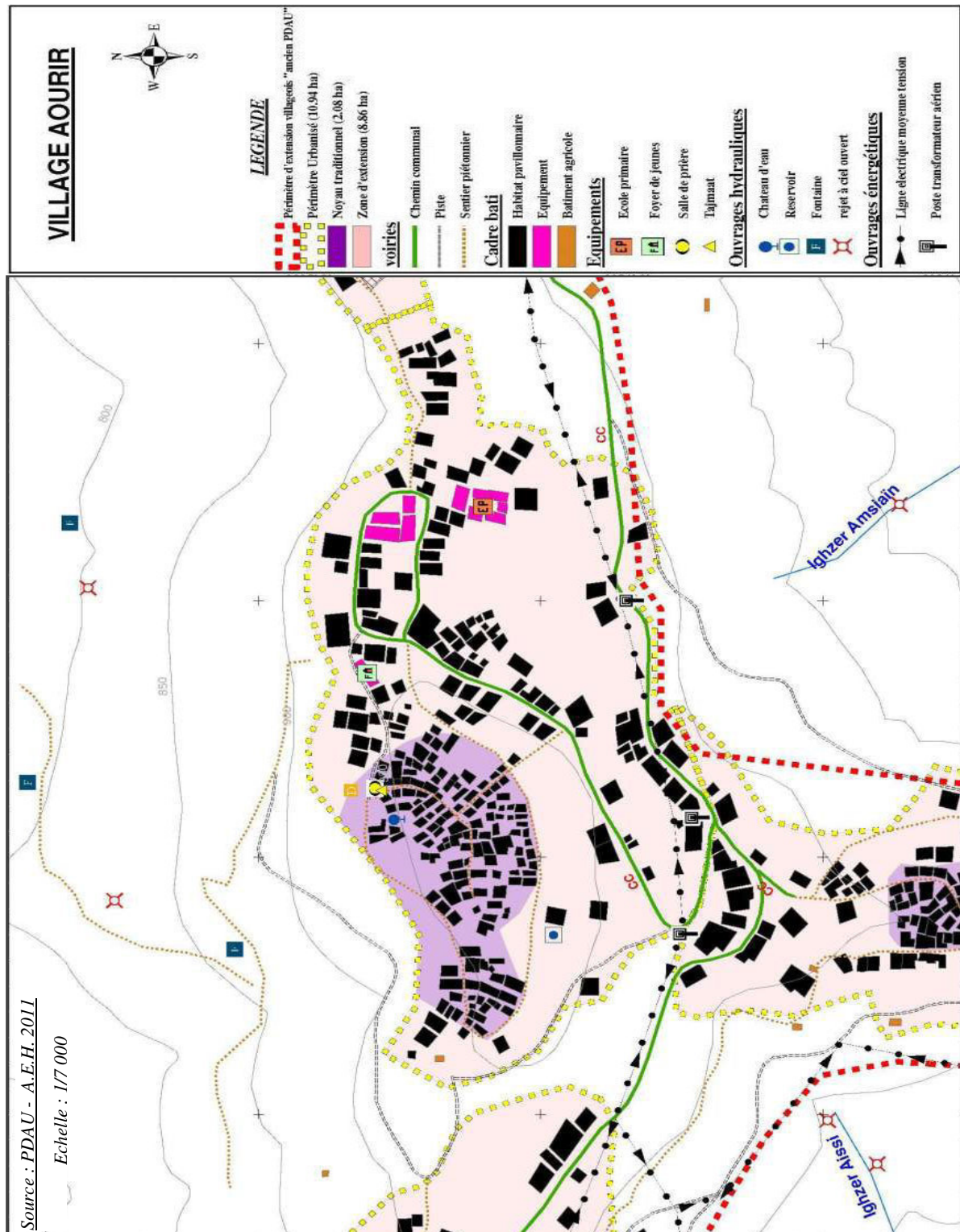
Superficie urbanisée totale : **09,74 ha**

○ Noyau traditionnel : **01,06 ha**

○ Zone d'extension : **08,14 ha**



- Dénomination du village : **Aourir**
 Superficie urbanisée totale : **10,94 ha**
 ○ Noyau traditionnel : **02,08 ha**
 ○ Zone d'extension : **08,86 ha**

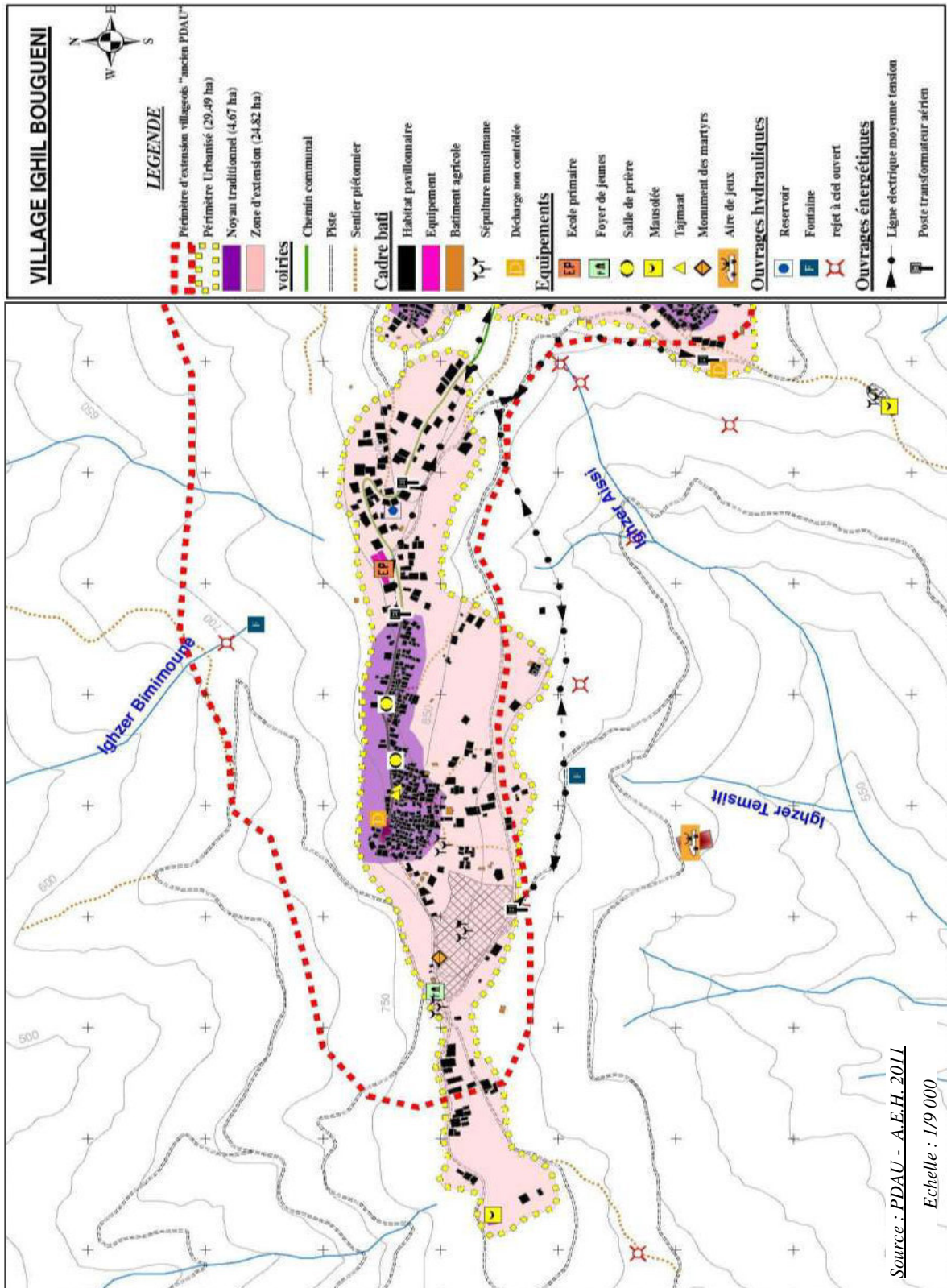


Dénomination du village : **Ighil Bougueni**

Superficie urbanisée totale : **29,49 ha**

○ Noyau traditionnel : **04,67 ha**

○ Zone d'extension : **24,82 ha**

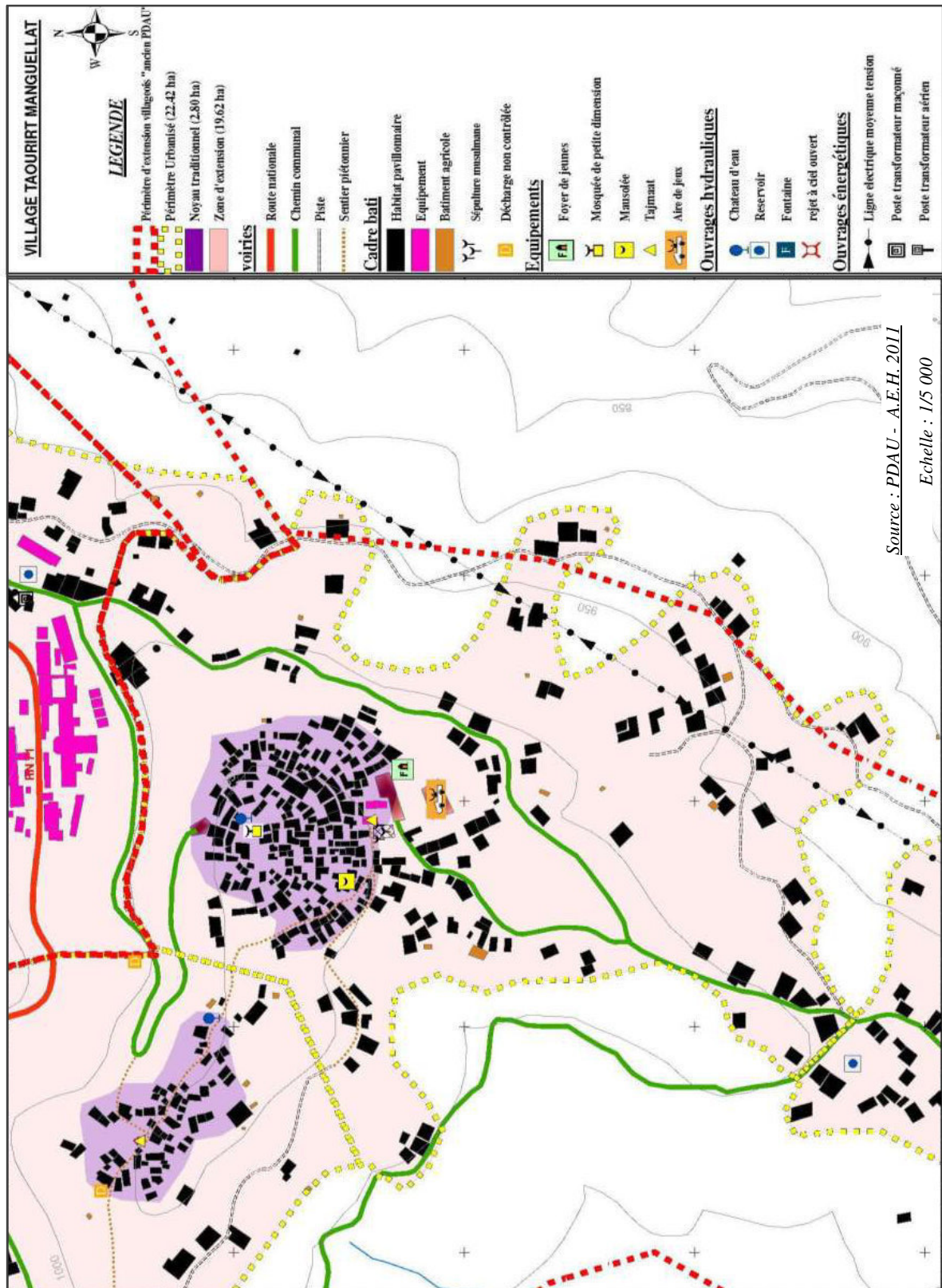


Dénomination du village : **Taurirt Manguellet**

Superficie urbanisée totale : **22,42 ha**

○ Noyau traditionnel : **02,80 ha**

○ Zone d'extension : **19,62 ha**

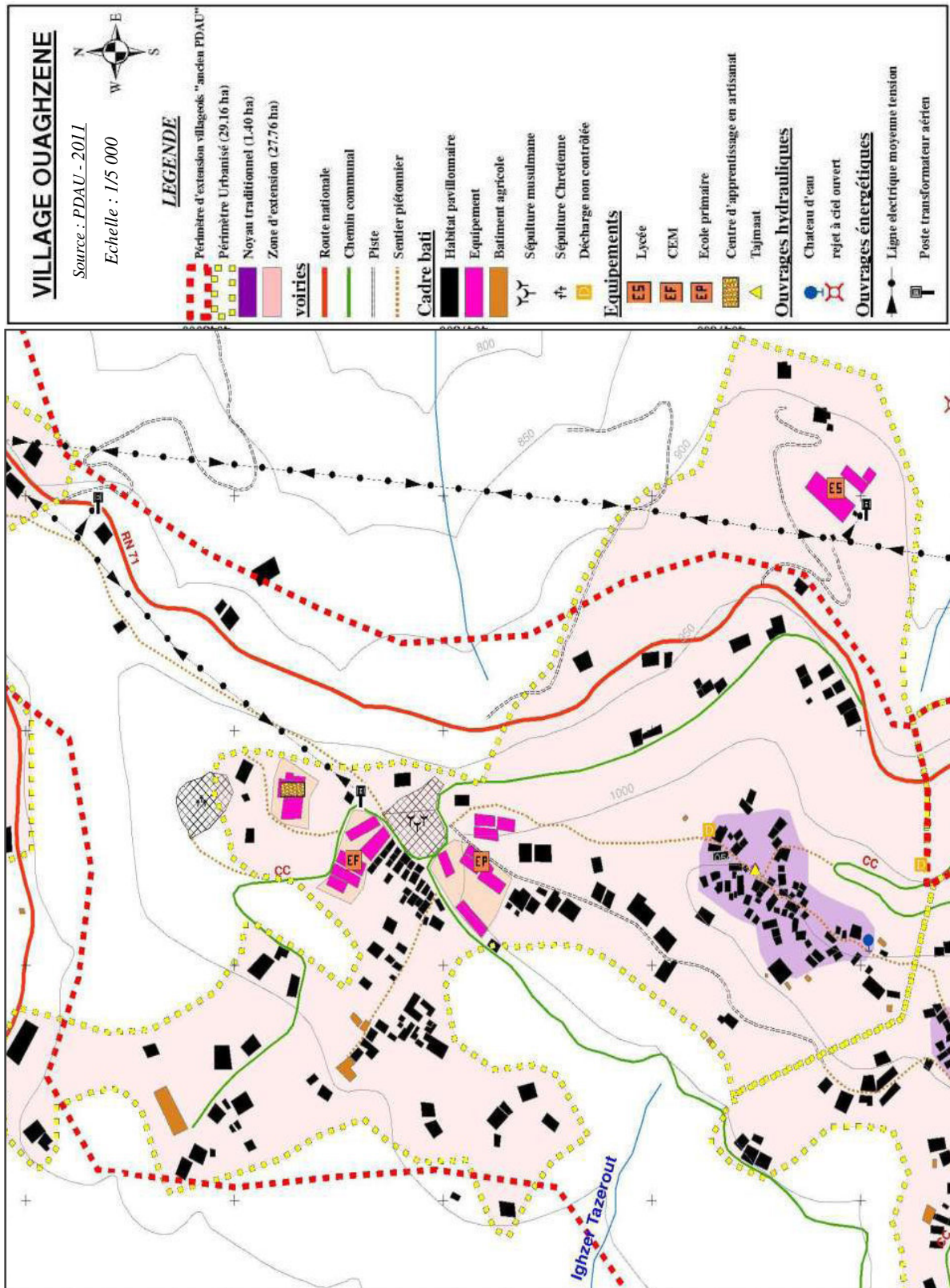


Dénomination du village : **Ouaghzene**

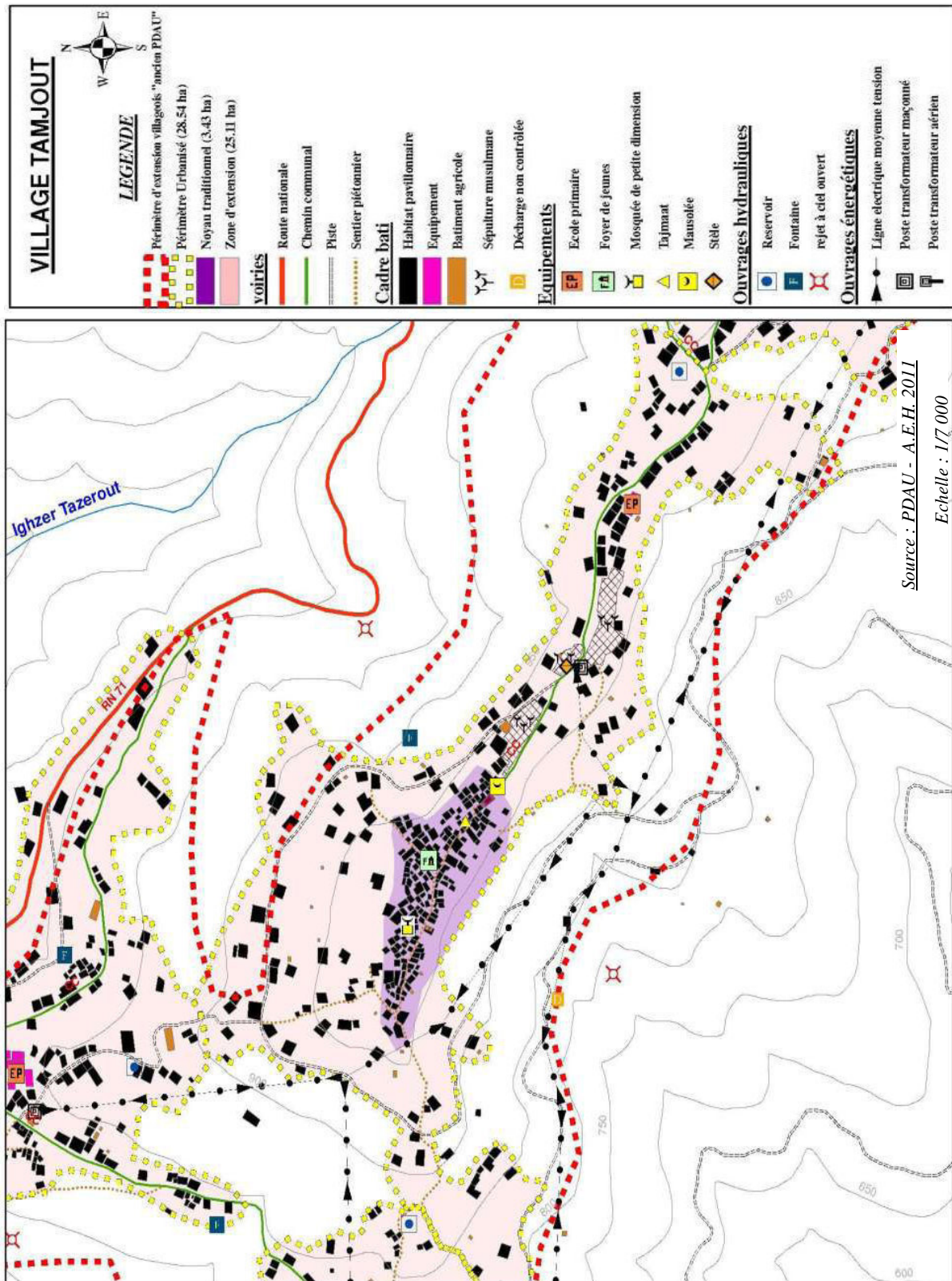
Superficie urbanisée totale : **29,16 ha**

○ Noyau traditionnel : **01,40 ha**

○ Zone d'extension : **27,76 ha**



- Dénomination du village : **Tamjout**
 Superficie urbanisée totale : **28,54 ha**
 ○ Noyau traditionnel : **03,43 ha**
 ○ Zone d'extension : **25,11 ha**

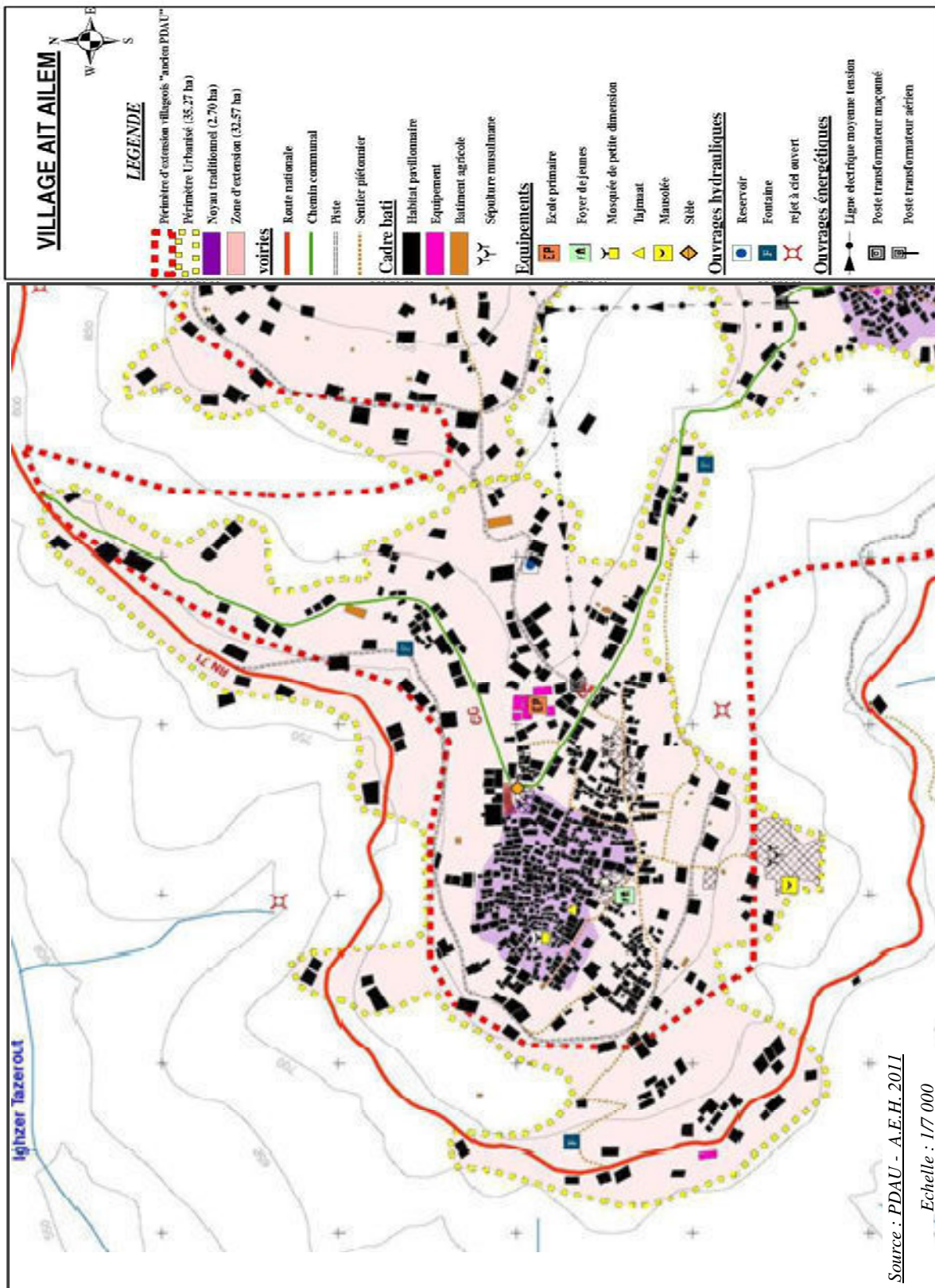


Dénomination du village : **Ait Ailem**

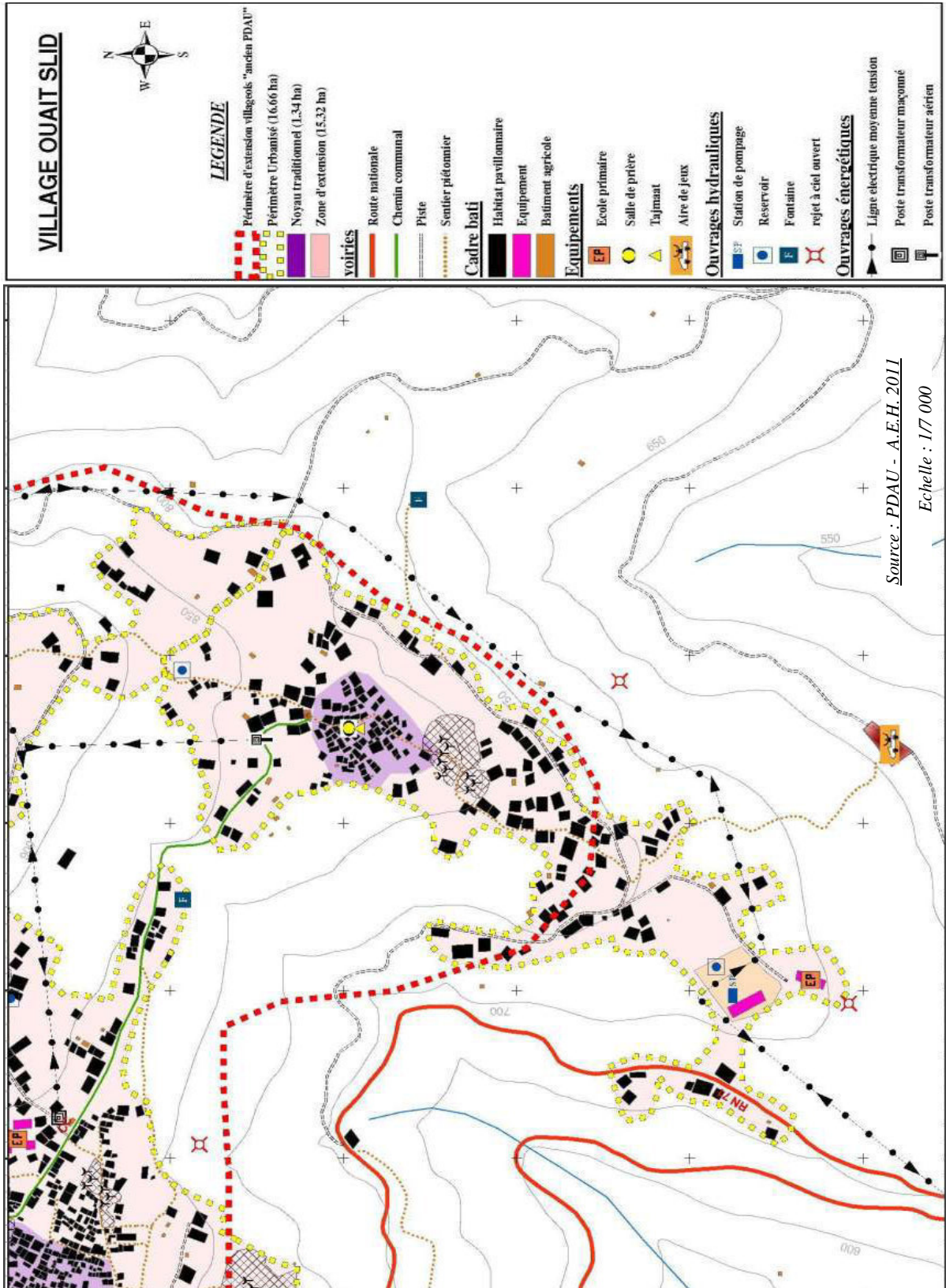
Superficie urbanisée totale : **35,27 ha**

○ Noyau traditionnel : **02,70 ha**

○ Zone d'extension : **32,57 ha**



Dénomination du village : **Ouait Slid**
 Superficie urbanisée totale : **16,66 ha**
 Noyau traditionnel : **01,34 ha**
 Zone d'extension : **15,32 ha**

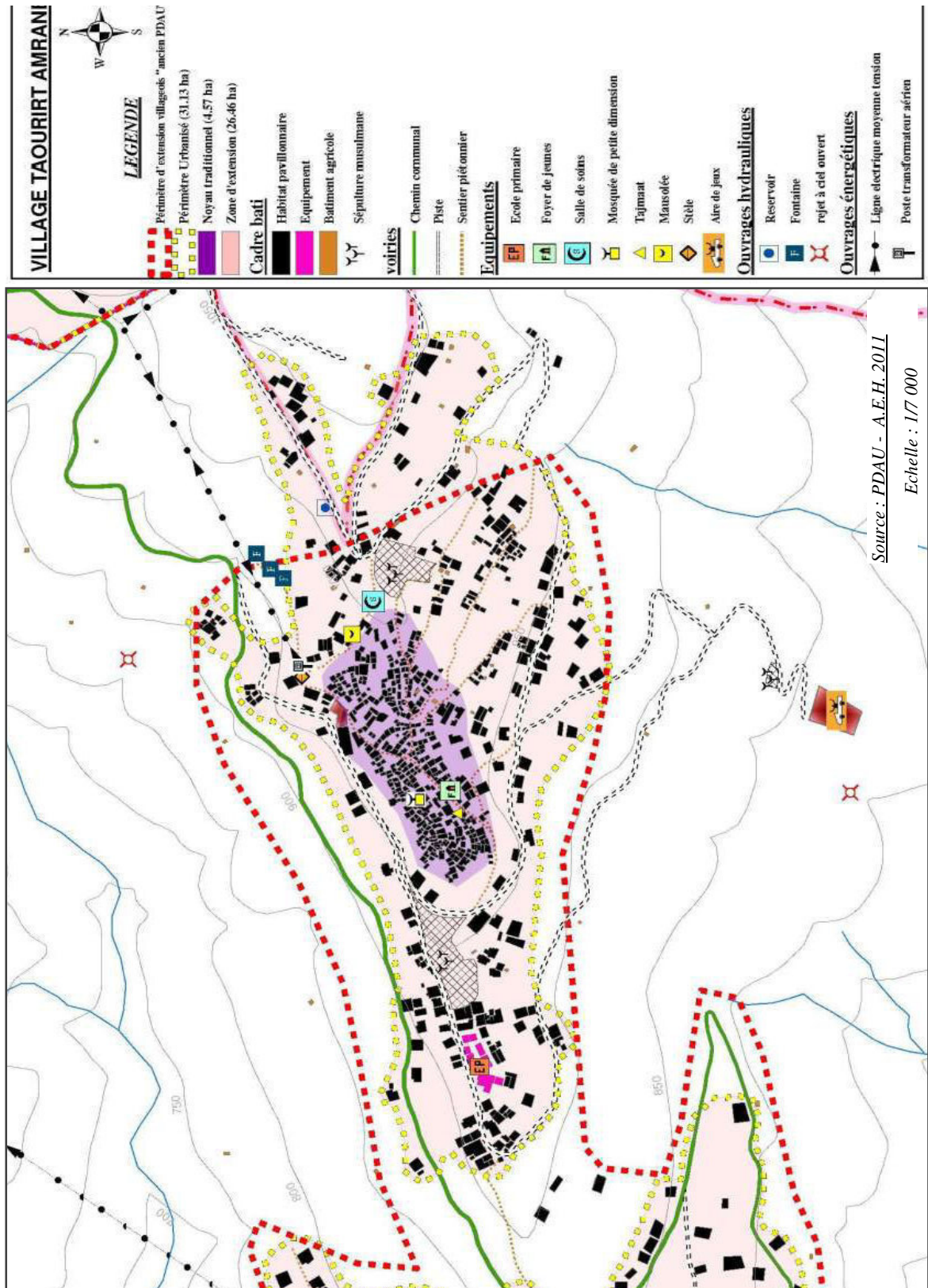


Dénomination du village : **Taurirt Amrane**

Superficie urbanisée totale : **31,03 ha**

○ Noyau traditionnel : **04,47 ha**

○ Zone d'extension : **26,46 ha**

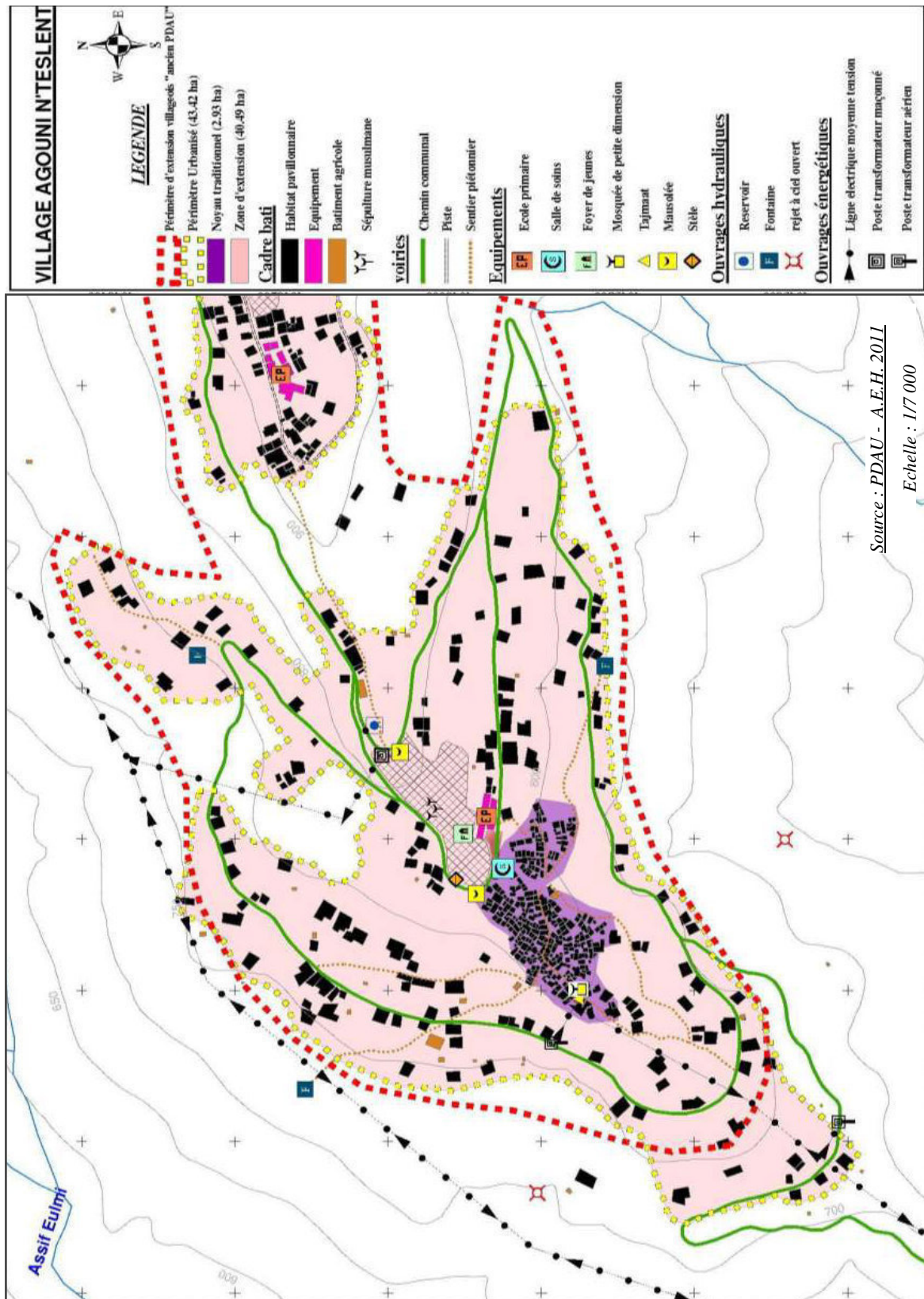


Dénomination du village : **Agouni N'teslent**

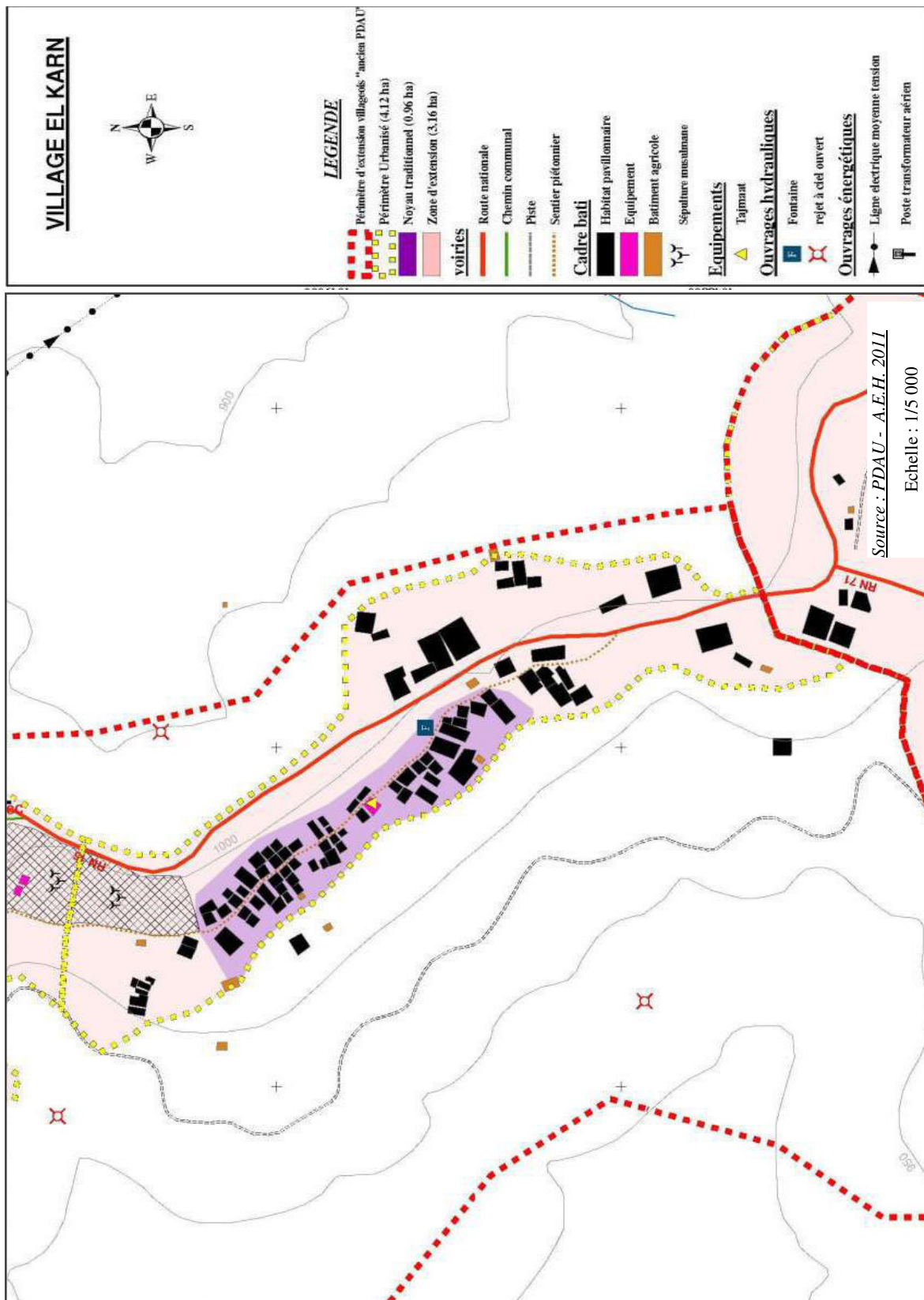
Superficie urbanisée totale : **43,42 ha**

○ Noyau traditionnel : **2,93 ha**

○ Zone d'extension : **40,49 ha**



- Dénomination du village : **El Karn**
 Superficie urbanisée totale : **04,12 ha**
 ○ Noyau traditionnel : **0,96 ha**
 ○ Zone d'extension : **03,16 ha**

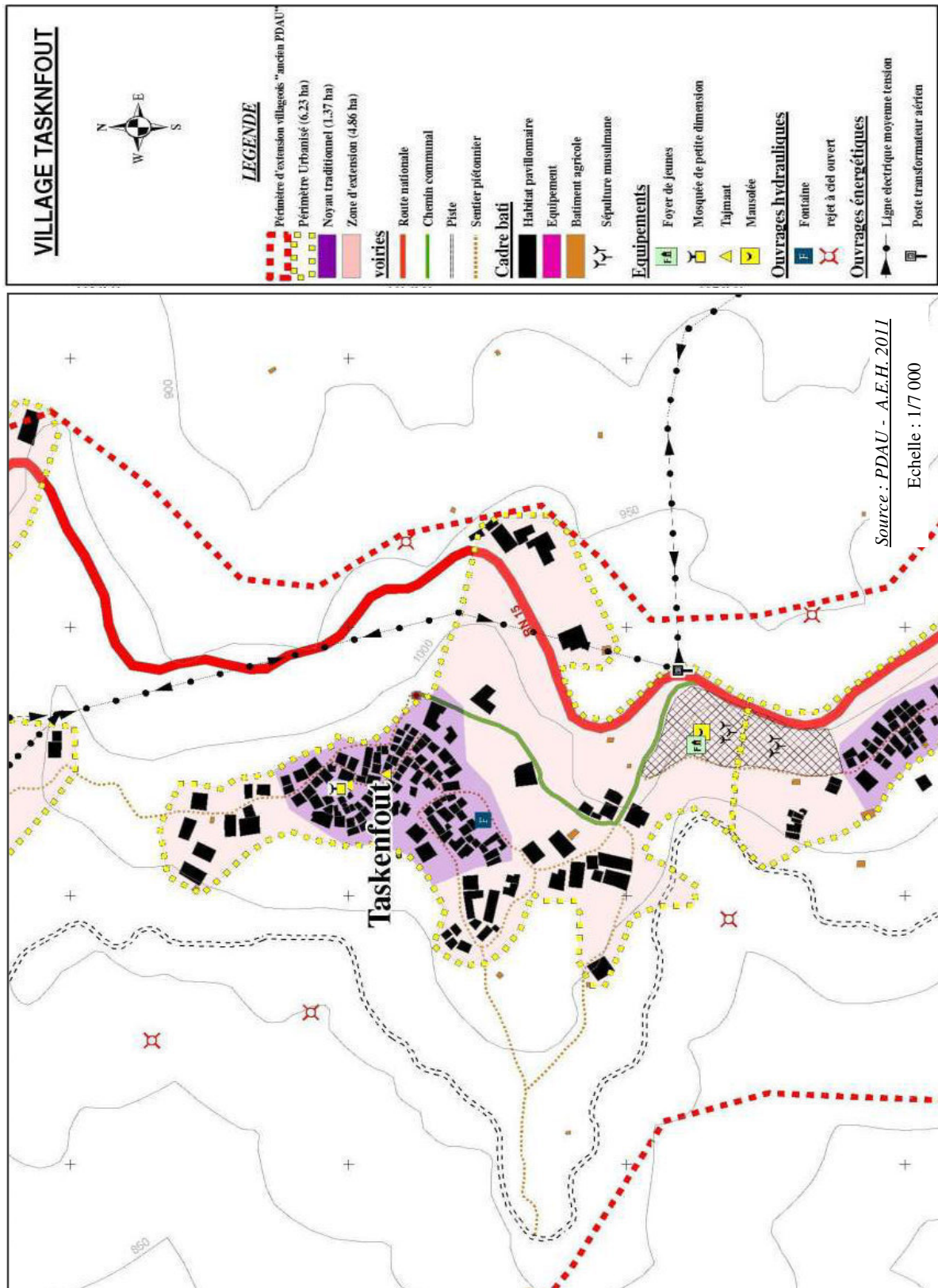


Dénomination du village : **Taskenfout**

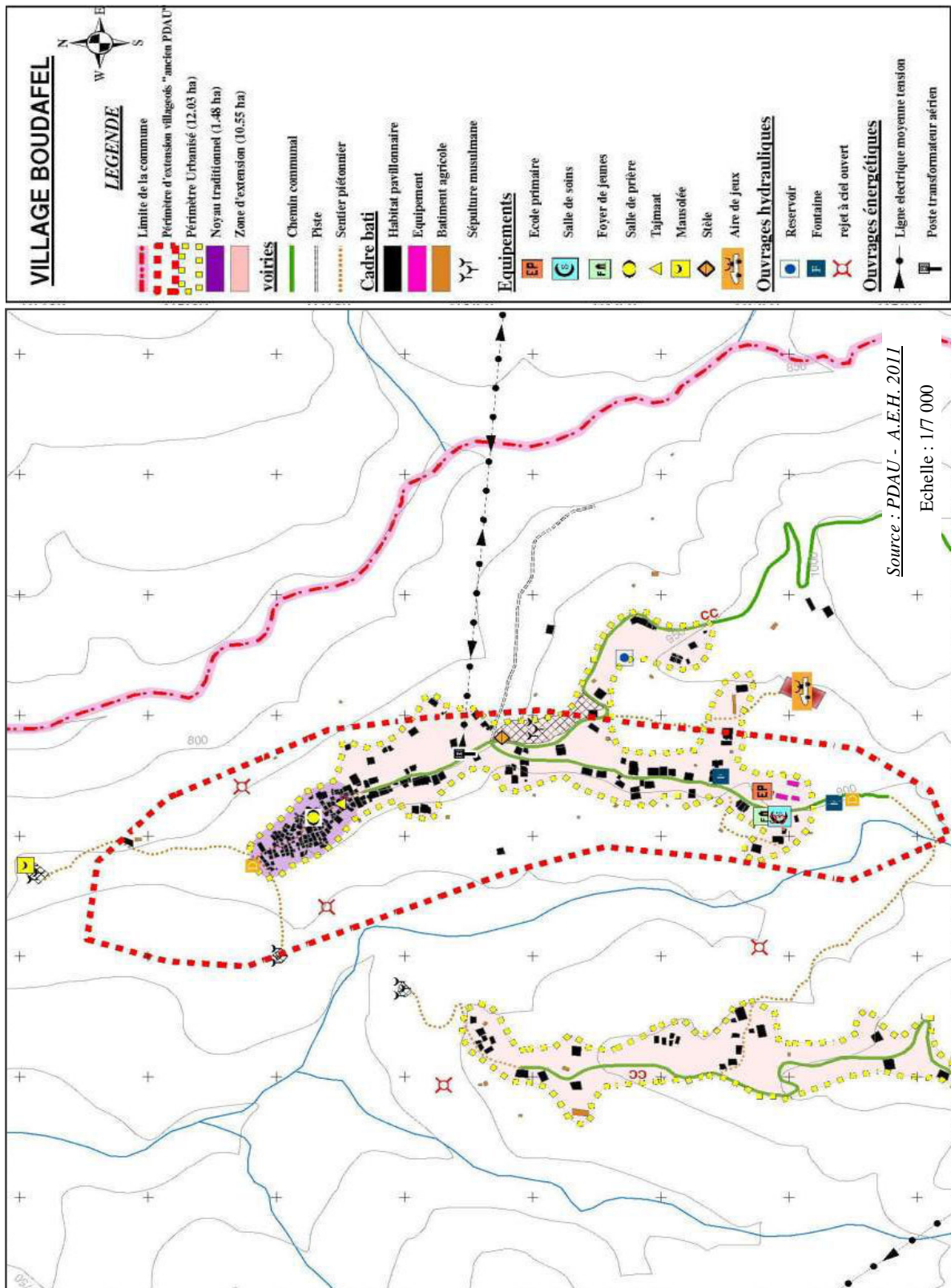
Superficie urbanisée totale : **06,24 ha**

○ Noyau traditionnel : **01,37 ha**

○ Zone d'extension : **04,87 ha**



- Dénomination du village : **Boudafel**
 Superficie urbanisée totale : **12,03 ha**
- Noyau traditionnel : **01,48 ha**
 - Zone d'extension : **10,55 ha**

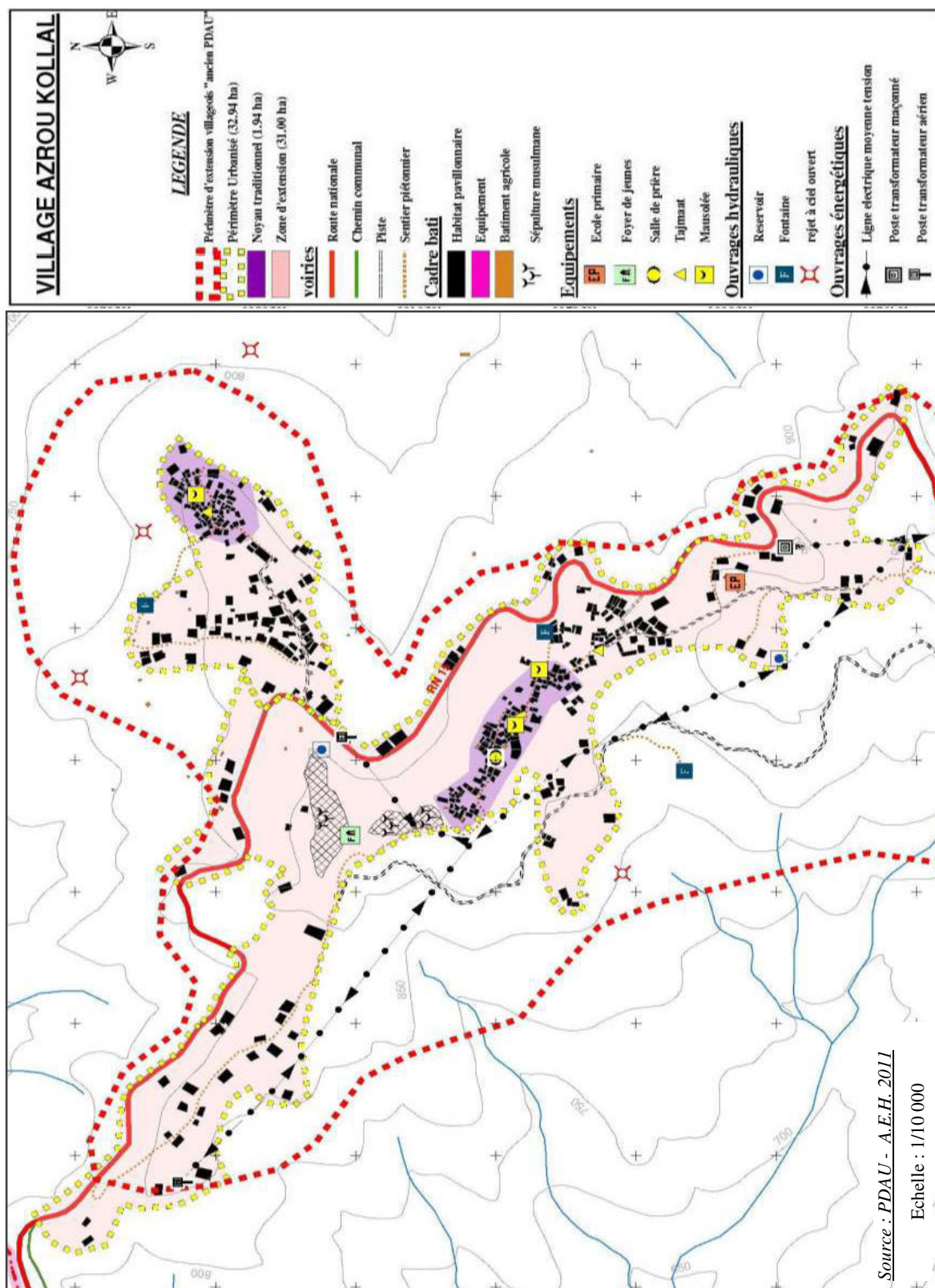


Dénomination du village : **Azrou Kollal**

Superficie urbanisée totale : **32,94 ha**

○ Noyau traditionnel : **01,94 ha**

○ Zone d'extension : **31,00 ha**

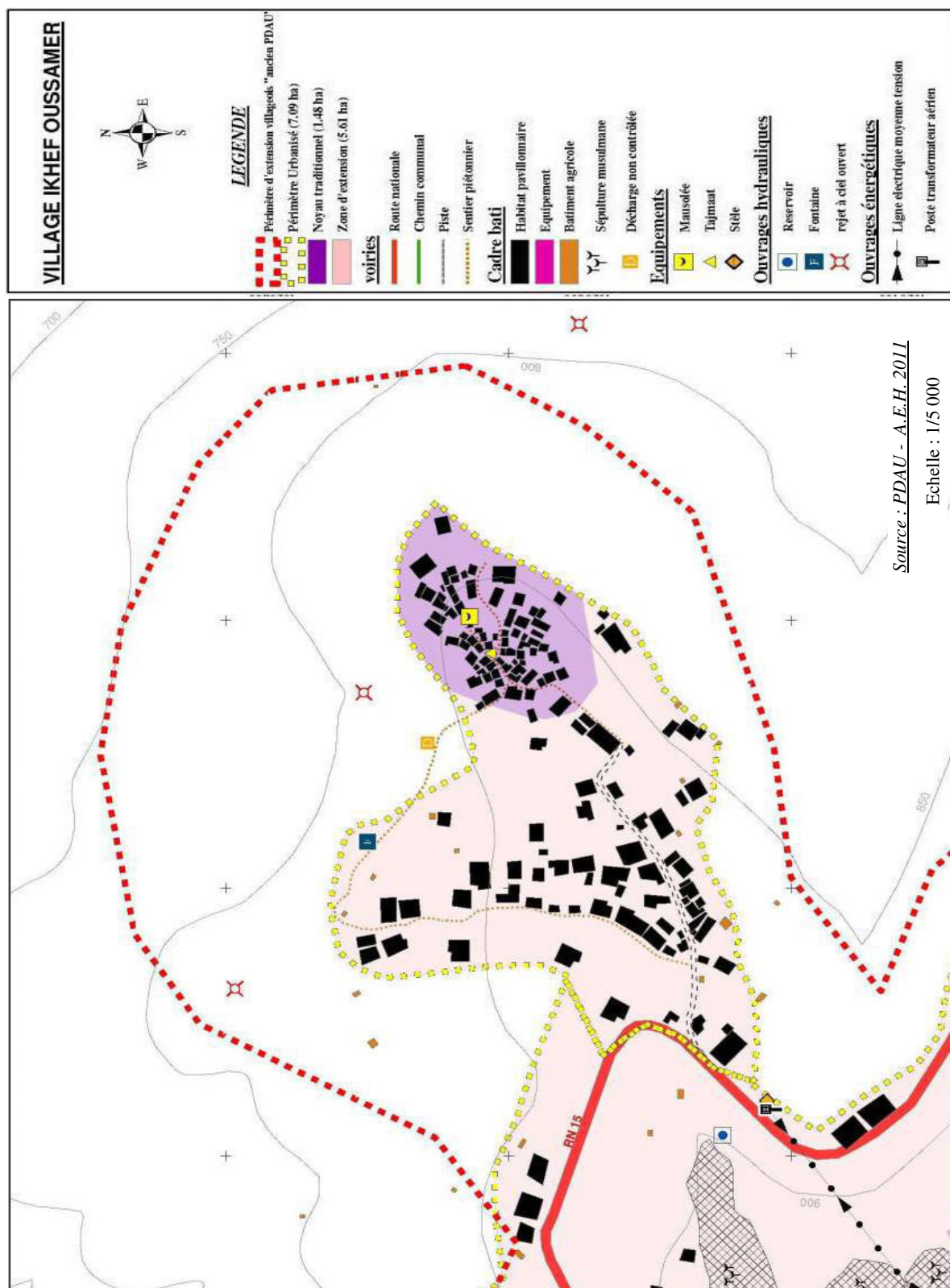


Dénomination du village : **Ikhef Oussamer**

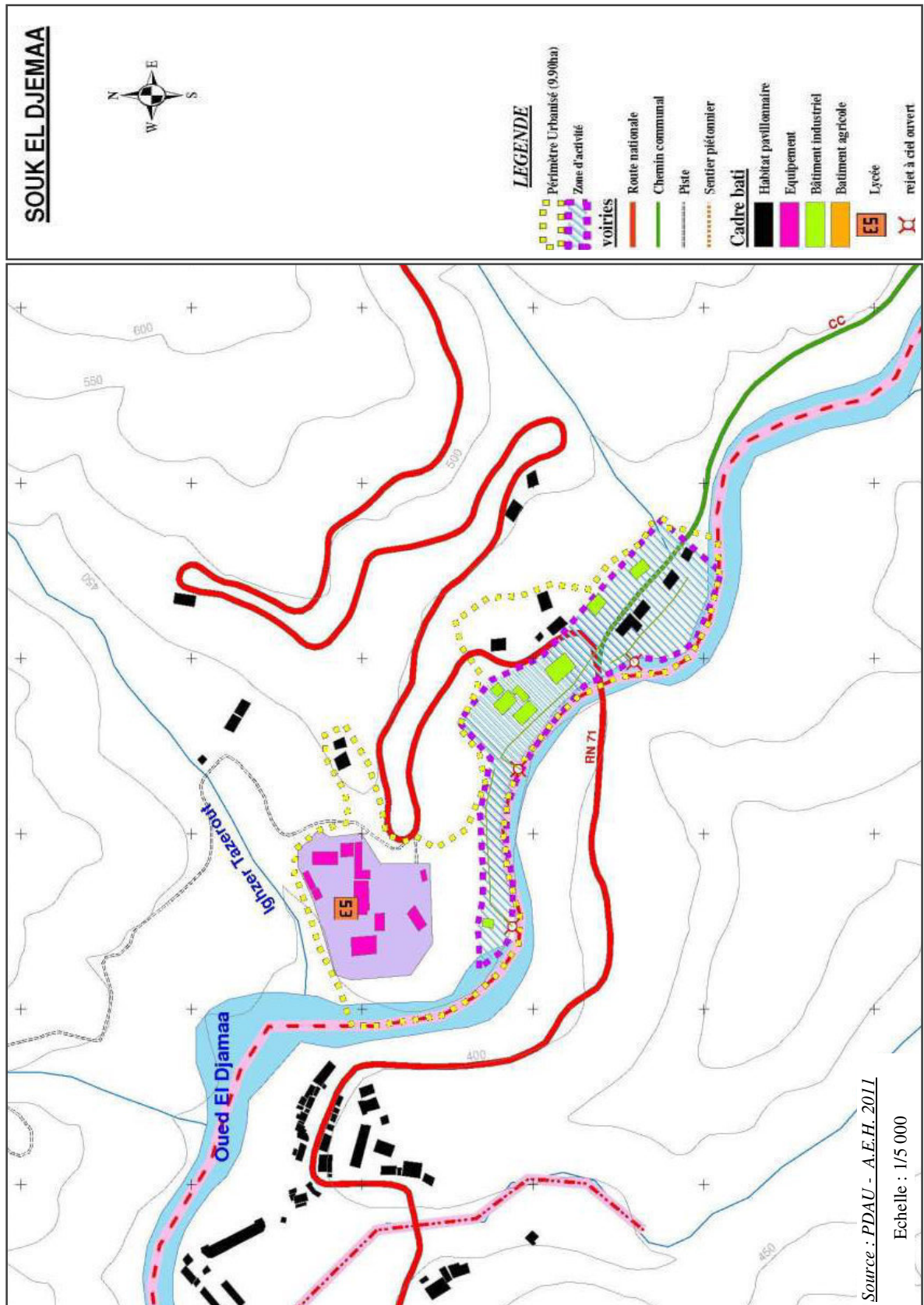
Superficie urbanisée totale : **07,09 ha**

○ Noyau traditionnel : **01,48 ha**

○ Zone d'extension : **05,61 ha**



Dénomination du village : Souk El Djemaa
 Superficie urbanisée totale : 09,90 ha

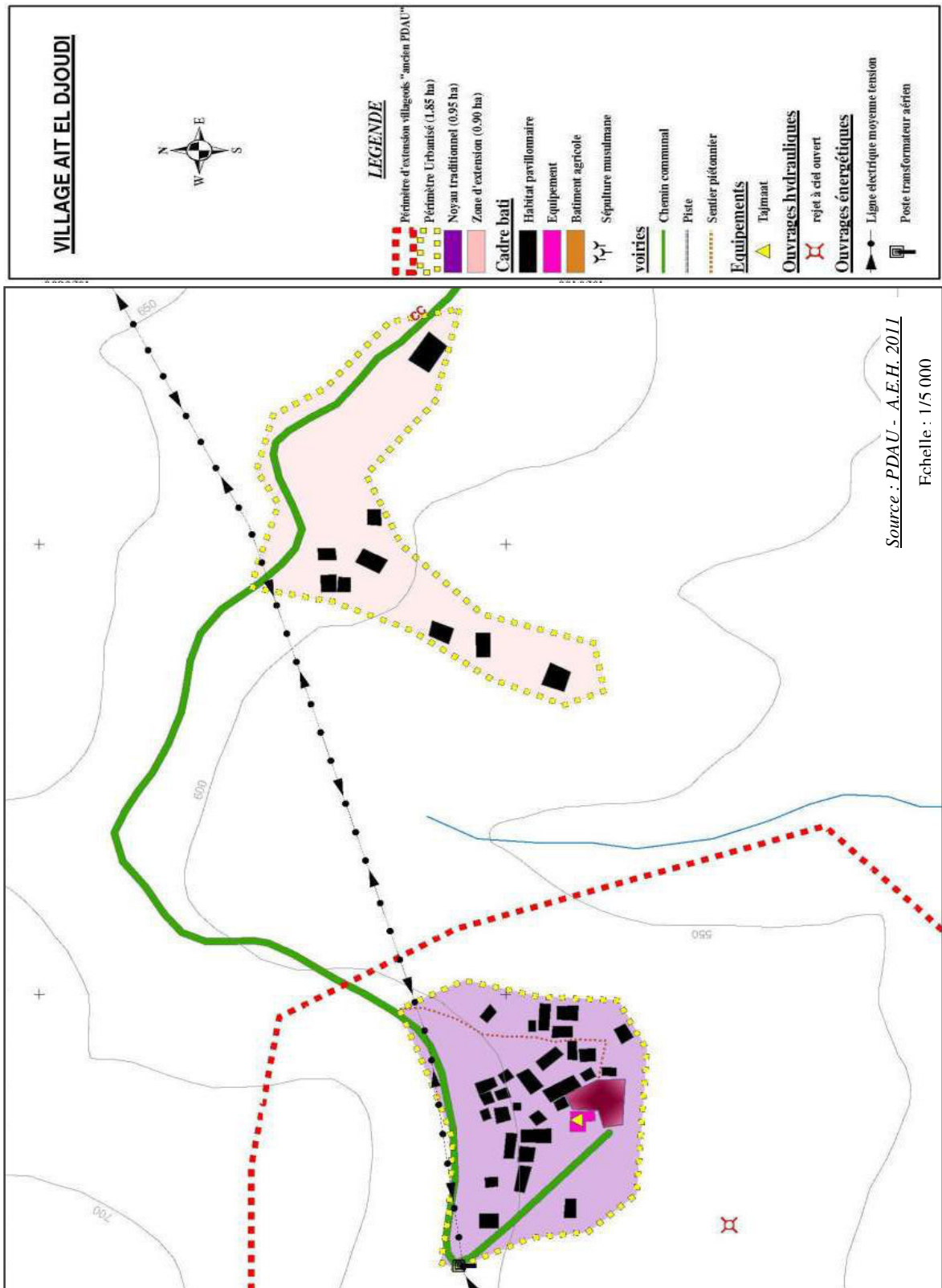


Dénomination du village : **Ait El Djoudi**

Superficie urbanisée totale : **01,85 ha**

○ Noyau traditionnel : **0,95 ha**

○ Zone d'extension : **0,90 ha**

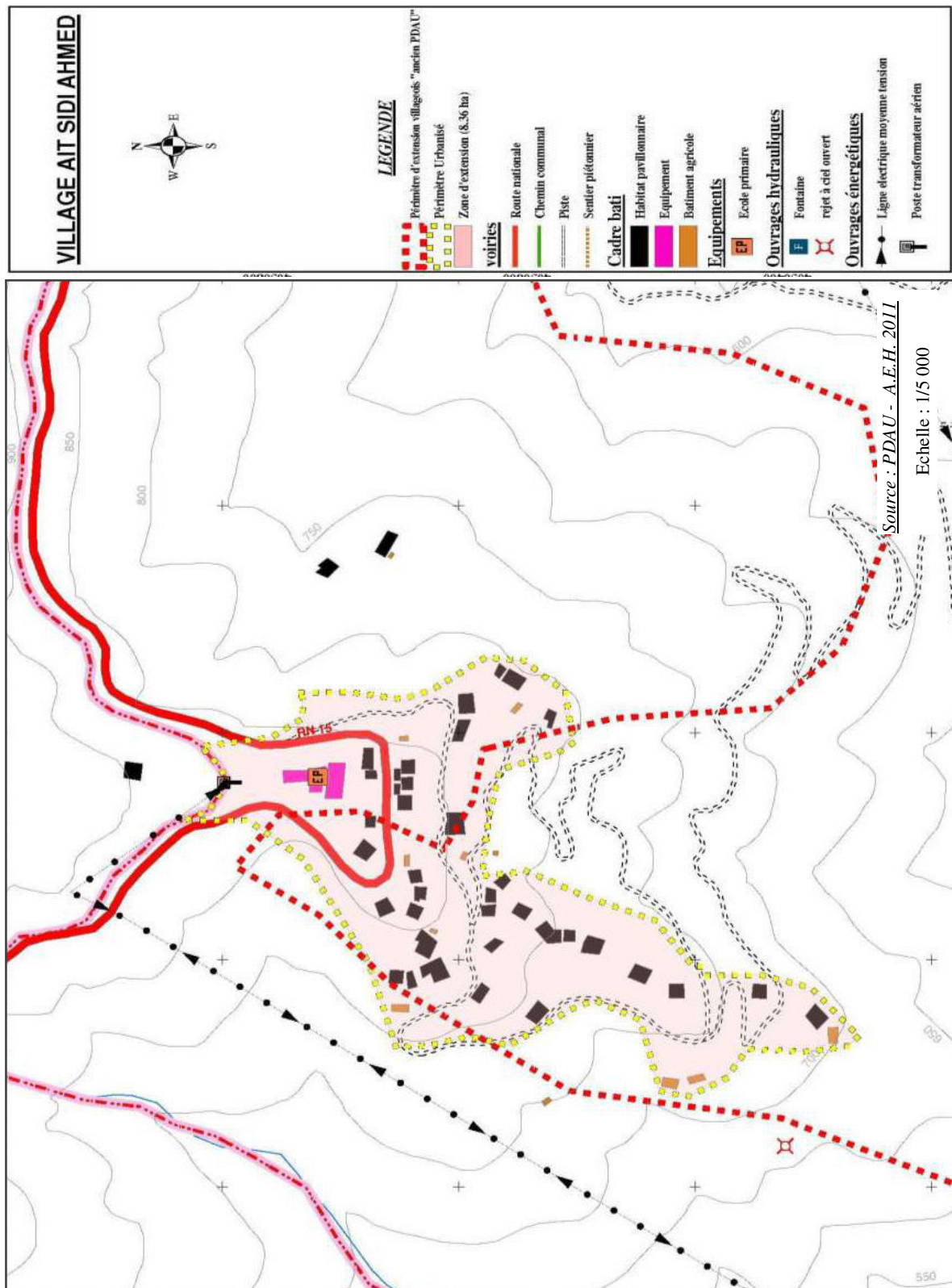


Dénomination du village : **Ait Sidi Ahmed**

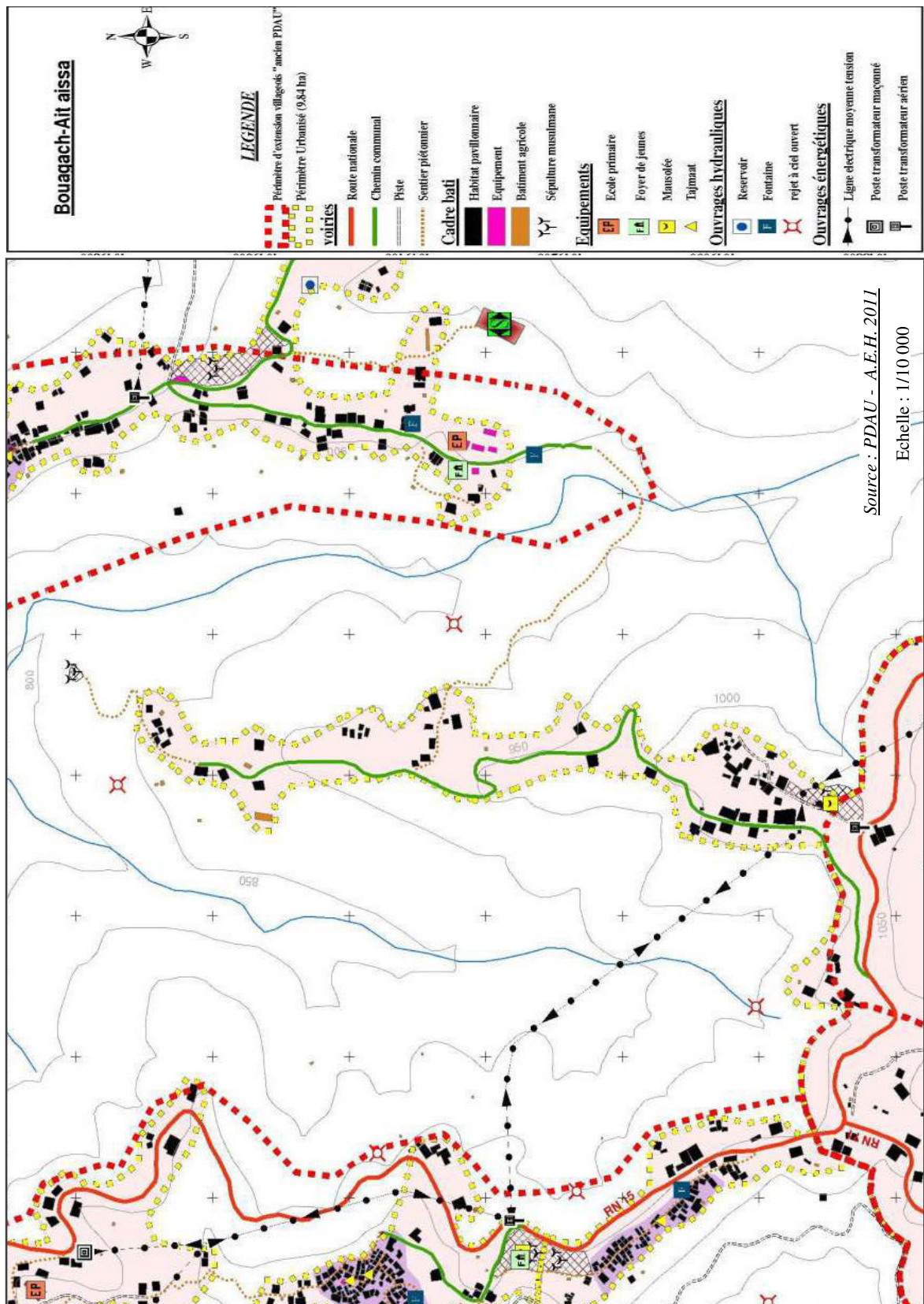
Superficie urbanisée totale : **08,36 ha**

○ Noyau traditionnel : **0 ha**

○ Zone d'extension : **08,36 ha**



Dénomination du village : **Bouagach-Ait Aissa**
 Superficie urbanisée totale : 09,84 ha



Liste des sigles utilisés

A.C.L. : Agglomération Chef-Lieu

A.D.E. : Algérienne Des Eaux

A.E.F. : Antenne Ecole Fondamentale

A.E.H : Ain El Hammam

A.P.C. : Assemblée Populaire Communale

A.S. : Agglomération Secondaire

B.A.D.R. : Banque Algérienne de Développement Rural

B.A.E. : Branches d'Activités Economiques

B.D.L. : Banque de Développement Local

Brd : Boulevard

B.T.P. : Bâtiment et Travaux Publics

C.E.T. : Centre d'Enfouissement Technique

C.F.P. : Centre de Formation Professionnelle

C.N.E.P. : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

C.P.A. : Crédit Populaire Algérien

C.P.I. : Centre de Proximité des Impôts

C.S.P. : Centre Sportif de Proximité

D.U.C. : Direction d'Urbanisme et de Construction

D.H.W. : Direction de l'Hydraulique de Wilaya

E.A.C. : Exploitation Agricole Collective

E.A.I. : Exploitation Agricole Individuelle

E.F. : Exploitation Fondamentale

Ha. : Hectare

Hab. : Habitant

H.T. : Haute tension

L.N.I. : Larbaa Nath Irathen

Logt. : Logement

M.T. : Moyenne tension

N.D. : Non Défini

O.N.S. : Office National des Statistiques
P. : Pièce
P.D.A.U. : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
Pop. : Population
P.O.S. : Plan d'Occupation au Sol
P.T. : Poste et Télécommunications
P.U.D. : Plan d'Urbanisme Directeur
R.D.C.: Rez De Chaussée
R.G.P.H.: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
R.N. : Route Nationale
S.A.A. : Société Algérienne des Assurances
S.A.E. : Secteurs d'Activités Economiques
S.A.T. : Surface Agricole Totale
S.A.U. : Surface Agricole Utile
S.U.C : Subdivision d'Urbanisme et de Construction
T.O : Tizi-Ouzou
T.O.L. : Taux d'Occupation par Logement
T.O.P. : Taux d'Occupation par Pièce
T.O.C. : Taux d'Occupation par Classe
Z.E. : Zone Eparsé

Table des cartes

Carte n°1 : Carte de situation du massif des monts du Djurdjura.....	50
Carte n°2 : Carte des reliefs du massif des monts du Djurdjura.....	52
Carte n°3 : Carte des zonages du massif des monts du Djurdjura.....	53
Carte n°4 : Situation de la commune d'A.E.H.....	60
Carte n°5 : Unités villageoises de la commune d'A.E.H.....	61 bis
Carte n°6 : Carte des pentes.....	62
Carte n°7 : Carte des altitudes.....	63
Carte n°8 : Carte lithologique.....	65
Carte n°9 : Réseau routier de la commune d'A.E.H.....	93bis
Carte n°10 : Situation de l'A.C.L. par rapport à son arrière –pays.....	100bis
Carte n°11 : Carte des pentes du chef-lieu d'A.E.H.....	101bis
Carte n°12 : Occupation du sol du chef-lieu d'A.E.H.....	102bis
Carte n°13 : Evolution spatiale du chef-lieu d'A.E.H., carte 1960.....	103bis
Carte n°14 : Evolution spatiale du chef-lieu d'A.E.H., carte 1981.....	107bis
Carte n°15 : Evolution spatiale du chef-lieu d'A.E.H., carte 2009.....	108bis
Carte n°16 : Hiérarchisation de la voirie du chef-lieu d'A.E.H.....	109bis
Carte n°17 : Typologie de l'habitat du chef-lieu d'A.E.H.....	110bis
Carte n°18 : Typologie fonctionnelle du chef-lieu d'A.E.H.....	110bis
Carte n°19 : Répartition des équipements structurants du chef-lieu d'A.E.H.....	111bis
Carte n°20 : Répartition des commerces et services du chef-lieu d'A.E.H.....	112bis
Carte n°21 : Mobilité et déplacements.....	113bis
Carte n°22 : Flux mécaniques dans le chef-lieu d'A.E.H.....	114bis
Carte n°23 : Structure paysagère d'A.E.H.....	125bis
Carte n°24 : Organisation du bâti et patrimoine	128bis
Carte n°25 : Composition urbaine et paysagère du chef-lieu d'A.E.H.....	139bis
Carte n°26 : Carte d'aléas et de constructibilité du chef-lieu d'A.E.H.....	141bis
Carte n°27 : Carte de décharges non contrôlées et rejets à ciel ouvert.....	143
Carte n°28 : P.D.A.U. d'A.E.H., carte des P.O.S.....	160

Table des figures

Figure 1 : Parcours de recherche.....	9
Figure 2 : le système du paysage.....	20
Figure 3 : Modes de lecture du paysage corrélés aux types de regard.....	21
Figure 4 : Lecture du système du paysage.....	23
Figure 5 : Facteurs enclenchant la dynamique des mutations du paysage.....	26
Figure 6 : Impacts de la mobilité sur le milieu urbain.....	32
Figure 7 : Evolution de la législation du paysage en France.....	34
Figure 8 : Le relief du massif du Djurdjura.....	49
Figure 9 : Modèle numérique du terrain du massif des monts du Djurdjura.....	49
Figure 10 : Ensembles physiques de la wilaya de Tizi-Ouzou dont A.E.H.....	57
Figure 11: Structure de la population par âge et par sexe.....	71
Figure 12: Evolution de la population occupée par S.A.E.....	75
Figure 13: Répartition des emplois par B.A.E.....	76
Figure 14: Répartition des terres agricoles.....	77
Figure 15: Coupe schématique verticale, illustrant situation de l’A.C.L. d’A.E.H.....	100
Figure 16: Les isolats créés en Grande Kabylie, entre les villages militaires de 1857-1858. et les centres civils de 1872 et 1880.....	102
Figure 17: Eléments régulateurs du tracé du village colonial d’A.E.H.....	103
Figure 18: Système viaire du village colonial d’A.E.H.....	104
Figure 19: Découpage foncier du village colonial d’A.E.H.....	106
Figure 20: Organisation du tissu de l’A.C.L. d’A.E.H.....	108
Figure 21: A.C.L. d’A.E.H.espace polarisant – migrations pendulaires –.....	114
Figure 22: Croquis d’une montagne plissée.....	124
Figure 23: Evolution de l’espace urbanisé de l’A.C.L d’A.E.H. de 1961 à 2009.....	133
Figure 24: Extension du tissu urbain longeant la voirie.....	135
Figure 25: Les Communes mixtes de la Kabylie du Djurdjura après 1885.....	159

Table des photos

Photo 1 : Vue sur le massif, paysage ouvert, A.E.H.....	17
Photo 2 : Vue sur village Ouaghzen et A.C.L d'A.E.H, perchés sur lignes de crêtes.....	17
Photo 3 : Vue sur village Ighil Bougni, A.E.H.....	17
Photo 4 : Vue sur Casbah d'Alger, patrimoine universel.....	18
Photo 5 : Vue sur patrimoine colonial, A.E.H (B rd Amirouche), en état de dégradation.....	19
Photo 6 : Vue d'immeubles de haut gabarit, A.C.L. d'A.E.H (Rue Bounouar M'henna).....	19
Photo 7 : Vue sur habitat traditionnel en zone épars (Village Ath El Djoudi).....	81
Photo 8 : Vue sur habitat traditionnel à Th. Amrane (Thadjemaat en avant-plan).....	81
Photo 9 : Vue sur habitat traditionnel à Aourir, entouré d'habitat nouveau.....	82
Photo 10: Vue sur habitat nouveau à Aourir (Petit et grand gabarit).....	82
Photo 11: Vue sur habitat nouveau à Ouait slid (Maison individuelle « Villa »).....	82
Photo 12: Vue sur habitat nouveau en hauteur à A.E.H. le long de la RN15.....	82
Photo 13: Vue sur habitat urbain semi-collectif à A.E.H (RN15).....	83
Photo 14: Vue sur immeuble renouvelé à A.E.H (Rue BrdAmirouche).....	84
Photo 15: Vue sur bâti reconverti en avant-plan et immeuble haut en arrière-plan à A.E.H (Rues Brd Amirouche et 1er Novembre).....	84
Photo 16: Vue sur rue-escalier à A.E.H.....	105
Photos 17&18: Vue sur alignement du bâti créant la rue à A.E.H.....	123
Photo 19: Vue illustrant, l'urbanisme de tuyau le long de voies de circulation.....	123
Photo 20: (village Aourir) Grand panorama sur paysages ouverts du massif.....	124
Photos 21, 22 & 23: Unités villageoises, dont :.....	125
- Photo 21: Village d'Ath El Djoudi ;	
- Photo 22: Village d'Aguni N'teslent ;	
- Photo 23: Village d'Ath Ailem	
Photos 24 & 25: Extensions urbaines du tissu d'A.E.H, « Ath- Ailem » (Vues de loin sur tout le village et rapprochée sur le noyau originel)	126
Photo 26: Pressions foncières - Grandeur des constructions au chef-lieu.....	127
Photo 27: Mitage du bâti des villages- Eparpillement et éclatement des constructions.....	127
Photo 28: Mitage de pylônes de H.T - Gabarit imposant des transports d'énergie.....	127
Photo 29: Mitage du réseau de M.T- Lignes nombreuses et diffuses sur les lieux.....	127

Photo 30: Structure traditionnelle du village de Thaourirth Amrane.....	129
Photos 31, 32 & 33: Patrimoine colonial du XIX ème siècle en chef-lieu et dont l'état inspire son abandon.....	130
Photo 34: Petit patrimoine- Mausolée Si M'hand Averkane à Agni N'tslent.....	130
Photo 35: Petit patrimoine- Cimetière chrétien à Thaourith Menguellet.....	130
Photos 36, 37 & 38: Constructions hautes et extensions linéaires dont :.....	131
- Photo 36: Cité Akkar;	
- Photo 37: Village Thaourirth Amrane ;	
- Photo 38: L'Hôpital	
Photo 39: Vue sur RN 15, bordée de fronts bâtis de différents gabarits.....	134
Photo 40: Vue dégagée sur le Djurdjura.....	136
Photo 41: Bureau de la commune mixte.....	136
Photo 42: Hôpital, colonial.....	137
Photo 43: Hôpital, 2011.....	137
Photo 44: Brd Amirouche, colonial.....	137
Photo 45: Brd Amirouche, 2011.....	137
Photo 46: Grands ensembles, Cités 26 logts et Akkar.....	138
Photo 47: Z.H.U.N Sid Ali Yahia.....	138
Photo 48: Patrimoine colonial.....	138
Photos 49, 50, 51 & 52: Vues sur opérations de démolition totale, ayant concerné certains immeubles longeant la rue Bounouar M'henna à côté du marché.....	141
Photo 53: Vue sur décharge publique d'Ath Sidi Ahmed.....	142

Table des tableaux

Tableau n°1 : Localisation de la commune d'A.E.H dans le massif du Djurdjura.....	53
Tableau n°2 : Répartition de la population selon le sexe et l'âge au 31/12/2008.....	59
Tableau n°3: Unités morphologiques avec capacité géotechnique.....	62
Tableau n°4: Densité de la population par communes de la Daïra.....	69
Tableau n°5: Distribution de la population sur l'espace communal d'A.E.H.....	69
Tableau n°6: Déclin des populations globales des communes au profit d'une exode vers les A.C.L de celles-ci.....	70
Tableau n°7: Structure de la population par âge et par sexe de la commune d'A.E.H.....	71
Tableau n°8: Répartition de la population par principales tranches d'âge.....	72
Tableau n°9: Evolution de la population active, occupée et en chômage.....	74
Tableau n°10: Répartition de la population occupée par S.A.E en 1987 et 2008.....	75
Tableau n°11: Répartition de surface agricole totale.....	77
Tableau n°12: Exploitation de la S.A.U dont terres labourables.....	78
Tableau n°13: Les unités industrielles à A.E.H.....	78
Tableau n°14: Les commerces liés au BTP.....	78
Tableau n°15: Parc logement communal.....	80
Tableau n°16: Typologie des constructions (occupées).....	81
Tableau n°17: Répartition des logements à travers la commune par zones de dispersion.....	83
Tableau n°18: Evolution du TOL communal.....	84
Tableau n°19: Répartition du TOL par dispersion.....	85
Tableau n°20: Nombre de logements habités selon nombre de pièces.....	85
Tableau n°21: Répartition du TOP selon normes internationales.....	86
Tableau n°22: Scolarisation du 1er et 2ème palier.....	88
Tableau n°23: Scolarisation du 3ème palier.....	88
Tableau n°24: Situation de l'enseignement secondaire.....	89
Tableau n°25: Situation de la formation professionnelle.....	89
Tableau n°26: Infrastructures sanitaires (secteur public).....	89
Tableau n°27: Infrastructures sanitaires (secteur privé).....	89

Tableau n°28: Personnel médical (public- privé).....	90
Tableau n°29: Equipements administratifs de la commune d'A.E.H.....	91
Tableau n°30: Répartition des commerces selon la nature des activités.....	92
Tableau n°31: Catégories des commerces et services dans la commune d'A.E.H.....	92
Tableau n°32: Professions libérales dans la commune d'A.E.H.....	93
Tableau n°33: Réseau routier dans la commune d'A.E.H.....	94
Tableau n°34: Nombre de sources d'eau dans la commune d'A.E.H.....	95
Tableau n°35: Alimentation et distribution d'eau dans la commune d'A.E.H.....	96
Tableau n°36: Réseau d'assainissement dans la commune d'A.E.H.....	97
Tableau n°37: Electricité et Gaz naturel dans la commune d'A.E.H.....	97
Tableau n°38: Transport de voyageurs dans la commune d'A.E.H. (public/privé).....	113
Tableau n°39: Mobilité et déplacements dans la commune d'A.E.H.....	115
Tableau n°40: Transport de marchandises dans la commune d'A.E.H. (public/privé).....	116
Tableau n°41: Mouvement associatif dans la commune d'A.E.H.....	116
Tableau n°42: Dépenses de la commune d'A.E.H.	119
Tableau n°43: Les activités disponibles dans la commune d'A.E.H.....	157

Table des matières

Résumé.....	I
Avant-propos.....	III
Remerciements.....	IV
Sommaire.....	V
Introduction générale.....	1
1- Problématique générale.....	2
2- Problématique spécifique.....	4
3- Hypothèses.....	5
4- Objectifs.....	7
5- Méthodologie d'approche.....	7
Première Partie : Territoires en recomposition & dynamique des paysages	
Introduction à la première partie.....	12
Chapitre I- Lectures de paysages, espaces et temps.....	13
Introduction.....	13
I-1. Patrimoine et patrimonialisation.....	13
1-1-1. Parenté dialectique entre patrimoine et territoire.....	15
I-2. Concept du paysage : qu'entend-on par paysage ? □.....	15
1-2-1. Paysages naturels.....	17
1-2-2. Paysages bâtis & construits.....	17
1-2-3. Paysages culturels.....	18
I-3. Villes et paysages constructions spatiales et sociales.....	18
I-4. Lectures du paysage.....	20
1-4-1. Le relief, fondement-même du paysage.....	23
1-4-2. L'occupation du sol et ses textures.....	23
1-4-3. La géométrie structure de l'occupation du sol.....	24
1-4-4. Agencement formel des éléments ; éléments singuliers.....	24
I-5. Les tendances d'évolution du paysage au regard de l'urbanisation.....	24
1-5-1. La dynamique paysagère.....	25
1-5-2. Facteurs de recompositions territoriales et paysagères.....	26
1-5-2-1. Les politiques d'aménagement.....	26
1-5-2-2. Les héritages historiques.....	27
1-5-2-3. Les influences du bas-pays.....	27
1-5-2-4. La dynamique urbaine.....	27
1-5-2-4-1. La dynamique et la diversification des activités économiques.....	28
1-5-2-4-2. La dynamique des équipements.....	29
1-5-2-4-3. La dynamique des réseaux.....	18
1-5-2-4-4. La dynamique démographique.....	29
1-5-2-4-5. La dynamique sociale.....	32
Conclusion.....	33

Chapitre II- Maîtrise et gestion de l'aménagement et de l'évolution du paysage en Algérie.....	34
Introduction.....	34
II-1. Dispositifs législatifs à l'aube de l'indépendance.....	35
II-2. Dispositifs législatifs post développement durable.....	35
II-3. « ville de montagne », paysage potentiel non identifié.....	36
2-3-1. Essai de définition de la catégorie « ville de montagne ».....	37
II-4. « villes ou Ville » face au processus d'urbanisation.....	38
II-5. Le foncier composant moteur du processus d'urbanisation.....	40
2-5-1. Libéralisation de la politique foncière après 90.....	40
II-6. Nécessité d'une nouvelle lecture de la ville de montagne.....	40
Conclusion.....	42
Conclusion à la première partie.....	43

Deuxième Partie : Des mutations suite aux évolutions complexes de l'urbanisation d'AEH

Introduction à la deuxième partie.....	44
Chapitre III- Les particularismes montagnards : structure, contraintes et enjeux.....	45
Introduction.....	45
III-1. Concept de montagne-refuge.....	45
III-2. Montagnes agropastorales et montagnes paysannes.....	46
III-3. Pôles démographiques structurants.....	46
III-4. La zone de montagne du Djurdjura, espace contraint et contraignant.....	47
III-5. Emprise territoriale.....	48
3-5-1. Cadre législatif : spécifications et définitions.....	51
3-5-2. Structure et enjeu sociodémographique.....	54
3-5-3. Structure économique.....	54
III-6. Zone de montagne de Grande Kabylie (Tizi-Ouzou en particulier).....	56
3-6-1. Relief.....	56
3-6-2. Climatologie.....	58
3-6-3. Réseau hydrographique.....	58
3-6-4. Les ressources en eau.....	58
3-6-5. La population.....	59
III-7. Identification de la zone d'étude : un cadre naturel fort contraignant.....	60
3-7-1. Présentation du territoire.....	60
3-7-2. Les unités morphologiques.....	61
3-7-3. La géologie.....	63
3-7-4. Le climat.....	65
3-7-5. L'hydrographie.....	65
3-7-6. Les forêts.....	66
Conclusion.....	66

Chapitre IV- Les dynamiques de la situation actuelle de la commune d'A.E.H.....	67
Introduction.....	67
IV-1. Dynamique démographique.....	67
4-1-1. Evolution démographique.....	67
4-1-2. Ralentissement démographique.....	68
4-1-3. Distribution et densité de la population.....	69
4-1-4. Structure de la population par âge et par sexe.....	70
Conclusion.....	73
IV-2. Dynamique socio-économique.....	73
4-2-1. Caractéristiques socio-économiques de la population.....	73
4-2-1-1. Population active, occupée et en chômage.....	73
4-2-1-2. Répartition de la population par secteurs d'activité.....	75
4-2-1-3. Répartition des occupés par branches d'activité économiques.....	76
4-2-2. Répartition des terres agricoles dans la commune.....	77
4-2-3. L'activité industrielle dans la commune.....	78
Conclusion.....	79
IV-3. Dynamique d'évolution spatiale.....	79
4-3-1. L'organisation spatiale de la commune.....	79
4-3-1-1. Cadre bâti et habitat.....	79
Conclusion.....	87
4-3-1-2. Les équipements.....	87
4-3-1-3. Les infrastructures.....	93
Conclusion.....	98
Chapitre V- Les dynamiques internes de l'espace de l'A.C.L d'A.E.H.....	99
Introduction.....	99
V-1. Caractéristiques du milieu physique de l'A.C.L.....	99
5-1-1. Présentation de l'agglomération d'A.E.H.....	99
5-1-2. Mode d'occupation du sol : forme urbaine du tissu.....	101
V-2. Evolution de la forme urbaine de l'A.C.L d'A.E.H.....	101
5-2-1. Période précoloniale.....	101
5-2-2. Période coloniale.....	102
5-2-2-1. Système viaire.....	104
5-2-2-2. Système non bâti : espaces public-collectifs.....	105
5-2-2-3. Typologie du bâti.....	105
5-2-3. Période post-coloniale.....	107
5-2-3-1. Système viaire.....	109
5-2-3-2. Cadre bâti.....	110
5-2-3-2-1. Typologie de l'habitat.....	110
5-2-3-2-2. Les équipements.....	110
5-2-3-2-3. Les commerces et services.....	111
Conclusion.....	112

V-3. Les indicateurs de la dynamique spatiale interne.....	112
5-3-1. Pratique du paysage : paysage et mobilité ; tendances d'évolution.....	113
5-3-2. La dynamique sociale et mouvement associatif.....	116
5-3-3. Le renouvellement du centre et l'extension « périphérique ».....	117
5-3-4. La spéculation foncière.....	117
5-3-5. Instauration d'outils d'encadrement de l'évolution urbaine.....	119
Conclusion.....	120
Chapitre VI- La dynamique urbaine et mutations du paysage.....	121
Introduction.....	121
VI-1. Le malaise de l'urbanisation: évolutions mal vécues.....	122
VI-2. La structure paysagère du territoire d'A.E.H.....	124
VI-3. Organisation du bâti et patrimoine.....	125
6-3-1. Caractéristiques de l'urbanisme du territoire.....	132
VI-4. Tendances générales de l'évolution du chef-lieu.....	133
6-4-1. Consommation extensive de l'espace.....	133
6-4-2. Extension en continu des voies de communication.....	134
6-4-3. Evolution de l'architecture et du paysage du chef-lieu.....	136
6-4-4. Composition urbaine de l'agglomération chef-lieu d'A.E.H.....	139
VI-5. Evolution urbaine et problèmes environnementaux.....	140
Conclusion.....	144
Conclusion à la deuxième partie.....	145
Conclusion générale.....	146
Bibliographie.....	149
Annexe.....	157
Table des cartes.....	193
Table des figures.....	194
Table des photos.....	195
Table des tableaux.....	197
Table des matières.....	199